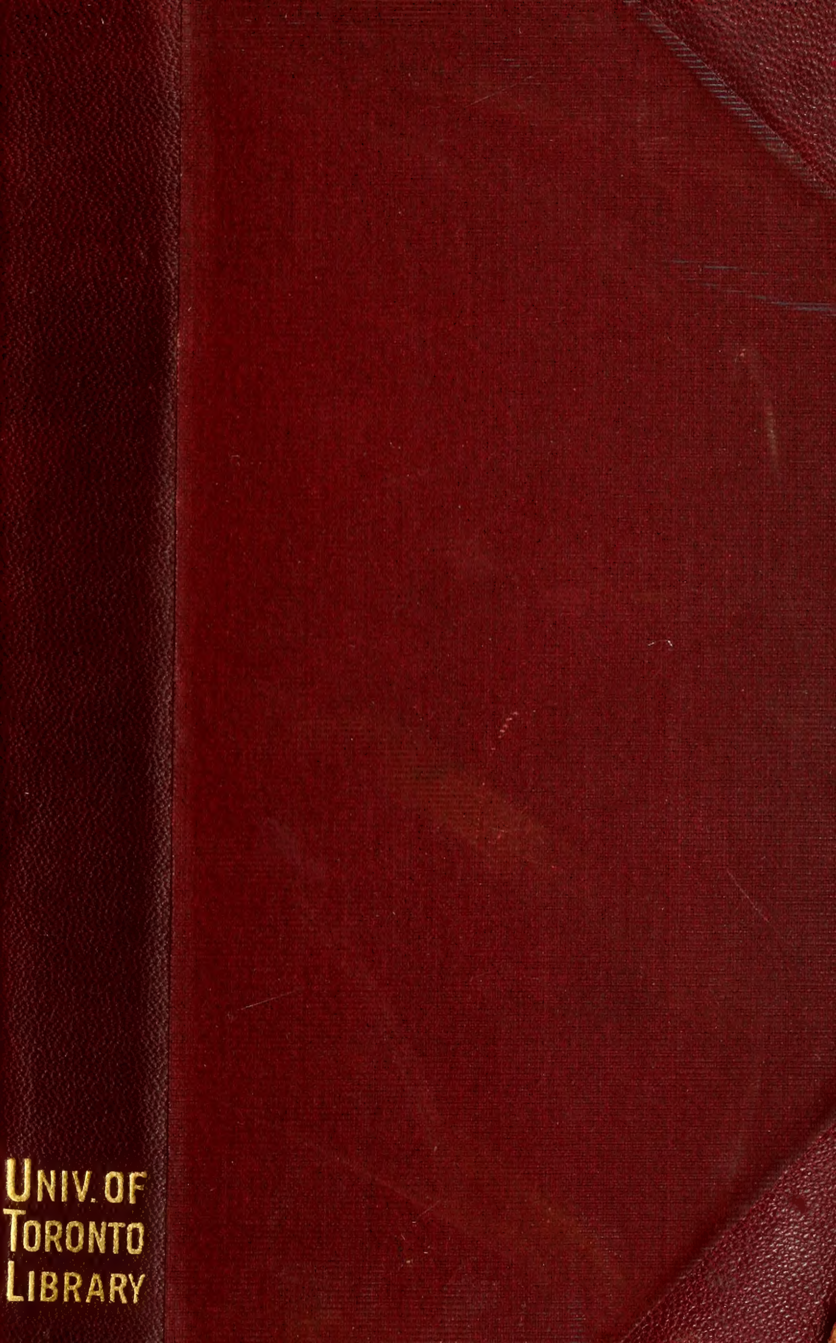
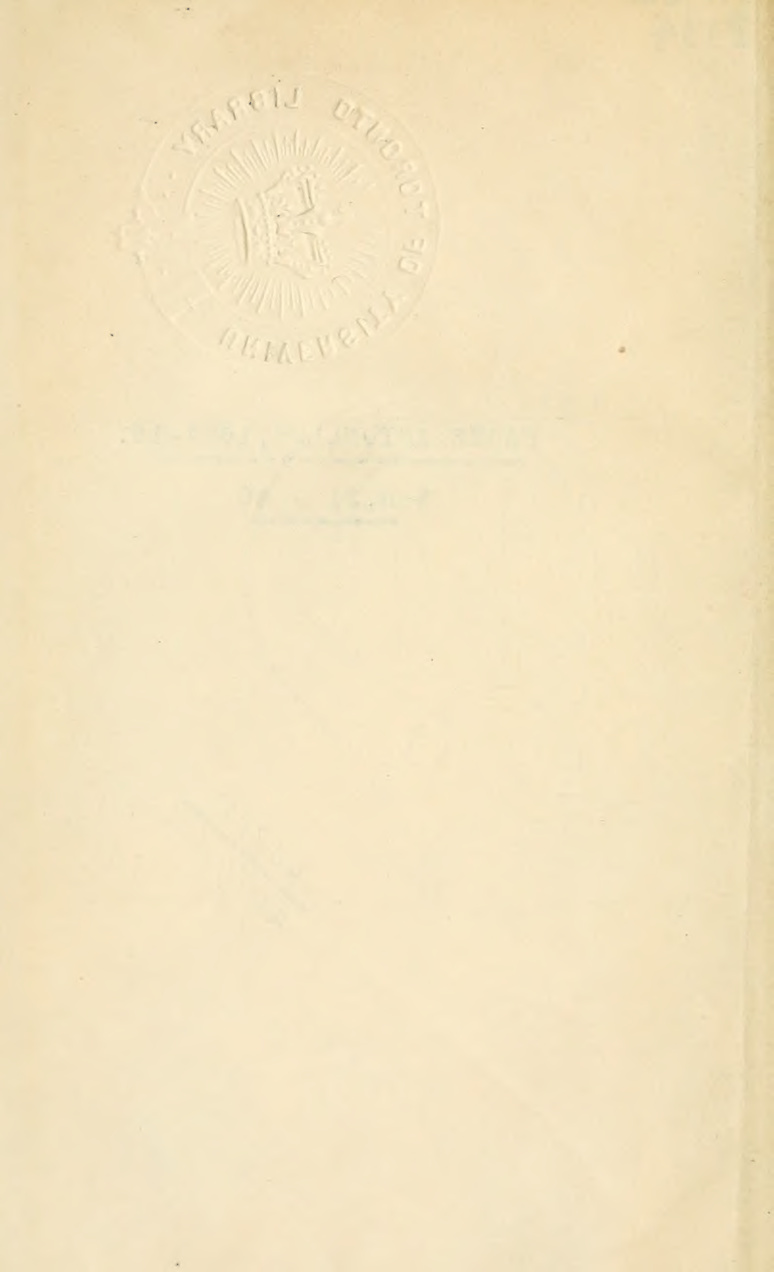

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

PAGES ACTUELLES, 1914-15.

Nos. 31 - 40



BLOUD et GAY, Editeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris-6e

"PAGES ACTUELLES"

Nouvelle collection de volumes in-16 — Prix : 0 fr. 60

N° 26. L'Opinion Catholique et la Guerre, par IMBART DE LA TOUR.

N° 27. La Charité et la Guerre. *Tableaux et Croquis,* par G. LECHARTIER.

N° 28. Les Surboches, par André BEAUNIER.

N° 29. Contre les Maux de la Guerre, *Action publique et Action privée,* par Henri JOLY.

N° 30. Le Général Pau, par G. BLANCHON.

N° 31. L'Allemagne s'accuse. Pour servir à l'Histoire de la Guerre Européenne, par Jean DE BEER.

N° 32. Pendant la Guerre. *Lettres pastorales et Allocutions,* par S. E. le Cardinal AMETTE, Archevêque de Paris.

N° 33. L'Allemagne et la Guerre Européenne, par Albert SAUVEUR, Professeur à Harvard University. Préface de Henry LE CHATELIER, de l'Académie des Sciences.

N° 34. Les Catholiques Allemands, hier et aujourd'hui. *Quelques précédents au cas du Cardinal Mercier,* par le comte BÉGOUEN.

N° 35. Notre « 75 », par Francis MARRE.

N° 36. L'Opinion Américaine et la Guerre, par Henri LICHTENBERGER.

N° 37. L'Occupation Allemande à Bruxelles racontée par les Documents Allemands. Avis et proclamations affichés à Bruxelles du 20 Août 1914 au 25 Janvier 1915. Introduction par L DUMONT-WILDEN.

N° 38. A un neutre catholique, par Mgr BATIFFOL.

N° 39. Dans les tranchées du front, par Francis MARRE.

N° 40. L'Esprit philosophique de l'Allemagne et la Pensée française, par Victor DELBOS, de l'Institut.

N° 41. La France de Demain, par HÉBRARD DE VILLENEUVE.

Nos 42-43. Comment les Allemands font l'opinion, Nouvelles de guerre affichées à Bruxelles pendant l'occupation. Introduction par L. DUMONT-WILDEN. 2 volumes.

N° 44. Les Catholiques espagnols et la Guerre, par Maurice DE SORGUES.

N° 45. Un examen de conscience de l'Allemagne, par P. HAZARD, officier interprète.

N° 46. Guerre et Philosophie, par Maurice DE WULF, professeur aux Universités de Louvain et de Poitiers.

N° 47. Les Aumôniers militaires, par Geoffroy DE GRANDMAISON.

156 — Imprimerie « Lux », 131, boulevard Saint-Michel, Paris

N° 31

"*Pages actuelles*"
1914-1915



L'Allemagne s'accuse

L'INVASION ET L'OCCUPATION ALLEMANDES EN BELGIQUE D'APRÈS LES DOCUMENTS ALLEMANDS

par

JEAN DE BEER



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, place Saint-Sulpice, PARIS

L'ALLEMAGNE S'ACCUSE

"Pages actuelles"
1914-1915



L'Allemagne s'accuse

L'INVASION ET L'OCCUPATION ALLEMANDES EN BELGIQUE D'APRÈS LES DOCUMENTS ALLEMANDS

par

JEAN DE BEER



PARIS
BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, Place Saint-Sulpice, 7
1915

—

LES ALLEMANDS EN BELGIQUE

I

La valeur probante de l'enquête belge.

L'agence WOLFF et les journaux allemands nous ont fait savoir que les rapports de la Commission d'enquête belge sur ce que l'on a appelé, par euphémisme, les actes commis en violation du droit des gens, sont considérés par l'opinion publique allemande comme dénués de valeur.

Vraiment? Cependant cette Commission (1) est composée d'hommes universellement connus et

(1) La Commission d'enquête est ainsi composée : Président, P. COOREMAN, ministre d'Etat; Membres : MM. le comte GOBLET d'ALVIELLA, ministre d'Etat, vice-président du Sénat; RYCKMANS, sénateur; STRAUSS, échevin de la ville d'Anvers; VAN CUTSEM, Président honoraire du tribunal de 1re instance d'Anvers; Secrétaires : M. le Chevalier ERNST de BUNSWYCK, chef de cabinet du ministre de la Justice; ORTS, conseiller de légation de S. M. le Roi des Belges.

Les rapports de la Commission ont été publiés en fascicules séparés par le *Moniteur Belge*; ils ont été réimprimés, codifiés avec une préface de M. J. VAN DEN HEUVEL, ministre d'Etat, en une brochure spéciale (Berger-Levrault, éditeur, Nancy-Paris, 1915, prix 1 fr. 25) sous le titre : *Rapports sur la Violation du Droit des Gens en Belgique. — Extraits de la Lettre pastorale de S. E. le Cardinal Mercier, archevêque de Malines.* **Avec 5 planches hors texte.**

estimés, occupant dans leur pays les plus hautes fonctions, des ministres d'État, des sénateurs, des magistrats dont l'intégrité et la conscience professionnelle ne furent jamais mises en doute par personne.

Les témoins entendus l'ont été sous la foi du serment.

La Commission a recueilli les témoignages de la bouche même des victimes et des personnes ayant assisté aux faits sur lesquels elles ont déposé. Elle n'a retenu les autres témoignages que pour autant que ceux-ci lui fournissaient les noms des témoins directs demeurés dans les régions envahies et que, pour cette raison, elle n'avait pu interroger, mais qui pourront encore être entendus plus tard.

L'enquête a donc été menée avec tout le souci désirable d'impartialité et de loyauté. Le seul regret que l'on puisse éprouver, c'est qu'elle n'ait pas été complète, que la Commission n'ait pas siégé dans chacune des régions où opérèrent les troupes allemandes, qu'elle n'ait pas entendu sur place tous les témoins dont les dépositions auraient pu contribuer à faire la pleine lumière. L'état de guerre et l'occupation de la plus grande partie du pays par les armées allemandes ne le permirent point.

Mais que les journaux allemands ne se hâtent pas de triompher. Le dossier de la Commission se complète petit à petit et, bien qu'il y manque encore certaines pièces, l'on en sait assez pour pouvoir affirmer, dès à présent, qu'ils n'auront pas

à se féliciter de voir connue la vérité tout entière.

La presse allemande objecte : « L'enquête belge est unilatérale. On peut donc la suspecter de partialité. »

Mais les deux enquêtes, civile et militaire, ordonnées en Belgique par le gouvernement allemand ne sont-elles pas aussi unilatérales? Cependant, nous, pour les juger, nous attendrons leurs conclusions. De même, nous demandons aux hommes de bonne foi de tous pays, de ne pas se prononcer sans avoir entendu nos raisons.

Était-il possible à la Commission belge d'agir autrement qu'elle ne l'a fait? Pouvait-elle se rendre dans les localités occupées par l'ennemi et faire comparaître devant elle les accusés allemands?

II

L'Allemagne ne veut pas d'enquête contradictoire.

Au surplus la Belgique ne s'est jamais refusée à laisser contrôler les accusations qu'elle porte contre les troupes allemandes. Son gouvernement a autorisé les journaux belges à déclarer qu'il était prêt à adhérer à une Commission d'enquête inter-

nationale qui serait composée de délégués de nations non belligérantes.

Tout récemment, cette offre a été officiellement renouvelée.

Nous lisons, en effet, dans le 12e rapport de la Commission d'enquête :

Il convient de faire observer, en terminant ce rapport, que les faits sur lesquels s'appuient ses conclusions sont attestés par des témoins honorables ; ceux-ci ont vu par eux-mêmes et ont signé leur déposition. Comme nombre d'entre eux habitent des territoires encore occupés par l'envahisseur, on comprendra que nous ne livrions point prématurément leurs noms à la publicité. Mais nous ne craignons pas, et même nous appelons de tous nos vœux la constitution d'une Commission internationale qui reprendrait notre enquête sur des bases plus larges, en offrant aux témoins toutes les garanties de sécurité personnelle.

Le gouvernement allemand en ferait-il autant ? Jusqu'ici il n'en a pas manifesté le moindre désir, ni par la voie de la presse, ni autrement.

Nous savons, au contraire, que des propositions d'enquête faites par des Belges à des Allemands n'ont pas eu le moindre succès. C'est ainsi que des correspondances envoyées à l'*Humanité* de Paris (voir nos des 16, 17 et 18 décembre 1914) nous ont appris que des socialistes belges avaient proposé à trois députés socialistes allemands Noske, Wendel et Koster, de passage à Bruxelles, de procéder avec eux à une enquête contradictoire. Les députés allemands répondirent évasivement et se récusèrent.

L'Indépendance belge, qui se publie présentement à Londres, a reproduit, dans son numéro du 26 janvier 1915, une correspondance échangée entre M. Charles MAGNETTE, sénateur de Liége et grand-maître de la Franc-Maçonnerie belge, et les grandes loges d'Allemagne.

M. MAGNETTE écrivait :

Ce sur quoi tous les Francs-Maçons sans distinction doivent être et seront d'accord, c'est qu'il importe, pour l'honneur de l'humanité tout entière, d'éviter le retour des horreurs que déplorent tous les hommes civilisés, et ensuite, qu'il serait de la plus haute utilité de rechercher les circonstances dans lesquelles elles ont été commises.

Pour atteindre ce double but, nulle institution n'est mieux qualifiée que la Franc-Maçonnerie.

J'ai donc l'honneur de vous proposer d'abord d'adresser, tant aux populations civiles des pays belligérants qu'aux armées en campagne, un appel pressant et une invitation solennelle à ne jamais se départir des règles de l'humanité, de celles du droit des gens et du code de la guerre.

Je vous demanderai ensuite de vouloir bien constituer, d'accord avec moi, une Commission d'enquête qui parcourra les régions où s'est déroulée et où se poursuit la guerre, et qui, en s'entourant de tous les renseignements utiles, dressera un rapport de ses constatations. Cette Commission se composerait de délégués de grandes loges appartenant à des pays neutres, par exemple, un Frère hollandais, un suisse et un italien, et naturellement il s'y trouverait un Maçon allemand et un Maçon belge.

Je suis convaincu qu'une pareille Commission rencontrera, pour l'accomplissement de sa mission, les concours très bienveillants des autorités civiles et militaires de tous les pays engagés dans ce regrettable conflit.

***

Quel accueil firent les Francs-Maçons allemands à cette proposition?

Le F.·. Wilhelm Suss, dans une lettre datée de Darmstadt, 27 septembre 1914, répondit qu'un « appel à l'humanité, etc., de nos dirigeants politiques, de nos généraux et de leurs soldats est superflu »! Oui, parfaitement, ce serait « faire injure » aux incendiaires, aux pillards et aux assassins de douter de leur humanité!

Une autre grande loge, « Zur Zonne », de Bayreuth, répondit également par un refus : « Nous savons, disait la lettre adressée à M. Magnette par cette loge, que nos troupes n'ont pas commis de cruautés. » Elle ajoutait :

Les mesures sévères et impitoyables, qui purent parfois être prises jusqu'à présent, furent provoquées par la conduite de la population ennemie. Que sont des cruautés en temps de guerre? Sans doute, les mesures imposées par l'âpre nécessité à nos troupes contre les francs-tireurs et leurs repaires? Des cruautés ont été commises par des Belges, des Français et des Russes, lorsqu'ils estropièrent des blessés sans défense, les enterrèrent vivants, lorsqu'ils assassinèrent sans raison des femmes et des enfants et incendièrent des villages. Des cruautés ont été commises par ces nations tout entières lorsqu'elles firent usage de balles dum-dum et employèrent traîtreusement le drapeau blanc.

Nous connaissons trop bien la discipline de nos soldats allemands pour les croire capables de pareils actes.

***

Les sept autres loges auxquelles s'était adressé M. Magnette ne répondirent pas du tout, estimant sans doute que la proposition du Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie belge ne méritait pas même d'être prise en considération.

La cause n'est-elle pas entendue ? La Belgique a offert l'enquête contradictoire ; l'Allemagne l'a refusée. La Belgique appelle la vérité, la lumière. L'Allemagne se dérobe, se complaît dans les ténèbres.

III

Une enquête contradictoire serait superflue : l'Allemagne elle-même s'accuse.

Au surplus, qu'est-il besoin d'une enquête contradictoire menée par une Commission neutre, puisque le contrôle et la contre-partie des enquêtes belge et française existent déjà ? C'est l'Allemagne elle-même qui s'est chargée de les fournir dans les carnets de campagne rédigés par

les soldats allemands, auteurs ou spectateurs des horreurs commises.

Ces témoignages d'une valeur exceptionnelle et absolument décisive, puis qu'ils constituent ce qu'on appelle, en procédure judiciaire, « l'aveu spontané du coupable », ces témoignages allemands du crime allemand existent nombreux, précis et clairs.

Ils ont été obtenus de la façon la plus naturelle du monde. L'article 75 du *Règlement de service en campagne de l'armée allemande* recommande aux soldats de rédiger, en cours de route, des « journaux de guerre », assez semblables aux carnets de route que tiennent beaucoup des soldats des armées alliées. Ces « journaux de guerre » ont été saisis au cours d'opérations de guerre sur des soldats prisonniers, blessés ou tués. M le marquis de Dampierre, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste-paléologue, publiera bientôt, annonce-t-on, un livre où la plupart de ces carnets de route recueillis par la Commission d'enquête française, seront minutieusement décrits, transcrits, mis en lumière.

En attendant, M. Joseph Bédier, professeur au Collège de France, en a examiné, pour sa part, une quarantaine. Il a inséré des extraits de quelques-uns dans une brochure qui a été éditée sous le titre : *Les Crimes allemands d'après les témoignages allemands*, par Joseph Bédier, professeur au Collège de France. (Paris, A. Colin, éditeur. Prix : 0 fr. 50.)

Chaque citation s'y trouve photographiée. Elle est accompagnée du texte imprimé allemand et de la traduction française. Il ne sera donc pas possible, même à l'Allemand le plus prévenu, d'en nier l'authenticité. Nous allons en reproduire, à notre tour, quelques passages, qui montreront la manière d'opérer des troupes allemandes.

§ 1. — *Analyse de carnets de campagne de soldats allemands par M. Bédier.*

D'abord les traitements infligés aux non-combattants.

Voici le carnet d'un soldat de la garde prussienne, le Gefreite Paul SPIELMANN (1. Kompagnie, Ersatz-Bataillon, 1. Garde-Infanterie-Brigade). Il raconte une alerte de nuit survenue le 1er septembre dans un village, près de Blamont (1). A l'appel des clairons, la Garde se réveille, massacre. Le soldat SPIELMANN inscrit dans son carnet :

Les habitants ont fui par le village. Ce fut horrible. Du sang est collé contre toutes les maisons ; et quant aux visages des morts, ils étaient hideux. On les a enterrés tous aussitôt, au nombre de soixante. Parmi eux, beaucoup de vieilles femmes, des vieux et une femme enceinte, le tout affreux à voir, et trois enfants qui s'étaient serrés les uns contre les autres et sont morts ainsi. L'autel et les voûtes de l'église sont effondrés. C'est qu'on avait le téléphone avec l'ennemi. Et, ce matin, 2 septembre, tous

---

(1) *Note géographique:* Blamont, Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Lunéville, 1.730 habitants.

les survivants ont été expulsés, et j'ai vu quatre petits garçons emporter sur deux bâtons un berceau où était un enfant de cinq à six mois. Tout cela est affreux à regarder. Coup pour coup! Tonnerre contre tonnerre! Tout est livré au pillage... Et j'ai vu aussi une maman avec ses deux petits : et l'un avait une grande blessure à la tête et un œil crevé.

Carnet du lieutenant KIETZMANN (2e compagnie du 1er bataillon du 49e régiment d'infanterie) à la date du 18 août 1914 :

Un peu en avant de Diest (1), se trouve le village de Schaffen. Cinquante civils environ s'étaient cachés dans la tour de l'église et de là-haut tiraient sur nos troupes avec une mitrailleuse. Tous les civils ont été fusillés.

Carnet d'un officier saxon anonyme (du 178e régiment, XIIe corps d'armée, 1er corps saxon) :

26 août. L'admirable village du Gué-d'Hossus (Ardennes) a été livré à l'incendie, bien qu'innocent, à ce qu'il me semble. On me dit qu'un cycliste est tombé de sa machine, et que, dans sa chute, son fusil est parti tout seul : alors on a fait feu dans sa direction. Là-dessus, on a tout simplement jeté des habitants mâles dans les flammes. Il faut espérer que de telles atrocités ne se renouvelleront plus.

Le même officier raconte ainsi les choses qu'il a vues au village de Bouvignes, en face de Dinant, le 23 août 1914 :

Nous pénétrons, par une brèche pratiquée par derrière, dans la propriété d'un habitant aisé, et nous occupons la maison. A travers un dédale de pièces, nous atteignons le seuil. Là, le corps gisant du propriétaire. A l'intérieur, nos

---

(1) Petite ville du Brabant située sur le Démer.

hommes ont tout détruit, comme des Vandales. Tout a été fouillé. Au dehors, dans le pays, le spectacle des habitants fusillés, étendus contre le sol, défie toute description. La fusillade à bout portant les a presque décapités. Chaque maison a été fouillée dans les moindres recoins et les habitants arrachés de toutes leurs cachettes. Les hommes, fusillés; les femmes et les enfants, enfermés dans un couvent, d'où des coups de feu ont été tirés. Le couvent est, pour cette raison, sur le point d'être incendié: il pourra se racheter néanmoins, s'il livre les coupables et s'il paye une rançon de 15.000 francs.

Le soldat Philipp (de Kamenz, en Saxe, 1re compagnie du 1er bataillon du 178e régiment) décrit également, le même jour, une scène analogue :

Le soir même, à dix heures, le 1er bataillon du 178e descendit dans le village incendié au nord de Dinant. Spectacle triste et beau, et qui faisait frissonner. A l'entrée du village gisaient encore cinquante bourgeois fusillés pour avoir, par guet-apens, tiré sur nos troupes. Au cours de la nuit beaucoup d'autres furent pareillement fusillés, si bien que nous en pûmes compter plus de deux cents. Des femmes et des enfants, la lampe à la main, furent contraints à assister à l'horrible spectacle. Nous mangeâmes ensuite notre riz au milieu des cadavres, car nous n'avions rien mangé depuis le matin.

Ceci est la première page d'un carnet non signé :

Langeviller (22 août). Village détruit par le 11e bataillon de pionniers. Trois femmes pendues aux arbres : les premiers morts que j'ai vus.

Huit jours après, le même soldat écrit à la page huitième et dernière de son carnet :

C'est de la sorte que nous avons détruit huit maisons, avec leurs habitants. Dans une seule d'entre elles, furent

passés à la baïonnette, deux hommes avec leurs femmes et une jeune fille de dix-huit ans. La petite a failli m'attendrir, son regard était si plein d'innocence ! Mais on ne pouvait plus maîtriser la bande excitée, car en de tels moments, on n'est plus des hommes, on est des bêtes.

Carnet du réserviste SCHLAUTER (3e batterie du 4e régiment d'artillerie de campagne de la Garde) :

25 août. En Belgique : Des habitants de la ville, on en fusilla trois cents. Ceux qui survécurent au feu de salve furent réquisitionnés comme fossoyeurs. Il aurait fallu voir les femmes à ce moment ! Mais il n'y a pas moyen de faire autrement. Dans notre marche sur Wilot, les choses allèrent mieux : on permit aux habitants qui voulaient partir de s'en aller où ils voulurent. Mais qui tirait était fusillé. A notre départ d'Owele, les fusils crépitèrent : mais là, incendie, femmes, et le reste...

*
* *

La propriété privée est respectée de la manière ci-après :

Carnet du soldat HANDSCHUHMACHER (du 1er bataillon de chasseurs de réserve) :

8 août 1914 ; Gouvy (Belgique). Là, les Belges ayant tiré sur des soldats allemands, nous nous mîmes aussitôt à piller la gare des marchandises. Quelques caisses, des œufs, des chemises ; et tout ce qui pouvait se manger fut enlevé. Le coffre-fort fut éventré, et l'or distribué entre les hommes. Quant aux valeurs on les déchira.

*
* *

Après le pillage vient l'incendie, selon la pra-

tique constante des armées allemandes. Le sous-officier Hermann LEVITH (du 160e régiment d'infanterie, VIIIe corps) note ceci :

L'ennemi a occupé le village de Bièvre et la lisière du bois par derrière. La 3e compagnie s'est avancée en première ligne. Nous avons enlevé le village, puis pillé et brûlé presque toutes les maisons.

Et le soldat Seb. REISHAUPT (du 3e d'infanterie bavaroise) porte sur son carnet :

Parux (Meurthe-et-Moselle) est le premier village que nous avons brûlé; après, la danse commença : les villages, l'un après l'autre; par prés et par champs, nous fûmes à bicyclette jusqu'à des fossés au bord de la route, et là nous mangeâmes des cerises.

Douce idylle !

M. Joseph BÉDIER ajoute :

« Ils volent à qui mieux mieux, ils volent n'importe quoi, et tiennent registre de leurs vols. *Schnaps*, *Wein*, *Marmelade*, *Zigarren*, écrit ce simple soldat; et l'élégant officier du 178e saxon, qui s'était indigné d'abord du « Vandalismus » de ses hommes, confesse qu'à son tour, le 1er septembre, à Rethel, il a volé, « dans une maison près de *l'Hôtel Moderne*, un superbe imperméable et un appareil photographique pour Félix ». Sans distinction de grade, ni d'arme, ni de corps, ils volent et, même dans les ambulances, les médecins volent. Exemple pris au carnet du soldat Johannes THODE (4. Reserve-Ersatz-Regiment) :

A Bruxelles. 5. 10. 14. Une automobile arrive à l'hôpital

et apporte du butin de guerre : un piano, deux machines à coudre, beaucoup d'albums, et toutes sortes d'autres choses.

« *Deux machines à coudre* comme butin de guerre *(Kriegsbeute)*. A qui furent-elles volées ? Sans doute à deux humbles femmes belges. Et à l'intention de qui ? »

§ 2. — *Analyse de « Carnets de campagne » de soldats allemands par la Commission belge d'enquête.*

Le 5e rapport de la Commission belge d'enquète contient également la traduction de certains de ces carnets de campagne. Reproduisons-en quelques-uns.

On lit dans le carnet du soldat Karl BERTRAM, de Westeregeln, près de Magdebourg :

Nous avons enfermé 450 hommes à l'église d'Aerschot ; moi, je me trouvais près de l'église à ce moment.

Un autre carnet, ne portant pas l'indication du nom de son propriétaire, contient la mention suivante :

Le 6 septembre, nous avons expédié 300 Belges en Allemagne ; parmi eux, se trouvent 21 curés.

KLEIN, Gaston, appartenant à la 1re compagnie de la landsturm, écrit, sous la date du 29 août :

A partir de Roosbeek, nous commencions à avoir un

aperçu de la guerre : maisons incendiées, murs troués par des balles, cadran de la tour enlevé par un obus, etc. Quelques croix isolées indiquaient la tombe des victimes. Nous arrivons à Louvain qui était une véritable fourmilière militaire. Le bataillon de la landsturm de Halle arrive traînant après lui toutes sortes de choses, surtout des bouteilles de vin et, parmi eux, il y en avait beaucoup qui étaient ivres. Un peloton de cyclistes roulait à travers la ville pour chercher du logement, et en montrait une image de dévastation telle qu'il est impossible de s'en faire une idée pire. Des maisons, brûlant et s'effondrant, entouraient les rues ; quelques rares maisons demeuraient debout. La course se poursuivait sur des débris de verre ; des morceaux de bois brûlaient, etc. Les fils conducteurs du tram et ceux du téléphone traînaient dans les rues et les obstruaient.

Les stations encore debout étaient remplies « de logés ». De retour à la gare, personne ne savait ce qui devait se faire. D'abord quelques troupes seulement se seraient rendues en ville, mais alors le bataillon allait en rangs serrés en ville, pour entrer par effraction dans les premières maisons pour marauder du vin et autre chose aussi, pardon, réquisitionner. *Ressemblant à une meute, en débandade, chacun y alla à sa fantaisie. Les officiers précédaient et donnaient le bon exemple.*

Une nuit dans une caserne, de nombreux ivrognes, ce fut fini.

Cette journée m'inspira un mépris que je ne saurais décrire.

Un autre prisonnier écrit à sa femme, Anna Manniget, à Magdebourg :

Nous sommes arrivés à Louvain à 7 heures du soir. Je ne pouvais pas t'écrire à cause de l'aspect lugubre de Louvain. De tous côtés, la ville brûlait. Là où il ne brûlait

pas, c'était la destruction ; nous avons pénétré dans les caves où nous nous sommes bien remplis.

§ 3. — *Autres aveux de soldats allemands.*

De son côté le journal génois *Lavoro* a publié, dans son numéro du 13 octobre 1914, la correspondance d'un officier allemand dont voici un extrait :

19 septembre, sur la route de Remicourt. — Notre division dut engager le combat dans des conditions extrêmement difficiles. Après avoir cheminé sans interruption pendant cinq jours consécutifs, en couvrant 241 kilomètres, malgré l'insuffisance de nourriture, nous sommes entrés en bataille sur le point le plus exposé et nous y sommes restés trois jours en grande pénurie d'eau et de vivres. Nos pertes ont été vraiment très graves. Pour ensevelir les morts, nous avons dû bouleverser le sol de toute la forêt.

C'est l'heure où l'on se moque de tout sentiment de civilisation et d'humanité. Quand une poignée de soldats s'abat sur une maison, on peut être sûr qu'il n'y reste plus rien. Tous les instincts se réveillent avec une terrible puissance. Le soldat qui a entendu siffler les balles et éclater les obus se dit : « Pourquoi, si aujourd'hui une « occasion s'offre, dois-je m'imposer une privation ? Demain, « peut-être, je serai mort. » Et tous se précipitent dans la cave et sur les provisions, comme des fourmis sur un rat mort.

Reproduisons encore, d'après la même source, ces extraits du journal de marche d'un lieutenant de réserve du 177e :

26 août. — Nous quittons la Belgique telle que nous l'avons traversée, laissant derrière nous les villages en

flammes. C'est comme dans la guerre de Trente Ans : meurtres et incendies partout...

27 août, à la guinguette de Marlemont. — Tout est abandonné. Lorsque nous quittons le village, nous sommes reçus par une fusillade violente partant d'une forêt. Désarroi général. Je me couche avec ma section le long de la chaussée... Toute la nuit, nous restons en position dans l'humidité. Nous mettons le feu au village et fusillons tous les hommes. Nous pendons le curé qui, du sommet de l'église, a fait des signaux à l'ennemi.

Un sous-officier allemand, TOFALL, maître d'école à Bad-Leppspring (Westphalie), tué le 2 octobre 1914, avait écrit dans le journal de route trouvé sur lui :

A Visé, l'on a réuni tous les Belges que l'on a pu trouver et l'on en a fusillé un sur trois, puis on a mis le feu à la ville parce que la population avait tiré sur le général von Schmettau, notre commandant de brigade... Dès l'instant qu'il faut perdre la vie d'une façon aussi barbare, *mieux vaut ne pas laisser pierre sur pierre dans de pareilles localités et massacrer indistinctement innocents et coupables.*

Le 11 novembre 1914, un conseil de guerre français condamnait à mort le soldat allemand Kurt LIBENDER pour vol commis, au mois d'août précédent, au détriment d'un habitant inconnu d'Onhaye, petit village situé dans la vallée de la Meuse. Le coupable avait fait des aveux. Le gouvernement français a fait parvenir le produit de ce vol, soit 324 francs, à M. CARTON DE WIART, ministre de la Justice de Belgique, pour être restitué à qui de droit.

*
* *

Le 21 novembre, le conseil de guerre de la 10e région (Rennes) a condamné respectivement à un et six mois de prison, les réservistes allemands Richard SAUPE et Karl HERING pour vols sur territoire français.

*
* *

Le conseil de guerre de Tours (9e région), dans les premiers mois de la guerre, a condamné à vingt ans de travaux forcés et à la dégradation militaire, un brancardier du 12e hôpital du IIe corps allemand, Laurent GLOSZOUSKI, né à Grizintel. Fait prisonnier, il avait été trouvé porteur de bijoux et d'objets de toilette de femme, qu'il reconnut avoir dérobés et qu'il destinait à sa femme et à ses enfants.

Rappelons aussi que le 2e conseil de guerre a condamné, à la même époque, à la peine de mort, les soldats allemands BRUGMANN et SCHRICK pour pillage en bande. Ils avaient été faits prisonniers à Chantilly et l'on avait trouvé sur eux des bijoux volés en Belgique et en France.

Leur pourvoi devant le Conseil de revision fut rejeté et ils n'avaient plus qu'à recourir à la clémence du Président de la République. Leurs défenseurs, MMes MECHON et PLISTA, ont fait valoir, devant le chef de l'État, cet argument :

Les soldats allemands ont agi par ordre et ont obéi aux injonctions du général von der Marwitz et du lieute-

nant von Stietenoren. Ceux-ci sont justiciables, aux termes de l'article 250 du Code de justice militaire, de la peine de mort, et leurs subordonnés seulement de la peine des travaux forcés à temps.

*
* *

Dire qu'au début de la guerre, le grand quartier général allemand adressait aux journaux ce communiqué, que reproduisait le *Telegraaf* du 29 août 1914, édition du matin :

Le soldat allemand n'est ni un meurtrier, ni un incendiaire, ni un pillard... Les récits de la presse étrangère disant *que les troupes allemandes* poussent des civils devant elles dans les campagnes, sont des mensonges qui montrent bien l'état moral inférieur de ceux qui les répandent. Quiconque connaît le *haut développement intellectuel* de notre nation ne pourra que confirmer ces déclarations.

Signé : von MOLTKE.

§ 4. — *Des soldats allemands avouent qu'ils ont achevé des blessés.*

Dans les rapports belges et français foisonnent les dépositions concernant des soldats blessés des Alliés qui ont été achevés par les Allemands, ainsi que des prisonniers qui, ayant mis bas les armes, furent néanmoins massacrés.

Dans sa brochure, M. Joseph BÉDIER produit un témoignage irrécusable; c'est le fac-similé d'un journal ramassé dans une tranchée allemande, le *Jauersches Tageblatt* du 18 octobre 1914. Jauer est une ville de la Silésie, à 50 kilomètres à l'ouest

de Breslau. Deux bataillons du 154e régiment d'infanterie saxonne y tiennent garnison. Le dimanche, 18 octobre, ce journal paraît portant en manchette :

Ein Tag der Ehre für unser Regiment,
24 septembre 1914.
(*Une journée d'honneur pour notre régiment,*
24 septembre 1914).

C'est le titre d'un article de 200 lignes envoyé du front par un sous-officier du régiment, Unter-offizier Klemt, 1 Komp., Infanterie-Rgt 154.

M. Bédier résume l'article comme suit :

Le sous-officier Klemt y raconte comment, le 24 septembre, son régiment, parti le matin d'Hannonville et soutenu dans sa marche par des batteries autrichiennes, fut soudain reçu par un double feu d'artillerie et d'infanterie. Les pertes furent énormes. Pourtant l'ennemi restait invisible? Enfin on s'aperçut que les balles venaient d'en haut, d'arbres où des soldats se trouvaient juchés. L'auteur du récit continue ainsi :

On les descend des arbres comme des écureuils et on les accueille *chaudement*, à coups de crosse et de baïonnettes : ils n'ont plus besoin de médecins ; nous ne combattons plus des ennemis loyaux, mais des brigands perfides. Par bonds, nous traversons la clairière. Ici, là, ils sont cachés dans les buissons, et maintenant sus à l'ennemi ! On ne fera pas de quartier. On tire debout, à volonté : c'est tout au plus si quelques-uns tirent à genoux ; personne ne songe plus à s'abriter. Nous arrivons à une petite dépression de terrain : des pantalons rouges

gisent là, morts ou blessés, en foule. Nous assommons ou transperçons les blessés, car nous savons que ces canailles, quand nous sommes passés, nous tirent dans le dos. Là est couché tout de son long un Français, face contre terre, mais il fait le mort. Le coup de pied d'un robuste fusilier lui apprend que nous sommes là. Se retournant, il demande quartier, mais on lui dit : « C'est bien ainsi b...., que travaillent vos outils? » et on le cloue au sol. A côté de moi j'entends des craquements singuliers : ce sont les coups de crosse qu'un soldat du 154e assène vigoureusement sur le crâne chauve d'un Français : très sagement il s'est servi pour ce travail d'un fusil français, de peur de briser le sien. Les hommes à l'âme particulièrement sensible font la grâce aux blessés français de les achever d'une balle, mais les autres distribuent tant qu'ils peuvent des coups d'estoc et de taille. Nos adversaires s'étaient battus bravement : c'étaient des troupes d'élite que nous avions devant nous; ils nous avaient laissés approcher jusqu'à trente et même dix mètres — trop près. Des sacs et des armes jetés en masse attestent qu'ils ont voulu fuir : mais à la vue des « fantômes gris », l'épouvante leur a paralysé les pieds, et, sur le sentier étroit qu'ils prenaient, la balle allemande leur a porté l'ordre de *Halte!* A l'entrée de leurs abris de branchages, les voilà couchés, gémissant, et qui demandent quartier. Mais qu'ils soient blessés légèrement ou grièvement, les braves fusiliers économisent à la patrie les soins coûteux qu'il lui faudrait donner à de nombreux ennemis.

Le sous-officier KLEMT continue son récit. Il nous apprend que S. A. R. le prince Oscar de Prusse, averti des exploits du 154e et du régiment des grenadiers qui fait brigade avec le 154e, les déclara tous deux dignes du nom de *Königsbrigade*. Il termine par cette phrase :

Le soir venu, une prière d'actions de grâce sur les lèvres, nous nous endormons dans l'attente du jour suivant.

Puis, ayant rimé par surcroît, en guise de post-scriptum, une petite pièce de vers, *Heimkehr vom Kampf* (Retour du combat), il porte le tout, prose et vers, à son lieutenant, qui y met son contreseing :

« *Certifié exact :*

DE NIEM, *Lieutenant und Kompagnie-Führer.* »

Le journal local de Jauer s'est empressé d'insérer cette abominable correspondance en la faisant précéder du titre que nous avons signalé et qui est, à lui seul, une glorification des exploits des brutes du 154e. Une telle inconscience serait-elle concevable ailleurs qu'en Allemagne ?

Enfin, un dernier document. Il est emprunté au carnet du soldat Paul GLODE, du 9e bataillon de pionniers (IXe corps) :

12 août 1914. En Belgique. — On se fait une idée de l'état de fureur de nos soldats, quand on voit les villages détruits. Plus une maison intacte. Tout ce qui peut se manger est réquisitionné par des soldats non commandés. On a vu plusieurs monceaux d'hommes et de femmes exécutés après jugement. De petits porcs couraient à l'entour, cherchant leur mère. Des chiens à la chaîne n'avaient rien à manger ni à boire, et les maisons brûlaient au-dessus d'eux. Mais avec la juste colère de nos soldats, va aussi de pair un pur vandalisme. En des villages déjà absolument vides, ils dressent à leur plaisir l'incendie (le Coq Rouge) sur les maisons. Les habitants me font peine. S'ils emploient des armes déloyales, ils ne font après tout que défendre leur patrie. Les atrocités que ces bourgeois ont commises ou commettent encore sont vengées d'une façon sauvage. Les mutilations de *blessés* sont à l'ordre du jour.

IV

L'uniformité des procédés de guerre allemands.

Quand on lit les rapports des nations alliées sur la conduite des armées allemandes dans les régions envahies, que ce soit en Wallonie, ou en Flandre, ou en France, ce qui frappe surtout, c'est, d'une part, la concordance des témoignages, d'autre part, la similitude et la simultanéité des actes.

Dès son deuxième rapport, la Commission d'enquête belge définissait comme suit les procédés des Allemands :

La façon de procéder des Allemands est partout la même. Ils s'avancent le long des routes en fusillant les passants inoffensifs, particulièrement les cyclistes et même les paysans occupés sur leur passage aux travaux des champs.

Dans les agglomérations où ils s'arrêtent, ils commencent par réquisitionner les aliments et les boissons, qu'ils consomment ensuite jusqu'à l'ivresse.

Parfois, de l'intérieur des maisons inoccupées, ils tirent des coups de fusil au hasard et déclarent que ce sont les habitants qui ont tiré. Alors commencent les scènes d'incendie, de meurtre et surtout de pillage, accompagnées d'actes de froide cruauté qui ne respectent ni l'âge ni le sexe. Là même où ils prétendent connaître le coupable

des faits qu'ils allèguent, ils ne se bornent pas à l'exécuter sommairement, mais en profitent pour décimer la population, piller les habitations, puis y mettre le feu.

Après un premier massacre exécuté un peu au hasard, ils enferment les hommes dans l'église de la localité, puis ordonnent aux femmes de rentrer chez elles et de tenir ouverte, pendant la nuit, la porte de leurs demeures.

Dans plusieurs localités, la population mâle a été dirigée sur l'Allemagne pour y être contrainte, paraît-il, à exécuter les travaux de la moisson comme aux jours de l'esclavage antique. Les cas sont nombreux où l'on force les habitants à servir de guides, à exécuter des tranchées et des retranchements pour les Allemands. De nombreuses dépositions attestent que, dans leurs marches ou même leurs attaques, les Allemands mettent au premier rang les civils, hommes et femmes, afin d'empêcher nos soldats de tirer. D'autres témoignages de soldats et d'officiers belges attestent que des détachements allemands ne se gênent pas pour arborer soit le drapeau blanc, soit le drapeau de la Croix-Rouge, afin d'approcher nos troupes sans défiance. Par contre, ils tirent sur nos ambulances et maltraitent nos ambulanciers. Ils maltraitent, même achèvent nos blessés. Les membres du clergé semblent devoir être spécialement l'objet de leurs attentats. Enfin, nous avons en notre possession des balles explosibles, abandonnées par l'ennemi à Werchter, et nous possédons des certificats médicaux attestant que des blessures ont dû être infligées par des balles de ce genre.



Ces lignes sont extraites du rapport daté d'Anvers, le 31 août 1914.

Les conclusions qu'elles expriment découlent des témoignages précis et concordants qui avaient été rassemblés par la Commission au cours des

enquêtes faites dans les régions d'Aerschot, de Louvain et de Malines.

Les rapports subséquents n'ont fait que les confirmer par de nombreux faits nouveaux. L'un de ces rapports, le 8e, signale que les dispositions des articles 25, 26 et 27 du règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, qui ont trait au bombardement, n'ont pas été respectées. Des villes et des villages ont été bombardés sans qu'aucune force armée ne les défendît. Les édifices consacrés aux cultes, aux arts, aux sciences n'ont pas été épargnés. Certains ont été systématiquement visés. Des ballons et avions ont laissé tomber des projectiles sur des villes ouvertes et des villages non défendus, en opposition avec les prescriptions des conventions internationales. Enfin, partout où ils passèrent, les Allemands ont systématiquement pris des otages, auxquels ils ont, dans certaines localités, fait subir des traitements indignes.

D'autre part, la lettre accompagnant le rapport officiel français sur les « atrocités allemandes », contient les lignes suivantes, qui sont à rapprocher des conclusions des rapports de la Commission belge :

On peut dire que jamais une guerre entre nations civilisées n'a eu le caractère sauvage et féroce de celle qui est en ce moment portée sur notre sol par un adversaire implacable. Le pillage, le viol, l'incendie et le meurtre sont de pratique courante chez nos ennemis ; et les faits qui nous ont été journellement révélés, en même temps qu'ils cons-

tituent de véritables crimes de droit commun, punis, par les codes de tous les pays, des peines les plus sévères et les plus infamantes, accusent, dans la mentalité allemande, depuis 1870, une étonnante régression.

Les attentats contre les femmes et les jeunes filles ont été d'une fréquence inouïe. Nous en avons établi un grand nombre qui ne représente qu'une quantité infime auprès de ceux que nous aurions pu relever : mais, par un sentiment très respectable, les victimes de ces actes odieux se refusent généralement à les révéler. Il en aurait été moins commis, sans doute, si les chefs d'une armée, dont la discipline est des plus rigoureuses, s'étaient inquiétés de les prévenir; on peut toutefois, à la rigueur, ne les considérer que comme les actes individuels et spontanés de brutes déchaînées : mais il n'en est pas de même de l'incendie, du vol et de l'assassinat ; le commandement, jusque dans ses personnifications les plus hautes, en portera devant l'humanité la responsabilité écrasante.

Dans la plupart des endroits où nous avons fait notre enquête, nous avons pu nous rendre compte que l'armée allemande professe d'une façon constante le mépris le plus complet de la vie humaine, que ses soldats et même ses chefs ne se font pas faute d'achever les blessés, qu'ils tuent sans pitié les habitants inoffensifs des territoires qu'ils envahissent, et qu'ils n'épargnent, dans leur rage homicide, ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfants. Les fusillades de Lunéville, de Gerbéviller, de Nomény et de Senlis en sont des exemples terrifiants ; et vous lirez, au cours de ce rapport, le récit de scènes de carnage auxquelles des officiers eux-mêmes n'ont pas eu honte de prendre part.

L'esprit se refuse à croire que toutes ces tueries aient eu lieu sans raison. Il en est pourtant ainsi. Les Allemands, il est vrai, en ont toujours donné le même prétexte, en prétendant que des civils avaient commencé par tirer sur eux. Cette allégation est mensongère, et ceux qui l'ont produite ont été impuissants à la rendre vraisemblable,

même en tirant des coups de fusil dans le voisinage des habitations, comme ils ont l'habitude de le faire pour pouvoir affirmer qu'ils ont été attaqués par les populations innocentes dont ils ont résolu la ruine ou le massacre. Nous en avons maintes fois recueilli les preuves ; en voici une, entre bien d'autres : un soir, une détonation ayant retenti pendant que M. l'abbé Colin, curé de Croismare, se trouvait auprès d'un officier, celui-ci s'écria : « Monsieur le curé, en voilà assez pour vous faire fusiller, ainsi que le bourgmestre, et pour faire brûler une ferme. Tenez, en voici une qui brûle. — Monsieur l'officier, répondit le prêtre, vous êtes trop intelligent pour ne pas reconnaître le bruit sec de votre fusil. Pour moi, je le reconnais. » L'Allemand n'insista pas.

De même que la vie humaine, la liberté des gens est, de la part de l'autorité allemande, l'objet d'un absolu dédain. Presque partout, des citoyens de tout âge ont été arrachés à leurs foyers et emmenés en captivité. Beaucoup sont morts ou ont été tués en route.

Plus encore que le meurtre, l'incendie est un des procédés usuels de nos adversaires. Il est couramment employé par eux, soit comme élément de dévastation systématique, soit comme moyen d'intimidation. L'armée allemande, pour y pourvoir, possède un véritable matériel, qui comprend des torches, des grenades, des fusées, des pompes à pétrole, des baguettes de matière fusante, enfin des sachets contenant des pastilles composées d'une poudre comprimée très inflammable. Sa fureur incendiaire s'affirme principalement contre les églises et contre les monuments qui présentent un intérêt d'art ou de souvenir.

Dans les départements que nous avons parcourus, des milliers de maisons ont été brûlées ; mais nous n'avons constaté par nos procès-verbaux d'enquête que les incendies allumés dans une intention exclusivement criminelle, et nous n'avons pas cru devoir mentionner ceux qui, comme à Villotte-devant-Louppy, à Rembercourt, à Mo-

gnéville, à Amblaincourt, à Pretz, à Louppy-le-Château, etc., ont été occasionnés par les obus, au cours de combats violents, ou sont dus à des causes qu'il n'a pas été possible de déterminer d'une façon tout à fait certaine. Les quelques habitants qui sont restés au milieu des ruines nous ont fait, d'ailleurs, à cet égard des déclarations pleines de loyauté.

En ce qui concerne le vol, nos constatations ont été incessantes et nous n'hésitons pas à dire que, partout où une troupe ennemie a passé, elle s'est livrée, en présence de ses chefs, et souvent même avec leur participation, à un pillage méthodiquement organisé. Les caves ont été vidées jusqu'à la dernière bouteille, des coffres-forts ont été éventrés, des sommes considérables ont été dérobées ou extorquées ; une grande quantité d'argenterie et de bijoux, ainsi que des tableaux, des meubles, des objets d'art, du linge, des bicyclettes, des robes de femme, des machines à coudre, et jusqu'à des jouets d'enfants, après avoir été enlevés, ont été placés sur des voitures, pour être dirigés vers la frontière.

Contre toutes les exactions, de même que contre tous les crimes (1), il n'y avait aucun recours ; et si quelque mal-

---

(1) Ni la Belgique ni le Nord de la France n'ont eu le triste privilège de subir seuls la cruauté germanique. Un mémoire officiel russe montre que, sur le front oriental comme sur l'autre, ce sont les mêmes pratiques de guerre qui distinguèrent les armées austro-allemandes : mutilation et mise à mort de blessés et de prisonniers ; attentats de toutes sortes contre la population civile russe, emploi de balles explosives ; profanation, souillure et pillage des églises, violation des immunités dues aux ambulanciers, etc.

De même, les troupes autrichiennes se sont livrées en Serbie, dans leur première incursion du mois d'août, aux mêmes forfaits.

Un rapport du gouvernement serbe dit en substance que les Autrichiens ont détruit quatre villes et quatorze villages totalement ou partiellement. Les églises et les monastères ont été l'objet particulier de leur haine et de leur rage de destruction. La cathédrale de Chabatz a été très endommagée. Le monastère de Tchokechina a été dévasté. Dans l'église de Lechnitza, les chasubles et autres objets sacrés ont été jetés

heureux habitant osait supplier un officier de vouloir bien intervenir pour épargner une vie, ou pour protéger des biens, il ne recevait d'autre réponse, quand il n'était pas accueilli par des menaces, qu'une invariable formule accompagnée d'un sourire, et mettant sur le compte des fatalités inévitables de la guerre les abominations les plus cruelles.

à terre et souillés. A Yarébetza, l'église a été transformée en écurie.

Les Autrichiens ont commis des assassinats innombrables sur la population civile partout où ils ont passé. Le nombre de leurs victimes ne peut être fixé, même approximativement; mais il est très grand, car ils tuaient en masse. Ils liaient ensemble un nombre plus ou moins grand d'habitants et les massacraient ensuite à coups de crosse et de baïonnette. Très souvent, ils les enfermaient dans des maisons auxquelles ils mettaient le feu.

Les viols furent également nombreux.

Les Autrichiens ont emmené en captivité la population civile de villes et villages entiers, non seulement les jeunes gens, futurs soldats, mais aussi les vieillards, les adultes et jusqu'aux enfants.

Une confirmation impressionnante du rapport serbe a été donnée par le Dr Reiss, médecin suisse, dans diverses lettres publiées en décembre 1914 et janvier 1915 par la *Gazette de Lausanne*. Le docteur Reiss y rapporte exclusivement des faits sur lesquels il a fait une enquête personnelle ou dont il a été témoin oculaire.

Voir aussi l'étude du Dr Reiss sur les balles explosibles autrichiennes, dans la *Revue militaire suisse*, numéro de février 1915.

La similitude des faits qui se sont produits au passage des armées allemandes en Belgique comme en France, en Serbie comme en Pologne est évidente. Comment les journaux allemands osent-ils nier le caractère systématique d'actes et de procédés — toujours les mêmes — dont l'existence est signalée presque en même temps parfois à des milliers de kilomètres de distance?

V

C'est un système, une méthode de guerre.

Le lecteur s'en sera déjà aperçu : il est impossible de voir dans les crimes allemands seulement des actes isolés, exceptionnels, imputables à des individus aigris par les privations, ou surexcités par la résistance ; des actes qu'il faudrait mettre au compte de la fureur guerrière et dont il serait injuste de rendre responsables l'armée et surtout la nation allemandes.

Non, il ne s'agit pas ici de cas isolés, mais de faits innombrables faisant partie de tout un système raisonné d'intimidation. C'est le détail d'exécution d'un plan de terrorisation froidement établi et ordonné par les chefs, exécuté avec discipline par les troupes et doctement justifié, dans son principe, par certains intellectuels.

Lisez donc, pour vous en convaincre, ce que disent, dans des proclamations affichées sur les murs des villes belges, le général von Bulow et le maréchal von der Goltz.

Le 22 août 1914, von Bulow parle, dans l'une

d'elles, de la nécessité où il s'est trouvé, — oh! bien malgré lui, dit-il, — de réprimer la férocité bien connue des habitants d'Andenne!

C'est avec mon consentement, écrit-il, que le général en chef a fait brûler toute la localité et que cent personnes environ ont été fusillées.

En réalité, ce n'est pas cent, c'est plus de deux cents civils qui furent tués à Andenne, et cela dans des conditions particulièrement horribles et sans que les bourreaux aient pu établir qu'il y eût eu, comme ils le prétendaient, le moindre acte d'hostilité de la part de la population.

A Namur, l'autorité militaire, en prenant possession de la ville, édicte que dix otages seront pris dans chaque rue et « ils seront fusillés si un attentat se produit dans cette rue ».

Dans une proclamation qui fut affichée à Hasselt, il est dit :

Dans le cas où les habitants tireraient sur des soldats, le tiers de la population mâle sera passé par les armes.

La ville de Wavre fut condamnée à payer trois millions — somme énorme pour cette petite ville — parce qu'un soldat allemand a été blessé. Blessé par qui? L'enquête médicale révéla que c'était par une balle allemande. N'importe, la ville payera ou elle sera détruite.

A Grivegnée, le major allemand DICKMANN exige que les civils saluent les officiers allemands.

Celui qui ne s'exécute pas doit s'attendre à ce que les militaires allemands se fassent respecter *par tous les moyens.*

La proclamation du major DICKMANN se termine par ces mots :

Toute résistance quelconque contre ces ordres entraînera la mort.

Quiconque se rend suspect (!) encourt le risque d'être fusillé sur-le-champ.

C'est la liberté de tuer n'importe qui, par caprice, par désœuvrement.

Et voici maintenant le feld-maréchal VON DER GOLTZ lui-même, alors qu'il était encore gouverneur général de la Belgique, qui fait afficher sur les murs de Bruxelles, à propos de la destruction d'une ligne de chemin de fer, ce qui suit :

A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit où de pareils faits se sont passés — peu importe qu'elles soient complices ou non — *seront punies sans miséricorde. A cette fin, des otages ont été emmenés de toutes les localités voisines des voies ferrées menacées par de pareilles attaques et, à la moindre tentative de détruire les voies de chemins de fer, les lignes du télégraphe ou du téléphone,* ils seront immédiatement fusillés.

Les ruines amoncelées, depuis Arlon jusqu'à Ostende, depuis Dinant jusqu'à Anvers, ne sont-elles pas là, encore fumantes, pour attester que la thèse monstrueuse proclamée par VON DER GOLTZ que les innocents peuvent être punis pour les coupables, est en honneur en Allemagne?

La Bible raconte qu'à Sodome, s'il s'était trouvé

seulement cinq innocents dans toute la ville, Jehovah promettait de l'épargner. Le Dieu des Teutons suit une autre règle; il lui suffit d'un seul coupable pour se croire en droit de détruire toute une ville innocente.

VI

Un formulaire d'atrocités.

Quand, de la multiplicité des faits, de leur similitude, de l'état d'esprit général que l'on constate chez les chefs comme chez les soldats, on déduit qu'il s'agit d'un système, n'exagère-t-on pas?

Nullement. Voici, par exemple, un petit guide peu connu, à l'usage de l'officier allemand fonctionnant comme interprète en pays ennemi de langue française. Il a été édité à Berlin en 1906 et porte comme titre : *L'Interprète militaire (Zum Gebrauch im Feindesland)*, par le capitaine von Scharfenort, professeur et bibliothécaire à l'Académie de guerre de Berlin.

Nous en trouvons une analyse dans la *Gazette de Lausanne* du 7 février 1915.

Le régime à imposer aux populations des territoires occupés s'y trouve décrit d'une façon mi-

nutieuse. Tout y est prévu jusque dans ses moindres détails. Des formules sont indiquées pour la correspondance, pour les proclamations et sommations à faire, pour les bons de réquisition et les quittances, pour les bons de vivres et de fourrage, pour les billets de logement, pour les billets d'écrou et d'hôpital, etc. Puis vient un court exposé du droit des gens qui résume assez complètement les principales lois de la guerre. Il y aurait bien des choses à y glaner, mais nous voulons en arriver tout de suite au chapitre qui nous intéresse plus particulièrement, parce qu'on y trouve, érigées en un système parfaitement organisé plusieurs années à l'avance, les pratiques auxquelles ont eu recours en Belgique, en violation de la convention de La Haye, les troupes allemandes d'invasion et d'occupation.

Voici, par exemple, un extrait du *Manuel* qui contient un aveu candide :

Un moyen d'obtenir de l'argent est l'amende. Toute commune étant, en principe, déclarée solidaire des actes d'hostilité ou de malveillance commis sur son territoire... le dommage le plus léger donne lieu à une amende.

Il s'agit donc d'obtenir de l'argent. Pour atteindre ce but, le capitaine von Scharfenort invoque la théorie de la responsabilité solidaire de collectivité pour des actes d'hostilité individuels.

Il couvre la brutalité du fait d'un masque d'hypocrisie.

Comment faut-il procéder à une réquisition? Le *Manuel* allemand répond :

Avancer rapidement, paraître brusquement devant la localité, la cerner par la cavalerie d'abord, puis par une partie de l'infanterie, entrer avec le gros de l'infanterie, fouiller la localité, saisir des otages, occuper la mairie, etc.

L'auteur du *Manuel* n'a pas manqué de prévoir et de prescrire les mesures propres à battre monnaie au profit de l'armée allemande, à l'occasion d'attentats qui pourraient être commis contre des soldats allemands. Aussi fournit-il la formule que l'on pourrait employer pour annoncer cette amende à la collectivité responsable :

Une amende de 600.000 mark, motivée par une tentative d'assassinat faite par un ... sur un soldat allemand, a été imposée à la ville d'O... par ordre de ... .

On a fait des efforts inutiles pour en obtenir la remise ou la réduction.

Le délai fixé pour le paiement expire demain 17 décembre, à midi.

On recevra les billets de banque, le numéraire et l'argenterie.

L'analogie entre cette formule et celles que les autorités allemandes ont employées en Belgique est frappante.

On ne peut non plus s'empêcher de remarquer que cette pratique fournit à l'armée allemande un moyen automatique et très facile d'extorquer de l'argent aux régions occupées ; il suffira, dans ce système, de machiner un attentat avec mise en scène appropriée. C'est d'ailleurs ce qui s'est

passé aussi en Belgique, en nombre d'endroits.

La *Gazette de Lausanne* fait pourtant remarquer à juste titre que, d'après la Convention de La Haye, les contributions ne peuvent être prélevées que pour les besoins de l'armée et de l'administration du territoire occupé, qu'aucune peine collective, pécuniaire ou autre, ne peut être édictée contre les populations à raison de faits individuels.

Mais l'expérience a prouvé que ce scrupule n'arrête pas les autorités allemandes, pas plus que l'auteur du *Manuel*.

Une autre formule exemplative que l'on trouve dans le *Manuel* mentionne une contribution fixée au triple du budget des recettes ordinaires de la localité : « Les habitants devront acquitter, dans les quarante-huit heures, trois années du montant de leur contribution ; la mise en liberté des conseillers municipaux et des otages dépendra « du résultat satisfaisant de ces versements ».

Que de cas analogues ont été relevés en Belgique, que l'on peut considérer comme de vrais cas d'application de cette formule !...

Alors qu'en dehors des écrivains allemands, tous les juristes considèrent la prise d'otages civils comme « un reste de barbarie », le capitaine VON SCHARNEFORT est — cela va sans dire — d'un tout autre avis et il invoque ce glorieux précédent :

Pendant la guerre de 1870-1871, dit-il, les Allemands faisaient monter les otages sur les locomotives de leurs trains

militaires, pour prévenir les tentatives qui auraient pu être dirigées contre ceux-ci.

Les otages sont généralement choisis parmi les habitants notables ou parmi ceux dont la situation offre le plus de garantie.

Notre auteur regarde la prise d'otages et leur mise à mort, en cas de non-exécution des instructions données, comme étant parfois « le seul moyen de frapper de terreur la population... ». Il trouve parfaitement légitime que l'armée d'invasion et d'occupation se serve de la population civile comme d'un bouclier pour se protéger contre les coups et entreprises de l'armée régulière.

Voici, par exemple, une formule destinée aux préfets :

MM. les préfets sont priés d'organiser, d'accord avec la direction des chemins de fer et les commandants des étapes un service régulier d'accompagnement.

En conséquence, notification est faite aux autorités municipales « d'avoir à fournir tous les matins un notable habitant la ville pour le faire monter sur la locomotive, qui conduira le train jusqu'à..... ».

L'état-major allemand prévoyait que, parfois, la liste aurait été dressée d'avance par un espion de la localité, car le *Manuel* donne la formule de cette carte d'invitation à adresser à un civil pris comme otage :

M. A... est invité à se rendre, à vue de la présente, à la gare du chemin de fer de N..., à la disposition du sous-

signé, pour accompagner, par mesure de sûreté, le train partant à ... heures ... minutes pour A... En cas de refus, la gendarmerie procédera à la contrainte par corps.

Telles sont, dans le raccourci de quelques formules prises à titre d'exemples, la théorie et la méthode de guerre de l'Allemagne.

Rappelons que ce formulaire a paru il y a huit ans, qu'il a pour auteur un professeur de l'Académie de guerre ; nous sommes donc en présence de la doctrine officielle de l'état-major allemand. D'autre part, les atrocités commises en Belgique et en France, telles qu'elles sont rapportées dans les rapports des Commissions d'enquête belge et française, nous fournissent le spectacle de l'armée allemande au travail.

Or, de l'un à l'autre, du formulaire à l'application, l'analogie et l'identité sont parfaites. Les armées allemandes n'ont littéralement fait que suivre et appliquer les recettes du capitaine von Scharfenort, souvent même en utilisant ses formules dans leurs rapports avec la population civile.

Quelle meilleure preuve voudrait-on du caractère volontaire, conscient, prémédité et systématique des violations des lois de la guerre dont les armées allemandes se sont rendues coupables?

VII

Un code de barbarie.

Il y a plus : non seulement nous nous trouvons en présence d'un système, mais d'une véritable doctrine de guerre.

En voici la preuve directe :

Il existe un *Manuel* édicté par l'état-major allemand en 1902 pour servir de guide aux officiers. Il est intitulé : *Kriegsbrauch im Landkriege*. (*Les Coutumes de la guerre continentale.*) (1)

Dans sa brochure officielle, l'état-major allemand définit ainsi le but des opérations de guerre (2) :

Une guerre énergiquement conduite ne peut pas être

(1) Ce petit ouvrage a été traduit et annoté par M. Paul Carpentier, avocat au barreau de Lille, lauréat de l'Institut de France, sous le titre *Les Lois de la guerre continentale*. (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot, 1904.) Il en a paru une traduction anglaise avec une introduction critique par le professeur H. Morgan (janvier 1915).
D'autre part, M. Charles Andler, professeur à la Sorbonne lui a consacré une étude qui a paru sous forme de brochure. (Paris, librairie Armand Colin, 1915. — Prix : 0 fr. 50.)
Les citations qui vont suivre sont empruntées à la traduction française de M. Carpentier.
(2) Page 3.

uniquement dirigée contre l'ennemi combattant et ses dispositifs de défense, mais elle tendra et *devra* tendre également à la destruction de ses ressources matérielles et morales. Les considérations humanitaires, telles que les ménagements relatifs aux personnes et aux biens, ne peuvent faire question que si la nature et le but de la guerre s'en accommodent.

*
* *

Existe-t-il un véritable *Code de la guerre*, c'est-à-dire une législation qui lierait tous les peuples et toutes les armées? Le *Manuel* allemand rappelle que des tentatives nombreuses d'humaniser la guerre ont été faites au cours du XIXe siècle. Et il ajoute (1) :

Mais tous ces efforts, à l'exception de ceux qui visent de certaines espèces dont il sera question ci-après, ont complètement échoué. Quand donc, au cours de la présente étude, il sera fait emploi de l'expression *droit de la guerre*, on retiendra qu'il ne faut point entendre par là une loi écrite mise en vigueur par des traités internationaux, mais seulement des conventions ne reposant que sur la réciprocité, et des restrictions á l'arbitraire, que l'usage, la coutume, l'humanité et l'égoïsme, bien entendu, ont élevées, mais dont l'observation n'est garantie par aucune sanction autre que la crainte des représailles.

*
* *

Le *Manuel* prémunit l'officier allemand contre les tendances humanitaires de notre époque qui ont assez souvent dégénéré en sensibilité sinon en sensiblerie :

---

(1) Pages 5 et 6.

L'officier lui-même est fils de son temps : il est entraîné par les courants moraux qui agitent son pays, et cela est d'autant plus qu'il est plus cultivé. Il peut donc y avoir pour lui un danger à se laisser aller à des conceptions fausses sur le but propre de la guerre, et il ne peut être paré à ce danger que par l'étude approfondie de la guerre elle-même. C'est en creusant l'histoire des guerres qu'il se défendra contre les idées humanitaires exagérées et qu'il se rendra compte que la guerre comporte forcément une certaine rigueur, et, bien plus, que la seule véritable humanité réside souvent dans l'emploi, dépourvu de ménagements, de ces sévérités (1).

*
* *

Pour l'état-major allemand, les moyens de guerre rentrent dans ce double concept : la force et la ruse et leur applicabilité est régie par le principe suivant :

Peut être employé tout moyen de guerre sans lequel le but de la guerre ne pourrait être atteint. Doit, au contraire, être rejeté tout acte de violence et de destruction qui n'est point nécessité par ce but.

Il résulte de ces principes généraux qu'il n'est apporté au libre arbitre et à la volonté du commandement que des limites fort vagues (2).

*
* *

Les prisonniers peuvent-ils être mis à mort ? Oui, répond le *Manuel*, dans certains cas, notamment :

En cas de nécessité inéluctables, lorsqu'il n'y a pas

(1) Page 7.
(2) Page 20.

d'autre moyen de les garder et que la présence des prisonniers constitue un danger pour la propre existence du capteur (1).

Le professeur Morgan fait très justement remarquer, à ce propos, que le *Manuel*, quand il prêche le terrorisme, n'est jamais obscur, mais qu'il est toujours ambigu quand il préconise la modération.

*
* *

L'état-major allemand professe qu' « il n'est pas plus requis de donner avis préalable d'un bombardement que d'un assaut » et que « le bombardement pourra ne pas se borner aux ouvrages militaires, mais s'étendra et *devra* s'étendre à la ville elle-même ».

La seule restriction au bombardement reconnue de droit des gens par la convention de Genève, dit encore le *Manuel*, a trait aux hôpitaux et établissements. *Au surplus, l'extension en est librement déterminée par le commandement des troupes de siège* (2).

*
* *

Voilà donc justifié à l'avance le bombardement des églises, des écoles, des musées, des bibliothèques et même celui des hôpitaux et des ambulances.

*
* *

La ruse est un moyen de guerre licite, d'après

(1) Page 36.
(2) Page 46.

l'état-major allemand. Cependant il existe quelques formes de ruse « incompatibles avec les procédés honorables de combat, notamment tous ceux qui dégénèrent en manques de foi, en impostures et en manquements à la parole donnée ». Le *Manuel* cite quelques exemples : les capitulations apparentes dans le but de tuer l'adversaire qui s'avance sans défiance ; l'abus du pavillon parlementaire ou de la Croix-Rouge pour avancer sans encombre ou pendant l'attaque ; la provocation à des crimes, tels que le meurtre d'un chef ennemi, l'incendie, le brigandage, etc.

Le *Manuel* stigmatise de tels procédés.

De pareils crimes, dit-il, vont même à l'encontre des principes du droit des gens de l'antiquité. Le sentiment du droit naturel chez l'homme et l'esprit chevaleresque qui anime les armées de tous les États civilisés, les ont stigmatisés comme des attentats contre l'humanité, et ont noté d'indignité les adversaires qui violent aussi ouvertement les règles de l'honneur et du droit (1).

*
* *

En quels termes sévères l'état-major condamne-t-il donc les soldats allemands qui ont eu recours à ces procédés en Belgique, ceux, par exemple, qui, à Liége, se sont livrés à une tentative d'assassinat contre le général Leman, défenseur de la ville !...

Au surplus le *Manuel* croit devoir faire quelques restrictions.

---

(1) Page 55.

Les manières de voir des autorités militaires sur des moyens de guerre de ce genre, de même que sur ceux qui confinent aux procédés interdits ou qui en approchent, s'écartent ici fréquemment et beaucoup de celles des maîtres les plus qualifiés du droit des gens. C'est ainsi que l'emploi d'uniformes ennemis ou neutres en vue d'induire l'ennemi en erreur, est le plus souvent déclaré licite par les théoriciens du droit de la guerre, tandis que les écrivains militaires se sont unanimement prononcés contre ces pratiques. La Conférence de La Haye s'est ralliée à cette dernière opinion, en ce qu'elle a mis sur la même ligne et interdit l'emploi d'uniformes et de signes distinctifs ennemis, et l'abus du pavillon parlementaire et de la Croix de Genève (1).

*
* *

En temps de guerre, les règles de la morale courante, même celles de la morale la plus élémentaire, ne sauraient être maintenues. On s'en aperçoit en lisant le passage suivant du *Manuel* :

La corruption de civils et de militaires ennemis en vue d'obtenir des avantages militaires, l'acceptation d'offres de trahison, l'accueil aux déserteurs, l'utilisation de parties mécontentes de la population, l'assistance donnée aux prétendants, etc., sont des moyens de guerre autorisés. De même, il n'y a rien de critiquable, au point de vue du droit des gens, à profiter de l'avantage tiré de la situation défavorable dans laquelle se trouve l'ennemi par suite de crimes, tels qu'assassinat, incendie et brigandage commis par des tiers (2).

En d'autres termes, on ne peut pas se rendre

(1) Pages 56 et 57.
(2) Page 57.

soi-même coupable de ces crimes, mais on peut en profiter et même payer des tiers pour les commettre!

Plus loin, page 57 :

« Les scrupules de l'esprit chevaleresque, de la magnanimité et de l'honneur peuvent dans des cas semblables représenter comme inconvenante et ignoble l'exploitation hâtive et sans ménagements de pareils avantages, mais le droit, moins sentimental, permet de les utiliser (1). »

La bassesse et l'immoralité de pareils moyens ne peuvent rien changer à leur légitimité. L'objet et les nécessités de la guerre donnent aux belligérants le droit et, dans de certains cas, leur font un devoir de ne pas laisser échapper les avantages peut-être notables, ou même décisifs, à tirer de ces circonstances (2).

*
* *

Dans le chapitre consacré aux « Droits et obligations des habitants », nous lisons (3) :

Le principe qu'aucun habitant d'une région occupée ne peut être contraint de prendre une part directe à la lutte menée contre son propre pays, subit cependant, d'après les lois généralement adoptées de la guerre, une exception qui doit être mentionnée ici : à savoir l'emploi d'habitants du pays comme guides dans des régions inconnues. Quelque horreur qu'éprouve le sentiment de l'humanité pour le fait de contraindre un homme à nuire à sa propre patrie et à combattre indirectement contre les troupes de celle-ci, aucune armée opérant en pays ennemis ne pourra renoncer complètement à cette pratique.

---

(1) Bluntschli, *Droit des gens*, p. 316.
(2) Lüder, *Manuel des droits des gens*, p. 90.
(3) Pages 110 et 111.

Le fait de contraindre les habitants à fournir des renseignements sur leur propre armée, sur la conduite de la guerre, les ressources et les secrets des leurs, apparaît comme une mesure plus rigoureuse encore. La plupart des écrivains de toutes les nations réprouvent cette pratique. On ne pourra néanmoins toujours s'en passer : on ne l'emploiera sans doute qu'avec regret, mais la raison de guerre y contraindra souvent.

On peut au besoin recourir à la force pour obtenir d'ouvriers civils l'exécution de travaux nécessaires. Le *Manuel* ajoute :

Le refus des travailleurs peut d'ailleurs donner lieu à des peines. C'est pourquoi était conforme au véritable droit de la guerre la disposition, si sévèrement condamnée par les professeurs, français ou francophiles, de droit des gens et prise par le commissaire civil allemand comte Renard (1) qui, pour obtenir les travaux nécessaires à la reconstruction d'un pont, après des menaces de châtiments assez bénins, finit par menacer de faire fusiller quelques ouvriers en cas de refus. Elle atteignit son but, ce qui était le principal, sans qu'il fût nécessaire de la mettre à exécution (2).



L'auteur du *Manuel* estime que l'on est en droit de dépouiller le combattant vaincu :

L'appropriation de la propriété privée, écrit-il, est considérée en partie comme licite en ce qui touche les objets que le combattant porte avec lui.

---

(1) Pendant la guerre de 1870.
(2) Page 112.

Il ajoute négligemment, sans y attacher autrement d'importance :

Cependant, des opinions contraires soutiennent que la prise d'objets de valeur, d'argent, etc., est interdite et que l'appropriation doit se limiter aux objets d'équipement militaire (1).

Voilà de quoi mettre à l'aise la conscience des détrousseurs de cadavres.

*
* *

Les contributions de guerre peuvent être imposées à titre de pénalité. Le *Manuel* justifie ainsi les mesures « énergiques » qui furent prises, à ce sujet, pendant la guerre de 1870-71 :

Ce genre de contribution a été employé très fréquemment dans la guerre franco-allemande comme moyen de répression contre des isolés ou des communes entières. Lorsque des écrivains français accusent, à ce sujet, le commandement allemand de rigueurs exagérées, il convient de faire observer que le caractère acharné qu'avait pris la guerre pendant sa dernière période, et la vive part qu'y prenait la population, rendaient nécessaires les mesures les plus énergiques. L'expérience a démontré qu'une contribution en argent est ce qui produit le plus d'effet sur la population civile (2).

Chose curieuse autant que piquante, on trouve dans le *Manuel* de l'état-major allemand la con-

---

(1) Page 131.
(2) Pages 140 et 141.

damnation implicite de la violation de la neutralité de la Belgique (1).

Parmi les principales obligations qui incombent aux pays neutres, il formule les suivantes :

1. — Le territoire des États neutres ne peut être utilisé par aucun des belligérants pour ses opérations de guerre. Le gouvernement d'un État neutre doit donc, dès la déclaration de guerre, fermer le passage aux ressortissants des deux parties, et, de même, empêcher l'établissement sur son territoire de fabriques et d'ateliers pour la confection d'effets nécessaires à la guerre. Le Droit des gens lui défend, en outre, l'organisation de troupes en sol neutre, ainsi que le recrutement de volontaires.

2. — Si l'État neutre est limitrophe du théâtre de la guerre, son gouvernement *devra* protéger sa frontière par une force capable d'en empêcher la violation par des fractions des armées belligérantes qui se présenteraient avec l'intention de traverser le pays, de se refaire après un combat ou d'échapper à la captivité de guerre.....

Qui eût jamais pensé que la Belgique trouverait la justification de sa conduite dans un manuel officiel édicté par l'état-major allemand?

*
* *

Le *Manuel* ne fait, au surplus, que s'inspirer d'une doctrine de la guerre que l'on trouve exposée dans les travaux des théoriciens militaires, depuis Clausewitz, le plus célèbre d'eux tous, jusqu'au général von Hartmann, en passant par Moltke, von Bernhardi et von Blume.

---

(1) Lire, au sujet de la neutralité belge, l'ouvrage de M. Emile Waxweiler, *La Belgique neutre et loyale*. Lausanne, librairie Payot — Prix : 2 fr. 50

Clausewitz a formulé ce principe :

La guerre n'a pas d'autres limites que l'épuisement, l'appauvrissement et la destruction du pays.

*
* *

Moltke, dans une lettre à Bluntschli, s'exprimait ainsi :

Le soldat ne peut se contenter de prendre seulement en proportion des ressources du pays. Il faut qu'il prenne tout ce qui est nécessaire à sa subsistance.

Von Hartmann écrit :

Le combattant a besoin de passion... Tout effort militaire est personnel avant tout. Il suppose l'affirmation totale du caractère individuel. Il exige que le combattant qui fournit cet effort soit affranchi totalement des entraves d'une légalité gênante et de toutes parts oppressive... *Violence* et *passion*, voilà les deux leviers principaux de tout acte belliqueux et, disons-le sans crainte, de toute *grandeur militaire.*

*
* *

Enfin, dans une interview toute récente publiée, par *Neue Freie Presse* et reproduite par le *Berliner Tageblatt*, le feld-maréchal von Hindenburg, commandant la principale armée en Pologne, déclarait :

Le pays souffre. Lodz est affamé. Cela est déplorable, mais cela est bien. On ne fait pas la guerre avec de la sentimentalité. Plus la guerre est faite impitoyablement, plus elle est humaine, au fond, car elle prendra fin d'autant plus vite. Les méthodes de guerre qui amènent la paix avec le plus de promptitude sont et demeurent les méthodes les plus humaines.

*
* *

Si la doctrine allemande de la guerre était vraie, ce serait désespérant pour l'humanité Mais l'expérience présente prouve combien elle est fausse. Jamais il n'y eut guerre plus cruelle, plus impitoyable que celle qui est faite à la Belgique et à la France. Voilà huit mois qu'elle dure et, en ce moment, nul ne pourrait dire quand elle finira. Or, les procédés de brutalité et de violence des Allemands, loin d'avoir terrorisé les Alliés, de les avoir obligés de se rendre à merci, n'ont fait qu'exalter leur courage, que les raidir dans leur volonté de résistance, que les convaincre de la nécessité de lutter jusqu'au bout, jusqu'à ce que le mal soit radicalement extirpé.

L'Allemagne s'est lourdement trompée. Rappelant un mot célèbre, on peut dire qu'elle a commis plus qu'un crime, elle a commis une faute.

CONCLUSION

Et maintenant nous nous adressons à tous les gens de bonne foi, même à ceux de nos ennemis qui sont restés capables de juger sainement les hommes et les choses. Nous faisons appel, non à leur pitié, — la Belgique ne réclame la pitié de personne, — mais à leur bon sens et à leur raison, et nous leur demandons de se prononcer entre notre pays et l'Allemagne. Nous avons refoulé au dedans de nous-même nos sentiments les plus profonds et les plus légitimes. Nous avons imposé silence à notre cœur pour ne laisser parler que les faits, convaincu que de leur simple exposé la vérité surgirait, éclatante. Nous avons démontré que l'enquête de la Commission instituée par le gouvernement belge avait été entourée de toutes les garanties possibles d'impartialité ; que l'Allemagne s'était dérobée, à diverses reprises, à des offres d'enquête contradictoire ; qu'au surplus, elle s'était accusée elle-même dans les carnets de route de ses soldats, dans les *Manuels* édités par l'état-major allemand à l'usage des officiers, dans les ouvrages de ses écrivains les plus autorisés.

Les pièces du dossier sont là. Elles sont à la disposition de chacun. Qu'on les examine une à une, qu'on les étudie sans parti pris, sans passion. La Belgique ne doute pas de l'issue du procès. Elle attend sans crainte, avec pleine confiance, le jugement du monde civilisé et celui de l'histoire.

Mars 1915.

APPENDICE

Cette brochure était écrite lorsque nous avons reçu communication d'un article paru dans la *Gazette de Cologne* du 10 février 1915 et que nous croyons devoir verser au dossier.

L'auteur, M. Walter Bloem, a entrepris la tâche de venger les troupes allemandes des accusations de cruauté portées contre elles. Il le fait avec la grâce de l'ours de la fable lançant le pavé sur le nez de son ami. Qu'on en juge par ce passage de l'article :

.....Il est un principe que tous nous avons sans doute fait nôtre : la collectivité doit expier la faute de l'un de ses membres.

Le village où nos soldats ont subi la fusillade de la population civile est incendié. Si l'auteur ne peut être retrouvé, quelques représentants sont choisis dans l'ensemble de la population et fusillés sur-le-champ. Les femmes et les enfants ne sont pas touchés, sauf s'ils sont trouvés les armes à la main.

Ce principe peut paraître dur et cruel, mais il est formé des usages de l'histoire ancienne et moderne de la guerre et, si l'on peut s'exprimer ainsi, il est « reconnu ». En outre, il trouve sa justification dans la théorie de l'épou-

vante (*Abschreckung*). Les innocents doivent pâtir en même temps que les coupables et, si ceux-ci ne peuvent être découverts, en lieu et place de ces derniers ; cette punition n'est pas infligée parce qu'un crime a été commis, mais pour que des crimes ne soient plus commis. Tout incendie de village, toute exécution d'otages, toute suppression d'une partie de la population d'une commune dont la population a pris les armes contre les troupes qui arrivent, tout cela constitue bien moins des actes de vengeance que des signaux d'avertissement pour le pays non encore occupé.

Et cela ne peut être douteux. C'est bien comme signaux d'avertissement qu'ont servi les incendies de Battice, Herve, Louvain, Dinant. L'incendie forcé, le sang répandu au début de la guerre, ont sauvé les grandes villes belges de la tentation de s'emparer des faibles garnisons dont nous pouvions les faire occuper. Y a-t-il au monde un seul homme se figurant que la capitale belge nous aurait supportés, nous, qui circulons aujourd'hui à Bruxelles comme dans notre propre pays, si cette capitale n'avait pas tremblé et ne tremblait pas encore aujourd'hui par crainte de notre vengeance ?

La guerre n'est pas un jeu de société. C'est un foyer d'enfer. Celui qui y met le doigt s'y brûle la main, l'âme, et y perd la vie. C'est de ce sort qu'est victime le pauvre peuple belge, aveuglé et égaré.

*
* *

Pouvait-on espérer aveu plus formel, plus écrasant? M. Bloem a une manière de plaider l'innocence de ses clients, qui est peut-être la manière germanique, mais qui n'en semble pas moins étrange. Chargé de défendre les troupes allemandes accusées, il les accable de charges nou-

velles ; il prouve non seulement, qu'elles ont commis les crimes qu'on leur impute, mais encore qu'elles sont entrées en Belgique avec la volonté préméditée de les commettre en vertu de la théorie de l' « épouvante ! »

Elles étaient d'avance, dans le programme allemand de l'invasion, de la guerre, indépendamment de toute provocation de la part de la population belge.

Nous n'avons rien voulu prouver d'autre.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imp. Paul Dupont (Cl.). Thouzellier, Dr. — 218.4.15.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.). 218.3.1915

N° 32

"Pages actuelles"
1914-1915



Pendant la Guerre

par

Son Éminence le Cardinal AMETTE
Archevêque de Paris

Lettres pastorales et Allocutions
(Août 1914 - Février 1915)



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, place Saint-Sulpice, PARIS

PENDANT LA GUERRE

Lettres pastorales et Allocutions

(Août 1914-Février 1915

"Pages actuelles"
1914-1915

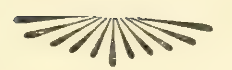


Pendant la Guerre

par

Son Éminence le Cardinal AMETTE
Archevêque de Paris

Lettres pastorales et Allocutions
(Août 1914 - Février 1915)



PARIS
BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, Place Saint-Sulpice, 7
1915

PENDANT LA GUERRE

LETTRE

de S. Ém. le Cardinal Archevêque de Paris au clergé et aux fidèles de son diocèse, ordonnant des prières pour la France.

Nos Très Chers Frères,

La patrie appelle aux armes ses enfants.

Après s'être efforcée, loyalement et jusqu'au bout, de conserver la paix, la France se voit contrainte à subir la guerre.

En face du danger qui menace le pays, toute division cesse parmi ses fils. Tous se lèvent, dans un mouvement unanime de fidélité au devoir et de dévouement à la patrie, prêts à tout sacrifier pour la défendre.

Nos soldats de tout âge et de toute condition partent avec une vaillance calme, confiante et résolue. Les épouses et les mères ont des larmes plein les yeux, mais elles les retiennent, et elles encouragent ceux qui s'en vont en les recommandant à Dieu.

C'est vers Dieu, en effet, que lèvent d'abord leurs regards, en ces heures d'angoisses, tous ceux qui croient en lui.

Ils sont les premiers à le faire, ces officiers et ces soldats chrétiens qu'on a vus en si grand nombre se préparer au départ en mettant leur âme en paix avec Dieu.

Sans doute, N. T. C. F., la valeur de notre armée, l'admirable attitude de la nation tout entière, l'appui que nous garantissent nos alliances, nous permettent d'envisager la lutte avec confiance, mais nous ne saurions oublier que Dieu reste l'arbitre souverain des destinées des peuples et qu'il dispose à son gré de la victoire et de la défaite. C'est son concours qu'il faut avant tout nous assurer par la prière.

Prions donc, N. T. C. F., ainsi que nous y exhortait hier, dans un émouvant appel, le Père commun des âmes et des peuples, le Vicaire de Jésus-Christ.

Prions pour que cette terrible guerre, qui menace de mettre l'Europe entière à feu et à sang, prenne fin bientôt, sans avoir causé tous les massacres et toutes les ruines qu'on peut en redouter.

Prions pour que nos armes soient victorieuses comme elles l'ont été tant de fois dans le passé, et nous obtiennent de retrouver une paix durable dans l'honneur et dans l'intégrité de la patrie.

Prions pour que la mort ne fasse pas dans les rangs de nos chers soldats de trop cruelles hécatombes, et pour que tous ceux qui tomberont victimes du devoir meurent dans l'amitié de Dieu et

reçoivent de Lui la vie éternelle en récompense de leur sacrifice.

Afin que nos prières soient plus sûrement exaucées, nous leur donnerons l'appui de nos bonnes œuvres.

De toutes parts, des femmes généreuses se lèvent pour suivre nos soldats sur les champs de bataille, pour les soigner dans les hôpitaux et les ambulances. Tous ceux et celles qui le pourront voudront, par le travail et par l'aumône, s'associer à leur dévouement.

Nous n'oublierons pas les mères et les enfants que l'absence de l'époux et du père va laisser dans la détresse. Notre charité saura multiplier en leur faveur les sacrifices.

Tous enfin, nous offrirons à Dieu pour la Patrie notre part de privations et de souffrances. Nous nous efforcerons, par une vie plus complètement et plus généreusement chrétienne, d'attirer sur la France la protection du Christ qui l'aime toujours, et de la Très Sainte Vierge Marie qui demeure sa Reine et sa Mère.

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion de la mort de Sa Sainteté le pape Pie X.

Nos Très chers Frères,

Une douloureuse nouvelle nous arrive.

Après quelques jours d'une maladie qui, jusqu'à hier, semblait devoir être bénigne, N. T. S. P. le Pape Pie X s'est éteint cette nuit à 1 heure et demie.

En toutes circonstances, la perte d'un Pontife si vénéré et si aimé, d'un Pape si saint, si fort et si bon, eût été un grand deuil pour l'Église. Ce deuil est particulièrement cruel dans les conjonctures si graves où nous sommes, alors qu'une guerre formidable arme les unes contre les autres les plus grandes nations de l'Europe.

De cette guerre, qu'il s'était vainement efforcé d'empêcher, on peut dire que Pie X meurt en victime. A l'heure où elle éclatait, il disait au monde qu' « il « sentait son âme déchirée par la plus poignante dou- « leur à la pensée du péril qui menaçait le salut et la « vie de tant d'hommes et de tant de peuples ». Nul doute que cette douleur, oppressant son cœur paternel, n'ait aggravé le mal qui vient de l'emporter.

Le temps nous manque aujourd'hui pour vous rap-

peler, N. T. C. F., ce qu'a été, durant les onze années de son règne, le Pontife que nous pleurons. Nous ne pouvons, à cette première heure, que vous demander instamment vos prières pour le repos de son âme.

Sans doute, il nous semble bien qu'en expirant, le vénéré défunt pouvait redire avec confiance la parole de saint Paul : « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi ; elle m'attend, la couronne de justice que le juste Juge réserve à ceux qui aiment son avènement (1). »

Toutefois nous ne pouvons oublier que les jugements de Dieu sont redoutables pour ceux qui ont porté des responsabilités si lourdes. Nous supplierons donc avec ferveur Notre-Seigneur Jésus-Christ d'admettre au plus tôt dans son royaume céleste ce Pontife qui n'a eu en ce monde d'autre souci que l'avènement de son règne.

Quelle place a tenue la France dans son cœur et dans son dévouement apostolique, vous ne l'ignorez pas, N. T. C. F. De France Lui sont venues de grandes douleurs, que Nous ne voulons pas rappeler à cette heure, mais de France aussi, Il se plaisait à le redire, Il a reçu de grandes consolations. Il le constatait chaque jour : la séparation, qui a rompu les liens officiels entre l'Eglise et sa Fille aînée, n'a pas brisé leur union. La soumission unanime du clergé et des fidèles aux décisions que dut prendre Pie X pour

(1) *Timoth.*, IV, 7.

sauvegarder les droits de la hiérarchie sacrée et la liberté de l'Église, le courage avec lequel furent acceptés les sacrifices qui en étaient la conséquence, le zèle et l'activité généreuse déployés par les catholiques pour relever les ruines accumulées et préparer un avenir meilleur, toutes ces choses réjouissaient le cœur du saint Pontife, et Il daignait nous en féliciter. Il aimait nos gloires religieuses : il était heureux de montrer sur sa table de travail deux figures françaises, auxquelles Il avait décerné l'auréole des Bienheureux et qu'Il souhaitait vivement de canoniser : Jeanne d'Arc et le Curé d'Ars. Qui ne se souvient du geste spontané et touchant par lequel, au lendemain de la béatification de notre héroïque Libératrice, Il portait à ses lèvres, sous les voûtes de la Basilique de Saint-Pierre, notre drapeau national ? Comment oublier ces admirables paroles, qu'avec un accent où passait tout son cœur, Il adressait à la France, le jour où il remettait à quatre de ses Fils les insignes de la dignité cardinalice : « Le peuple qui a fait alliance avec Dieu aux fonts baptismaux de Reims retournera à sa première vocation.... Les fautes ne resteront pas impunies, mais la fille de tant de mérites, de tant de soupirs et de tant de larmes ne périra jamais. Un jour viendra, et Nous espérons qu'il ne tardera guère, où la France entendra une voix (la voix de Jésus-Christ) qui lui répétera : « Lève-toi et purifie-toi des souillures qui t'ont défigurée : réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance, et va, fille ainée de l'Église,

nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon nom devant tous les peuples et devant les rois de la terre (1). »

Ces paroles nous parurent alors quasi prophétiques. A l'heure où Celui qui les prononçait vient de quitter la terre, à voir l'admirable mouvement de vaillance, d'union patriotique et de foi religieuse qui soulève notre pays tout entier, n'est-il pas permis de croire que la prophétie va se réaliser ? Du haut du ciel, le saint Pape auquel Dieu l'inspira y aidera par ses prières.

---

(1) Allocution du 29 novembre 1911.

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris au clergé et aux fidèles de son diocèse à l'occasion de l'élection de Sa Sainteté le Pape Benoît XV.

Paris, le 10 septembre 1914.

Nos Très Chers Frères,

Nous voici revenu au milieu de vous, après une absence qui a paru bien longue à Notre cœur.

Nous vous avions quittés pour aller à Rome accomplir un grand devoir et participer à l'élection d'un nouveau Vicaire de Jésus-Christ.

Après avoir, durant plusieurs jours, uni à nos Vénérables Frères du Sacré Collège, pris part aux prières solennelles prescrites par l'Église pour le repos de l'âme du Souverain Pontife défunt, Nous entrions en Conclave, au Palais du Vatican, le soir du lundi 31 août.

Quelle émotion profonde Nous ressentions, en Nous enfermant dans ce nouveau Cénacle, suppliant l'Esprit saint de désigner Lui-même l'élu de Dieu, celui que Notre Seigneur avait marqué pour tenir sa place ici-bas et diriger son Église en des temps si graves et si difficiles!

Reconnaître cet élu, sans autre souci que celui de

la plus grande gloire de Dieu et du plus grand bien des âmes, telle était l'unique préoccupation des cinquante-sept Cardinaux présents à l'auguste assemblée. Peu à peu, dans les scrutins qui se succédèrent, le choix divin apparut de plus en plus clairement : le jeudi 3 septembre, à dix heures et demie, l'Éminentissime Cardinal Jacques della Chiesa, Archevêque de Bologne, était proclamé Souverain Pontife, et Il prenait le nom de Benoît XV, en souvenir du grand Pape Benoît XIV, qui avait été son prédécesseur sur le siège de Bologne. Une heure après, l'heureuse nouvelle était annoncée au peuple romain, réuni en foule sur la place Saint-Pierre, et bientôt, du haut du balcon intérieur de la grande basilique Vaticane, remplie par une multitude enthousiaste, le nouveau Pontife donnait sa première bénédiction à la Ville et au monde.

La voix publique vous a déjà dit, Nos très chers Frères, comment la Providence l'a merveilleusement préparé à porter ce qu'Il appelait Lui-même, en acceptant son élection, « le formidable fardeau » du suprême pontificat : *onus formidabile*.

Issu d'une noble et antique famille génoise, dont le nom rappelle le dévouement traditionnel à l'Église, Benoit XV a été formé à l'école du grand Cardinal Rampolla, de sainte mémoire, dont Il fut le disciple et le collaborateur très aimé et très fidèle, à la nonciature de Madrid et à la Secrétairerie d'État du Saint-Siège. En 1907, Il était nommé archevêque de Bologne par Sa Sainteté Pie X, qui voulut le sacrer de ses mains, et, pendant sept années, Il a exercé en

ce grand diocèse un ministère pastoral des plus fructueux. Tous s'accordent à louer son intelligence cultivée et largement ouverte, sa doctrine sûre, sa sagesse, sa fermeté, sa bonté, son zèle et sa piété.

Pourquoi n'ajouterions-Nous pas qu'Il connaît et qu'Il aime particulièrement notre pays? Lorsqu'à l'instant même de son élection, et avant l'hommage officiel d'obédience, il Nous fut donné de Nous approcher de Lui, Il daigna Nous dire cette parole : « En embrassant l'Archevèque de Paris, j'embrasse la France, la Fille aînée de l'Église : qu'elle redevienne ce qu'elle a été ! » Quelques heures plus tard, Il Nous répétait les mêmes sentiments; et comme Nous lui demandions l'autorisation de quitter Rome dès le lendemain pour revenir parmi vous, Il Nous exprimait le vif désir de voir les Cardinaux français représenter notre patrie à la solennité de son couronnement. Nous fûmes heureux de pouvoir déférer à ce désir si bienveillant. Et maintenant nous revenons à vous, le cœur débordant de reconnaissance envers Dieu qui Nous a donné un tel Pontife, et les mains remplies des prémices de ses bénédictions.

Comme elles nous sont nécessaires à cette heure, ces bénédictions du Père et du Pasteur des âmes et des peuples !

Le fléau de la guerre sévit de plus en plus terrible sur notre cher pays. Un instant, notre grande capitale s'est vue menacée par l'ennemi, et si le péril semble s'éloigner, il s'en faut qu'il soit définitivement

conjuré. Nous ne l'ignorons pas, Nos très chers Frères, vos courages et votre foi sont à la hauteur de l'épreuve. Tandis que nos braves soldats et nos vaillants alliés combattent avec héroïsme, tandis que des dévouements généreux se prodiguent pour panser les blessures, la charité se dépense sans compter pour soulager la misère; en même temps, de toutes nos églises et de toutes les âmes croyantes, la prière ne cesse de monter vers le ciel pour le salut de la patrie.

Nous savons avec quel pieux empressement, après nos grandes supplications au Sacré-Cœur et à Notre-Dame-des-Victoires, vous êtes allés invoquer, près de son tombeau, sainte Geneviève, la patronne de Paris et de la France, et, dans l'église où elle a prié, la bienheureuse Jeanne d'Arc, libératrice de la patrie.

Nous croyons répondre à vos vœux en vous convoquant encore à une solennelle réunion de prières, en notre Église Métropolitaine de Notre-Dame, dimanche prochain, 13 septembre, jour où nous célébrerons la solennité de la Nativité de la Très Sainte Vierge. Ce jour-là, à 3 heures, nous y ferons une procession solennelle où seront portées les reliques des saints et saintes protecteurs et protectrices de Paris, et nous conjurerons ensemble Marie de se montrer une fois de plus Patronne de la France et Secours des chrétiens.

Nous recommanderons en même temps à Dieu les âmes des chers soldats qui, en si grand nombre déjà, sont tombés au champ d'honneur; nous demanderons pour eux le bonheur éternel en échange de leur sanglant sacrifice.

PROTESTATION

Dimanche 11 octobre, à midi et demi, des avions allemands ont jeté sur Paris vingt bombes, qui ont tué quatre personnes inoffensives et fait un bon nombre de blessés.

Trois de ces bombes ont été lancées, avec une intention évidente, sur l'église métropolitaine de Notre-Dame ; l'une d'elles y a causé de notables dégâts et eût pu y déterminer un grave incendie.

Nous avons le devoir de protester contre ces violences barbares et criminelles, que ne peut excuser aucune nécessité militaire. *L'attentat dirigé contre la vénérable basilique constitue un sacrilège que Nous dénonçons à la réprobation du monde chrétien.*

† Léon-Adolphe, Cardinal AMETTE,

Archevêque de Paris.

ALLOCUTION PRONONCÉE

par Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris au service célébré pour M. le Comte Albert de Mun, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, le 16 octobre 1914.

Mes Frères,

Je manquerais à un devoir, je résisterais au mouvement de mon cœur, et je tromperais peut-être votre attente, si, avant de faire monter vers Dieu une suprême prière pour celui que nous sommes venus pleurer ensemble, je ne lui adressais à lui-même un salut de gratitude et de regrets, au nom de l'Église qu'il a tant honorée et qu'il a servie avec tant de fidélité, de vaillance et d'éclat.

En le faisant, je suis sûr d'être l'écho du nouveau Chef de cette Église, Sa Sainteté Benoît XV, dont l'une des premières paroles, dans l'entretion qu'il daigna m'accorder quelques heures après son élection, fut pour s'informer de M. le comte de Mun, et qui, lorsque je le quittais au jour de son couronnement, me chargeait de lui porter son affectueux souvenir.

Autour du cercueil d'Albert de Mun, un concert unanime d'hommages s'est élevé, auquel ne s'est

mêlée aucune note discordante. On a loué le grand orateur, et le charme, la splendeur, la puissance de son verbe. On a exalté le grand patriote, son amour passionné pour la France, et les éminents services qu'il lui a rendus par l'épée, par la parole et par la plume.

Ce qu'il m'appartient de saluer en lui devant cet autel, c'est le grand catholique, le chevalier chrétien.

Credidi, propter quod locutus sum : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé », s'écriait le Psalmiste, et saint Paul après lui. Ce mot eût pu être la devise du comte de Mun.

Sans doute, Dieu l'avait merveilleusement doué de tous les dons qui font l'orateur, mais ce qui a fait surtout l'éloquence de sa parole, c'est qu'elle était toujours le cri d'une âme pénétrée d'une foi ardente et aimante.

Il a eu foi en Dieu, auteur et maître souverain de toutes choses, et voilà pourquoi il a toujours proclamé hautement, énergiquement revendiqué les droits de Dieu au milieu des sociétés humaines.

Il a eu foi en Jésus-Christ, Fils de Dieu et Sauveur des hommes, docteur de vérité et inspirateur de charité, et voilà pourquoi il a prêché et pratiqué cette politique sociale dont on a dit avec vérité devant sa tombe qu'elle était « l'Évangile en action ».

Il a eu foi en la sainte Église catholique, de par Dieu et de par Jésus-Christ mère et institutrice des âmes et des peuples, et voilà pourquoi il a toujours docilement accepté ses enseignements, filialement

suivi — et il lui en a coûté parfois — ses directions, courageusement défendu ses libertés.

Il a eu foi au peuple, en la dignité de son âme immortelle, en la générosité de son cœur, en son droit à une part légitime de bonheur, même en ce monde, et voilà pourquoi il a constamment plaidé la cause des humbles, des faibles, des travailleurs, et soutenu leurs intérêts.

Il a eu foi en la France, en sa vocation sublime, en sa mission providentielle, en sa grandeur impérissable, et voilà pourquoi, ne pouvant plus combattre avec le glaive comme aux jours de sa brillante jeunesse, il a lutté jusqu'à son dernier souffle, par sa parole et par sa plume qui valait la meilleure des épées, pour la sécurité, l'indépendance, le relèvement de la patrie. On peut dire qu'il est mort pour elle, puisque c'est pour la servir qu'il a épuisé, avant le temps, ses dernières forces et avancé sa fin.

Il a cru : croyant il a aimé, c'est pourquoi il a parlé, il a agi, il a lutté.

Et maintenant nous pouvons lui redire la parole qu'une femme inspirée adressait un jour à la Vierge Marie : « Heureux êtes-vous d'avoir cru ! »

Sur la terre sa foi lui a donné ce que l'un des vôtres, Messieurs de l'Académie, a appelé justement « la gaieté de la certitude ». Au ciel, parce que cette foi a été invincible et s'est tournée en amour et en dévouement, elle lui assure les joies de l'éternelle vision.

Puisse-t-il contempler de là-haut ce qu'il a tant

souhaité, ce pourquoi il a vécu et il est mort, le salut de la France, la réconciliation durable de tous ses enfants, son retour à la foi des aïeux, son alliance renouvelée avec l'Église dont elle reste, malgré tout, la fille aînée!

Que ces espérances soient la consolation de ceux et de celles qui le pleurent, de la digne compagne de sa vie, des fils qui portent si noblement son nom !

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris au clergé et aux fidèles de son diocèse, demandant des prières et ordonnant un service solennel pour les victimes de la guerre.

Paris, le 26 octobre 1914.

Nos Très Chers Frères,

Voici venir les jours où la Sainte Église nous invite à raviver en nous le souvenir de nos morts et à multiplier pour eux nos prières.

Cette année plus que jamais, une telle invitation trouvera écho dans nos cœurs.

Chaque jour, en effet, la guerre cruelle fait parmi les nôtres des victimes en grand nombre. Beaucoup de familles sont dans le deuil, pleurant la mort d'un père, d'un fils, d'un frère, d'un époux. Beaucoup d'autres sont dans l'angoisse, ignorant le sort de chers disparus et redoutant d'apprendre qu'ils ont

succombé à leurs blessures entre les mains de l'ennemi. Notre famille sacerdotale n'est pas la moins éprouvée : déjà six de nos jeunes prêtres Parisiens ont péri sur les champs de bataille.

Il n'est personne d'entre nous qui ne se sente profondément ému à la pensée de ces martyrs de la patrie. Leur mémoire nous est chère et nous avons à cœur de l'honorer. Lorsqu'ils viennent mourir dans nos hôpitaux ou nos ambulances, nous rendons pieusement les derniers devoirs à leurs dépouilles. Leurs cercueils s'en vont au champ du repos, enveloppés dans les plis du drapeau national, suivis par une foule sympathique, salués souvent par d'éloquentes paroles. Durant les jours qui s'approchent, leurs tombes seront visitées et couvertes de fleurs.

Mais vous le comprenez, N. T. C. F., vous qui avez la foi, ces hommages extérieurs ne sauraient suffire pour acquitter notre dette envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour le pays. Ce qu'ils réclament surtout de nous, ce sont des prières, parce que cela seul peut leur être utile dans l'Au-delà mystérieux où ils sont entrés.

Sans doute, nous en avons la confiance, Dieu, qui les attendait sur le seuil de l'éternité, les y a miséricordieusement accueillis. Nous n'oserions pas dire que la mort subie pour la patrie ait les mêmes promesses et la même vertu que le martyre enduré pour la religion. Tout au moins avons-nous le droit de compter que, lorsqu'un soldat donne sa vie dans une guerre juste pour accomplir son devoir patriotique,

ce qui est obéir à Dieu, son salut éternel est assuré (1). A plus forte raison devons-nous le croire pour ceux qui, comme la plupart des nôtres, sont allés au combat après s'être recommandés à Dieu et réconciliés avec Lui. Mais nous n'avons pas la certitude que tous voient s'ouvrir immédiatement devant eux la porte du ciel, et qu'il ne reste pas à un bon nombre quelques dettes à payer à la justice divine. Voilà pourquoi, tandis que l'Église déclare que « c'est faire injure au martyr que de prier pour lui », Elle a toujours demandé et offert des prières pour ceux qui meurent sur les champs de bataille. Déjà, dans les temps anciens, le vaillant capitaine Judas Macchabée faisait offrir à Jérusalem des sacrifices en faveur de ceux qui étaient morts sous ses ordres pour l'indépendance d'Israël (2); et notre Bienheureuse Jeanne d'Arc demandait avec instance des messes pour les soldats tombés dans les combats.

Nous serons fidèles, N. T. C. F., à accomplir ce devoir de pieuse assistance à l'égard de ceux qui ont versé leur sang pour nous. Vous priez chaque jour avec ferveur pour nos vaillantes armées. Vous faites tout ce qui est en votre pouvoir pour leur épargner

---

1 Cela ne veut pas dire que la mort pour la patrie suffise par elle-même à justifier une âme. Mais il est permis de croire qu'à celui qui, tout en ayant péché et ne pouvant recevoir l'absolution, sacrifie par devoir sa vie pour son pays, la bonté de Dieu accorde, au moment suprême, une grâce de contrition parfaite qui lui assure le pardon de ses fautes et le salut éternel.

(2) II *Macch.*, XII.

quelques souffrances, et Nous ne saurions trop encourager et bénir la sollicitude généreuse qui s'efforce, à l'approche de l'hiver, de procurer des vêtements chauds à nos chers combattants. Vous avez le plus vif souci du sort de nos blessés; les dévouements et les sacrifices se multiplient pour leur assurer les soins les plus prompts et les meilleurs. N'oublions pas ceux qui peut-être endurent encore des souffrances non moins cruelles que celles du champ de bataille. Et puisque la bonté divine met à notre disposition, pour les soulager, des moyens d'une efficacité certaine, prières, indulgences, communions, messes célébrées ou entendues, sachons en user généreusement en leur faveur.

Par là nous introduirons plus promptement nos chers morts dans la paix éternelle. Par là nous donnerons aux familles qui les pleurent la consolation la plus capable d'adoucir leurs larmes, en hâtant pour ces êtres aimés la possession du véritable bonheur. Par là aussi nous accroîtrons le nombre de nos intercesseurs ; réunies dans le ciel aux saints protecteurs de la France, ces nobles victimes obtiendront de Dieu la seule vengeance qu'elles réclament pour leur sang répandu : le salut de la patrie, le triomphe de sa cause, une paix glorieuse et durable pour elle et pour ses alliés.

A ces fins Nous célébrerons dans notre Église Métropolitaine de Notre-Dame, le vendredi 6 novembre, à 10 heures, un service solennel pour les morts qui ont succombé, depuis le début de la

guerre, dans les rangs de l'armée française et des armées alliées.

Nous espérons que vous viendrez en grand nombre, N. T. C. F., rendre ce pieux hommage à nos défenseurs, et donner ce témoignage de sympathie chrétienne à leurs familles, que Nous invitons spécialement à cette cérémonie funèbre.

ALLOCUTION PRONONCÉE

au Service solennel célébré à Notre-Dame de Paris pour les victimes de la guerre.

MESSIEURS,

MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Vous êtes venus, représentants du chef de l'État, du gouvernement français, de l'autorité militaire et des nations nos alliées, membres du Parlement et de l'Institut, de la magistrature et du barreau, élus du département et de la cité, familles de nos chers morts, officiers et soldats leurs frères d'armes, chanoines de notre Métropole, pasteurs de nos paroisses, membres de notre clergé, et vous, chrétiens fidèles, vous êtes venus en foule rendre un pieux hommage aux légions de vaillants, tombés depuis trois mois, dans les rangs de notre armée et des armées alliées, sur cet immense champ de bataille qui s'étend des rivages de la mer du Nord aux bords de la Vistule, à travers la Belgique, la France et la Pologne.

Aux premiers chrétiens qui pleuraient leurs morts, l'apôtre saint Paul écrivait : « Ne pleurez pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance ! » C'est la parole que je veux vous redire avant que s'achève cette grandiose cérémonie funèbre.

Ah ! certes, ils méritent bien d'être pleurés, les

morts dont le souvenir nous rassemble. Ils sont tombés, chefs éminents ou soldats obscurs, hommes faits, dans la maturité de l'âge, et jeunes hommes en leur printemps, frères, époux, fils tendrement aimés, les uns foudroyés en un instant par la balle qui les a frappés au front ou en plein cœur, les autres déchiquetés et mutilés par les obus et ayant agonisé des jours ou des semaines sur la terre rougie de leur sang ou sur un lit d'hôpital... Oui, quand nous pensons à tant de milliers de vies humaines fauchées dans leur plein épanouissement ou dans leur fleur, à tant de souffrances endurées, à tant d'affections brisées, à tant d'espérances détruites, à tant de parents désolés, à tant de veuves et d'orphelins restés sans appui, oui, en vérité, nous avons bien lieu de pleurer, et il semble que toutes nos larmes n'égaleront jamais tant de douleurs.

Mais si nous pleurons, nous ne devons pas pleurer comme ceux qui n'ont pas d'espérance.

L'espérance! Ah! elle plane sur les tombes, proches ou lointaines, connues ou inconnues, hélas! qui ont reçu les restes de nos chers disparus; elle plane sous ces voûtes avec leurs âmes que nous évoquons. Entendez son langage et les consolations qu'elle nous donne.

Espérance d'abord pour la patrie! Ces généreuses victimes, par leur vaillance dans le combat, par leur courage devant la mort, elles ont préparé la délivrance et la victoire. Par l'exemple de leur héroïsme, elles se sont suscité des imitateurs et des émules qui

achèveront leur œuvre. Par leur sang répandu, elles ont contribué à racheter les fautes de leur nation, — et laquelle donc oserait s'en dire exempte? — elles continueront à plaider sa cause auprès du Dieu qui élève les peuples ou les abaisse selon les lois de sa justice.

Espérance aussi pour vous, ô familles qui pleurez. Ce fils, cet époux, ce père, qui vous ont été ravis, ne croyez pas que vous les ayez perdus tout entiers. Leur mort glorieuse met autour de votre nom une auréole d'honneur qui vous désigne au respect et à la sympathie de vos concitoyens. Surtout leur sacrifice vous est une protection devant le Maître souverain de nos destinées, un titre à ses bénédictions de choix. Volontiers, s'ils pouvaient vous parler, ils vous rediraient la parole d'un saint sur son lit de mort : « Ne pleurez pas, je vous serai plus utile au lieu où je vais que je ne l'étais ici. »

Le lieu où ils sont allés, vous le connaissez bien, mes Frères, vous qui avez le bonheur d'être chrétiens. Ils sont allés dans la grande maison de famille des enfants de Dieu, dans la patrie éternelle qui ne connaît pas d'ennemi.

Ah ! voilà la grande espérance dont la croix qui ombrage leur tombe est le gage ! Celle-là, elle est pour eux comme pour nous, et c'est elle surtout qui peut consoler notre douleur.

Près de leurs tombes, comme autrefois près du sépulcre de Jésus, l'Ange du Seigneur pourrait nous dire : « Pourquoi cherchez-vous parmi les morts ceux

qui sont vivants ? » Oui, ils sont vivants nos glorieux morts, et ils vivront à jamais !

Ils vivront non pas seulement dans la mémoire de leurs concitoyens, dans le souvenir de ceux qui les ont aimés et à qui leur fin tragique les a rendus plus chers encore. Ils vivront, non pas seulement dans cette existence collective de la race et de la patrie, qu'ils auront contribué à sauver et à grandir... C'est là la seule immortalité que puissent leur promettre ceux que n'éclaire pas la lumière de la foi. Immortalité précieuse sans doute, mais combien insuffisante pour des âmes qui aspirent à vivre toujours d'une vie personnelle, à retrouver dans leur individualité toujours subsistante les êtres qu'elles ont aimés !

A ces aspirations de l'âme humaine, seul notre Christ Jésus peut répondre, et Il y répond par une infaillible promesse. L'Église la chante, cette promesse, sur les cercueils de ses enfants avant de les confier à la terre : « Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, fût-il mort, vivra, et quiconque vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours. »

Ils ont cru en Lui, les morts que nous pleurons. On les a vus, pour la plupart, avant de partir au combat, recourir au ministère de ses prêtres et à la vertu de ses sacrements. Sous le feu de l'ennemi, ceux-là mêmes qui l'avaient oublié ou offensé ont senti se réveiller dans leur cœur la foi de leur baptême et ils se sont recommandés à Lui. Ce recours, à l'heure suprême, joint au sacrifice de leur sang ré-

pandu dans l'accomplissement du devoir, leur a valu, nous n'en pouvons douter, la grâce du repentir et du pardon. Il n'est pas jusqu'à ces enfants du désert, venus combattre dans les rangs de notre armée, pour qui nous ne puissions penser que leur foi en Dieu et leur héroïque bravoure leur ont obtenu part au bienfait de la Rédemption et ouvert les portes de la vie éternelle.

S'il reste à un bon nombre quelques dettes à payer envers la justice divine, nos suffrages les aideront à s'en libérer. Bientôt ils entreront, s'ils n'y sont pas encore, dans le lieu de la lumière et de la paix. En échange de quelques années de cette existence terrestre, toujours plus ou moins douloureuse, qu'ils ont sacrifiée à la patrie, ils jouiront d'un bonheur sans mélange et sans fin. Au sein de ce bonheur, ils continueront d'aimer et de servir ce qu'ils ont aimé et servi ici-bas, leur famille et leur patrie. Et un jour, que nous supplions Dieu de faire prochain, lorsque nous reviendrons sous ces voûtes chanter, non plus les accents lugubres du *De Profundis*, mais le *Te Deum* de l'action de grâces, leurs voix s'uniront aux nôtres pour remercier Dieu de nous avoir donné la victoire et rendu la paix.

Ainsi soit-il.

Assemblée de charité en faveur des Belges.

Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris prit la parole en ces termes :

« Que puis-je ajouter aux paroles si éloquentes que vous venez d'entendre, pour exciter votre admiration, votre sympathie, votre générosité en faveur du peuple héroïque de Belgique ?

« Je suis assuré que vous allez faire écho aux exhortations si chaleureuses, si pathétiques, qui vous ont été adressées, en versant largement dans les mains qui vont se tendre vers vous, les offrandes de votre charité. Vous ne voudrez pas épargner vos bourses, quand il s'agit de soulager ceux qui, pour nous sauver, aussi bien que pour défendre leur indépendance et leur honneur, n'ont pas épargné leur sang.

« Mais je veux, mes très chers Frères, ajouter un mot en ce jour où la Belgique fête quand même, car il l'a mérité plus que jamais, son magnanime souverain.

« Nous allons nous unir, non pas seulement aux hommages qui, de toutes parts, montent vers lui, mais aux prières ardentes qui, de l'âme de son peuple plein de foi, s'élèvent en sa faveur vers le ciel.

« Ah ! sans doute, Sa Majesté Albert Ier appréciera grandement votre générosité pour ses sujets, car il aime son peuple plus que lui-même ; mais parce qu'il est un souverain chrétien, parce qu'il a foi en la prière et en sa vertu, il appréciera autant, sinon plus

encore, les prières que nous ferons monter vers Dieu pour lui et pour sa nation. A leur commune intention, pour le roi des Belges, pour leur reine héroïque aussi, dont l'Église célébrera, au cours de cette semaine, la sainte patronne, sainte Élisabeth, nous allons faire monter vers le ciel le chant traditionnel des Français pour leurs souverains d'autrefois : *Exaudiat te Dominus in die tribulationis!*

« Oui, que le Seigneur vous exauce, ô roi chevaleresque, en ces jours qui sont pour vous des jours de tribulation, mais qui sont aussi des jours de gloire impérissable ; que le Seigneur se souvienne du sacrifice que vous avez fait et que vous continuez chaque jour au culte de la justice et du droit; que le Seigneur se souvienne des holocaustes sanglants qui s'immolent chaque jour encore sur le territoire de votre pays et, qu'en retour, Il vous rende bientôt la joie du triomphe : alors, comme on vient de le chanter tout à l'heure, nous entonnerons avec vous le cantique d'actions de grâces : *Lætabimur in salutari tuo!* Ainsi soit-il. »

Éloge d'Albert Ier et de son peuple.

« C'est de toute mon âme que j'offre mon hommage à la vaillante nation belge et à son magnanime Souverain, Sa Majesté Albert Ier.

« Mis en demeure de fouler aux pieds la foi jurée ou de subir une invasion sanglante et ruineuse, le roi des Belges et son peuple ont répondu : « Plutôt

la mort que la souillure! » Pour résister à la violence inique et barbare dont ils sont victimes, ils ont lutté et luttent encore avec un courage que rien n'abat, ils supportent sans défaillance les pires calamités. Honneur à eux!

« Leur héroïsme est digne de toute admiration et leurs souffrances méritent toute sympathie.

« Soldats tombés en grand nombre sur les champs de bataille, innocents massacrés, villes et villages incendiés, monuments détruits, populations exilées : tous ces malheurs font de la Belgique une nation martyre et excitent la compassion de tous les nobles cœurs.

« Nulle part, cette sympathie ne saurait être plus vive qu'en France.

« En se sacrifiant pour défendre son honneur et son indépendance, la Belgique a barré le chemin à l'envahisseur qui voulait écraser la France.

« Par là, elle s'est acquis des droits impérissables à la reconnaissance de tous les Français. Ceux-ci ne seront point ingrats.

« Avec les Belges et avec les Anglais, nos glorieux alliés, nos armées combattront jusqu'au bout pour chasser l'envahisseur. Nous aurons à cœur de venir largement en aide à nos frères en détresse.

« Enfin, nous supplierons le Dieu des justices de prendre en main la cause de ce peuple, si fidèle au Christ et à son Église, et de lui rendre, avec un territoire libéré et un patrimoine de gloire agrandi, la paix et la prospérité. »

(*Livre du Roi Albert.*)

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris au clergé et aux fidèles de son diocèse, ordonnant des prières publiques pour la France et pour ses alliés à l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception.

Nos Très Chers Frères,

Il y a quelques jours, les Cardinaux français adressaient à tous les Archevêques et Évêques de France la lettre suivante :

Monseigneur,

Depuis le début de la guerre, des prières publiques se font dans tous les diocèses et dans toutes les paroisses de France: les fidèles se pressent en foule dans nos églises pour y prendre part; nos vaillants défenseurs, officiers et soldats, pour la plupart invoquent le secours de Dieu; on peut dire en vérité que la France prie.

Toutefois, afin de donner à cette prière, autant qu'il dépend de Nous, un caractère plus complètement et plus sensiblement national, Nous avons pensé, répondant à des vœux exprimés de toutes parts, qu'il serait bon de convoquer le pays tout entier à s'unir,

en un jour déterminé, dans une supplication solennelle, et il Nous a paru que cette pensée pourrait être réalisée à l'occasion de la fête prochaine de l'Immaculée Conception.

Cette fête est particulièrement chère à la France, surtout depuis qu'au siècle dernier, la Très Sainte Vierge a choisi notre pays pour y glorifier le privilège de sa pureté sans tache par les manifestations et les prodiges de la Médaille miraculeuse, de Notre-Dame des Victoires et de Notre-Dame de Lourdes.

Nous vous proposons donc, Monseigneur, d'ordonner que le troisième Dimanche de l'Avent, 13 décembre, jour où la plupart de nos diocèses célébreront la solennité de l'Immaculée Conception, des prières spéciales aient lieu dans toutes les paroisses pour la France, pour ses armées et pour les armées alliées. Les fidèles seraient invités à faire, ce jour-là, la sainte Communion à cette intention; il y aurait une procession où l'on chanterait les Litanies de la Très Sainte Vierge, et un salut du Saint-Sacrement, durant lequel on lirait une Consécration de la France au Cœur Immaculé de Marie, dont la formule est jointe à cette lettre.

En outre, on pourrait conseiller aux fidèles de jeûner, en esprit de pénitence pour la France, la veille de ce jour, et de le faire précéder d'une neuvaine de prières, pendant laquelle on réciterait chaque jour une dizaine de chapelet avec trois fois les invocations : « Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous. » « Cœur immaculé de Marie, priez pour nous. »

Si Votre Grandeur agrée ce projet, Elle voudra bien le mettre à exécution dans son diocèse.

Nous avons la confiance que la Très Sainte Vierge, qui a donné tant de fois à la France des gages de sa protection maternelle, daignera écouter la prière unanime de notre pays, et hâter, par son intercession, l'heureuse conclusion de la guerre, la victoire de nos armes et le retour de la paix.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de Nos sentiments respectueux et dévoués en Notre Seigneur.

✠ Louis-Joseph, cardinal LUÇON, *Archevêque de Reims.*

✠ Paulin, cardinal ANDRIEU, *Archevêque de Bordeaux.*

✠ Léon-Adolphe, cardinal AMETTE, *Archevêque de Paris.*

✠ François-Virgile, cardinal DUBILLARD, *Archevêque de Chambéry.*

† François-Marie-Anatole, cardinal DE CABRIÈRES, *Évêque de Montpellier.*

✠ Hector-Irénée, cardinal SEVIN, *Archevêque de Lyon.*

Cet appel, Nous n'en doutons pas, sera entendu de toute la France : il le sera sûrement de Notre cher diocèse de Paris.

Depuis quatre mois bientôt, vous donnez, N. T. C. F., un admirable exemple d'assiduité et de ferveur dans la prière pour la patrie. Vous voudrez y apporter plus d'empressement et d'ardeur encore,

s'il est possible, durant ces jours où notre pays tout entier sera agenouillé devant Dieu et aux pieds de son Immaculée Mère.

La guerre se prolonge, toujours aussi âpre et aussi meurtrière, multipliant sans cesse les victimes et les deuils. Nos armées et celles de nos alliés soutiennent la lutte avec une vaillance admirable et une indomptable ténacité. Leur résistance héroïque brise tous les assauts de l'ennemi, mais elles n'ont pu encore le chasser de notre sol ni délivrer de son joug barbare la noble et malheureuse Belgique. Il faut donc nous efforcer de faire violence au Ciel pour obtenir à nos armes les victoires décisives qui amèneront la fin de cette effroyable guerre et le triomphe de la justice et de la civilisation chrétienne.

Nous demanderons avec confiance à la Très Sainte Vierge d'appuyer nos prières de son crédit tout-puissant auprès de son divin Fils. Que ne pouvons-nous espérer d'Elle, en cette fête de son Immaculée Conception, soixantième anniversaire de la définition dogmatique de ce glorieux privilège au nom duquel elle a opéré dans notre pays tant de prodiges !

Nous nous souviendrons aussi que dans ses apparitions de Lourdes en même temps qu'elle invitait à la prière, Marie réclamait la pénitence. Nous comprendrons que, pour incliner plus sûrement vers nous la bonté de Dieu, nous devons d'abord apaiser sa justice. Tous ceux d'entre vous qui le pourront, N. T. C. F., auront à cœur d'observer le jeûne qui nous est demandé.

Enfin, pour donner encore plus d'efficacité à nos supplications, nous y ajouterons l'exercice de la charité.

Vous vous efforcez, N. T. C. F., avec un dévouement et une générosité auxquels Nous Nous plaisons à rendre hommage, de soulager les souffrances et les misères qui sont sous vos yeux, les souffrances de nos chers blessés et les misères des familles que la guerre prive de leurs ressources et de leur soutien. Mais il est d'autres détresses qui sollicitent non moins vivement notre compassion et notre assistance : ce sont celles des onze départements ravagés par l'invasion.

Là, en beaucoup de lieux, tout a été pillé, incendié, détruit. Des populations entières se trouvent sans abri, sans vêtements, presque sans pain. C'est justice que nous, qui avons été épargnés, nous venions en aide à ceux de nos frères qui ont souffert et souffrent encore tant de maux. Vous vous montrerez, Nous en avons l'assurance, généreux à leur égard, et, une fois de plus, s'affirmera cette étroite et sainte union qui, à l'heure présente, fait de tous les Français une grande famille, dont tous les membres partagent les mêmes douleurs et les mêmes espérances.

CONSÉCRATION

de la France au Cœur Immaculé de Marie.

O Marie, Vierge très pure et Mère de Dieu, nous voici prosternés à vos pieds pour vous offrir nos prières filiales et confier à votre Cœur notre chère patrie.

Nos pères, dans les âges passés, ont appelé la France le royaume de Marie. Un de ses souverains vous l'a solennellement consacrée. Ce que vous avez fait pour elle, au cours du siècle dernier, a prouvé que vous êtes toujours sa Reine et sa Mère.

C'est dans notre pays que vous avez daigné plusieurs fois apparaître, et glorifier, par d'innombrables prodiges, le privilège de votre Immaculée Conception.

Nos cœurs sont remplis de reconnaissance et de confiance à la pensée de ces manifestations de votre bonté. Malgré ses défaillances et ses erreurs, la France n'a pas cessé de vous aimer, et elle se plaît toujours à vous honorer et à vous invoquer.

O Marie, écoutez les supplications que nous vous adressons pour notre patrie. Nous vous la consacrons de nouveau, autant qu'il est en notre pouvoir. Protégez-la dans les terribles épreuves qu'elle traverse;

obtenez-lui la victoire sur tous ses ennemis. Que votre divin Fils règne toujours sur elle avec vous, et y fasse régner la justice et la paix.

O Cœur immaculé de Marie, intercédez pour nous auprès du Cœur Sacré de Jésus!

Ainsi soit-il.

APPEL

en faveur des prisonniers de guerre français et belges.

Personne n'ignore combien douloureuse est la condition des prisonniers de guerre, détenus en pays ennemi, isolés de leurs familles et de leur patrie, condamnés souvent à toutes sortes de privations et de souffrances physiques et morales.

Leur sort a ému le cœur du Souverain Pontife, et Sa Sainteté Benoît XV vient de témoigner sa sollicitude paternelle à leur égard en recommandant à tous les Évêques de leur procurer, par le ministère de prêtres parlant leur langue, secours et consolation.

La Suisse s'est préoccupée aussi d'assister ces victimes de la guerre. Non contente de leur faciliter la correspondance avec leurs familles, elle vient d'obtenir des puissances belligérantes l'envoi de délégués, chargés de visiter les prisonniers, tant Français qu'Allemands. A la demande du Président de la Confédération helvétique, la France a autorisé un Pasteur protestant suisse à visiter les camps où sont retenus dans notre pays les prisonniers Allemands. De même l'Allemagne permet qu'un prêtre catholique suisse, de langue française, remplisse le même office

auprès de nos compatriotes prisonniers en Allemagne.

Mgr l'Évêque de Lausanne et Genève nous fait savoir qu'il a choisi pour cette mission M. l'abbé Dévaud, professeur à l'Université catholique de Fribourg.

Cet ecclésiastique laissera à l'Agence de la Croix-Rouge de Genève, à l'Office postal de Berne et aux autres agences déjà constituées, le soin de la correspondance entre les prisonniers et leurs familles. Son rôle consistera à visiter les camps de prisonniers et d'otages, de langue française ; à s'assurer, d'accord avec les autorités ecclésiastiques locales, qu'il est suffisamment pourvu à leurs besoins moraux et religieux ; et aussi à soulager leurs misères matérielles dans la mesure où le permettront les ressources qui seront mises à sa disposition.

Il appartient à notre pays de fournir ces ressources et de rendre possible et profitable cette mission bienfaisante.

Nous faisons à cet effet un pressant appel à la charité publique. L'Allemagne a déjà, dit-on, mis aux mains de son représentant des subsides considérables. Nous avons l'assurance que la France ne se montrera pas moins généreuse et voudra procurer à nos chers et infortunés prisonniers, le réconfort moral et les adoucissements matériels dont ils ont tant besoin.

A la demande de Mgr l'Évêque de Lausanne et Genève, Nous nous sommes chargé de centraliser pour cette œuvre les offrandes des diocèses du Nord

et du Centre de la France, pendant que Son Éminence le Cardinal Archevêque de Lyon fait de même pour les diocèses du Midi.

Une autre forme d'assistance, non moins nécessaire à nos prisonniers, serait de leur procurer de bonnes lectures, capables d'éclairer, de consoler et de fortifier leurs âmes dans l'épreuve. Déjà, à l'appel de Mme la baronne de Montenach, 25.000 paroissiens leur ont été envoyés. Il leur faudrait aussi d'autres bons livres, brochures ou collections de Revues saines. On demande, en particulier, des éditions populaires des quatre Évangiles, fondus ensemble. Mgr l'Évêque de Lausanne et Genève se charge pareillement de les leur faire parvenir. Nous réclamons encore ce secours des œuvres et des librairies catholiques et des fidèles.

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris à MM. les Curés de son diocèse, ordonnant des prières publiques pour le premier dimanche de l'année 1915.

Paris, le 21 décembre 1914.

MONSIEUR LE CURÉ,

Par une lettre datée du 27 novembre dernier, Son Éminence le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, a bien voulu m'informer qu'en Angleterre, sur la demande du Roi, « le premier dimanche de la nouvelle année, le 3 janvier 1915, sera consacré à une prière solennelle pour obtenir la bénédiction de Dieu sur les armées alliées ». Son Éminence m'exprimait le désir que « toutes les nations alliées s'unissent ce jour-là dans une même attitude de supplication ».

Ainsi que l'a fait le vénéré cardinal de Reims, j'ai donné à l'Éminentissime Primat d'Angleterre l'assurance que nous serions heureux de nous associer à nos alliés dans cette « journée d'humble prière et intercession ». Ce sera pour nous la fête de Sainte-Geneviève : nous demanderons avec ferveur à cette glorieuse « Patronne de la Cité et de la France » d'appuyer nos supplications en faveur de notre patrie et des nations qui combattent avec elle pour le triomphe

du droit. Nous continuerons d'invoquer la chère Sainte pendant toute la neuvaine qui suivra : plus que jamais, Elle verra se presser en foule près de son tombeau son peuple de Paris, toujours rempli de confiance en son intercession.

En conséquence, des prières publiques pour la France et pour ses alliés auront lieu dans notre diocèse le premier dimanche de janvier.

Pour nous conformer à ce qui a été proposé par S. É. le cardinal Luçon, on fera, après les vêpres, une procession où l'on chantera les Litanies des Saints. Au salut, après les prières ordinaires pour le temps de la guerre, on lira la consécration du genre humain au Sacré-Cœur.

C'est sous les auspices du Cœur de Jésus que va s'ouvrir l'année nouvelle, puisque son premier jour sera un premier vendredi du mois. Puissent les hommages que nous rendrons à ce Divin Cœur, le 1er et le 3 janvier, nous obtenir, au cours de cette année, ses grâces en abondance ! Qu'Il nous accorde bientôt les victoires nécessaires, condition d'une paix durable ! Qu'en attendant, Il soutienne les vaillants qui combattent, qu'Il console les mères et les épouses qui pleurent, et soulage tous ceux qui souffrent !

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris aux prêtres et aux séminaristes de son diocèse, soldats, brancardiers, infirmiers, aumôniers, en service aux armées.

Paris, le 6 janvier 1915.

Messieurs et Chers Fils en Notre Seigneur,

Cinq mois déjà se sont écoulés depuis que la guerre vous a arrachés à la paix de votre vie sacerdotale ou de votre préparation cléricale et jetés au milieu des camps.

A l'appel de la patrie, vous avez généreusement répondu. Pour sa défense, pour son salut, vous avez accepté vaillamment les fatigues, les périls, les souffrances de toute sorte qui sont désormais votre partage. Partout où le devoir vous a conduits, sur les champs de bataille, dans les tranchées, aux ambulances, dans les trains qui transportent nos chers blessés et dans les hôpitaux où ils sont soignés, vous vous êtes montrés à la hauteur de ce que la France et l'Église attendaient de vous. Tous ceux qui vous ont vus à l'œuvre rendent hommage à votre courage, à votre dévouement, à votre esprit de discipline et de sacrifice. Plusieurs de vos frères sont tombés sous

les coups de l'ennemi : notre martyrologe diocésain compte six prêtres et autant de séminaristes parisiens morts au champ d'honneur. sans parler de huit autres n'appartenant pas à notre diocèse, mais élèves de notre séminaire d'Issy. Un bon nombre ont été blessés, quelques-uns sont prisonniers.

Pendant toutes ces douloureuses semaines, votre Archevêque n'a cessé de vous suivre, chers Messieurs, par la pensée, par le cœur, par la prière. Chaque matin à la sainte Messe, et bien souvent dans le cours du jour, je vous ai recommandés à Dieu, Le suppliant de vous soutenir, de vous garder, de vous protéger contre tous les dangers. Toutes les fois que j'ai pu avoir de vos nouvelles, je les ai accueillies avec tout l'intérêt d'un père, anxieux du sort de ses enfants, heureux quand il les sait sains et saufs. J'ai pleuré la perte de ceux que la mort a frappés, tout en me sentant fier de leur fin glorieuse, consolé par la pensée de la couronne éternelle méritée par eux et par l'espérance de la fécondité de leur sang répandu.

Au début de l'année nouvelle, j'éprouve le besoin de vous envoyer à tous l'expression de mon affection paternelle et des vœux ardents que j'adresse pour vous à Dieu.

Du plus profond de mon cœur, je vous redis la parole de l'apôtre saint Paul à ses disciples de Philippes : *Itaque, fratres mei carissimi et desideratissimi, gaudium meum et corona mea, sic state in Domino, carissimi.* « Oui, mes fils très chers, et que

je désire tant revoir, ma joie et ma couronne, tenez bon dans le Seigneur, ô mes bien-aimés. »

L'épreuve se prolonge et elle menace de durer encore : que votre courage, soutenu par la grâce, demeure ferme jusqu'au bout. Continuez de donner à vos frères d'armes l'exemple d'une constance que rien n'ébranle ni ne lasse. La cause que vous servez est juste et sainte : c'est celle du droit et de la civilisation chrétienne ; pour la faire triompher, aucune souffrance, aucun sacrifice n'est de trop.

Vous savez bien, d'ailleurs, qu'en vous y dévouant, vous servez aussi, et très efficacement, les grandes causes auxquelles vous avez plus spécialement voué votre vie, la gloire de Dieu et le salut des âmes. Les vertus que pratiquent nos prêtres-soldats et l'influence qu'elles exercent ne concourent pas moins que le ministère de nos aumôniers à l'admirable mouvement religieux qui se produit dans les rangs de notre chère armée. Par là, des milliers d'âmes sont ramenées à Dieu et se sauvent pour l'éternité, et ainsi se prépare, nous l'espérons, la régénération chrétienne de notre pays.

Ne perdez pas de vue, mes chers fils, cette fin suprême de votre vocation. Pour l'atteindre, montrez-vous toujours dignes de cette vocation sainte. Gardez pour règle ces autres paroles de saint Paul : *Quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.* « Que la vérité, la pudeur, la

justice, la sainteté, la bonté aimable, la discipline qui mérite la louange, toutes les vertus qui font la bonne renommée, restent la loi de votre vie. »

Afin d'avoir la force de les pratiquer, recourez aux sources où se puise cette force : la prière et les sacrements. Si l'oraison régulière ne vous est pas possible, suppléez-y par de fréquentes élévations vers Dieu ; remplacez le bréviaire par le chapelet ; soyez fidèles à la confession fréquente ; saisissez toutes les occasions de célébrer la sainte messe ou du moins de faire la sainte communion. En un mot, soyez prêtres, soyez clercs, au milieu des camps non moins que dans nos paroisses et qu'au séminaire.

A ce prix Dieu sera avec vous, et, après la victoire, Il vous ramènera, je l'espère, au milieu de nous, avec des vertus fortifiées et une ample provision de mérites qui assureront pour l'avenir la fécondité de votre ministère sacerdotal.

Telles sont les grâces que j'implore pour vous, mes très chers fils, en vous bénissant de tout mon cœur.

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris publiant le Décret pontifical qui prescrit des prières pour la paix et ordonnant une journée de prière des enfants.

Paris, le 25 janvier 1915.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les *Actes officiels du Saint-Siège* nous apportent le Décret suivant, publié par ordre de N. T. S. P. le Pape :

DÉCRET

Affligé à la vue de la guerre qui broye tant de jeunes vies, qui jette dans la désolation les familles et les cités, et qui entraîne dans son tourbillon des nations florissantes, considérant que le Seigneur, *qui castigando sanat et ignoscendo conservat* (1), se laisse toucher par les prières des cœurs contrits et humiliés; désireux de faire parler plus haut encore que le fracas des armes la voix de la foi, de l'espérance et de la charité, qui, seules, ont la force divine d'unir les hommes en un seul cœur et une seule âme, Sa Sainteté Benoît XV invite, Il exhorte le clergé et le

(1) Qui guérit en châtiant et conserve en pardonnant.

peuple à des œuvres de mortification pour expier les péchés qui provoquent les justes châtiments de Dieu; et Il a décidé, en même temps, que, dans tout le monde catholique, d'humbles prières seront adressées à Dieu pour obtenir de sa miséricorde la paix tant désirée.

Dans ce but, Sa Sainteté ordonne que, le dimanche de la Sexagésime, 7 février prochain, pour l'Europe — et, pour tous les autres diocèses du monde, le dimanche de la Passion, 21 mars — on célèbre, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et dans toutes celles des religieux, des cérémonies spéciales, réglées de la manière suivante :

Le matin, après la messe conventuelle ou paroissiale, on exposera solennellement le Très Saint Sacrement.

L'encensement effectué, on chantera le psaume 50, *Miserere mei, Deus*, suivi de l'antienne : *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis nisi tu, Deus noster* avec les ℣. *Fiat pax in virtute tua*, ℟. *Et abundantia in turribus tuis*, et l'oraison *pro pace : Deus a quo sancta desideria*, etc.

Le Très Saint Sacrement restera ensuite exposé à l'adoration publique toute la journée, et il est désirable que les enfants y participent dans la mesure convenable.

Le soir, avant de terminer l'exposition du Très Saint Sacrement, on récitera le chapelet, et ensuite la prière ci-jointe qui a été composée spécialement

par le Souverain Pontife pour obtenir la paix. Suivra le chant des Litanies des Saints conformément à l'ordre prescrit pour l'exposition des XL heures dans le Rituel liturgique romain de 1913.

Immédiatement après les Litanies, on chantera : *Parce, Domine, parce populo tuo; ne in æternum irascaris nobis*, et les versets avec les oraisons que l'on a coutume de réciter après la procession *in quacumque tribulatione*, comme dans le Rituel romain, en y ajoutant l'oraison *pro pace : Deus a quo sancta desideria*, etc.

On terminera la cérémonie par le chant du *Tantum ergo* et par la bénédiction du Très Saint Sacrement, *more solito*.

Afin d'ailleurs que le Seigneur répande ses grâces avec plus d'abondance, le Souverain Pontife exhorte les fidèles à s'approcher en cette occasion du Sacrement de Pénitence, et à recevoir la Très Sainte Eucharistie : Il accorde une indulgence plénière à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, assisteront aux cérémonies du matin ou à celles du soir, ou prieront durant un certain laps de temps devant le Très Saint Sacrement exposé.

Du Vatican, 10 janvier 1915.

PIERRE Cardinal GASPARRI,
Secrétaire d'Etat.

Nous obéirons, N. T. C. F., avec empressement et ferveur, aux prescriptions qu'a dictées au Souverain Pontife son affectueuse sollicitude pour la grande

famille chrétienne dont Il est le Père. Aussi bien les inspirations de sa charité sont d'accord avec les vœux de notre patriotisme, car la paix que le Saint-Père nous invite à implorer de Dieu, c'est la paix solide et durable, qui, selon la parole de nos Saints Livres, est l'*œuvre de la justice* (1), la paix qui suppose le triomphe et le règne du droit.

Confiant dans la puissance des enfants sur le Cœur de Dieu, le Saint-Père exprime le désir qu'ils participent à nos supplications. Pour réaliser ce désir d'une manière plus complète, outre la part que pourront prendre nos chers enfants à l'adoration du 7 février, Nous les convoquons à une journée de prière qui leur sera spéciale.

Cette pensée a été proposée à l'Épiscopat par Mgr l'Archevêque de Bourges, sur la demande de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Enfants, établie dans son diocèse. Les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France ont accueilli avec faveur ce projet, et il sera mis à exécution dans tous les diocèses le jeudi 11 février, en la fête de Notre-Dame de Lourdes.

Ce jour-là donc, Nous ordonnons qu'il y ait dans toutes nos paroisses une messe à laquelle seront invités tous les enfants : ceux qui ont déjà été admis à la Sainte Table et ceux qui pourraient y être préparés pour ce jour seront exhortés à y faire la sainte communion pour la France.

---

(1) *Isaïe*, XXXVI, 27.

Dans l'après-midi, aura lieu une réunion solennelle des enfants. Après un chant de cantique il y aura une instruction, une procession au chant des Litanies de la Très Sainte Vierge, la récitation du chapelet devant le Très Saint Sacrement exposé, et la Bénédiction.

Nous nous proposons de présider cette réunion de l'après-midi à Notre-Dame. Nous y invitons, outre les enfants de la paroisse, ceux et celles des Institutions de Paris qui, ayant une chapelle et un Aumônier, ne suivent pas d'ordinaire les exercices paroissiaux.

En l'anniversaire du jour où la Très Sainte Vierge daigna apparaître à une humble enfant dans la grotte de Lourdes et l'inviter à la prière, Nous avons la confiance que les supplications unanimes de tous les enfants de France toucheront le cœur de Marie et hâteront le salut de la patrie.

Prière prescrite par le Souverain Pontife.

Attristés par les horreurs d'une guerre qui entraîne dans son tourbillon les nations et les peuples, nous nous réfugions, ô Jésus, dans Votre Cœur aimant, comme dans un suprême asile ; de vous, *Dieu des Miséricordes*, nos gémissements implorent la cessation de l'épouvantable fléau; de Vous, *Roi pacifique*, nos vœux sollicitent le retour si désiré de la paix.

De Votre Cœur divin, Vous fîtes rayonner dans le monde la charité, afin que, toute discorde cessant, l'amour régnât entre les hommes; durant Votre vie mortelle, ici-bas, Votre Cœur palpita d'une très tendre compassion pour les disgrâces humaines. Oh ! que ce cœur s'émeuve donc encore à cette heure-ci, chargée, pour nous, de haines si funestes et de si horribles carnages !

Prenez pitié de tant de mères, angoissées pour le sort de leurs fils; pitié de tant de familles, orphelines de leur chef; pitié de la malheureuse Europe que menace une si vaste ruine.

Inspirez vous-même aux gouvernants et aux peuples des conseils de douceur, résolvez les conflits qui déchirent les nations, faites que les hommes se donnent de nouveau le baiser de la paix, Vous qui, au prix de Votre sang, les avez rendus frères. Et comme,

un jour, au cri suppliant de l'apôtre Pierre : *Sauvez-nous, ô Seigneur, nous périssons*, vous répondîtes avec pitié, en calmant la tempête de la mer ; de même, aujourd'hui, à nos confiantes prières, répondez par le pardon, en rétablissant dans le monde bouleversé la tranquillité et la paix.

Vous aussi, ô Vierge Très Sainte, comme Vous le fîtes en d'autres temps de terribles épreuves, aidez-nous, protégez-nous, sauvez-nous.

Ainsi soit-il.

Allocution prononcée par Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris, au cours des prières pour la paix à Notre-Dame de Paris.

C'est avec une profonde émotion que je contemple cette grande basilique, avec ses cinq nefs toutes remplies d'une foule accourue à l'invitation du Pontife suprême, pour prier avec lui et comme lui. C'est un nouveau témoignage des sentiments catholiques et français qui vous animent. Qui donc disait que ces prières ne seraient pas populaires et que les fidèles de France ne les feraient qu'à regret? Vous donnez à ce jugement téméraire un éclatant démenti. Soyez-en félicités.

Chrétiens, vous avez compris que le Pape est le grand maître de la prière comme il est le grand maître de la doctrine. A la mission et à l'autorité qu'il a de dicter ce que nous devons croire, il joint celle de dire ce que nous devons demander et comment le demander... Chrétiens et Français, vous avez compris que, cette fois comme toujours, il est aisé d'accorder votre soumission au Vicaire de Jésus-Christ avec votre amour ardent pour la patrie.

Le Pape nous demande de prier pour le rétablissement de la paix, troublée par la guerre la plus formidable et la plus cruelle qui fut jamais. Qui s'étonnera que le Père de la chrétienté ne puisse, sans

sentir ses entrailles déchirées, contempler ce que nul homme ne peut voir sans frémir ? Qui s'étonnera que le ministre du Prince de la paix nous invite à prier pour la paix ? et qui donc ne la souhaite cette paix, terme espéré de tant de douleurs, de sang et de ruines ?

Votre sens chrétien n'a pas besoin que je lui explique la pensée du Chef de l'Église. La paix dont il s'agit n'est pas une paix quelconque, une paix fausse, précaire, mais une paix vraie, solide et durable. Or, qu'est-ce donc que la paix ? « C'est, dit saint Augustin, la tranquillité de l'ordre. » Il n'est pas de tranquillité dans le monde et dans les âmes si tout n'y est pas dans l'ordre. Et l'ordre pour les peuples et les particuliers s'appelle la justice, par laquelle tout et chacun est à sa place : chacun occupant sa place et respectant celle d'autrui. La seule paix que le Pape désire ne peut donc être, selon la parole d'un Prophète, que l'œuvre de la justice : elle suppose, elle exige le triomphe et le règne du droit.

Qui, d'ailleurs, de bonne foi, pourrait douter de la pensée du Pontife suprême ? Ne l'a-t-il pas exprimée dans cette allocution consistoriale, dont on n'a pas su, ou dont on n'a pas voulu, comprendre la portée et le sens dans toute sa plénitude ? Interprète et vengeur de la loi éternelle, le Pape n'a-t-il pas affirmé qu'à personne, et pour quelque cause que ce soit, fût-ce pour écraser plus vite un ennemi, il n'est permis de violer la justice ? N'est-ce pas lui encore qui ajoute que toutes les injustices commises « il les réprouve hautement » ?

Le Pape réprouve l'injustice. Et dans sa première exhortation à la prière, au lendemain de son élection, n'avait-il pas déjà dit que la réparation des droits violés est une des conditions de la paix? Qui maintenant serait tenté de croire que le Pape voudrait un simulacre de paix qui ne serait pas précédé du rétablissement de l'ordre et de la réparation des droits violés?

Et qui donc les a violés ces droits? Qui a accumulé les injustices que le Souverain Pontife a dénoncées? Qui a envahi la pacifique Belgique? Qui s'est jeté sur la France, la France qui n'avait pas provoqué, qui n'a pas attaqué, n'a pas voulu la guerre et a tout fait pour l'éviter? Qui a multiplié les dévastations que ne nécessitait nullement l'occupation militaire? Qui a massacré des innocents, des femmes, des vieillards, des enfants, des prêtres? Qui a bombardé des cathédrales, qui a porté atteinte à la religion dans ses églises et ses ministres? Le Pape le sait, et ses reproches pour avoir été adressés sous une forme voilée, — le Sauveur commande des ménagements pour le roseau à demi brisé, — ses reproches ont été compris : les coupables l'ont bien prouvé, puisqu'aussitôt après ils sont allés lui porter leurs plaintes. Dieu le sait aussi et tous ces forfaits crient réparation devant sa face. La paix ne sera possible que lorsque les injustices seront réparées, les droits violés reconnus et assurés pour l'avenir. Voilà la paix que le Pape désire et que nous allons demander ce soir.

Or, disons-le clairement, ces injustices ne peuvent être réparées, et ces droits méconnus, vengés, que par la victoire de nos armes : c'est nous qui luttons pour le droit et la civilisation chrétienne. En priant pour la paix, nous prions donc pour la victoire de la France et de ses alliés.

Prions avec confiance ! La confiance ne nous est-elle pas prêchée dans l'*Introït* de ce dimanche : « Levez-vous, Seigneur. Pourquoi paraissez-vous sommeiller ? Pourquoi détourner votre visage et oublier notre tribulation ? » N'est-ce pas un écho anticipé de la touchante prière que le Pape a insérée dans la sienne, de ce cri des apôtres à Jésus endormi dans la barque en péril pendant la tempête : *Salva nos, perimus.* « Sauvez-nous, nous périssons ! » Oui, Seigneur, hâtez notre victoire pour hâter le triomphe de la justice, hâtez par là le retour de la paix.

Demandons-la, cette paix, avec le Pape, au Cœur miséricordieux de Jésus et à la bonté maternelle de Marie. Et, pour finir par la parole même du Souverain Pontife qui termine son allocution consistoriale : « Fasse Dieu que bientôt le respect de la justice soit rétabli dans les esprits et parmi les peuples, et qu'ainsi la paix du Christ, la vraie paix, revienne dans le monde et demeure constamment avec les hommes. » *Animis ad cultum justitiæ revocatis, pax Christi revisat orbem terrarum, atque constanter posthac cum hominibus permaneat !*

LA SOUFFRANCE

Nos très chers frères,

La souffrance est une des grandes lois de la vie humaine en ce monde.

Il y a bien des siècles que le patriarche Job le constatait : « L'homme vit peu de temps », et, durant sa courte existence, « il est accablé de beaucoup de misères (1). » L'Église appelle la terre « la vallée des larmes », parce que les pleurs de l'humanité y coulent comme un fleuve qui ne tarit jamais.

La souffrance est de tous les temps, mais il en est où elle devient plus universelle, plus continuelle, plus aiguë. Les jours que nous vivons sont de ceux-là.

A cette heure, pour nos compatriotes et pour nous, la souffrance est partout :

Souffrance sur les champs de bataille où nos vaillants soldats affrontent la mitraille, dans les tranchées où ils passent leurs jours et leurs nuits, exposés à l'humidité glaciale de l'hiver et aux coups de l'ennemi ;

Souffrance sur les lits d'hôpital où gisent des mil-

(1) *Job*, XIV, I.

liers de blessés, avec leurs membres déchirés ou mutilés ;

Souffrance dans les camps et les forteresses qui détiennent nos chers prisonniers, isolés de leurs familles et de leur patrie, voués à de dures privations ;

Souffrance dans les contrées envahies par l'ennemi, qui fait peser sur elles son joug barbare et les tient séparées de nous par un mur de fer et de feu ;

Souffrance parmi les exilés de ces malheureuses régions, qui ont dû fuir devant l'invasion et errent dénués de tout ;

Souffrance au sein des familles, où tant d'épouses et de mères pleurent la mort d'êtres aimés ou tremblent à tout instant pour ceux qui survivent ;

Souffrance enfin dans tous nos cœurs, qui compatissent à tous ces deuils et à toutes ces détresses, et attendent avec confiance, mais non sans angoisses, la victoire de la France.

Oui, vraiment ces jours sont entre tous des jours de douleur.

Sans doute, tous supportent courageusement ces douleurs et sont résolus à les accepter jusqu'au bout pour le salut de la patrie. Il n'en est pas moins vrai que tant de souffrances posent devant nous un mystère qui trouble et déconcerte la raison humaine.

En face de la douleur, la raison ne peut, en effet, que balbutier des consolations impuissantes. Quand elle ne se révolte pas, elle ne sait parler que de lois fatales qu'il faut subir. Seule, la religion chrétienne peut expliquer la souffrance, l'adoucir et la consoler.

Un homme d'État du dernier siècle, qui n'était pas croyant (1), l'a reconnu : « Ce qui fera à jamais la force du christianisme, c'est qu'il a donné un sens à la douleur. »

Nous voudrions, N. T. C. F., vous rappeler sur ce sujet si actuel les enseignements divins, et ainsi, comme l'apôtre saint Paul, « vous consoler dans la tribulation par les paroles que nous avons entendues de Dieu » (2).

Pour cela nous répondrons à ces deux questions :

D'où vient la souffrance ?

A quoi sert la souffrance ?

I

Et d'abord, d'où vient la souffrance ?

La saine raison et la foi nous le disent, le monde est l'œuvre d'un Dieu bon. Comment se fait-il que la douleur y occupe tant de place? Dieu se plairait-il donc à rendre malheureux les êtres qu'il a créés?

Ne le croyez pas, N. T. C. F. La révélation nous l'apprend, le monde n'est pas tel que Dieu l'avait fait. Ce n'est pas Dieu qui a créé la douleur, pas plus qu'il n'a créé la mort (3), qui est la plus cruelle et comme l'assemblage de toutes les douleurs.

Sans doute, tout ce qui est créé est nécessairement imparfait. Par suite, si bien ordonnée qu'eût pu être

---

(1) M. Thiers.
(2) *II*, *Cor.*, I, 4.
(3) *Sap.*, I, 13.

la nature, elle eût été par elle-même sujette à l'imperfection, à l'infirmité, au déclin, et l'homme, n'ayant pour apanage que les dons naturels, eût dû, un jour ou l'autre, souffrir ou mourir. Mais, dans sa bonté toute gratuite, Dieu avait daigné doter la nature humaine de privilèges supérieurs à elle-même. En même temps qu'il lui avait communiqué sa propre vie en l'élevant à l'état surnaturel, il lui avait accordé des dons merveilleux, qui formaient en elle comme le cortège de la grâce, et par lesquels elle était soustraite à toute atteinte de la souffrance et de la mort. Si l'homme fût resté fidèle à la loi divine, sa vie se fût écoulée dans les délices sans mélange du paradis terrestre, et il serait passé, sans que son corps et son âme connussent de séparation, dans la béatitude éternelle du ciel.

Ce bel ordre a été renversé. En désobéissant à son Créateur, l'homme a perdu, avec la vie surnaturelle, les privilèges dont il avait été gratifié. A la suite du péché et par lui, la mort est entrée dans le monde (1), et avec la mort, la douleur, qui en est le prélude et l'avant-goût. Telle est l'origine de tous les maux dont souffre l'homme : Dieu n'en est pas l'auteur responsable.

Si la faute d'Adam est la cause première et générale de toutes nos souffrances, la plupart d'entre elles ont aussi pour causes particulières des fautes personnelles de ses descendants. Sans doute, il est

(1) *Rom.*, v. 12.

des douleurs qui peuvent n'être imputables qu'au désordre primitif, introduit dans le monde par le péché d'origine : telles certaines maladies et infirmités, telles des catastrophes comme ce récent tremblement de terre qui a couvert de victimes et de ruines toute une région de l'Italie. Mais combien d'autres malheurs qui sont dus à l'action, proche ou lointaine, de volontés perverses ! Combien d'hommes qui souffrent ou qui meurent prématurément, victimes de leurs fautes ou des fautes de leurs ascendants ! Et lorsqu'une guerre, comme celle qui ravage en ce moment l'Europe, multiplie par milliers les blessés et les morts, qui donc porte la responsabilité de tant de douleurs ? Ne sont-ce pas ceux qui, par un orgueil colossal ou une ambition sans frein, ont déchaîné de telles calamités? Comment en faire grief à Dieu, qui condamne ces grands coupables, même quand ils osent se réclamer de son nom, et qui se réserve de les châtier à son heure?

Il est vrai, Dieu les laisse faire, et tout en réprouvant ces crimes, il les tolère.

Ici, nous rencontrons un autre mystère, non moins profond que celui de la douleur, le mystère du mal moral et du jeu de la liberté humaine sous le gouvernement divin.

Dieu a voulu faire l'homme libre et « le laisser dans la main de son conseil » (1). A une création qui tout entière eût exécuté ses ordres comme le font les

1) *Eccl.*, xv, 14.

astres, par une soumission fatale et sans mérite, il a préféré, comme plus glorieux pour lui et plus honorable pour nous, un monde dont le roi lui rendrait librement hommage, mais pourrait s'y refuser. Nous, si fiers et si jaloux de notre liberté, nous aurions vraiment trop mauvaise grâce à reprocher à Dieu de nous en avoir fait don.

C'est une conséquence de cette liberté, que l'homme ait pu en faire mauvais usage et introduire par là dans l'œuvre divine le péché et la douleur. Mais la douleur une fois née du péché, Dieu l'a, pour ainsi dire, adoptée, il en dirige les coups, et il s'en sert pour des fins dignes de lui et avantageuses à l'homme. Voilà pourquoi, tandis que le péché reste toujours opposé à la volonté de Dieu et l'objet de sa réprobation, la douleur entre après coup dans ses desseins, et ceux qu'elle atteint peuvent attribuer à la main divine les blessures qu'elle leur fait, quel qu'en soit d'ailleurs l'instrument.

C'était la malice de Satan qui avait enlevé successivement à Job tous ses biens et tous ses enfants; et cependant, apprenant les coups redoublés du malheur, il disait : « Le Seigneur m'avait donné; le Seigneur m'a ôté; que le nom du Seigneur soit béni (1)! ». C'était la haine des pharisiens, la lâcheté de Pilate, la cruauté des bourreaux, qui devaient infliger à Jésus sa douloureuse Passion et sa mort cruelle, et pourtant il disait d'elles : « Le calice que

(1) *Job*, I, 21.

mon Père m'a donné, est-ce que je ne le boirai pas (1)? ».

Que ces exemples vous instruisent, ô nos frères affligés, et vous soient déjà un réconfort et une consolation!

Dieu n'est pas le véritable auteur de vos douleurs. En un sens, c'est malgré lui et contrairement à ses premiers desseins que vous en ressentez les coups. Néanmoins elles ne vous touchent pas sans sa permission. « N'a-t-on pas deux passereaux pour un sou, a dit Jésus-Christ, et cependant pas un ne tombe à terre sans la permission de votre Père céleste. Ne valez-vous pas plus que tous les passereaux (2) ? ». Quand donc la douleur vous frappe, c'est que le Père infiniment sage et bon, dont la Providence conduit toutes choses, lui en donne congé, en vue des effets bienfaisants qu'avec le secours de sa grâce elle peut produire en vous.

Quels sont ces effets, à quoi sert la souffrance, nous allons maintenant vous le dire.

II

La souffrance répare,
La souffrance perfectionne,
La souffrance mérite.

Et, premièrement, elle *répare*.

La souffrance est la conséquence et la sanction du

(1) *Joan.*, XVIII, 11.
(2) *Matth.*, X, 29.

péché : ainsi le veut la justice. Par le péché, révolte contre le Créateur, l'homme trouble l'ordre de la création et la détourne de sa fin, qui est la gloire de Dieu : il est équitable que la création se retourne contre le pécheur et, en le faisant souffrir, venge son auteur outragé. « Il est juste, dit Bossuet, que la terre refuse ses fruits à qui a voulu goûter le fruit défendu (1). » En outre, le péché est la recherche déréglée d'une jouissance : il est juste encore que l'équilibre soit rétabli par une souffrance.

C'est une loi de la justice que la souffrance suive le péché, mais c'est un effet de la miséricorde qu'elle le répare. Si le pécheur repentant accepte sa souffrance et l'offre à Dieu en compensation de l'offense qu'il lui a faite, Dieu daigne l'agréer comme payement de la dette contractée envers sa justice.

Or, quel est l'homme qui, au cours de sa vie, n'a jamais failli? « Si nous disons que nous sommes sans péché, écrivait saint Jean, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous (2). » Aussi, le premier sentiment de l'âme croyante et humble, quand elle souffre, est-il qu'elle a mérité de souffrir. Volontiers elle redit, avec un grand chrétien qui venait de perdre plusieurs de ses enfants : « Je solde mon compte de pécheur (3). » Or, solder ce compte en ce monde, c'est tout profit. « Mettez-vous d'ac-

---

(1) Sermon pour le dimanche de la Quinquagésime.
(2) *I Joan.*, I, 8.
(3) Louis VEUILLOT.

cord avec votre créancier, a dit Notre-Seigneur, pendant que vous êtes en route avec lui, de peur que si vous attendez d'être au terme, il ne vous traduise devant le juge, qui vous fera jeter en prison et rendre jusqu'à la dernière obole (1). » Se souvenant de cette parole, le vrai chrétien s'estime heureux de pouvoir, par ses souffrances, satisfaire en cette vie à la justice divine, afin d'éviter ses rigueurs par delà le tombeau.

Est-ce à dire que la souffrance soit toujours le châtiment de fautes personnelles, et qu'on souffre d'ordinaire ici-bas dans la mesure où l'on est coupable? Loin de nous cette pensée! C'était la thèse des amis de Job, « ces consolateurs onéreux » (2) qui, le visitant dans l'extrémité de misère où il était réduit, s'évertuaient à lui prouver que ses malheurs n'étaient que la juste punition de ses fautes. Dieu les condamna « pour n'avoir pas parlé selon la rectitude devant lui » (3).

Il y a en ce monde beaucoup de souffrances que n'ont pas méritées ceux qui les endurent. Elles ont pourtant aussi une vertu réparatrice, mais ce n'est pas une réparation individuelle qu'elles opèrent, c'est une réparation sociale.

On parle beaucoup, en nos jours, de la solidarité. Certains l'exaltent à l'excès, au détriment de la cha-

---

(1) *Matth*, v, 25.
(2) *Job*, XVI, 2.
(3) *Job*, XLII, 7.

rité qu'ils prétendent remplacer par elle. La solidarité n'en est pas moins une loi providentielle, dont Dieu est le premier à faire l'application. C'est un lien qui unit dans une dépendance mutuelle les membres d'une même famille, d'une même société, et les rend en quelque mesure responsables les uns des autres. Par suite, quand un ou plusieurs membres de cette famille, de cette société, font le mal, tous participent aux conséquences de leurs fautes. Si ces fautes provoquent des châtiments, les innocents pâtissent souvent avec les coupables, mais, en payant les dettes de ceux-ci, ils leur achètent le pardon.

N'est-ce pas ce que nous voyons à cette heure dans notre pays ?

Nous le disons sans vouloir l'offenser, et parce que nous l'estimons assez pour lui faire entendre la vérité, la France a péché. En tant que nation, elle a cru pouvoir se passer de Dieu, elle s'est séparée de lui. Un trop grand nombre de nos concitoyens ont rejeté ses enseignements et méconnu ses lois... Soudain, un fléau s'est déchaîné sur nous, qui enveloppe dans ses ravages les justes avec les pécheurs. Parmi les flots de sang et de larmes qui coulent, il y a beaucoup de sang très pur, beaucoup de larmes versées par la vertu. Ce sang et ces larmes effaceront toutes les souillures, individuelles et nationales. C'est un immense sacrifice qui rachètera la patrie.

En réparant le passé, la souffrance *perfectionne* le présent.

En même temps qu'elle expie les péchés commis, elle préserve d'en commettre de nouveaux. « Quand tout nous rit dans le monde, dit encore Bossuet, nous nous y attachons trop facilement, le charme est trop puissant et l'enchantement trop fort. » Au contraire, quand nous souffrons, les passions qui nous entraînent d'ordinaire au mal perdent de leur puissance. Les attraits des biens terrestres s'émoussent : les richesses, les plaisirs, les honneurs, apparaissent avec leur vraie valeur, c'est-à-dire comme choses chétives et précaires, incapables de rassasier et de fixer nos cœurs, indignes d'être préférées au bien suprême, à la paix que donne et au bonheur que promet l'accomplissement du devoir. La tentation a moins de prise sur une âme et sur des sens en proie à la douleur, il leur est plus aisé d'éviter le péché.

En outre, il y a dans la souffrance comme une sorte de salutaire contrainte, qui oblige à grandir en vertu.

« La tribulation produit la patience (1), » dit saint Paul, et saint Jacques ajoute que « la perfection est l'œuvre de la patience (2). »

Qui dit vertu, dit force et courage : c'est le sens même du mot. Or, il faut plus de force et plus de courage pour souffrir que pour agir. Les anciens déclaraient que le sommet de la grandeur morale,

---

(1) *Rom.*, v, 3.
(2) *Jac.*, I, 4.

c'est le juste aux prises avec l'adversité et la supportant sans défaillance. Nos saints Livres répètent souvent que « comme le feu éprouve l'or et l'argent » (1), et les font sortir du creuset purs de tout alliage, ainsi la douleur éprouve la vertu et lui donne toute sa splendeur. C'est la même pensée qu'exprime Bossuet quand il parle de « ce quelque chose d'achevé que le malheur ajoute à la vertu ».

Toutes les vertus acquièrent par l'épreuve plus de vigueur et plus d'éclat.

Dans la douleur, la foi prend tout son prix. Notre foi se résume, selon la parole de saint Jean, « à croire à l'amour que Dieu a pour nous » (2). Or, croire à cet amour, quand Dieu nous caresse et nous prodigue ses douceurs, c'est chose facile; mais y croire encore et non moins fermement quand il nous frappe, c'est la victoire suprême de la foi : témoin cette jeune femme à qui la guerre ravissait hier un époux tendrement aimé et qui écrivait : « Je crois que Dieu a permis ce qui est le meilleur pour moi ; je ne le comprends pas, mais je le sais. »

Par la douleur, l'espérance se développe. Les tristesses de la terre font songer au ciel et excitent à le désirer. Plus la vie présente est sombre et dure, plus l'âme aspire à la vie à venir, toute de lumière et de joie. Le besoin ressenti du secours d'En Haut fait jaillir du cœur la prière ; et quel hommage plus pré-

---

(1) *Eccl.*, II, 5.
(2) *I Joan.*, IV, 16.

cieux à Dieu que la confiance qui s'écrie avec le prophète : « Quand même je marcherais dans l'ombre de la mort, je ne craindrais aucun mal, ô mon Dieu! parce que vous êtes avec moi (1). Quand même il me tuerait, j'espérerais en lui (2) ! ».

La douleur, acceptée comme elle doit l'être, accroît la charité. Souffrir pour Dieu est le gage suprême de l'amour qu'on lui porte. Jésus-Christ l'a dit : « Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime (3). » Qu'on donne sa vie d'un seul trait dans le martyre sanglant, ou qu'on la donne goutte à goutte dans la souffrance de chaque jour, c'est par là surtout que l'amour divin se témoigne, s'alimente et grandit.

La charité pour le prochain se dilate de même sous l'influence de la douleur. Les cœurs brisés sont ceux qui savent le mieux compatir et se donner. Il est écrit du Fils de Dieu lui-même « qu'il a dû en tout se faire semblable à ses frères, sujets à l'infirmité, pour devenir miséricordieux » (4). C'est en souffrant soi-même qu'on apprend à consoler autrui, et, réciproquement, c'est dans la pratique de la charité envers ceux qui souffrent que les affligés trouvent une de leurs plus douces consolations.

La douleur est donc vraiment une grande école de vertu.

---

(1) *Ps.*, XXII, 4.
(2) *Job*, XIII, 15.
(3) *Joan.*, XV, 13.
(4) *Hebr.*, II, 17.

N'est-ce pas encore ce que nous avons présentement sous les yeux? On a dit que l'année qui vient de finir, si elle a pu être appelée « l'année terrible », a été aussi « l'année sublime » : pourquoi, sinon parce qu'elle a fait jaillir de toutes parts l'héroïsme? On a dit encore que « la guerre nous contraint tous à être meilleurs » : c'est vrai de toute tribulation, et cela, d'ordinaire, dans la mesure de la souffrance qu'elle apporte :

Rien ne nous fait si grands qu'une grande douleur.

La grandeur morale dans le présent est une promesse de bonheur pour l'avenir. Non seulement la douleur répare et perfectionne, mais elle *mérite*.

Un poète disait à Dieu :

Dans vos cieux, au delà de la sphère des nues,
. . . .
Peut-être faites-vous des choses inconnues,
Où la douleur de l'homme entre comme élément.

Ces choses inconnues à l'imagination du poète, elles ont été révélées à la foi du croyant. Écoutez saint Paul : « Les souffrances du temps ne sont rien, en comparaison de la gloire future qui sera manifestée en nous (1)..... » « Les tribulations courtes et légères du présent produisent en nous un poids éternel de gloire sublime et sans mesure (2) ».

Voilà, N. T. C. F., le dernier et le plus précieux

---

(1) *Rom.*, VIII, 18.
(2) *I Cor.*, IV, 17.

fruit de la douleur. Sans doute, par l'effet de la bonté de Dieu, tout acte accompli dans sa grâce, en conformité avec sa volonté et en vue de lui plaire, mérite une récompense éternelle. Nos joies elles-mêmes, légitimes et surnaturalisées, peuvent se transformer en béatitude céleste. Mais combien plus fécondes nos douleurs, et parce qu'elles nous font pratiquer plus de vertu, et parce qu'elles bénéficient de promesses particulières de Dieu! C'est spécialement aux pauvres, à ceux qui pleurent, à ceux qui souffrent, que sont annoncées « la possession du royaume de Dieu, l'éternelle consolation, une récompense abondante dans les cieux » (1).

Au temps de sainte Thérèse, vivait en Espagne, lié avec elle d'une sainte amitié, un religieux célèbre par ses effrayantes austérités, Pierre d'Alcantara. A l'heure même de sa mort, il apparut à Thérèse, transfiguré, radieux, et il lui dit : « O bienheureuse pénitence, qui m'a valu une si grande gloire! » C'était le cri du saint entrant dans le ciel.

Si tous les élus du paradis pouvaient nous parler, ils nous tiendraient un semblable langage. Lorsque du sein de l'éternité, plongés dans l'océan de la béatitude infinie, assurés de la posséder pour toujours, ils se retournent vers leurs années de la terre, celles-ci leur paraissent comme un point imperceptible en face de l'immensité de durée qui s'étend devant eux ; et ce qu'ils estiment le plus dans le cours de ces années, ce

(1) *Matth.*, IV, 5.

dont ils remercient Dieu davantage, ce sont les souffrances qu'ils ont endurées selon sa volonté, parce que c'est à elles qu'ils ont conscience de devoir la meilleure part de leur bonheur. « Nous nous réjouissons, Seigneur, peuvent-ils dire avec le psalmiste, pour les jours où vous nous avez frappés, pour les années où nous avons connu la douleur (1). »

Ces sentiments seront un jour les nôtres, nous l'espérons, N. T. C. F. « Quand nous aurons passé une minute dans le ciel, disait le bienheureux curé d'Ars, nous saurons ce que vaut un quart d'heure de souffrance. » Que notre foi nous l'apprenne dès à présent ; qu'elle nous fasse estimer nos souffrances comme le plus précieux des trésors !

Il est, N. T. C. F., une image qui résume et personnifie tous les enseignements divins sur la souffrance : c'est le Crucifix. Levez les yeux sur cette image sacrée : mieux que toutes les paroles, elle vous révélera les causes et les effets de la douleur.

Le Crucifix, c'est la douleur déifiée. Quand le péché eut introduit la douleur dans le monde, Dieu ne voulut pas laisser l'homme en porter seul le poids. Ayant résolu d'envoyer son Fils sur la terre pour être le trait d'union vivant entre lui et son œuvre, il voulut faire de ce Fils incarné « un homme de douleurs » (2). Tout ce que peut souffrir une nature

---

(1) *Ps.*, LXXXIX, 15.
(2) *Is.*, LIII, 3.

humaine, les dénuements, les opprobres, les tortures du corps, les amertumes du cœur, les agonies de l'âme, tout cela porté à un degré d'intensité qui ne fut jamais égalé, vous l'avez, ô Jésus, enduré sur la croix.

Par là vous avez offert à votre Père une réparation surabondante du péché. Vous n'aviez pas à réparer pour vous-même, car vous êtes l'innocence et la sain teté absolues (1), mais « vous aviez pris sur vous toutes nos iniquités » (2), et c'est pour les expier que vous avez tant souffert.

Par là vous avez donné à l'humanité les plus sublimes exemples. L'humilité, l'obéissance, la douceur, la patience, l'amour de Dieu et le zèle de sa gloire, la charité pour les hommes et le souci de leur salut éternel, toutes ces vertus que vous aviez pratiquées durant toute votre vie, vous les avez portées, dans votre Passion et dans votre mort, au suprême degré de l'héroïsme.

Par là vous avez mérité pour vous-même une gloire sans égale. De par son union à la divinité, votre humanité sainte avait à cette gloire un droit de nature : Dieu a voulu qu'elle vous appartînt aussi par droit de conquête. Vous l'avez dit vous-même, « il fallait que le Fils de l'homme souffrît pour entrer dans sa gloire » (3) ; et saint Paul nous le déclare,

---

(1) *Hebr.*, VII, 26.
(2) *Is.*, LIII, 5, 6.
(3) *Luc.*, XXIV, 26.

« parce que vous vous êtes humilié en vous faisant obéissant jusqu'à la mort de la croix, à cause de cela Dieu vous a exalté et vous a donné un nom au-dessus de tout nom, qui fait fléchir tout genou au ciel, sur la terre et dans les enfers » (1).

La gloire que vous avez conquise pour vous-même, vous l'avez aussi méritée pour les hommes, vos frères. « C'est par votre immolation, nous apprend encore votre apôtre, que vous êtes devenu pour ceux qui vous obéissent la cause du salut éternel (2). »

Regardez donc Jésus crucifié, ô vous qui souffrez, et vous trouverez dans cette contemplation l'intelligence de vos souffrances, la force de les accepter, la consolation qui les adoucira. Quelque dures et multiples qu'elles soient, elles n'égaleront jamais celles que le Fils de Dieu a endurées pour vous. Souffrez avec lui, et vos douleurs deviendront fécondes comme les siennes.

Souffrir avec Jésus-Christ, c'est souffrir uni à lui par l'état de grâce. Si vous avez eu le malheur de perdre la grâce par le péché, profitez du saint temps de Carême pour vous réconcilier avec Dieu par le sacrement de pénitence, afin que vos souffrances ne demeurent pas stériles pour l'éternité.

Souffrir avec Jésus-Christ, c'est accepter la souffrance en esprit de soumission à la volonté de Dieu et par amour pour lui. Il est des âmes généreuses

(1) *Phil.*, II, 8, 10.
(2) *Hebr.*, V, 9.

qui, avides de lui témoigner leur amour, en arrivent à aimer la douleur et à la désirer, comme le Christ qui disait de sa Passion : « J'ai un baptême dont je dois être baptisé, et comme je suis pressé qu'il s'accomplisse (1) ! » Si vous n'avez pas le courage d'aller jusque-là, tout au moins répétez avec Jésus au Jardin des Oliviers : « Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite et non la la mienne (2) ! »

A ce prix, vos souffrances répareront vos fautes, elles rachèteront celles de vos frères et de votre patrie, elles vous feront monter vers les sommets de la beauté morale, elles vous mériteront un bonheur sans mesure et sans fin.

2 février 1915.

(1) *Luc.*, XII, 50.
(2) *Matth.*, XXVI, 42.

TABLE DES MATIÈRES

Paris — Imp. Paul Dupont (Cl.). Thouzellier, Dr. — 232.4.15.

PARIS. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.). 232.4.1915

N° 33

"Pages actuelles"
1914-1915



L'Allemagne et la Guerre Européenne

PAR

ALBERT SAUVEUR
Professeur à Harvard University

AVEC UNE PRÉFACE DE HENRI LE CHATELIER
de l'Académie des Sciences



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

L'ALLEMAGNE

ET LA GUERRE EUROPÉENNE

ALBERT SAUVEUR

Professeur à Harvard University.

L'ALLEMAGNE

ET LA

Guerre Européenne

AVEC UNE PRÉFACE

DE

HENRY LE CHATELIER

De l'Académie des Sciences.

PARIS

BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

—

1915

PRÉFACE

Les sympathies des Américains à l'égard de la Triple-Entente et leur hostilité contre les Allemands se manifestent journellement sous les formes les plus variées. En France, nos journaux quotidiens ont de temps à autre reproduit les déclarations d'éminents citoyens des Etats-Unis. Mais le plus souvent ils se sont bornés à invoquer les témoignages de littérateurs, d'hommes politiques ou de magistrats : C. Eliott, l'ancien Président de Harvard University ; Roosevelt, l'ardent avocat de l'honnêteté dans les mœurs politiques ; J. Beck, l'attorney général. Mais les ingénieurs, les industriels n'ont pas pris une attitude moins nette. Leurs noms moins familiers à nos journalistes politiques sont le plus souvent passés sous silence et pourtant l'opinion des hommes qui ont créé la richesse industrielle des Etats-Unis, présente pour nous, en l'occasion, une valeur inestimable.

M. Albert Sauveur, auteur du pamphlet dont nous donnons ici la traduction, n'a pas été l'un des

moins actifs. Il s'est proposé de répondre d'une façon précise aux arguments invoqués dans la presse américaine par les missionnaires de la « Kultur germanique », qui sous la direction de l'ancien ministre des colonies Dernburg, font en ce moment une propagande effrénée pour conquérir de vive force la sympathie des Etats-Unis.

Professeur de métallurgie à Harvard University, auteur de recherches appréciées sur la constitution chimique et la structure des aciers, M. A. Sauveur s'est surtout fait connaître par la part prépondérante qu'il a prise dans la diffusion d'une science nouvelle, la Métallographie microscopique. Créée en 1862 par Sorby à Sheffield, puis oubliée complètement, cette science fut découverte à nouveau par notre compatriote, F. Osmond, qui lui donna sa discipline définitive. Comprenant les services que cette méthode d'investigation était appelée à rendre à la métallurgie, M. Sauveur, qui était alors directeur, à Boston, d'un laboratoire d'essais industriels, créa une revue « The metallographist » spécialement destinée à répandre et à faire connaître tous les travaux se rapportant à cette nouvelle branche de nos connaissances. Pendant dix ans, cette publication alimentée par les études des chercheurs d'Europe, et d'Amérique, fut le centre de ralliement de tous les métallographistes. Elle cessa de paraître le jour où cette science définitivement constituée, acclimatée dans les grandes usines

métallurgiques et dans les laboratoires scientifiques, n'eut plus qu'à suivre son développement normal en vertu de sa vitesse acquise. Le nom de M. Sauveur est familier aux métallurgistes du monde entier.

Sa brochure discute les trois arguments développés à satiété par les professeurs allemands envoyés aux Etats-Unis pour y défendre le bon renom de leur patrie. Ces arguments sont les suivants :

La guerre a été exclusivement provoquée par :

1° Le désir de revanche des chauvins français, ne cessant de réclamer la restitution de l'Alsace-Lorraine.

2° L'âpreté commerciale des industriels anglais, désireux d'écraser leurs concurrents allemands.

3° L'ambition des Russes qui cherchaient à étendre leur influence sur les populations slaves des Etats allemands.

Il n'est pas difficile de démontrer que si l'existence de ces sentiments est bien réelle, ils n'avaient cependant dans aucun des trois pays une influence suffisante pour devenir une cause sérieuse de conflits.

Tout le parlement français, tout le gouvernement, tout le pays étaient fermement pacifistes, ne songeant au retour éventuel de l'Alsace-Lorraine que comme la conséquence possible, mais très lointaine, de négociations diplomatiques qui pourraient un jour amener un remaniement de la carte de l'Europe. Les membres de la ligue des patriotes représentaient seulement une infime minorité, et, s'ils

avaient eu réellement le pouvoir de provoquer la guerre, ils auraient certainement hésité à assumer une semblable responsabilité.

L'Angleterre n'avait pas d'armée ; tous les efforts de Lord Roberts pour obtenir le service obligatoire avaient échoué. Elle aurait donc été bien embarrassée de partir en guerre.

Enfin la Russie traversait une crise politique redoutable qui ne devait pas lui permettre d'ici longtemps de songer raisonnablement à des agrandissements territoriaux. La création de la propriété agricole, le développement de son outillage industriel l'absorbaient complètement. Ayant eu le bonheur de ne pas voir son évolution sociale se transformer en une révolution, ayant eu par contre le malheur d'être battue récemment par le Japon, on pouvait être assurée qu'elle prendrait les armes seulement à la dernière extrémité.

C'est précisément cette répulsion des trois pays pour la guerre et tout particulièrement les manifestations pacifistes trop accentuées de certains de leurs partis politiques qui ont décidé l'Allemagne à brusquer l'attaque. Jamais elle n'aurait retrouvé des conditions aussi favorables à ses projets de conquête. Les faits sont là. La déclaration de guerre à la Russie, l'envahissement de la Belgique et de la France émanent de l'Allemagne et de l'Allemagne seule. Elle a pris sa décision froidement et sans aucune provocation de ses adversaires.

De toutes façons aujourd'hui, elle cherche à justifier sa conduite aux yeux des neutres. Je ne parle pas ici du manifeste piteux signé par 93 intellectuels notoires, car il est difficile de comprendre le but réel de cette manifestation. En affirmant que l'Allemagne n'a jamais envahi la Belgique, ils ne pensent certainement pas nous faire admettre que les merveilles artistiques de Louvain sont tombées de vétusté, que les forts de Liège ont sauté par accident et que le bourgmestre de Bruxelles a spontanément demandé à faire une villégiature dans les geôles de l'Allemagne.

Le seul argument méritant d'être retenu est l'explication de la guerre par l'encerclement dont l'Allemagne aurait été la victime de la part des pays de la Triple-Entente, qui l'aurait obligée à se donner un peu d'air. Malheureusement pour sa cause cet encerclement est purement imaginaire : nous l'avons trop appris à nos dépens. L'expansion de l'Allemagne se poursuivait d'un mouvement accéléré ; son industrie et son commerce s'imposaient en maîtres sur tous les marchés du monde, faisaient reculer l'Angleterre et tenaient en échec les Etats-Unis. Ses produits et les représentants de ses grandes firmes avaient envahi Paris et la France, occupaient Anvers et les cités américaines, à tel point qu'aujourd'hui les Allemands des Etats-Unis peuvent attaquer sur le terrain de la politique intérieure le président Wilson, espérant arriver ainsi à lui

imposer une politique extérieure favorable à l'Allemagne. Ses colonies se développaient d'années en années, tantôt en Chine, tantôt sur les côtes d'Afrique, moins rapidement peut-être qu'elle ne l'eût désiré, mais la vie d'un peuple n'est pas enfermée dans un cycle de 25 ans. En fait d'encerclement, les pays de la Triple-Entente formaient seulement un anneau brisé autour des fragments duquel s'enroulaient tous les jours plus étroitement les tentacules de la pieuvre allemande. Cela était son droit et cela était de bonne guerre ; l'Allemagne devait ses succès à l'activité et à l'intelligence industrielle de ses enfants. Sur ce terrain, nous n'avions pas le droit de nous plaindre de nos échecs ; nous étions seuls responsables de notre infériorité. Mais brusquement, dans le seul but de développer plus rapidement cette suprématie tous les jours grandissante, l'Allemagne a plongé l'Europe dans une guerre dépassant en horreur tout ce qui s'est vu depuis le commencement du monde. C'est là un acte de brigandage abominable.

Depuis longtemps du reste cette agression était activement préparée et était désirée par toute la nation allemande, depuis les ouvriers de la social-démocratie, jusqu'aux officiers nobles de la caste militaire. Les bourgeois, les étudiants, les intellectuels s'inscrivaient en masse dans les sociétés patriotiques, réclamant tous les jours une Allemagne plus grande. Le parti de la guerre recrutait ses chefs

jusque dans la famille impériale. L'empereur devait s'incliner devant des ordres supérieurs. La France était l'ennemi national ; battue sur le terrain industriel et commercial, elle se permettait cependant de conserver une supériorité indiscutée dans le domaine intellectuel et artistique. Ne pouvant la vaincre à armes égales, on la détruirait.

La mentalité particulière du peuple allemand est très singulière ; c'est un tissu d'incohérences que l'on pourrait être tenté de considérer comme de la fausseté. Si tous les Allemands désiraient la ruine et la destruction de la France, répétaient constamment le « delenda est Carthago », ils n'en conservaient pas moins des sympathies individuelles, très réelles, pour les Français. Le fameux professeur Ostwald, sans renier aucunement ses sentiments anti-français, acceptait très volontiers de venir dans nos réunions scientifiques. Je pourrais invoquer de nombreux souvenirs personnels de cette mentalité hybride. Voici un cas tout à fait typique. J'ai eu à mon laboratoire un jeune étudiant allemand, qui était venu préparer à la Sorbonne son doctorat pour aller ensuite le passer à Aix-la-Chapelle. Sur ma recommandation, il obtint plus tard une belle situation dans une des principales usines allemandes. Il m'en a toujours témoigné une réelle reconnaissance et ne passe pas par Paris sans venir me voir. Retenu un jour à déjeuner chez moi, au cours de la conversation et très aimablement, sans se douter de

l'inconvenance de ses propos, il nous confia qu'il était un peu étonné de se retrouver ainsi à notre table. L'année précédente, il avait bien cru la guerre déclarée à la France; tout était prêt, on n'aurait fait qu'une bouchée de nous et après huit jours de campagne, il serait entré à Paris avec ses camarades de l'armée. Le gouvernement allemand avait été d'une faiblesse déplorable de n'avoir pas brusqué les choses. Son idée était évidemment qu'il eût été très heureux de m'inviter alors à déjeuner et d'avoir l'occasion de se montrer un hôte aimable et reconnaissant.

Cette inconscience ne justifie pas, mais fait comprendre les origines de la guerre. Quand certaines cases morales et intellectuelles cessent de fonctionner, il devient très difficile de discerner le droit chemin. Cette maxime « La force crée le droit » n'est pas un simple verbiage destiné à éviter des réponses difficiles, c'est bien la mentalité allemande.

Il est très intéressant et très réconfortant de voir se dresser en travers la mentalité américaine que nous ne connaissions peut-être pas suffisamment. Trop éblouis par les manieurs de dollars, par les capitaines des grands trusts, nous ignorions à quel point les descendants de Franklin avaient conservé une profonde passion pour la justice et la liberté... Aux yeux des Américains, nous dit M. Sauveur, la violation de la parole donnée à la Belgique, la

subordination de la vie d'une nation à l'idéal militaire et l'abdication de ses droits entre les mains d'un autocrate, sont des tares suffisantes pour faire rayer d'ici longtemps l'Allemagne du rang des pays civilisés.

La conclusion logique de ces affirmations serait que les Etats-Unis doivent se ranger à côté des alliés contre l'hégémonie allemande. C'est bien la déclaration que formulait récemment dans le New-York Tribune *un des collègues de M. Sauveur, l'éminent professeur de Columbia University, M. Henry Howe.*

Henry LE CHATELIER,
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES.

Paris, le 5 mars 1915.

L'ALLEMAGNE

ET

LA GUERRE EUROPÉENNE

La condamnation par l'opinion américaine des diplomates autrichiens et allemands, est aisée à comprendre, nous disait récemment le professeur Kuno Francke. Aujourd'hui, le professeur Hugo Munsterberg nous donne l'explication complète. Les Américains, dit-il, sont suggestibles, ils aiment l'uniformité dans les idées. Un journal anglophile se prononça en faveur de l'Angleterre; il fut suivi par les autres journaux et par le public américain, véritables moutons de Panurge. Triste éloge en vérité, de l'intelligence américaine, et peu fait pour gagner nos sympathies à la cause de l'Allemagne!

Les efforts des honnêtes Allemands pour la défense de leur pays sont réellement pathétiques; on sent trop à lire entre les lignes combien ils se rendent compte de l'inutilité de leurs peines.

Personne, nous disent-ils, n'a encore su présenter le point de vue allemand avec une habileté suffisante pour entraîner la conviction. Mais la raison en saute aux yeux ; la cause est trop mauvaise, le talent et le patriotisme n'y peuvent rien. Il faut dénaturer l'histoire, affirmer des extravagances et en venir finalement à de véritables mensonges.

Les divers arguments en faveur de l'Allemagne peuvent être brièvement exposés et classés comme suit :

Première prétention. — **Il n'y a pas eu d'agression de la part de l'Allemagne.**

« C'est méconnaître la méthode historique que d'attribuer à l'Allemagne le rôle d'agresseur dans cette guerre », soutient le professeur Munsterberg, mais il n'apporte aucun argument plausible à l'appui de sa thèse. Bien au contraire des faits nombreux et probants, d'une certitude incontestable, désignent l'Allemagne comme l'agresseur, sans laisser aucun doute sur la position des responsabilités. L'examen des deux « livres blancs » anglais et allemand est absolument concluant. Ces deux documents officiels donnent la preuve matérielle des efforts de

l'Angleterre pour éviter une guerre entre l'Autriche et la Serbie, plus tard pour localiser le conflit. Dês le début, au contraire, l'Allemagne insista pour empêcher toute intervention diplomatique entre l'Autriche et la Serbie; elle refusa d'appuyer les efforts pacifiques de l'Angleterre et rendit ainsi inévitable une guerre européenne.

Voici des faits incontestables :

1° L'Autriche a présenté à la Serbie, avec l'assentiment de l'Allemagne, un ultimatum rédigé de manière à le rendre inacceptable à toute nation ayant gardé quelque sentiment de sa dignité.

2° Malgré l'acceptation de l'ultimatum par la Serbie, à la seule exception de la clause la plus offensante, qu'elle proposait cependant de soumettre à un arbitrage, l'Autriche, d'accord avec l'Allemagne, déclara cette satisfaction insuffisante et ouvrit immédiatement les hostilités.

3° La guerre avec la Serbie devait en entraîner une avec la Russie; l'Allemagne et l'Autriche le savaient bien, et cette guerre entraînerait à son tour une conflagration générale de toute l'Europe.

4° L'Allemagne déclara la guerre à la Russie, envahit la France sans déclaration de guerre et

viola la neutralité de la Belgique, au mépris de ses engagements les plus solennels, jetant ainsi dans la lutte, la Belgique et l'Angleterre.

En présence d'un si flagrant mépris de tout sentiment pacifique, aucun sophisme ne saurait prévaloir; l'Allemagne gardera la honte d'avoir déchaîné sur le monde civilisé la plus grande calamité qu'il ait jamais subie.

Le professeur Munsterberg a beau dire : « Est-il une guerre plus naturelle et plus inévitable », il est pourtant forcé d'admettre la possibilité pour l'Allemagne d'empêcher cette guerre. A cette question : « La guerre n'aurait-elle pas été évitée, si l'Allemagne avait forcé l'Autriche à renoncer à ses représailles contre la Serbie », il répond : « Cela n'aurait pas empêché la guerre, cela l'aurait seulement retardée d'un an peut-être; cela aurait donné à l'armée russe le temps de terminer ses préparatifs avec l'aide de l'argent français et enfin cela aurait augmenté les chances de succès des ennemis de l'Allemagne ».

A l'heure tragique, précédant immédiatement la déclaration de guerre, le Kaiser pouvait incontestablement maintenir la paix en Europe; il a délibérément choisi la guerre. Il ne s'attendait évidemment pas à voir l'Angleterre prendre

les armes, aux côtés de la France et de la Russie, ni à rencontrer une résistance sérieuse en Belgique; il comptait par contre sur l'aide de l'Italie, son alliée. S'il avait su prévoir de semblables difficultés, il eût choisi la paix et non la guerre. Mais il crut le moment venu de réaliser des projets préparés depuis si longtemps par l'Allemagne, avec une habileté et une énergie extraordinaires, au prix de sacrifices formidables. Le plan était merveilleusement simple : l'Allemagne jetait toute sa machine de guerre sur la France en passant par la Belgique, chemin d'accès le plus direct, et, avec l'aide de l'Italie, écrasait ainsi rapidement son ennemie mal préparée; pendant ce temps, l'Autriche devait tenir tête aux armées russes, lentes à se concentrer, et donner le temps aux troupes allemandes d'achever leur tâche en France, puis de revenir écraser les Russes. Comme cela semblait facile! Et après la victoire, quelle ère glorieuse pour la civilisation occidentale! Voir les Teutons maîtres de l'Europe et bientôt du monde entier; la forte nourriture de la culture allemande, distribuée à toutes les nations de la chrétienté; la France trouble-fête et la civilisation française réduites une fois pour toutes à l'état de quantités négligeables; les colonies s'épanouissant

sous le gouvernement bienfaisant et bénévole de l'Allemagne; l'Angleterre devenue puissance de second ordre et pour toujours écartée des routes commerciales de la mère Patrie; la pauvre démocratie anéantie en Europe. Quelle gloire pour le militarisme allemand et pour la maison des Hohenzollern; quels transports d'orgueil et quels cliquetis de sabre pour l'officier allemand! Sûrement le jeu en valait bien la chandelle.

Mais, quel terrible réveil! Dès les premiers jours, ces plans si habilement prémédités, sont complètement désorganisés. Les Belges « indiscrets » résistent au passage de la machine allemande sur leur territoire; l'Angleterre, pour une simple divergence d'opinion sur la valeur d'un « chiffon de papier », oublie ses liens de famille et sa dette envers la culture allemande: elle se dresse contre l'envahisseur; finalement la perfide Italie trahit ses obligations les plus sacrées.

Deuxième prétention. — L'agression française.

Le désir de rentrer en possession de l'Alsace et de la Lorraine, si souvent manifesté par la France, constitue, nous dit-on, un véritable acte d'agression; il a forcé, en partie du moins, l'Al-

lemagne à la guerre. Ce sentiment, pourtant bien naturel, était journellement dénoncé par les Allemands comme la « furie de la revanche ». La France, cela est certain, n'a jamais cessé de pleurer ses provinces perdues et d'espérer leur retour. Ne doit-on pas respecter, plutôt que blâmer, le sentiment si légitime de l'amour de son pays? Malgré ce désir très réel, la France n'a jamais cherché la guerre, cela est évident pour tout observateur impartial. Elle a fait son possible pendant de longues années pour conserver la paix à l'Europe, elle a même accepté les humiliations de l'Allemagne pour éviter tout conflit avec elle. A la veille de la guerre actuelle, durant ces journées si fertiles en événements, la France a vigoureusement appuyé la diplomatie anglaise, dans ses tentatives pacifiques.

« Si l'Allemagne a déclaré la guerre à la France, nous dit encore le Professeur Munsterberg, c'est parce que la France commençait sa mobilisation et refusait de promettre sa neutralité au cours d'une guerre russo-allemande ». Mais l'Allemagne connaissait bien, n'est-ce pas, les engagements solennels de la France, sa promesse de prêter main-forte à la Russie au cas où celle-ci viendrait à être attaquée par l'Autriche et l'Allemagne. Ou bien pensait-elle que la France

regarderait son traité comme un autre « chiffon de papier ». Elle savait bien cependant que pour la France, abandonner son alliée, c'était sacrifier son honneur national et son rang de puissance mondiale. En déclarant la guerre à la Russie, l'Allemagne n'a pu mettre en doute qu'elle rendait du même coup une guerre avec la France inévitable. Comment le professeur Munsterberg espère-t-il faire croire à ses lecteurs que, si l'empereur d'Allemagne avait empêché l'Autriche de déclarer la guerre à la Serbie (il admet bien que c'était en son pouvoir), la France et la Russie l'auraient attaquée à leur tour, « probablement dans un an »? Une telle prétention est absolument contredite par l'attitude de la République française et par celle aussi de la Triple-Entente; elle est manifestement imaginée pour les besoins de la cause allemande et ne mérite pas de retenir l'attention.

Le professeur Munsterberg continue : « la guerre fut matériellement commencée par la Russie et par la France. Les troupes russes et françaises franchirent la frontière et firent des prisonniers avant le moindre déplacement des troupes allemandes ». Mais il ne fait pas un effort pour supporter cette proposition; il se contente de sa simple déclaration. Or elle peut facilement

être convaincue d'inexactitude. La France a retardé sa mobilisation aussi longtemps que le lui permettait sa sécurité; elle a de plus maintenu son armée à 10 kilomètres en arrière de la frontière, dans le seul but d'éviter les incidents précisément contestés.

En réalité, il était de la plus grande importance pour la victoire des troupes allemandes, de frapper le premier coup sans permettre à la France d'achever sa mobilisation. L'intention était évidente et l'exécution fut conforme. L'Allemagne n'eut jamais l'idée de laisser à la France le soin d'ouvrir effectivement les hostilités. Elle a, en effet, envahi la France, la Belgique et le Luxembourg avant toute déclaration de guerre, et elle le fit pour tout massacrer et détruire. On connaît maintenant d'une façon certaine l'importance capitale pour elle d'attaquer brusquement la France sans lui donner le temps de se préparer. Combien nous semblent évidentes à la lumière de ces faits, la perfidie et l'insanité de la prétention relative à l'ouverture des hostilités par la France et la Russie. Cette assertion vient se ranger à côté d'autres extravagances, en particulier de celle-ci : l'intention de la France de violer le territoire belge aurait été prouvée par un raid en automobile de quelques officiers fran-

çais, dans le sud de ce pays; cela suffisait aux yeux de l'Allemagne pour justifier l'invasion de la Belgique.

Depuis la guerre de 1870, l'attitude de l'Allemagne envers la France aurait été amicale et bienveillante. Le professeur Francke écrit par exemple, « durant ces quarante-trois dernières années, la politique de l'Allemagne a été toute d'attentions et de ménagements, dictée par le seul désir de faire oublier à la France la perte de ses deux provinces ». Veut-il se moquer de nous? Tous les incidents franco-allemands survenus depuis la guerre de 1870 réfutent complètement cette prétendue attitude amicale de l'Allemagne. Que celle-ci ait toujours au contraire été prête à blesser la France, s'arrêtant juste au point voulu, pour laisser à ce pays une certaine sécurité et ne pas soulever l'indignation des nations civilisées, c'est chose rendue évidente par la moindre étude de l'histoire. En fait, l'Allemagne n'a-t-elle pas joué simplement un rôle de matamore vis-à-vis de la France?

Les relations franco-allemandes depuis 1870 ont été esquissées avec beaucoup de justesse et de clarté dans le « Republican » du 22 août dernier. Comme ce journal le fait remarquer, le

premier souci de Bismarck après la guerre de 1870 fut de maintenir la France faible et isolée. En 1875, il projetait une nouvelle attaque contre elle, estimant qu'elle n'avait pas été suffisamment affaiblie par son premier échec et comptant bien cette fois, la « saigner à blanc », pour employer son expression brutale. L'intervention de la Russie sauva la France de cette effroyable calamité.

La Russie et l'Angleterre commencèrent alors à s'alarmer ; elles préparèrent les voies, d'abord à l'alliance franco-russe et plus tard à une triple entente. Essentiellement défensifs, ces accords visaient une garantie mutuelle contre l'ambition grandissante de l'Allemagne.

L'incident marocain de 1905, le renvoi de Delcassé, ministre des Affaires étrangères, exigé par l'Allemagne, furent une humiliation pour la France. C'est là un exemple typique de la bienveillance allemande. De même en 1911, quand l'Allemagne profitant d'une faiblesse apparente de la Triple-Entente, envoya un navire de guerre à Agadir, la fermeté de l'Angleterre permit seule d'éviter la guerre. Malgré les généreux sentiments prêtés par le professeur Francke à l'Allemagne dans ses quarante-trois dernières années de relations avec la France,

peut-on douter que celle-ci aurait depuis longtemps disparu comme puissance mondiale, si l'Allemagne avait pu suivre le chemin qu'elle s'était tracé. La vérité est que l'Allemagne n'a jamais voulu tolérer une France puissante, que le relèvement rapide de ce pays après la guerre de 1870 a été pour elle une source de dépit et d'alarme ; que la destruction totale et définitive de la France comme puissance mondiale, a toujours été le pivot central de sa politique.

L'attitude de l'Allemagne, nous dit-on encore, a toujours été bienveillante à l'égard des provinces conquises. Le professeur Francke nous le fait remarquer : mais doit-il être pris au sérieux? L'incident de Saverne cité par lui est un excellent exemple de la bienveillance allemande à l'égard de l'Alsace-Lorraine. Ces deux provinces, nous dit-on, furent allemandes jusqu'au XVII siècle : n'est-il pas cependant infiniment plus important de savoir qu'au moment de l'annexion ces provinces étaient habitées par des Français, dont le patriotisme égalait celui des habitants de n'importe quelle région du territoire et dont le désir suprême, après quarante-trois ans de joug allemand, est encore de redevenir citoyens français?

Les professeurs Munsterberg et Francke font

tous deux allusion à la récente loi militaire exigeant de tout Français le service de trois ans. « La France s'est armée, nous dit le professeur Munsterberg, comme aucun pays civilisé ne l'a jamais fait, l'élite même de la population doit trois ans de service à l'armée, tandis qu'en Allemagne elle n'en doit qu'une. Depuis trop longtemps la France n'a pas laissé un instant l'Allemagne quitter son armure. » Selon le professeur Munsterberg, cette nouvelle loi française valait une mobilisation et donnait l'indication très nette des préparatifs de la France en vue d'une lutte contre l'Allemagne. Ces déclarations sont passablement extraordinaires et apportent des éclaircissements instructifs sur l'attitude de l'Allemagne vis-à-vis de la France. L'entretien d'une armée puissante était un crime de lèse-Allemagne. Reconnaissons toutefois que, même après les formidables sacrifices consentis par la France, son armée restait encore numériquement inférieure à celle de l'Allemagne. Ces sacrifices lui étaient d'ailleurs imposés par l'augmentation continue de l'armée allemande due à l'accroissement de la population, tandis qu'en France la population restait presque stationnaire. Le professeur Francke pourrait aussi bien soutenir que l'entretien d'une armée quelconque en

France prouvait de mauvaises intentions contre l'Allemagne.

Troisième prétention. — L'agression anglaise.

Aucune expression n'est trop sévère pour flétrir la conduite de l'Angleterre, assez oublieuse de ses liens de famille pour oser prendre les armes contre l'Allemagne. Le professeur Munsterberg nous expose par le détail, tous les griefs de ses compatriotes. Voyant les atouts se tourner contre l'Allemagne, l'Angleterre se précipite sur cette occasion inespérée de ruiner le commerce de ses concurrents, elle renie d'anciennes amitiés et pour tout dire déclare la guerre à ses cousins du continent. On ne se bat pourtant pas pour des « chiffons de papier », on doit plus d'indulgence à ses parents, on ferme les yeux sur leurs escapades. Sans l'intervention de l'Angleterre et sans l'indiscrétion de la Belgique, l'Allemagne avait la certitude d'écraser facilement la France et la Russie, puis de sortir de la lutte avec une puissance encore accrue. Ne saurait-on pas se réjouir de la prospérité de ses cousins, accueillir avec plaisir, leur voisinage ?

La guerre, nous dit-on encore, fut imposée

par la jalousie de l'Angleterre, contre le commerce prospère et tous les jours grandissant de l'Allemagne. On ne peut certainement nier la rivalité commerciale des deux nations : mais on ne peut non plus y trouver à redire. L'Angleterre aimerait à avoir une plus grande part du commerce mondial, même aux dépens de l'Allemagne, on l'accordera volontiers ; mais elle ne songeait pas pour cela à plonger l'Europe dans une terrible guerre, avec l'unique but de donner satisfaction à l'activité insatiable de son commerce. Sa conduite, en effet, dès le début de la Triple-Entente, l'a clairement montrée, aussi désireuse que la France de conserver la paix.

Un des plus remarquables parmi les efforts diplomatiques antérieurs au déchaînement de la guerre, est certainement l'action énergique de l'Angleterre en faveur du maintien de la paix. La violation par l'Allemagne de la neutralité belge la contraignit seule à la guerre. Les faits d'ailleurs parlent assez hauts pour rendre inutile toute défense justificative.

Selon l'opinion du professeur Munsterberg, l'Angleterre aurait commis une grande maladresse historique ; il accompagne cette déclaration d'une menace à peine déguisée : « Si un

miracle survient et que l'Allemagne l'emporte sur le monde, la faute de l'Angleterre éclatera aux yeux de tous ». Que l'Angleterre ait fait ou non une maladresse c'est là une question de point de vue, et cela dépend de la façon dont on envisage le droit des gens.

Quatrième prétention. — L'agression russe.

Une agression russe, nous assure-t-on, provoquée par la haine traditionnelle de la race slave contre la race germanique, a contraint l'Allemagne à la guerre. Mais on ne nous donne aucune preuve du désir attribué à la Russie de faire la guerre ; elle s'est au contraire jointe, sans hésiter, aux démarches diplomatiques de l'Angleterre et de la France, avant l'ouverture des hostilités ; elle a ainsi prouvé son désir de maintenir la paix, une paix toutefois respectueuse de son prestige et de son honneur national.

D'après le professeur Munsterberg, la Russie aurait dépensé des billions afin « de se mettre en mesure de lancer sur la frontière allemande, le rouleau à vapeur de sa gigantesque population ». Est-ce là une preuve de l'agression russe, est-ce encore une autre offense de lèse-

Allemagne ? L'Allemagne n'a-t-elle pas aussi dépensé des billions dans la construction d'un rouleau à vapeur destiné à être lancé suivant les besoins contre la frontière française ou contre la frontière russe ? L'argument est à double tranchant, il n'apporte aucune lumière sur les responsabilités respectives de l'Allemagne et de la Russie ; il doit donc être écarté.

En l'absence de toute preuve, cela ne signifie rien de dire, comme le fait le professeur Munsterberg, que si l'Allemagne s'était abstenue cette fois de déclarer la guerre, la Russie et la France l'auraient attaquée, tôt ou tard, « peut-être dans un an ».

Cinquième prétention. — **L'Allemagne se bat pour préserver l'Europe d'une domination slave.**

Au dire répété des amis de l'Allemagne, celle-ci se battrait pour détourner de l'Europe occidentale le joug slave ; voici l'exposé du professeur Munsterberg : « L'Allemand sait bien, ce qu'une défaite de son pays serait pour la civilisation idéale du monde ; la culture allemande serait foulée aux pieds par les Tartares demi-sauvages... L'Angleterre et la France ne peuvent écraser l'Allemagne, sans contribuer à

l'établissement d'une puissance russe formidable, capable de subjuguer finalement toute la civilisation occidentale... Si la France l'emporte aujourd'hui et que l'Allemagne soit détruite, l'Asie l'emportera tôt ou tard ; et dans ce cas, les institutions et les chefs-d'œuvres du monde occidental disparaîtront plus vite de notre globe que n'a disparu l'antique civilisation assyrienne ».

L'Allemagne cherche à se gagner la sympathie américaine en renchérissant vainement sur la guerre sainte qu'elle livre pour garantir ses peuples et le reste de l'Europe contre la domination moscovite. Les esprits américains sont trop clairvoyants pour s'y laisser prendre.

Ce serait certainement une calamité pour le monde entier si l'Europe venait à tomber entre les mains des Slaves ; mais ce n'en serait pas une moindre si les Teutons l'emportaient. Le danger présent n'est pas la férule des Romanof mais celle des Hohenzollern.

La guerre actuelle n'est pas, comme voudrait le faire croire le chancelier allemand, une lutte de vie ou de mort entre l'Allemagne et les races slaves de la Russie ; mais bien une lutte de vie et de mort entre la démocratie représentée par

l'Angleterre et la France, et le militarisme allemand. Aussi la sympathie de la majorité des Américains, doit-elle nécessairement aller aux adversaires de l'Allemagne. La coalition actuelle n'est pas dirigée contre le peuple allemand, ni contre la civilisation allemande, pas plus que la coalition qui mit fin à la puissance de Napoléon Ier, ne fut dirigée contre le peuple français ni contre la civilisation française ; elle est dirigée contre le règne de la force représenté par le militarisme allemand.

Le chancelier allemand déplore de voir un pays raffiné comme la France conclure une alliance avec un peuple à moitié asiatique comme la Russie ; il stigmatise cette alliance contre nature. Depuis la guerre franco-allemande de 1870, l'Allemagne n'a cessé, le monde le sait bien, de conspirer contre la France, prête à lui porter le coup final, avant même la guérison de ses blessures et, plus tard, pendant sa convalescence, toujours disposée à la poignarder sur la plus légère provocation. Dans ces conditions, l'alliance avec la Russie n'était-elle pas des plus naturelles ? A défaut de cette alliance et plus tard de son entente avec l'Angleterre, la France aurait depuis longtemps cessé d'exister. Qui supposerait un instant l'Al-

lemagne capable de refuser une alliance avec la Russie, si elle y voyait le moindre avantage?

Cette alliance avec la Russie, n'indique d'ailleurs aucunement l'intention de la France, de se soumettre à une domination russe. Si on voulait la lui imposer, elle lutterait certainement contre le Russe, avec la même énergie qu'elle le fait contre le Prussien. Si jamais le péril slave se dessine d'une façon aussi grave et aussi sinistre, que le fait aujourd'hui le péril allemand, les nations de l'Europe occidentale s'élèveront contre lui et l'Allemagne, peut-être la république allemande, sera de leur nombre. De même aussi contre le péril asiatique, déjà si menaçant, à en croire le professeur Munsterberg.

L'Angleterre, la France et les autres nations nous étonnent par leur indifférence à l'égard du danger moscovite. On se demande comment toutes ces nations peuvent avoir la vue si faible, quand l'Allemagne l'a si nette. L'explication satisfaisante de ce phénomène n'est pas difficile à donner; mais telle est apparemment la cécité de l'Angleterre et de la France, que l'Allemagne nous dit le professeur Munsterberg, lutte seule aujourd'hui pour le triomphe de la civilisation occidentale ; elle se bat en fin de compte, pour la France et l'Angleterre, pendant que sa vie

est menacée par les baïonnettes françaises et les torpilles anglaises. Désintéressement vraiment sublime !

Dans le cas d'une défaite allemande, le professeur Munsterberg prévoit clairement le sort de l'Angleterre. « La Russie sera le gagnant principal et par sa puissance nouvellement accrue, deviendra un véritable danger pour l'Empire Britannique, affaibli de toute façon par une guerre épuisante. La Russie s'avancera hardiment en Asie et l'Inde sera délivrée ; et l'Inde libre, c'est la perte du Canada et de l'Australie. Si le barrage allemand devant le flot serbo-russe est brisé, dans vingt ans l'Empire Britannique sera réduit à des dimensions microscopiques. »

Malgré les protestations du professeur Munsterberg et d'autres féaux allemands, le désir suprême de l'Allemagne dans la lutte actuelle, n'est pas, cela est évident, de repousser la domination slave (c'est seulement un détail accessoire) mais bien d'amener l'Europe sous son propre joug. D'où cette fédération des puissances contre elle. Son impatience d'anéantir la France n'est nullement provoquée par le désir de la sauver du joug moscovite, mais seulement par son ambition d'augmenter sa propre puis-

sance aux dépens de ses voisins. L'intention manifeste d'annexer la Belgique en cas de victoire, n'est pas dirigée contre les Slaves, mais vise uniquement un agrandissement personnel. L'Allemagne a voulu jouer, le monde le sait bien, le rôle de matamore parmi les nations européennes ; c'est là un rôle toujours impopulaire et assez périlleux, car l'heure des comptes arrive généralement et trouve alors le fanfaron sans amis.

Dans la lutte actuelle, la victoire allemande se traduirait d'abord par un formidable recul des idées démocratiques et par le triomphe du militarisme : cela comporte l'anéantissement de la France et de la civilisation française, l'affaiblissement de l'Angleterre et peut-être son refoulement au rang des nations de second ordre. En cas de victoire des Alliés au contraire, le militarisme recevrait sans doute un coup mortel et disparaîtrait avec tous les maux qu'il entraîne à sa suite. Ce serait l'aurore de cette ère de paix et de bonté parmi les nations, depuis si longtemps attendue dans le monde et vers laquelle l'humanité souffrante tend ses bras suppliants.

Sixième prétention. — **L'Allemagne se bat pour la civilisation.**

L'Allemagne, prétend-on, se bat pour la civilisation, elle s'en considère sans doute, comme le représentant le plus autorisé, et pour la soutenir, tente désespérément d'anéantir l'Angleterre et la France, porte-étendards de la démocratie en Europe. Mais, bien entendu, elle agit dans leur intérêt et sans aucun remords, comme un père aimant, châtie ses enfants. Dans sa lutte pour la civilisation, elle emploie les procédés les plus barbares. On ne voit pas bien la Russie, cette nation semi-asiatique et peu cultivée, au dire du chancelier allemand, commettant sur les Belges, les atrocités imputées aux Allemands, eût-elle conquis le pays dans des circonstances semblables.

Les expressions de culture allemande et de civilisation allemande, représentent pour les Allemands, une culture et une civilisation supérieure. Ils se croient chargés de l'entretien du feu sacré. Un peu de modestie leur siérait pourtant bien mieux et les aiderait à se gagner quelques partisans. Au temps où l'Angleterre, la France et l'Italie avaient déjà derrière elles des siècles d'une civilisation très développée,

ce qui constitue l'empire allemand d'aujourd'hui n'était encore qu'une agglomération de petits États semi-barbares. Comment concilier d'ailleurs la culture et la civilisation avec les méthodes sauvages employées dans la guerre actuelle par les Allemands? Comment concilier avec la culture cette brutalité dans les pensées et dans l'action? Le savoir-vivre, le respect des droits moraux et matériels du prochain, ne sont-ils pas la base de toute civilisation raffinée? N'est-ce pas un anachronisme de prendre l'officier allemand comme un modèle de civilisation? La culture se réduit-elle à l'érudition : un grand savant ou un profond philosophe se laissant guider par des instincts barbares, dans leurs rapports avec les autres nations sont-ils plus civilisés qu'un homme possédant seulement un petit bagage scientifique, mais sachant s'inspirer de sentiments réellement humains dans ses rapports avec ses semblables? Quelques-uns des hommes de lettres et de science, les plus réputés d'Allemagne, appartenant à l'élite intellectuelle de leur pays, ont publiquement défendu le militarisme allemand et toutes ses conséquences, sans même en exclure les actes de vandalisme de l'armée. Où devrons-nous chercher alors, la culture, dans la plus

noble acception de ce terme ? Une culture qui n'adoucit pas l'âme ne mérite certainement pas d'être offerte en exemple ; cette guerre a montré qu'en Allemagne, on peut être à la fois un savant remarquable et avoir un cœur de barbare.

Mais vous qui êtes disposé à contester la beauté de la culture allemande, regardez-donc ce qu'elle a produit en quarante années de prospérité. Une machine de guerre, mi-partie métallique, mi-partie humaine, avec un peu de fer ici, un peu de chair là, l'un apportant la force, et l'autre la souplesse, le tout parfaitement incapable de penser d'ailleurs et de sentir. Cette machine a le grand mérite de répondre comme un mouvement d'horlogerie, à la main de l'opérateur ; elle peut tuer en un temps donné, sans distinction d'âge ni de sexe, plus de détracteurs de la civilisation allemande, détruire un plus grand nombre de leurs cités et de leurs œuvres d'art, qu'on ne l'eût jamais rêvé pour une machine de guerre !

La culture allemande serait-elle simplement du plaqué, le monde a-t-il été victime d'une gigantesque falsification ?

Si les défenseurs de l'Allemagne veulent se faire écouter ils feraient bien de renoncer à pré-

senter l'Allemagne comme le champion de la civilisation contre le joug moscovite : sinon leurs auditeurs se formaliseront de voir faire si peu de cas de leur intelligence et seront conduits à écouter des arguments plus sérieux.

La civilisation du monde et l'humanité en général sont trop intéressés dans la lutte actuelle pour que des mensonges puissent en dissimuler les conséquences. Que ceux dont le désir est de se former une opinion raisonnée et impartiale sur les responsabilités des diverses nations, commencent par oublier toutes leurs sympathies ou antipathies personnelles et se contentent d'étudier les livres blancs publiés par les gouvernements anglais et allemand[1].

Septième prétention. — **L'invasion de la Belgique par l'Allemagne était motivée.**

L'invasion de la Belgique, a-t-on prétendu, était nécessaire au point de vue militaire, donc légitime ; le professeur Munsterberg en parle comme d'un simple emploi des chemins de fer belges, et la justification qu'il en donne mérite d'être rappelée : « Chacun sait que dans une mai-

[1] Ce pamphlet a paru avant la publication du Livre Jaune français.

son où le feu a pris, l'étiquette n'a plus cours ; les bonnes manières doivent être mises de côté, même par les personnes les plus distinguées, si leur vie est en danger ». On ne saurait affirmer que l'intention du professeur Munsterberg soit de présenter les Allemands comme des gens très distingués, mais en tout cas, il voudrait bien convaincre ses lecteurs que violer la neutralité d'un pays, est seulement une faute d'étiquette et qu'invoquer une semblable bagatelle comme un prétexte de guerre était une absurdité de la part de l'Angleterre. En outre, le professeur Munsterberg cherche à justifier l'acte criminel de l'Allemagne en rappelant des antécédents étrangers ; il cite la conduite de l'Angleterre en Égypte, au Thibet, dans le Sud-Africain. Cela n'a pas grand intérêt. Que la violation de la neutralité belge par l'Allemagne, soit le crime international le plus flagrant et le plus brutal dont le monde civilisé ait jamais été témoin, c'est un fait dorénavant acquis. C'est d'autre part la manifestation du grand principe allemand que la force crée le droit. Et au moment où elle violait ainsi sa parole qui garantissait la neutralité de la Belgique, l'Allemagne parjure, précisément en train de se parjurer, demandait à l'Angleterre d'en croire sa parole qu'elle rétabli-

rait après la guerre la neutralité de ce pays. Il n'est pas étonnant que cette déclaration ait semblé dérisoire au Parlement anglais.

Au dire de Sir William Goschen, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, le chancelier de l'Empire allemand aurait traité de simple « chiffon de papier » l'engagement solennellement pris par son pays, de protéger la neutralité de la Belgique et aurait invité l'Angleterre à faire de même. Au prix d'une telle honte, l'Angleterre eût pu rester en dehors du conflit. Qui la blâmera d'avoir refusé d'acheter la paix et la tranquillité aux dépens de son honneur national ?

L'acte de brigandage commis par l'Allemagne en envahissant la Belgique a été fortement aggravé par la cruauté avec laquelle elle a traité ce pays. Si beaucoup de ses partisans l'avaient déjà abandonnée lors de l'envahissement de la Belgique, les derniers durent la renier quand ils connurent les atrocités commises dans le seul but de terroriser les habitants de cet infortuné pays.

Huitième prétention. — **Les méthodes de faire la guerre employées par les Allemands sont légitimes.**

Sans nier les exagérations, ni céder au parti pris, il est bien difficile, en présence des documents officiels, de mettre en doute les actes d'iniquité et de cruauté commis en Belgique par l'armée allemande. Ils ont justement soulevé l'indignation du monde civilisé ; leur horreur paraît plus saisissante encore pour avoir frappé un pays qui n'a aucunement cherché à offenser l'Allemagne et désirait seulement sauvegarder sa tranquillité... On ne peut cependant lui faire un crime de s'être opposé à la violation de son territoire, dont la neutralité lui avait été garantie par son envahisseur lui-même.

En demandant à la Belgique le paiement d'une contribution de guerre de 500 millions, les Allemands peuvent avoir agi légalement, c'est-à-dire conformément à la lettre, sinon à l'esprit de la convention de la Haye. Mais en voyant l'attitude de la Belgique dans cette guerre, le monde condamnera certainement cette exaction, il la jugera inexcusable et digne de voleurs de grand chemin.

Des chairs torturées seront enfouies et on en

niera l'existence; des civils seront enterrés et on en fera des assassins; des femmes et des enfants seront massacrés et on affirmera qu'ils se sont mis eux-mêmes sur le chemin des balles et des obus. Les commissions d'enquêtes retiendront certaines des atrocités commises et en rejetteront d'autres pour insuffisance de preuve. Mais les ruines des villages, des cités, des monuments artistiques, ne peuvent être enterrés, ni leur existence mise en doute; elles parleront d'elles-mêmes. Le monde ne sera pas disposé à excuser ces dévastations, sous le vain prétexte que c'étaient là des mesures de guerre indispensables.

Les violations sacrilèges des traités internationaux et des règles du droit des gens seront dans l'histoire de l'Allemagne des taches que, ni les mensonges, ni rien au monde ne sauront effacer. L'histoire condamnera ces actes infâmes; leur horreur s'augmentera avec le temps, d'autant plus qu'ils ont été commis par un peuple prétendant être le plus civilisé et le plus cultivé.

L'Allemagne est dès à présent traduite devant le grand jury des nations civilisées et son acte d'accusation est inscrit au frontispice de l'histoire. Elle est accusée d'avoir délibérément pré-

cipité l'Europe dans une guerre terrible pour augmenter sa puissance, assurer son expansion territoriale et celle de son commerce; d'avoir violé les garanties sacrées des nations en envahissant la Belgique; d'avoir employé pour faire la guerre des méthodes barbares, tuant et torturant les habitants inoffensifs, hommes, femmes et enfants; de s'être complue à détruire les villages, les cités et les œuvres d'art; d'avoir semé des mines sur les routes des vaisseaux non combattants des vaisseaux appartenant aux nations neutres; d'avoir levé d'énormes contributions de guerre sur une nation dont elle avait juré de protéger l'intégrité.

Que cette accusation doive être portée contre l'empereur d'Allemagne seul, ou contre le parti militaire allemand, comprenant ou ne comprenant pas l'empereur, ou encore contre la nation allemande tout entière, c'est ce qu'il reste à déterminer.

Post-scriptum.

Depuis l'envoi de ces pages à l'impression [1], l'Allemagne a donné des signes manifestes d'in-

[1] 1er novembre 1914.

quiétude ; elle commence à redouter une issue fatale pour ses rêves de conquête; sa machine de guerre, merveilleux produit de son amour pour la paix, n'arrive pas à tuer en assez grand nombre les adversaires de la culture germanique, c'est-à-dire les adversaires de sa domination sur toute l'Europe. Ses orateurs commencent à nous parler d'une Allemagne désintéressée, demandant seulement une place modeste au soleil et la permission de respirer. Sa préparation militaire n'avait jamais visé une guerre offensive, elle tendait au contraire à la prévenir. Devant de telles prétentions, il est bon de rappeler les paroles que l'empereur adressait à ses soldats lors de leur départ au front ; elles peignent certainement avec une grande exactitude ses sentiments personnels et ceux du parti militaire, sinon ceux de toute la nation. Voici comment le Kaiser comprenait la mission pacifique et divine de l'Allemagne : « Rappelez-vous que les Allemands sont les élus de Dieu. Moi-même comme empereur d'Allemagne, j'ai reçu l'esprit de Dieu. Je suis son bouclier, son casque et son épée, malheur aux désobéissants ! Mort aux lâches et aux incrédules ! »

Aucun mensonge ne fera jamais croire aux intentions pacifiques de l'Allemagne : nous

l'avons vue de longue date travailler à se mettre sur le pied de guerre et même construire en temps de paix chez ses voisins des fondations capables de supporter ses canons monstres. Ses apprêts militaires, dont le monde s'étonnait à bon droit, révèlent clairement les odieux desseins qu'elle nourrissait insolemment depuis tant d'années. N'aurions-nous pas d'autres preuves de sa culpabilité, cela nous suffirait.

Les avocats de l'Allemagne lui ont découvert une véritable affection pour la doctrine de Monroe. Si elle est victorieuse, les Etats-Unis n'ont pas à s'inquiéter, elle respectera la doctrine, elle leur en donne même sa parole. Mais, véritablement croient-ils que l'on puisse accorder quelque confiance aux serments d'un parjure? L'Allemagne a révolté le monde par la plus cynique violation de ses engagements qu'ait jamais commis une nation civilisée et elle demanderait maintenant aux Etats-Unis d'avoir confiance en elle? Son affection pour la doctrine de Monroe est sans doute du même goût que son amour pour la Belgique, c'est-à-dire destinée à être foulée aux pieds, dès qu'elle se sentira de nouveau assez forte pour défier le monde. Comment l'Allemagne peut-elle se figurer qu'aucun document portant sa signature puisse être regardé

comme autre chose qu'un simple chiffon de papier?

Une Allemagne régénérée par de longues années d'expiation pourra sans doute être admise à nouveau dans la société des peuples civilisés, mais l'Allemagne à jamais flétrie des Kaiser et des Krupp restera, aussi longtemps qu'elle vivra, hors la loi parmi les nations.

APPENDICE

Les remarquables articles éditoriaux du *New-York Times* ont vivement attiré l'attention, non seulement aux États-Unis, mais aussi en Europe. Nulle part ailleurs, l'importante question qui nous intéresse n'a été traitée avec plus de courage, d'intelligence, de lucidité, de logique et de probité. La largeur de vue de ces écrits, leur conception élevée et virile des droits et des devoirs des nations n'ont pas été surpassés. Grâce à l'amabilité du *New-York Times*, nous reproduisons ici quelques-uns de ces articles.

La guerre sainte. (*New-York Times*, 14 août 1914.)

Si nous comprenons bien la théorie de la guerre sainte, le Kaiser a reçu la mission divine de délivrer l'Angleterre, la France et la Belgique d'une menace suspendue sur leur tête : la domination slave. Elles s'entêtèrent et refusèrent d'être sauvées. Alors le Kaiser se vit obligé pour les sauver, de les écraser et il le fit d'un cœur léger. Au cours de son action militaire si bienveillante, il fut peiné de découvrir que le Portugal lui aussi ne desirait pas être sauvé du joug slave et que cela était indifférent à l'Italie, de même les autres nations européennes semblaient

tourmentées de préoccupations tout autres que celle du péril slave.

Cela doit être une situation terrible d'avoir une telle clairvoyance que personne, hormis François-Joseph, ne puisse voir ce que vous voyez.

Toutefois cette explication de la guerre, mise en avant avec tant de confiance par le professeur Munsterberg et d'autres, est peut-être fausse. Par égard même pour l'Allemagne, espérons-le.

A ceux qui peuvent se laisser persuader de la réalité du danger, offrons par ailleurs quelques réflexions consolantes. Si, à la conclusion de la paix, l'Allemagne se trouve du côté perdant, l'ours russe mal léché ne pourra étendre son énorme masse velue sur l'Europe Occidentale, qu'au cas où les Puissances conserveront entre elles leurs alliances et leurs bons rapports actuels. Mais rien, dans le domaine de la politique, n'est plus naturellement sujet à de brusques changements que les alliances européennes, visant à garantir les intérêts particuliers et l'équilibre des puissances. Voyez l'Allemagne, ou mieux la Prusse, par exemple. Bismarck constitue une alliance avec l'Autriche pour soustraire au Danemark ses provinces de Schleswig-Holstein. Puis il fait volte-face et offre la guerre à l'Autriche pour mieux assurer l'objet essentiel de toute sa politique, l'hégémonie de la Prusse dans la fédération allemande. Durant cette guerre, il conserve de bons rapports avec Napoléon III et une alliance avec l'Italie. Plus tard il consent à discuter avec la France un plan d'annexion par elle du Luxembourg et de la Belgique. On doit remarquer que la France, dési-

reuse alors de s'adjuger la Belgique, se félicite aujourd'hui de voir les Belges résister à la poussée allemande. A deux ans de là, après avoir ainsi causé d'extension française, Bismarck était prêt à diriger la guerre contre la France. Il le fit en 1870.

Bismarck resta dans les meilleurs termes avec la Russie tant que cela fut avantageux pour la Prusse. Cette même raison l'empècha d'intervenir en Crimée avec la France et l'Angleterre. Mais en 1878 il s'unit à l'Angleterre pour forcer la Russie à substituer le traité de Berlin à celui de San-Stefano conclu après une guerre victorieuse contre la Turquie. Il y a cent ans, la France et l'Angleterre étaient en guerre. Un demi-siècle plus tard elles se joignaient à la Turquie pour battre la Russie en Crimée. L'Italie, aujourd'hui alliée de l'Autriche, alliée bien peu active, il est vrai, dans le conflit actuel, était autrefois son ennemie et la battait encore, il y a moins d'un demi-siècle, sur les champs de bataille.

La bonne entente et les alliances actuelles entre l'Angleterre, la France et la Russie ont pour origine un objet très précis, leur défense mutuelle contre le danger de voir l'Allemagne parvenir à établir sa suprématie sur toutes les autres puissances européennes. Leur dessein accompli, l'entente sera immédiatement abandonnée si de nouveaux intérêts demandent d'autres coalitions. L'Angleterre et la France, pour le moment en guerre avec l'Allemagne, s'uniraient à elle pour résister à tout empiètement dont les Slaves menaceraient l'Europe Occidentale. Par la suite, leurs intérêts resteraient liés à ceux de l'Allemagne aussi

longtemps qu'une ambition russe les menacerait.

Laissons donc de côté le croquemitaine slave ; nous verrons bien plus vraisemblablement comme conséquence d'une défaite de l'Allemagne et de l'Autriche, se nouer une alliance de ces deux pays avec la Russie. Quand on a dit des signataires de la déclaration de l'Indépendance qu'ils devraient être pendus ensemble, Benjamin Franklin fit remarquer que s'ils ne l'étaient pas ensemble, ils le seraient séparément. La plus grande bénédiction que la guerre puisse nous apporter serait, comme nous l'avons déjà dit, le renversement des dynasties des Romanoff, des Habsbourg, des Hohenzollern et la disparition complète en Europe des derniers restes de la racaille de droit divin. Si cela ne se fait pas, il est clair que l'intérêt des trois empereurs sera de s'appuyer l'un sur l'autre et de renouveler une Sainte-Alliance pour protéger leurs trônes, leurs dynasties et les théories de gouvernement qu'ils représentent. Le professeur Bonn regrette que « la France ait renoncé elle-même à son rôle d'inspiratrice du progrès moral dans l'univers, en se faisant l'instrument de la tyrannie russe ». Le sort de la tyrannie russe est enchaîné à ceux des tyrannies allemande et autrichienne. Le plus grand progrès moral qu'on puisse offrir à l'Europe serait la destruction de ces souvenirs des temps passés. Quand le moment sera venu, la cognée française se lèvera aussi impitoyablement sur tous les trois. Mais auparavant une évolution devra s'accomplir parmi les peuples de ces trois royaumes où « le droit divin des rois au mauvais gouvernement » est encore toléré et respecté.

Le danger du militarisme allemand. (*New-York Times*, 6 septembre 1914.)

L'Allemagne est en guerre avec la plupart des nations ; peut-être ses armes triompheront-elles ; mais le jugement presque unanime du monde civilisé, l'a condamnée et son triomphe même ne cassera pas ce jugement. Une régénération complète, un nouvel idéal lui permettront seul d'en appeler. Les Allemands se disent surpris de l'attitude du peuple américain, dont ils attendaient sympathie et approbation. Si tel est bien leur sentiment, ils doivent se préparer à une désillusion sans limite, car les Américains, à l'exception de quelques-uns, allemands de naissance ou d'origine, sont unanimes à condamner l'Allemagne ; ils n'ont aucune hésitation sur sa responsabilité dans cette guerre. Leur opinion est d'ailleurs solidement fondée.

Pourquoi donc les Américains condamnent-ils l'Allemagne ? Mais parce qu'ils condamnent le militarisme et l'ont en horreur, parce qu'ils ont une aversion innée et invincible pour cette forme de gouvernement, où la volonté d'un seul prime celle de la nation. A l'égard du peuple allemand, ils n'ont que de l'amitié, tempérée cependant par leur étonnement de voir un peuple si éclairé consentir depuis si longtemps à cet anachronisme d'un gouvernement impérial de « droit divin ». Il y a plus cependant. Les Américains sentent instinctivement et savent que le triomphe complet de l'Allemagne implique un péril tout proche pour eux. La lettre du président

Eliot au *Times,* publiée le 4 septembre dernier montre d'une façon aussi claire que sincère combien cette idée est ancrée dans leur esprit :

« L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie réussiraient-elles dans leur entreprise, tout le monde civilisé serait obligé de supporter sans cesse, en l'augmentant toujours, le fardeau des grands armements ; il vivrait dans la crainte continuelle d'une invasion, tantôt ici, tantôt là, crainte terrible contre laquelle ni les traités, ni les professions de foi pacifiques n'offriront la moindre sécurité. »

La suprématie du militarisme allemand ferait retarder l'horloge des siècles. Le monde civilisé deviendrait moins civilisé. Nous serions un jour ou l'autre, malgré la protection de l'Océan, exposés à l'agression de cette grande puissance militaire. Pour faire face à ce danger nous devrions faire nos préparatifs de défense.

Ce sentiment se trouve exprimé avec beaucoup de force et de précision dans une lettre de Sir Edward Grey à ses commettants de Berwick : « La guerre a peu à peu révélé quelle chose terrible et immorale est le militarisme allemand. C'est contre lui que nous devons lutter. L'Europe Occidentale tout entière tomberait en son pouvoir si l'Allemagne triomphait. Au contraire, si l'indépendance et l'intégrité des petits Etats européens peuvent être garantis, l'Europe Occidentale délivrée de la menace du militarisme allemand et le peuple allemand lui-même débarrassé de ce militarisme — car ce n'est pas le peuple allemand mais le militarisme prussien qui a précipité l'Allemagne et

l'Europe en guerre — si ce militarisme peut être maîtrisé, l'Europe alors verra se lever des jours d'une liberté rayonnante, juste récompense des terribles sacrifices de la guerre ».

Le ministre des Affaires étrangères allemand disait dans une circulaire publiée dernièrement dans le *Times* : « Nous affirmons hautement qu'aucune nation civilisée n'avait le droit, au cours de cette lutte engagée contre la sauvagerie et l'immoralité politique, d'empêcher l'Autriche de tirer de la Serbie un juste châtiment ». L'allusion est claire. La circulaire allemande veut dire que l'Angleterre, en tant que nation civilisée, n'avait pas le droit de se poser en adversaire de l'Allemagne dans sa lutte contre la sauvagerie, c'est-à-dire contre la Russie. Cependant la Russie, dans cette guerre européenne, occupe le premier rang face au grand ennemi de toute civilisation et de tout progrès, le militarisme allemand. C'est là une vérité désagréable à l'Allemagne. Cela augmentera sa surprise et son chagrin de voir les Américains envisager ainsi le rôle de la Russie. Mais l'Allemagne doit s'accuser elle-même, si l'opinion des pays civilisés neutres approuve la conduite de la Russie et condamne la sienne. Le peuple américain ne se doit pas seulement par dignité morale de porter un tel jugement, mais le soin de ses intérêts et de sa sécurité même, le lui impose. Le militarisme allemand une fois établi en maître sur l'Europe, sa puissance encore accrue par l'annexion du territoire belge, probablement aussi de la Hollande, deviendra finalement irrésistible en raison de l'abaissement de la France et de l'Angleterre ; ce

sera, nous le sentons bien, une menace directe pour notre paix et notre sécurité.

La vérité sur l'Allemagne. (*New-York Times*, 7 septembre 1914.)

Un livre portant la signature de quelques hautes personnalités de l'empire fait ouvertement appel à la sympathie et à l'appui des États-Unis. Parmi les auteurs de ce volume, nous remarquons un ancien chancelier, un maréchal, d'éminents industriels ou financiers, dont quelques-uns portent des titres princiers. En vérité une cause soutenue par des partisans d'une telle distinction devrait être solidement étayée et nous regrettons de ne pas la voir mieux défendue. Ce reproche toutefois n'atteint pas personnellement les défenseurs. Aucune voix, aucune plume, toute éloquentes et si heureusement douées qu'elles soient, ne peuvent convaincre un peuple impartial de la justice de la cause allemande, ni déraciner de tout esprit loyal la croyance que l'Allemagne bataille pour des fins dont l'accomplissement retarderait le progrès de la civilisation, rendrait moins sûrs la paix, la prospérité et le bonheur des nations.

Les serviteurs de l'Allemagne nous demandent de ne pas prêter l'oreille aux mensonges de leurs ennemis. Mais, dans notre pays de lumières, l'opinion publique n'a pas l'habitude de s'établir sur des mensonges. Nous ne tenons aucun compte des insinuations perverses de Londres, ni de Paris. Nous avons cherché la vérité à ses sources pures : le livre blanc anglais, la note des Affaires étrangères alle-

mande, les lois politiques observées ou du moins reconnues par les nations belligérantes et le langage autorisé de leurs grands écrivains. Les princes et professeurs qui nous honorent de cet appel adressé à la naïveté de notre jugement, ne vont pas, nous l'espérons bien, attaquer le témoignage de leur gouvernement. Si toutefois notre jugement ne s'est pas prononcé dès les premières semaines de la guerre, le doute, depuis la publication par le *Times*, des pièces et archives officielles, s'est évanoui et une ferme conviction l'a remplacé. Les Américains alors ont connu les efforts inlassables de Sir Edward Grey pour obtenir un arrangement pacifique par l'accord général des Puissances; la façon dont ses appels aussitôt entendus par la France, la Russie et l'Italie furent tout d'abord reçus évasivement par l'Allemagne, avec des excuses et un déplaisir marqué, puis rejetés tout net. De la note de l'Allemagne, ils concluent que le gouvernement du Kaiser a dès le début soutenu et encouragé l'Autriche dans une politique agressive et refusé à toute autre puissance le droit de s'interposer entre l'Autriche et la Serbie.

C'est une impertinence à notre égard et une puérilité de la part de l'Allemagne de solliciter notre faveur en déclarant que la guerre est l'œuvre de la Russie et de l'Angleterre, que l'Allemagne n'a pas choisi la voie sanguinaire et que son empereur fut obligé malgré lui de tirer le glaive.

Desservir auprès de nous l'Angleterre, la France et la Russie, n'est pas le moyen d'obtenir notre faveur et notre sympathie. Devant les efforts laborieux avec lesquels Sir Edward Grey tenta de maintenir la paix,

pourquoi dirions-nous que l'Angleterre « a encouragé la guerre » avec la résolution d'arrêter l'essor commercial de l'Allemagne? Dirons-nous encore que la guerre fut « provoquée par le désir outrageant d'une revanche russe »? Nous savons ce qui en est, les preuves sont devant nous et cependant les avocats de l'Allemagne nous parlent, comme si nous tombions de la lune. Leur peinture du péril slave nous laisse insensibles. Que signifie leur frayeur du Slave? L'Angleterre est sans effroi, la France sans crainte; l'Italie, la Belgique et la Hollande sont calmes. Pourquoi l'Allemagne se montre-t-elle terrorisée par le Slave, quand tout le reste de l'Europe reste tranquille? C'est là une question à laquelle nous aimerions trouver une réponse satisfaisante. Les auteurs de ce livre font une triste défense de l'immoralité de leur pays comme nation et de son invasion de la Belgique neutre. « A notre place, le gouvernement des États-Unis n'aurait pas agi différemment. » Parlez pour vous, Messieurs. Le fait récent, d'avoir abrogé un article de nos statuts parce qu'au jugement de la plupart des citoyens, il était contraire à l'un de nos traités, parlera pour nous.

Mais, nos préoccupations ne s'arrêtent pas au présent, nous envisageons aussi l'avenir. Nous sommes une grande nation. L'affaiblissement d'une puissance militaire dont les projets d'agrandissement ont menacé durant des années la paix des nations, ne peut nous amoindrir. Nous avons des possessions dans maints quartiers du globe et des intérêts commerciaux partout. Cet appel à notre sympathie et à notre appui moral nous est fait avec mauvaise grâce

par les sujets d'un gouvernement impérial dont l'ambition est d'élever l'Allemagne à la suprématie mondiale. Nous ne pouvons regarder d'un œil complaisant les efforts faits par le chef d'un clan militaire, pour écraser des nations pacifiques, rebelles à son joug. Il est grand temps d'examiner sérieusement cette ambition allemande ; il faut sonner l'alarme, car il est bien certain qu'une fois la Russie refoulée, l'Angleterre et la France écrasées, la Belgique et la Hollande accaparées, un prétexte de conflit avec nous-mêmes ne sera pas long à venir. On ne peut vraiment s'attendre à nous voir souhaiter le gaspillage forcé de nos richesses dans une course avec l'Allemagne pour la suprématie militaire.

D'ailleurs par tradition et par tempérament, nous donnons notre sympathie à ceux qui se battent pour la liberté ; nous la refusons aux défenseurs des symboles et des drapeaux qu'au prix même de notre sang, nous avons chassés de ce pays. Nos ancêtres se sont prosternés dans la poussière devant leur Créateur ; mais ils ont mis leur pied sur le cou des rois. Nous détestons tout pouvoir qui ne demande aucune sanction du peuple. Il y a presque un siècle et demi nous avons, ici même devant le Seigneur, mis fin à cette abomination, et les blasphèmes de l'empereur invoquant la protection divine sur ses entreprises sanguinaires, nous font une très pénible impression.

Ces Messieurs plaident en vain. Nous ne pouvons leur donner aucun secours. Nons citerons même leurs propres paroles, mais avec un sens plus véridique qu'ils ne l'ont fait. « Le pays de George Washington et d'Abraham Lincoln se place du côté

d'une cause juste et digne des bénédictions de l'humanité. »

Notre réponse à l'Allemagne. (*New-York Times*, 8 septembre 1914.)

Dans notre déclaration de l'Indépendance, nous avons dit « le respect de l'opinion des autres hommes nous oblige à donner les raisons de notre rupture politique avec la mère patrie ; le désir de prouver la justice de notre cause nous oblige de soumettre les faits au jugement des honnêtes gens ». L'Allemagne, par l'intermédiaire de ses hommes « de lumière et d'autorité », a fait appel aux sympathies, à l'appui moral du peuple des États-Unis. Nous avons formulé notre réponse. Elle donne satisfaction au désir exprimé, puisqu'on sollicitait notre avis, mais non à l'espoir caressé, car nous sommes incapables d'accorder ni sympathie, ni appui moral à nos interlocuteurs.

Notre réponse, empruntant les mille bouches de l'opinion publique, a fait savoir aux Allemands qu'à notre avis l'Autriche avait été, sans raison, dure et provoquante dans sa note à la Serbie ; que leur grand empereur s'était rendu coupable d'un crime envers la civilisation en appuyant d'abord les prétentions et les procédés de l'Autriche, puis en refusant son assentiment aux propositions pacifiques de Sir Edward Grey déjà acceptées par la France, l'Italie et la Russie ; qu'il avait enfin commis un crime monstrueux en envoyant ses troupes sur la frontière belge. Notre sympathie et notre appui refusés aux

Allemands, vont d'autant plus librement aux Alliés, que la Grande-Bretagne, la France et la Russie ont pris les armes pour la défense d'un idéal politique qui a toutes nos sympathies, contre les doctrines autocratiques et militaires que nous avons en horreur. Telle est notre réponse à l'Allemagne : elle exprime les croyances et les sentiments de tous les Américains, à quelques exceptions près motivées par des liens de parenté.

Puisque les Allemands nous avaient demandé notre opinion, nous devions supposer qu'ils en tiendraient compte. Nous leur donnions là une opinion raisonnée et impartiale, car nous professons une haute estime et un profond respect pour le peuple allemand. Etait-ce donc trop demander que d'espérer pour le jugement émis par notre grande nation quelque attention de la part de l'Allemagne ? Mais il est trop tard maintenant, pour attendre encore de nos paroles et de nos sentiments un effet positif. Le fracas des armes étouffe la voix des conseils amicaux. Peut être cependant quelques esprits d'élite de l'Allemagne, quelques caractères restés indépendants du terrible idéal militariste consentiront-ils à reprendre l'examen des règles de conduite de leur pays et des causes premières de la guerre.

Réclamer pour l'opinion américaine quelque influence sur le cours d'une guerre où tant de millions d'hommes sont engagés, c'est peut-être trop demander. Mais au jour prochain où l'épuisement des forces annoncera la fin de cette lutte sanglante et où une solution définitive commencera à se dessiner à travers la fortune inconstante des batailles,

nous avons la confiance de voir alors nos opinions précédemment exprimées contribuer à hâter la signature de la paix, d'une paix juste et équitable, sans conditions humiliantes.

La thèse du Dr Dernburg. (*New-York Times*, 14 septembre 1914.)

L'exposé le plus habile de la cause de l'Allemagne est sans conteste celui du Dr Bernhard Dernburg publié récemment par le *Sun* et reproduit par le *Times*. Ancien sous-secrétaire d'État des colonies dans le gouvernement allemand, il connaît certainement son sujet, mais surtout il a le grand mérite de savoir quelle impression il veut produire et quels moyens il doit mettre en œuvre. Son argumentation très adroite amènerait facilement un lecteur peu circonspect à convenir de l'exactitude de chacune des prétentions successives de l'auteur et le conduirait finalement par cette voie à la conclusion inévitable que l'Allemagne a toujours été la nation la plus pacifique du globe, que le Kaiser est le très humble serviteur de son peuple et que la guerre a été imposée à l'Europe par une fatalité supérieure, échappant à tout contrôle des sanctions humaines.

La thèse du Dr Dernburg comporte trois points principaux :

1° L'empereur d'Allemagne n'est pas plus que notre président un homme de guerre et a moins que lui encore le pouvoir de faire la guerre.

2° Sir Edward Grey, s'inspirant des idées de Mr Gladstone ne fait aucun cas du traité qui garantit

la neutralité de la Belgique et c'est pour servir des intérêts anglais d'une nature toute autre qu'il a déclaré la guerre.

3° Il faut enfin chercher l'origine première de la guerre dans le culte des Russes pour l'idéal panslavique.

Ces propositions demandent une étude attentive et doivent être soumises au contrôle décisif des faits.

« Aussi longtemps que le territoire allemand n'est pas attaqué, fait remarquer le Dr Dernburg, l'empereur ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment du Bundesrat et c'est là un obstacle autrement sérieux que le contrôle imposé au Président par la constitution des États-Unis. » En fait, cependant, notre président ne peut en aucun cas déclarer la guerre ; le parlement seul en a le pouvoir. « L'empereur, soutient le Dr Dernburg, doit avoir et a eu effectivement le consentement de ses alliés représentés par le Conseil fédéral ; l'assentiment a été unanime. » Nous ne mettons pas en doute cette assertion ; nous n'avons pourtant jamais entendu parler de cette réunion du conseil fédéral. La déclaration de guerre s'est produite sous la forme d'un télégramme du chancelier impérial à l'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg disant : « Sa Majesté l'Empereur, mon auguste souverain, relève le défi au nom de l'Empire et se considère en état de guerre. » Le Dr Dernburg insiste encore sur le caractère pacifique de Guillaume II, sur son aversion pour la guerre, égale, dit-il, à celle du président Wilson. Mais alors, si ce rapprochement est fondé, Woodrow Wilson étant à la place de l'empereur aurait donné à l'Autriche carte blanche,

aurait interdit à toutes les nations civilisées d'intervenir entre l'Autriche et la Serbie, puis, comme dénouement, aurait déclaré la guerre à la Russie, à la France et à l'Angleterre. Pouvons-nous sérieusement le croire? Véritablement, le Dr Dernburg espère-t-il nous faire admettre que l'esprit et la main restés si fermes devant les menaces de guerre avec le Mexique auraient ainsi plongé toute l'Europe dans une lutte sanglante et appuyé l'attitude inavouable de l'Autriche envers la Serbie. Mais la différence n'existe pas seulement entre les chefs d'État, il faut aussi tenir compte du milieu ambiant et de son influence. On se doute de l'entraînement imposé au Kaiser à la lecture de l'ouvrage de von Bernhardi, un des chefs du parti de la guerre qui célèbre celle-ci « comme le plus puissant facteur de progrès pour la culture et pour le pouvoir ».

Le Dr Dernburg rappelle un passage du discours de Gladstone du 3 août 1870, cité à la chambre des communes par Sir Edward Grey. Il prétend s'en servir pour démontrer combien l'Angleterre faisait peu de cas de ses obligations relatives à la neutralité belge. A vrai dire Mr Gladstone a fait là un de ces discours sensationnels qui laissent toujours à l'assistance un doute sur la pensée réelle de l'orateur. Nos tribunaux ignorent systématiquement les débats législatifs et recherchent les intentions réelles du législateur dans le seul texte des lois.

Il nous suffit de rappeler au Dr Dernburg qu'en 1870 l'Angleterre s'engagea par traité à soutenir l'Allemagne contre la France, si cette dernière envahissait la Belgique et réciproquement elle s'engagea vis-

à-vis de la France à la soutenir, si c'était l'Allemagne qui franchissait la frontière belge. Or le mois dernier l'Angleterre a déclaré la guerre à l'Allemagne en apprenant la violation du sol belge. Cela nous suffit : nous n'avons pas besoin d'autres témoignages sur la valeur attachée par l'Angleterre à ses engagements.

L'habileté, comme avocat, du Dr Dernburg, n'a pas de meilleure preuve que la façon dont il sait adapter sa thèse à son auditoire. Il eût été futile de sa part de chercher à rendre l'Angleterre responsable de la guerre, comme tant d'Allemands ont essayé de le faire. Le *Livre blanc* fournit une réfutation trop facile. Mais il attribue à l'agitation panslavique et au besoin de relever le prestige de la Russie, l'attitude du Czar vis-à-vis de l'Autriche. Faisons donc quelques recherches sur la part de responsabilité des Russes. Cela ne soulève d'ailleurs aucune difficulté. L'Autriche s'étant mise en mouvement, c'était, nous dit-on, un devoir impérieux pour l'Allemagne de venir à son aide, d'empêcher sa destruction et son démembrement. Vraiment l'Autriche peut-elle accuser la Serbie d'avoir tenté son démembrement, et s'appuyer exclusivement pour cela sur un procès secret, où une seule des parties fut entendue ? C'est là une procédure tout à fait contraire à la jurisprudence anglo-saxonne, ne méritant d'ailleurs la confiance d'aucun pays civilisé. Un juge capable de rendre une sentence après une instruction ainsi conduite serait immédiatement cassé. Néanmoins le gouvernement du Kaiser donna carte blanche à l'Autriche et lui promit son appui sans

réserve. Quand la Russie, se méfiant des intentions de l'Autriche, se permit d'élever une protestation, l'Allemagne déclara n'admettre aucune ingérence dans les projets de son alliée.

Ce fut le 30 juillet que le Czar télégraphia à l'empereur Guillaume : « Nous avons besoin de tout le poids de votre influence sur l'Autriche pour rétablir son entente avec nous », et le 1er août l'empereur chargeait son chancelier de transmettre à l'ambassadeur à Saint-Pétersbourg la déclaration qu'il se considérait en état de guerre avec la Russie. La thèse du Dr Dernburg aurait-elle une valeur dix fois plus grande, elle ne ferait jamais admettre aux Américains que le président Woodrow Wilson pût être capable d'envoyer un semblable message.

Un appel futile (*The World*, 16 août 1914).

Le chancelier impérial ne fait vraiment pas grand cas de l'intelligence américaine quand il vient nous dire : « La guerre est une lutte de vie ou de mort entre l'Allemagne et les races moscovites ; elle a été provoquée par les régicides de Serajevo ».

C'est insensé de venir nous dire que l'Europe devait être plongée dans une guerre, la plus dévastatrice de toute l'histoire, parce que l'héritier du trône autrichien a été assassiné par un sujet autrichien sur le sol autrichien, à la suite d'une conspiration où des Serbes auraient été mêlés. On ne doit prêter aucune attention à ces dires. Les grandes guerres n'ont jamais de telles causes, elles ont des raisons plus profondes, mais une fois que l'on veut la guerre

le prétexte le plus stupide suffit pour l'allumer.

Dans le cas présent, voyons à la lumière, documents officiels, comment les choses se sont passées. Toutes les réclamations de l'ultimatum autrichien furent admises par la Serbie à l'exception d'une seule qu'elle consentait cependant à soumettre à un arbitrage. Pour une diplomatie se disant pacifique, ce serait un brevet d'imbécillité de n'avoir pu obtenir la paix avec de tels atouts en main. La nation coupable d'avoir déclaré la guerre dans de semblables conditions doit en supporter toute la responsabilité.

La déclaration du chancelier impérial : « cette guerre est une lutte de vie ou de mort entre l'Allemagne et les races moscovites » n'est pas davantage admissible. Au lieu de parler d'une menace russe contre l'Allemagne, écoutons plutôt notre ami, le *Staats Zeitung*. Il semble bien plus près de la vérité, quand il se vante par la voix de son éditeur « de l'incapacité d'aucune armée russe à soutenir une guerre victorieuse contre une puissance de premier ordre. »

Cette lutte de vie ou de mort entre l'Allemagne et les Moscovites est une simple fiction inventée après coup, alors que les autocrates allemands s'étaient déjà mis en branle, à la faveur de l'incident serbe, pour détruire la France. L'Allemagne n'avait certainement aucune crainte de la Russie, lorsqu'elle massait la plupart de ses troupes sur la frontière française, ne conservant que six corps d'armée pour faire face à la Russie. Elle ne pensait pas non plus à la Russie, le jour où elle violait les obligations d'un traité solennel, envahissant les pays neutres de la Belgique et de la Hollande. A en juger sur les seules

opérations militaires, la politique de l'Allemagne était d'écraser la France pour entrer ensuite en arrangements avec la Russie. Mais cette politique a été mise en défaut par la résistance inattendue de la Belgique et par le refus de l'Angleterre d'acheter sa tranquillité au prix de son déshonneur.

La « culture et la civilisation » allemandes défendues par le chancelier avec des déclarations grandiloquentes sont certainement estimées partout, mais la culture et la civilisation françaises sont non moins importantes pour le reste du monde. La France a d'ailleurs plus fait pour l'humanité que l'Allemagne. Il est vraiment puéril de la part du chancelier allemand de solliciter la sympathie des Américains dans un conflit entre l'autocratie allemande et la République française.

Qu'est ce que cela signifie de venir nous dire que la culture allemande lutte pour l'existence contre des barbares semi-asiatiques et dépourvus de toute culture ?

Condamné. (*Providence journal*, 14 octobre 1914.

Les Munsterbergs, les Bernstorffs, les Ridders, tous les agents à la solde de l'Allemagne persistent dans leurs appels frénétiques au *Journal* et à beaucoup d'autres périodiques, espérant arriver ainsi à atténuer l'indignation sincère et profonde des Américains. Ces représentants de la « Kultur » allemande, concurremment avec les Kuhn-Loebs du monde commercial, veulent, tout imbus de leur orgueilleux patriotisme ou simplement par aveuglement, rendre

les journaux responsables des protestations les plus spontanées et les plus unanimes que les Américains aient jamais fait entendre au cours de leur histoire.

Si par impossible l'argent de l'Allemagne ou l'argumentation captieuse de ses professeurs réussissait à changer l'esprit de tous les journaux des États-Unis, le sentiment du peuple, lui, ne changerait pas. Ce ne sont pas les faux raisonnements de la presse américaine, ni les mensonges ou les plaidoyers partiaux qui ont condamné le Kaiser et son gouvernement, mais leurs propres actes. L'Amérique n'a pas à justifier son attitude ; il lui suffit de prononcer un seul mot : Belgique.

Guillaume d'Allemagne et son peuple ont leurs comptes à rendre à Dieu : aucun mensonge ne les sauvera. Ils ont volontairement, dans une folle passion de conquête, fait d'un beau pays une véritable boucherie ; ils ont saisi à la gorge une petite nation paisible et l'ont écartelée en morceaux pantelants ; ils ont écrasé son cœur sous leur botte de fer. Les différents récits des atrocités allemandes peuvent ne pas être tous exacts, mais beaucoup sont hors de discussion. Quelque soit dans les détails le vrai et le faux, il subsiste toujours un fait d'une cruauté et d'une sauvagerie si monstrueuse qu'il arrache le même cri rauque : « Honte au crime », à tous les êtres humains ayant conservé dans leur sein une étincelle de charité ou de justice.

La puissance de l'Allemagne, sa machine de guerre si vantée, sa suprématie dans les arts, les sciences et le commerce ne peuvent plus être sauvées par des victoires sur les champs de bataille ; elles sont dès à

présent anéanties et bien des générations devront amèrement peiner avant de relever leur pays sur ses pieds. Et tout cela n'est pas le resultat de son écrasement par des forces supérieures, de son échec dans sa campagne de rapines et de boucherie. Non, cela tient uniquement à ce que prétendant être une grande nation digne d'avoir « sa place au soleil », l'Allemagne a proclamé à la face du monde entier qu'un traité n'est qu'un chiffon de papier et qu'elle a, par la main d'un insensé, se disant l'élu de Dieu, noyé dans le sang, par des milliers d'assassinats, un pays dont elle avait juré de défendre la paix et l'inviolabilité.

Tout le galop des cohortes allemandes, tout le tonnerre de leurs canons et de leurs bombes ne parviendront pas à étouffer les cris des petits enfants belges.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Imp. [illegible], 17, villa d'Alésia, Paris 14e. [illegible]

N° 34

“ Pages actuelles ”
1914-1915



Les Catholiques Allemands
:: :: jadis et aujourd'hui :: ::

... QUELQUES PRÉCÉDENTS ...
AU CAS DU CARDINAL MERCIER

PAR

LE COMTE BÉGOUEN



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

Les Catholiques allemands jadis et aujourd'hui

Comte BÉGOUEN

Les Catholiques allemands jadis et aujourd'hui

Quelques précédents au cas du Cardinal Mercier



PARIS
BLOUD & GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1915

AVANT-PROPOS

Il y a tendance dans une partie du public français à rendre l'Empereur Guillaume seul responsable de la guerre actuelle. C'est là une erreur qu'il convient de détruire.

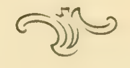
Le peuple allemand, tout entier, a voulu la guerre. Depuis longtemps celle-ci était considérée comme nécessaire au développement de l'Allemagne et par conséquent désirée par tous les partis. Il suffisait de séjourner quelque peu en Allemagne et d'étudier avec soin l'état d'esprit dans toutes les classes de la société, depuis les professeurs des Universités, jusqu'aux ouvriers et paysans pour se rendre compte de la formidable préparation a la guerre qui se faisait au delà du Rhin.

Malheureusement on n'écoutait pas ceux, qui, inutiles Cassandres, s'étaient rendu compte de cette mentalité si contraire à la nôtre. Encore aujourd'hui, nombreux sont, en France, ceux qui s'imaginent que le pangermanisme n'a pas contaminé le pays allemand tout entier.

En particulier, lorsqu'elles appartiennent à un parti ayant une croyance ou un idéal supérieurs aux contingences ordinaires, comme les catholiques ou les socia-

listes, certaines bonnes âmes ont la dangereuse illusion de croire qu'une étincelle de ces idées supérieures peut subsister encore en Allemagne chez les tenants de ces mêmes partis.

Il n'entre pas dans le cadre de cette brochure de parler des socialistes qui se sont montrés les plus fougueux soutiens de l'impérialisme et du militarisme allemands, mais on verra à la lecture des pages qui suivent, qu'en ce qui concerne les catholiques d'outre Rhin, ceux-ci n'ont pas hésité, au mépris des lois fondamentales de la morale chrétienne, à se ranger parmi les adeptes de la force primant le droit.



Les Catholiques allemands jadis et aujourd'hui (1)

❧ ❧ ❧

Le *Tag* de La Haye vient de publier sous la signature de M. Erzberger, un des députés les plus en vue du Centre allemand, un article d'un pangermanisme exacerbé qui mérite d'être retenu comme symptomatique de l'état d'esprit actuel des catholiques allemands. M. Erzberger a joué dans son parti et au Parlement un rôle important.

Il a été Vice-Président du Reichstag et a manifesté, depuis quelques années, une de ces activités quelque peu brouillonnes et encombrantes, bien caractéristiques de la nouvelle mentalité allemande. Ce besoin de se répandre au dehors, de se mêler de ce qui ne vous

(1) Cet article a paru en substance dans le *Journal des Débats* du 24 février 1915.

regarde pas, en apportant à toutes ses actions un air de supériorité et de commandement, est un des symptômes de cette mégalomanie maladive qui a troublé tant d'esprits en Allemagne avant de causer tant de désastres en Europe.

M. Erzberger a été particulièrement atteint de cette maladie. Il s'est occupé des relations de la France et de l'Allemagne, et a publié, même dans la Presse française, des articles où il manifestait des sentiments plutôt bienveillants à notre égard. On peut voir, maintenant, ce que valent les sympathies de M. Erzberger et apprécier leur sincérité.

Il a de même, jadis, pris sous la protection, quelque peu hautaine de son parti, la neutralité belge. Le journal catholique belge, le *XXe Siècle*, le rappelait récemment non sans une certaine amertume :

« Nous avons expié durement, nous, la confiance que nous avons eue dans les affirmations et les promesses du leader du Centre.

« Il n'y a guère plus d'un an que M. Erzberger donnait au *Journal de Bruxelles* (numéro du 26 août 1913) sa parole d'honneur, « en faisant de sa véracité comme catholique un cas de conscience » que l'Allemagne n'avait

jamais songé, le moins du monde, à envahir la Belgique. Et M. Erzberger terminait ses déclarations en prenant, au nom de son parti, cet engagement solennel à l'égard de la Belgique :

« Que les Belges se rassurent, en tous cas la Belgique *peut toujours compter sur les sympathies fidèles des catholiques allemands; elle peut toujours compter sur le parti du Centre du Reichstag pour travailler à faire respecter les situations acquises et les engagements internationaux.* »

« On sait comment les chefs du Centre en général, et M. Erzberger en particulier, ont tenu cette promesse. Personne peut-être ne s'est acharné autant que M. Erzberger à justifier l'agression allemande contre la Belgique et à nous déshonorer devant l'opinion étrangère. M. Erzberger a vraiment apporté à cette triste besogne la fougue d'un renégat. »

Pour parachever son œuvre de dénigrement, M. Erzberger est parti pour Rome, chargé d'une mission plus ou moins officieuse auprès du Pape. Il doit, en quelque sorte, doubler l'action diplomatique de l'ex-chancelier de Bulow, auquel sa situation officielle auprès du Quirinal ferme l'accès du Vatican. Mais

tout permet de croire que, pas plus que le *cher Bernhard* auprès de l'Italie, M. Erzberger ne réussira dans sa mission, malgré les tendances malheureusement germanophiles d'un certain nombre de prélats formant la curie romaine. Il s'est, en effet, trop démontré, et dans des sens divers. A force de se prodiguer de tous côtés et de s'épancher sans réserve d'une façon trop souvent contradictoire, il a été apprécié et jugé. Il manque d'autorité. On le considère comme un emballé, et il n'a pas le doigté nécessaire pour faire œuvre utile.

La diplomatie ne se fait pas avec des déclarations brutales et des affirmations de force. La méthode bismarkienne n'est pas à la portée de tous, et le monde commence à être fatigué de ces allures de matamores si chères aux Allemands. Or, avant de partir pour Rome, le député catholique a cru devoir faire connaître à tous son état d'esprit et il a publié, dans un véritable accès de rage sauvage, un article qui suffit à déshonorer un homme. Il est intitulé : « Surtout pas de sentimentalité », et on y trouve exprimés avec un cynisme déconcertant des conseils de cruauté dignes des pires sauvages. Peu importe, d'ailleurs, à M. Erzberger que

nous le traitions de barbare. En écrivant cette phrase, il se rend compte qu'il mérite cette appellation et il s'en fait gloire. Tant pis pour lui.

Voici, d'ailleurs, d'après le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, l'analyse de cet article :

« La guerre, dit M. Erzberger, doit être un instrument dur et rude ; elle doit être aussi impitoyable que possible, c'est là d'ailleurs un principe de plus grande humanité ; si l'on trouvait le moyen d'anéantir Londres toute entière, ce serait plus humain que de laisser saigner un seul Allemand sur le champ de bataille, attendu qu'un moyen aussi radical amènerait une prompte paix.

« Puisque nous sommes maîtres sous les mers, sinon sur les mers, affirmons hautement cette supériorité et que nos dirigeables et que nos aéros agissent de concert avec nos sous-marins pour frapper sans répit notre perfide ennemie.

« L'Angleterre a pris environ 400 navires marchands, notre réponse doit être : pour chacun de ces navires volés, une ville où un village anglais seront détruits ; semons à l'aide de nos dirigeables la terreur et la mort parmi les populations britanniques ; tous les moyens doivent être bons, et, si même nous possé-

dions le secret de déverser une pluie de feu sur les Anglais, pourquoi ne nous en servirions-nous pas?

« Mieux vaut que l'Angleterre et ses dignes alliés nous appellent les barbares; tout vaut mieux que la compassion que nos ennemis pourraient éprouver pour nous, au cas ou nous serions vaincus ».

En lisant cet article si plein de haine et d'une mentalité si inférieure je ne pouvais m'empêcher de songer aux députés du Centre allemand que j'ai connus jadis. J'en ai fréquenté beaucoup aux derniers temps héroïques du Kulturkampf. La comparaison qui s'établit entre les catholiques allemands d'alors et ceux d'aujourd'hui n'est certes pas en faveur de ces derniers. M. Erzberger n'existait pas encore, comme homme politique s'entend, et sa façon de penser aurait détonné dans le groupe de si haute moralité politique qui entourait alors le vieux Windthorst. On y défendait les idées de liberté et les droits de la conscience. Les peuples opprimés, comme les Polonais, y trouvaient de généreux défenseurs. On n'y eût pas admis que quelque chose, fût-ce l'Allemagne, puisse être proclamée au-dessus de la justice, du droit

et de tous les principes supérieurs qui dirigent la vie morale d'un peuple comme des individus.

C'est il y a quelques vingt-cinq à trente ans que, jeune élève de l'Ecole des Sciences politiques, j'allais en Allemagne étudier les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et l'on pourrait retrouver dans la collection du *Journal des Débats* de 1887 à 1891 les lettres que je lui adressais alors sur les élections, le septennat militaire, les Congrès catholiques de Mayence, Fribourg, etc. J'avais été introduit dans le petit cénacle du Centre catholique par Auguste Reichensperger et le chanoine Moufang, de Mayence. Le premier aimait à rappeler que lorsqu'il naquit, à Coblentz, cette ville faisait partie de l'empire français et son amour passionné pour l'art gothique eût sans doute trouvé, pour protester contre les destructions d'Ypres et de Reims, des accents que ne connaissent plus les hommes de son parti dans l'Allemagne de nos jours.

Ce fut au retour d'une séance du Reichstag que je fus présenté à Windthorst. Il m'invita aussitôt à dîner à la longue table du hall du Kaiserhof où pendant les sessions du Parlement, les députés catholiques venaient prendre

leurs repas en commun. De cette fréquentation journalière et continuelle résultaient une intimité et une identité de vues entre tous les membres du Centre, qui faisaient de ce parti un bloc discipliné et puissant. Windthorst occupait le haut bout de la table. Près de lui, le Comte Ballestrem, qui devint président du Reichstag ou le baron de Schorlemer-Alst veillaient à tour de rôle sur sa nourriture avec une sollicitude touchante, car presque aveugle, la *petite Excellence* comme on se plaisait à appeler le chef du Centre, ne pouvait se servir seule. C'était au temps où l'opposition des catholiques à Bismarck était encore dans toute son acuité, malgré les modifications déjà apportées aux fameuses lois de mai. On en était à la période des marchandages. Chaque vote important donnait lieu à des tractations qui peu à peu amenaient le retrait de mesures anticatholiques ; mais on restait sur le pied de guerre. Windthorst était couramment nommé dans les polémiques *l'ennemi de l'Empire*, « *Reichsfeind* » et on lui reprochait sans cesse son attachement à la maison déchue de Hanovre. Les députés catholiques étaient désignés comme des traîtres.

Pendant tout le repas nous parlâmes de la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne en toute liberté, et vers la fin du dîner, Windthorst fit apporter du *sect*, un vin mousseux allemand, contrefaçon de notre champagne qu'un marchand de vin catholique de Mayence fabriquait spécialement pour le leader du Centre. Il se déboutonna alors au physique comme au moral. Il aimait après le repas, à causer familièrement, un peu affalé sur sa chaise, la main dans le gilet ouvert, dans une pose de Napoléon débraillé, tout en mâchonnant un cigare au coin de sa bouche largement fendue jusqu'aux oreilles. Ses gros yeux pétillaient de malice sous ses lunettes. Il était petit et laid, mais sa figure expressive et mobile impressionnait par l'intelligence qu'on y lisait. Ce premier soir, Windthorst prit donc un verre et, le levant, me souhaita la bienvenue avec un tact et une amabilité que j'eus rarement l'occasion de rencontrer dans mes longs séjours au delà du Rhin. Peut-être est-ce la phrase finale qui me fit tout particulièrement apprécier ce toast. Le chef du Centre m'invitait une fois pour toutes à venir m'asseoir à cette table pendant mon séjour à Berlin comme

dans une oasis où un Français était certain de rencontrer des sympathies toutes particulières. « Car, ajouta-t-il, si vous autres Français avez souffert en 1870, nous avons souffert quelques années auparavant et nous nous retrouverons toujours unis dans la même haine de la Prusse et du chancelier, *im selben Hass von Preussen und Reichskanzler* (Je suis sûr de la phrase, je l'ai notée le soir même). Tous les députés présents, une cinquantaine au moins, levèrent leurs verres en prononçant le mot sacramentel : *« Prosit »*. Aucun ne protesta.

Je revins souvent m'asseoir à cette table hospitalière et jamais aucune allusion désagréable pour mon patriotisme ne vint me choquer, au contraire. Il y avait parfois des hôtes de passage, des *Hospitanten*, comme on appelle en Allemagne les députés qui, sans être inscrits dans un parti, votent le plus souvent avec lui. C'étaient les chanoines Simonis et Winterer, d'Alsace ; des Polonais comme les comtes de Koscielski, Mycielski et bien d'autres encore. Dans le parti catholique à proprement parler se rencontraient de grands seigneurs, le baron de Frankenstein, le comte Neipperg, petit-fils du mari de Marie-Louise, le comte Hompesch,

neveu du grand maître de Malte lors de l'expédition d'Egypte, etc., des prêtres comme l'abbé Hitze, fondateur d'œuvres sociales; des avocats, des docteurs, des savants comme Julius Bachem, Racke, Lieber, Porsch, qui fut président du Reichstag, des professeurs comme le baron de Hertling, actuellement président du Conseil des ministres de Bavière, qui n'avait certes pas alors sur les méthodes du gouvernement allemand les mêmes idées qu'aujourd'hui. Il témoignait d'un grand respect pour les décisions pontificales et on l'eût bien surpris si on lui avait dit qu'un jour il s'élèverait contre l'une d'elles et qu'il amènerait le Pape à retirer une Encyclique, comme il le fit pour le serment antimoderniste des professeurs ecclésiastiques.

Car les temps changèrent et l'on vit la politique du Centre évoluer peu à peu. En 1887, les instructions de Léon XIII en faveur du ralliement rencontraient des résistances qui allèrent en s'affaiblissant. On était d'abord plus intransigeant que le Pape, mais à force de négocier avec le pouvoir, de pratiquer la politique du *do ut des*, on en arrivera à l'apaisement. La vieille haine de Windthorst tombait peu à peu.

Elle finit par se noyer dans un verre de bière que le chancelier offrit un jour dans son palais de la Wilhelmstrasse, dans un *Frühschoppen* fameux, au vieux lutteur du Centre désarmé.

Les catholiques allemands avaient moins bien supporté le triomphe que l'adversité. On l'a dit avec raison ; ses meneurs ont témoigné d'une habileté merveilleuse pour maintenir dans une alliance paradoxale les éléments hétérogènes dont se compose le parti. Ils ont su longtemps, grâce à un idéal religieux, garder dans un même groupement, coude à coude, des hobereaux que leurs tendances politiques rapprochaient des *Junkers* conservateurs et des prêtres démocrates qui, sur les bords du Rhin, fraternisaient avec les socialistes. Cette union a permis au Centre catholique d'exercer une influence prépondérante au parlement allemand. La centaine de membres qui depuis une trentaine d'années compose ce groupe au Reichstag n'a pas cessé d'être l'arbitre de la situation. Aucune loi ne peut être votée sans leur concours. Les successeurs de Windthorst ont suivi ses méthodes. Ils ont souvent parlé haut et exigé d'importantes concessions du gouvernement. Mais c'était à charge de revan-

che et quand l'intérêt de leurs combinaisons l'exigeaient, ils n'hésitaient pas à faire fléchir leurs principes. Une question sur laquelle en particulier leur évolution a toujours été en s'accentuant a été le vote des lois militaires. En 1887 il fallut l'intervention pressante de Léon XIII pour faire abandonner au Centre son opposition au septennat. Depuis lors son attitude a bien changé et les chanceliers de l'Empire qui se sont succédés depuis Bismarck n'ont eu qu'à y mettre le prix pour obtenir des députés catholiques le vote de tous les crédits demandés pour l'armée ou la flotte. Ils s'engageaient peu à peu dans la voie du pangermanisme.

Il faut le reconnaître sans ambages, à mesure que le parti catholique remportait des succès matériels en politique il perdait sa raison d'être et sa force morale. Il en arrivait à n'être plus qu'un instrument de domination dans la main de l'empereur en faveur du *Deutschthum*. La part d'idéalisme qui semblait jadis être si vivace dans le parti catholique s'est éteinte et a sombré dans le réalisme brutal de l'Allemagne contemporaine.

Mais en même temps qu'il goûtait davantage les charmes de la puissance politique il se

relâchait de sa dépendance vis-à-vis de Rome. Certes, les apparences étaient sauvegardées ; dans chaque congrès catholique la motion en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape était de rigueur. Mais on en votait le texte comme on prononce la formule d'un rite auquel on ne croit plus, et si on redoublait d'assurances de loyale obéissance au Pape, c'était fort souvent pour marquer sous des paroles doucereuses un esprit d'indépendance qui allait en grandissant. Nul n'ignore que c'est en Allemagne que le modernisme a rencontré le plus d'adeptes avoués ou honteux, donnant raison à cette vieille boutade romaine : « I Tedeschi sono tutti un poco eretici ». Les allemands sont tous un peu hérétiques.

Le gouvernement allemand ne leur ménageait pas d'ailleurs son appui et les deux légations de Prusse et de Bavière auprès du Vatican semblaient avoir pour principale mission de soutenir les catholiques dans leurs tendances particularistes contre l'esprit ultramontain. On en revenait en somme aux anciennes traditions du Joséphisme et si les formes étaient mieux observées, le fond restait le même.

Cette attitude se fit particulièrement remar-

quer lorsque le Pape Pie X après avoir condamné dogmatiquement le modernisme dans l'encyclique « *Pascendi* » ordonna à tous les membres du clergé de réprouver sous serment les propositions condamnées. Dans tout l'Univers et en France en particulier, le clergé se soumit sans protester aux ordres du Souverain Pontife. En Allemagne il y eut des protestations, et si le clergé ne déclara pas une opposition ouverte qui eût pu être dangereuse, il s'associa avec bienveillance aux remontrances que les gouvernements allemands, à la suite de la *catholique* Bavière, adressèrent à la Cour de Rome au nom des privilèges des Universités. Ainsi se réveillait une vieille querelle qui avait eu une certaine ampleur avant le concile du Vatican.

Le ton hautain de l'Allemagne fit impression à Rome. Le Pape céda et dispensa de l'obligation du serment antimoderniste les professeurs des Universités allemandes.

Il semblerait cependant en bonne logique que dans une question de doctrine comme celle-là, l'orthodoxie des professeurs devrait être tout particulièrement assurée. Il n'en est rien, et on voit en Allemagne, grâce à la con-

cession arrachée à Pie X, cette anomalie étrange qu'un savant ecclésiastique, professeur à l'Université de Munich, m'exposait naguère : « N'ayant pas eu à prêter le serment antimoderniste en vertu de mon titre de professeur, je n'ai pas le droit de confesser une vieille femme ni de prêcher dans une église de village, mais je peux former et je forme des élèves ecclésiastiques. »

Parlant du retrait forcé de cette encyclique, le journal *La Croix* le qualifiait dernièrement d'*humiliation* subie par la Papauté. Le mot est juste et s'applique également à la façon dont le même Pape s'inclina devant la défense faite par Guillaume II de laisser promulguer dans l'empire d'Allemagne l'encyclique sur saint Charles Borromée. Une critique de Luther, vive sans doute, mais bien naturelle sous la plume d'un Pape, fit froncer les sourcils de l'Empereur et Pie X une fois encore fit une exception pour l'Allemagne.

Si pareil fait se fût produit en France, les catholiques n'auraient pas manqué de crier à la persécution et de protester contre cette atteinte portée à la liberté d'enseignement du Souverain Pontife. En Allemagne la chose

passa inaperçue, peut-être même s'en est-on réjoui comme d'une preuve de la toute puissance allemande, parce que les catholiques ainsi que le reste de la nation, ont été courbés sous la discipline de fer de l'état.

Le clergé allemand lui-même est retombé dans la sujétion où il se complaisait jadis avant le réveil religieux. Il suit les directions de Berlin plutôt que celles venant de Rome. De nouveau il a perdu toute indépendance.

Il est revenu aux errements de la première moitié du XIX[e] siècle, au temps où les prélats allemands courbés sous la moins honorable des sujétions étaient les esclaves de la bureaucratie. On voyait alors des évêques qui pour plaire au roi de Prusse falsifiaient des bulles comme Spiegel, le fastueux archevêque de Cologne, ou aboutissaient au protestantisme comme Léopold de Sedlnitzky, prince-évêque de Breslau. Et si l'un d'eux plus fier, était arrêté et conduit en prison dans une forteresse pour avoir obéi à la voix de sa conscience ainsi qu'il advint en 1837 à Mgr de Droste-Vischering, ses collègues craintifs se taisaient.

Ces temps de servitude sont revenus pour le clergé d'Allemagne. L'archevêque de Colo-

gne publie des mandements pangermanistes que ne désavoueraient ni Lasson, ni Ostwald. Celui de Munich approuve l'arrestation du cardinal Mercier et on en arrive à déclarer que la parole de l'empereur ne peut être discutée. C'est un nouveau dogme de l'infaillibilité en matière politique qui hors de l'Allemagne rencontrera bien des opposants.

Les vieux soldats du droit et de la vérité ont disparu chez les catholiques allemands. Ils ont fait place à des adorateurs de la force. « Pas de sentimentalité », s'écrie le député Erzberger. Que nous sommes donc loin des prélats comme Droste-Vischering, Ketteler ou Martin de Paderborn, des hommes politiques comme Malinkrodt, Windthorst, ou Reichensperger !

Le réveil sera dur pour les catholiques d'Allemagne. Ils ont été tellement intoxiqués par les doctrines pangermaniques, qu'ils mettent de côté toutes les idées morales qui devraient faire agir leurs consciences. Ils ne voient pas qu'ils sont entre les mains de l'Empereur les artisans d'une œuvre essentiellement anticatholique. Ils peuvent avoir maintenant les flatteries d'un pouvoir qui a besoin d'eux. Mais s'ils sont encore capables d'un peu de

réflexion qu'ils se rappellent ce qui a suivi pour eux la guerre de 1870. Sur les champs de bataille, on faisait appel au dévouement des congrégations et des chevaliers de Malte pour soigner les blessés. Le 22 Mai 1871, un décret impérial conférait la croix de fer à l'ordre des Jésuites d'Allemagne pour les remercier de leur dévouement dans les ambulances et moins d'un an après, le 15 Mai 1872, on commençait au Reichstag de Berlin les discussions des lois contre les Jésuites.

Il est vrai que pendant toute la campagne de France, Bismarck n'avait pas cessé de se préoccuper de la question religieuse. Le 13 septembre 1870, à l'ombre de cette belle cathédrale de Reims que les fils de ses soldats ont si honteusement détruite, il disait au maire M. Werlé qu'il lui incombait une mission plus glorieuse encore, celle de se rendre maître du catholicisme — « alors, ajoutait-il, les races latines auront vécu ». Et peu de jours après il écrivait au grand duc de Bade (24 octobre 1870). « Aussitôt la guerre finie avec la France, je marche contre l'infaillibilité. » Il tint parole.

L'Empereur Guillaume en fera sans doute autant. Il tiendra à honneur d'atteindre ce qu'il

considère « comme le but suprême de sa vie, la destruction du catholicisme », ainsi qu'il l'a écrit à sa cousine, la princesse Anne de Hesse lors de sa conversion.

D'ailleurs n'a-t-il pas commencé son œuvre, non seulement par la destruction systématique des églises de Belgique et le massacre des prêtres, mais surtout par l'asservissement qu'il a imposé aux catholiques de son empire. Les ruines matérielles si cruelles qu'elles soient peuvent se réparer, les ruines morales sont les pires de toutes.

Quelques précédents au cas du Cardinal Mercier

La Prusse n'a pas attendu d'être gouvernée par Bismarck et ses élèves pour avoir la main lourde dans son administration. Elle semble avoir toujours confondu la manière brutale avec la manière forte. Lorsqu'en étudiant son histoire on entre dans le détail de sa politique intérieure, on retrouve dans le passé plus d'un acte qui n'est, en quelque sorte, que le précédent d'un de ses actes d'aujourd'hui. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de certains faits qui ne sont, en somme, que la répétition d'événements antérieurs. Certains procédés sont habituels chez eux.

On a été unanime à réprouver en Europe les mesures de rigueur prises par le gouvernement allemand vis-à-vis du cardinal Mercier, à la suite de la publication de sa lettre pastorale

du 25 décembre 1914. A voir l'émotion produite, on eût dit que c'était la première fois qu'on assistait à un pareil événement. Il n'en est rien cependant. Sans parler de la rudesse et du manque de tact dont les autorités allemandes cantonnées en Belgique ont fait preuve vis-à-vis du vénérable cardinal, on peut dire que tout cela rentre bien dans les habitudes prussiennes. Ce n'est pas la première fois que la Prusse n'a pas hésité à mettre en prison un prélat dont l'attitude n'était pas conforme à ses désirs.

Il m'a paru intéressant de rappeler ces faits quelque peu oubliés, en indiquant les protestations auxquelles ils donnèrent lieu.

*
* *

Il y a quelques quatre-vingts ans le siège archiépiscopal de Cologne avait été occupé par un prélat qui joignait à une grande souplesse vis-à-vis des gouvernements, quels qu'ils fussent, une conception toute particulière du rôle que pourrait jouer en Allemagne une Eglise catholique nationale d'après des principes que, par analogie, nous qualifierons de

gallicans. Très grand seigneur, menant une vie somptueuse mais nullement scandaleuse, Mgr Spiegel zum Desembourg avait, comme doyen du Chapitre, puis comme évêque de Munster, obéi avec beaucoup de complaisance aux intentions de Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin. Plus tard devenu archevêque de Cologne, il avait, pour plaire au gouvernement prussien, trompé la cour de Rome, et en falsifiant des textes, si bien embrouillé dans un soi-disant compromis, la question si épineuse des mariages mixtes entre catholiques et protestants, que personne n'y comprenait plus rien. Mais Spiegel mort fut remplacé par un prélat austère et consciencieux, Mgr de Droste-Vischering, qui ne se contenta pas des assurances gouvernementales et voulut remonter aux sources et aux documents originaux. Il s'aperçut ainsi que la convention préparée par le ministre prussien Bunsen avait falsifié le bref pontifical, comme s'il se fût agi d'une simple dépêche d'Ems. Mais l'archevêque était un homme essentiellement droit et honnête; il ne voulut pas, même par son silence, s'associer à une pareille supercherie. Il protesta donc publiquement et il en

résulta un conflit aigu. Le gouvernement prussien décida l'arrestation de l'archevêque. Le 20 novembre 1837, à sept heures du soir, la place Saint-Céréon, à Cologne, où se trouvait le palais du prélat, fut occupée militairement. Le gouverneur de la province, Bodelschwingh, vint sommer Mgr de Droste-Vischering de se rétracter, et sur son refus le mit en état d'arrestation. Une voiture de poste attendait dans la cour. On y fit monter l'archevêque avec un gendarme, tandis qu'un autre s'installait sur le siège, et accompagné d'une troupe à cheval l'archevêque fut dirigé dans la nuit vers Minden, en Westphalie. Interné dans la forteresse, il lui fut interdit de correspondre avec son clergé et ses fidèles.

Les mesures avaient été si bien prises, que nul ne se douta à Cologne de l'enlèvement du prélat. L'événement ne fut connu que le lendemain, par une proclamation signée de trois ministres et affichée sur les murs de la ville. On y accusait l'archevêque « d'avoir méconnu l'autorité royale et porté le trouble là où régnait le plus bel ordre ».

Le clergé allemand, y compris l'épiscopat, était déjà alors, dans son ensemble, tellement

imbu de la doctrine Joséphiste, sur la suprématie de l'Etat, que nul ne songea à protester. Les chanoines de la cathédrale s'inclinèrent devant le fait accompli et dès le 21 novembre le chapitre, dans une circulaire au clergé du diocèse, déclarait que l'archevêque avait été éloigné pour raisons très graves « *gravissimis ex causis.* » Les évêques se turent également : on eût dit que la hardiesse de leur confrère les effrayait. Ce manque de courage de leur part leur fut vivement reproché plus tard lorsque, sous l'impulsion du libéralisme que provoqua la révolution de 1848, les catholiques tinrent à Wurzbourg un congrès. Le chanoine Lenning, aux applaudissements de l'assemblée, s'écria : « Au moment de l'arrestation de Clément-Auguste de Droste-Vischering, un fait sans précédent se produisit dans l'histoire de l'Eglise : l'épiscopat allemand ne fit rien. »

Il n'en fut pas de même dans la population. Il y eut des émeutes que le gouvernement prussien fit réprimer par la violence. Le sang coula non seulement, à Cologne, mais à Trêves, Munster, etc.

A Rome, le Pape ne prit pas la chose avec autant de calme que les évêques. Dès que Gré-

goire XVI fut avisé des événements qui s'étaient passés à Cologne, il convoqua un consistoire (10 décembre 1837) et là, en présence de toute la cour pontificale, dans une allocution indignée, blâmant la conduite du gouvernement prussien, il glorifia hautement l'archevêque de Cologne et lui envoya solennellement sa bénédiction et ses encouragements.

Pour donner encore plus de poids et d'éclat à ses paroles Grégoire XVI en fit communiquer le texte au corps diplomatique accrédité auprès de lui, au moyen d'une lettre très solennelle du secrétaire d'Etat, le cardinal Lambruschini.

On relit aujourd'hui avec un sentiment tout particulier cette fière harangue où le Souverain Pontife n'hésitait pas à tenir tête au roi de Prusse et trouvait des accents indignés pour protester « au nom de la liberté ecclésiastique diminuée, de la dignité épiscopale tournée en dérision, de la juridiction canonique usurpée, des droits de l'Eglise foulés aux pieds ». Plusieurs lecteurs estimeront sans doute que ces paroles rencontrent de nos jours leur naturelle application.

Presque en même temps un incident de même nature se produisait à l'autre extrémité

de la Prusse. L'archevêque de Posen, Martin de Dunin eut des difficultés avec le ministère. Instruit par l'expérience des ennuis que pourrait causer une arrestation brutale comme celle de l'archevêque de Cologne, le gouvernement préféra ruser. *Il invita* l'archevêque à venir s'expliquer à Berlin, et une fois arrivé il *l'invita* encore à s'abstenir de revenir à Posen. Mgr de Dunin passa outre et rentra dans son diocèse. Il fut condamné à six mois de prison et interné dans la forteresse de Colbert, où à l'expiration de sa peine on le garda sans autre forme de procès.

Cette fois encore Grégoire XVI ne crut pas devoir garder le silence. Le 8 juillet 1839, le Souverain Pontife exalta la conduite du prélat prisonnier et protesta énergiquement contre les atteintes portées aux prérogatives épiscopales. Pas plus que pour les affaires de Cologne il ne jugea nécessaire de se renfermer dans des formules vagues et imprécises et de voiler sa pensée sous la simple affirmation de principes de morale. Il semble qu'il eût craint en posant simplement la majeure d'un syllogisme que les conclusions n'en soient pas assez facilement déduites, et il nommait

sans hésiter la victime et les persécuteurs.

Pie IX fit de même lorsqu'une quarantaine d'années plus tard un des successeurs de Mgr de Dunin, Mgr Ledochowski fut emprisonné pour avoir enfreint les décrets relatifs à l'emploi de la langue polonaise, et qu'en cette même année 1874, l'archevêque de Cologne, Melchers, l'évêque de Trèves et d'autres prélats connurent pour des motifs divers les rigueurs de la prison prussienne.

Le Pape ne cessa de soutenir son clergé et ses fidèles par de nombreuses marques d'intérêt. Dès les premiers symptômes de persécution, il s'était adressé directement à l'empereur Guillaume. « Je parle courageusement, disait Pie IX en terminant, car la vérité est mon bouclier ; j'accomplis jusqu'au bout un de mes devoirs qui m'oblige à dire la vérité à tous (7 Août 1873). » Les allocutions, les encycliques se succédèrent parfois violentes. Rien ne devait arrêter les protestations du Pontife contre les violations du droit.

L'Allemagne était alors en pleine persécution religieuse. Elle commençait à s'imaginer dans son orgueil qu'en elle résidait toute science et civilisation. Déjà s'affirmaient ses préten-

tions de faire triompher celle que ses dirigeants forgeaient à leur image la *Kultur*. Pour commencer elle voulait l'imposer aux dissidents de son empire, à ces catholiques qui étaient alors chez elle comme les représentants de cet idéal du droit qui ne cède pas devant la force. Aussi la première phase de cette lutte fut-elle comme magnifiée par eux par le nom de *Kulturkampf* « la lutte pour la civilisation » comme l'on traduisait alors, car on n'avait pas encore compris l'abîme qu'il y a entre la civilisation et la *Kultur* (1). On devait cependant déjà se rendre compte que mettant *Deutschland über alles*, ils ne pouvaient admettre rien, aucun pouvoir, fut-il spirituel, au-dessus, ni même à côté d'eux. Leur plus grand triomphe est de plier et d'asservir toutes les forces morales, et par conséquent le catholicisme. Ils ont déjà domestiqué la plus grande partie de ses représentants dans leur empire, ainsi qu'on a

(1) Ce fut dans la séance de 17 janvier 1873, que le célèbre savant Virchow s'écria dans un dicours que « l'on inaugurait un grand *Kulturkampf* pour l'émancipation de l'État. » Le mot fit fortune. C'est le même esprit qui anime actuellement les intellectuels allemands signataires du fameux manifeste des 93.

pu le voir dans l'étude précédente. Aussi ils s'étonnent que tous ne se courbent pas devant eux. Un évêque qui ne soit pas à plat ventre devant eux, qui parle au nom du droit, de la justice, de la liberté, cela leur paraît inadmissible, c'est un gêneur qu'il faut mettre à l'ombre.

Mais à défaut de toute autre voix, celle de la conscience universelle a stigmatisé l'arrestation du Cardinal Mercier.



APPENDICES

Le Manifeste des 93 et les catholiques allemands

On a vu quelle est l'attitude du clergé et des hommes politiques du centre allemand au cours de la guerre actuelle. Il convient pour être complet, de dire un mot des professeurs catholiques des Universités qui se montrent parmi les plus fougueux pangermanistes. On retrouve la signature d'un certain nombre d'entre eux au bas du fameux manifeste des intellectuels allemands. Nous n'avons pas à juger ici cette pièce étrange, qui est bien le document le moins scientifique et le plus dépourvu de sens critique qu'on puisse imaginer. Aussi lorsqu'en lisant les signatures on rencontre le nom d'un homme que grâce à ses travaux on était habitué à estimer comme

savant, éprouve-t-on une désillusion. Ce sentiment est particulièrement marqué lorsqu'il s'agit d'un homme que ses études ont amené à s'occuper de spéculations philosophiques, juridiques ou religieuses, car alors sa chute morale n'en paraît que plus profonde. Il semble que c'est la négation de tout son enseignement, de toutes ses doctrines et idées qu'il a contresigné là d'un cœur léger.

Tel est le cas pour les professeurs catholiques des Universités allemandes qui n'ont pas hésité à joindre leurs noms à côté de ceux de Lasson, d'Ostwald et de Lamprecht. Il y a quelque chose de pénible de voir à la suite de leurs noms la mention de professeur de *morale* (Joseph Mausbach — univ. de Munster), de *dogme* (Gérard Esser — univ. de Bonn), de *théologie* (Antoine Koch — univ. de Tubingen), etc. S'il y a parmi eux quelques savants de second ordre, il faut reconnaître que quelques-uns d'entre eux, comme Sébastien Merkle, le savant éditeur des *Diaria* du concile de Trente, ou Albert Ehrhard, un des maitres de la littérature byzantine et de la patrologie, jouissent d'une réputation européenne.

Ce n'est pas d'ailleurs leurs seuls travaux

qui ont fait parler d'eux et l'attitude qu'eurent la plupart de ces signataires au moment des affaires du modernisme, a montré qu'ils avaient plus d'indépendance vis-à-vis des instructions de Rome que vis-à-vis des ordres de Berlin.

Le cas du professeur Ehrhard est celui qui est pour nous le plus attristant. Alsacien d'origine, il a renié les traditions de sa famille et le culte de sa patrie. Professeur errant, il a été tour à tour dans un collège de France et dans les Universités de Fribourg-en-Brisgau, de Vienne, jusqu'à ce qu'il revienne se fixer à Strasbourg lorsque, pour introduire dans le clergé alsacien un état d'esprit essentiellement allemand, l'Empereur y créa une faculté de théologie. Le Pape s'opposa longtemps à cette fondation dirigée contre les grands séminaires de Strasbourg et de Metz et son acquiescement fut considéré comme un succès de la diplomatie allemande.

Lorsqu'en 1907 le décret *Lamentabili* et l'encyclique *Pascendi* eurent condamné le modernisme, on croyait à Rome que cette doctrine n'était professée que dans les pays latins ou anglo-saxons. On dut reconnaître au contraire

qu'un grand nombre de professeurs allemands en étaient imbus. L'Encyclique reçut dans les milieux universitaires un accueil plutôt froid : on en retarda la publication. La Bavière, *la catholique* Bavière, lui opposa le *Placet* royal et la ligue de Munster contre l'Index, ayant à sa tête le baron de Hertling, le professeur von Hompel et d'autres catholiques notoires obtint — après un blâme, il est vrai — qu'en ce qui concerne la surveillance et la censure, les institutions existantes soient reconnues comme suffisantes.

De toutes les protestations, celle du professeur Ehrhard se fit remarquer par la violence de ton et le manque de tact. Obligé de se rétracter pour éviter de plus sérieuses condamnations, il n'en fut pas moins rayé de la liste des prélats domestiques de Sa Sainteté et le titre de *Monseigneur* lui fut retiré « vu la gravité du cas et des erreurs commises » (*Osservatore romano*, 18 février 1908).

Le cas de l'abbé Merkle est plus grave encore. Le procès qu'il intenta en février 1908 à l'*Augsburger Postzeitung* a dévoilé l'état d'esprit du jeune clergé « se figurant avoir avalé la vraie science » et batailleur et insup-

portable « troublant l'appétit des vicaires et des curés par des discussions à table ». (Déposition du doyen d'Aschaffenburg, Hergenrœther.)

Au cours des débats, on a reproché à M. Merkle d'avoir, dans un discours à Berlin, fait une sortie contre les séminaires épiscopaux et préconisé le choix des professeurs des facultés catholiques par l'état seul, sans entente avec les évêques. « Enfin le curé Braun a déclaré que M. Merkle exerçait une influence funeste sur les étudiants en théologie qui fréquentent son cours et qu'il en faisait des prêtres livrés au doute, disposés à croire que l'Eglise est conduite de Rome par une bande d'intrigants (1) ».

Que pèsent après ces constatations les protestations de M. Erzberger (*Matin*, 29 décembre 1907), et du Dr Mausbach, d'après lequel « l'Allemagne catholique n'est guère atteinte (par le modernisme) ». Le professeur de théologie de Munster a, on le voit, la négation facile même contre l'évidence, et il était tout

(1) Mgr Delmont. — *Modernisme et modernistes*, page 89, 1 volume, Paris, Lethielleux — ouvrage de polémique souvent violente, mais contenant des documents intéressants.

désigné pour contresigner les « *Il n'est pas vrai* » du manifeste des 93. *L'ami du Clergé* terminait un de ses articles (23 janvier 1908), par les lignes suivantes qui peuvent nous servir de conclusion.

« La situation en Allemagne est la plus grave qui se puisse imaginer. En aucun pays du monde pareille attitude d'un aussi grand nombre de représentants attitrés de l'enseignement théologique ne serait possible. Comment en sont-ils arrivés là ? Comment n'y pas voir le châtiment de cet orgueil allemand qui jette avec une insolence unique au monde la pierre aux malheurs d'autrui, à l'incapacité politique et sociale de la France, de l'Italie et de l'Espagne ».

L'opinion belge sur les catholiques allemands

On sait qu'une assez grande intimité a toujours régné entre catholiques belges et allemands. Cela se conçoit; aucun souvenir pénible ne venait jusqu'à présent troubler des relations basées sur l'identité des croyances. Aussi l'Université de Louvain était-elle fréquentée par de nombreux ecclésiastiques d'Allemagne, qui ne semblent guère en avoir conservé le souvenir, et d'autre part, surtout lorsque les congrès catholiques se tenaient dans la région du Rhin, les Belges ne manquaient pas d'y assister en assez grand nombre. N'oublions pas non plus que l'Allemagne comptait de nombreuses et d'actives sympathies dans le pays flamand.

Il n'en est que plus intéressant de recueillir les appréciations de nos malheureux voisins, maintenant que la dure leçon des évènements leur a ouvert les yeux. En voici une qui confirme pleinement ce que j'ai écrit plus haut et

dont les conclusions pour si sévères qu'elles soient, paraîtront cependant justes à tout lecteur impartial.

« Nous avons été dupes de l'extérieur trompeur du catholicisme allemand. La preuve en est dans le fait qu'aucune protestation, émanant des personnalités qui, aux nombreux Congrès, ne pouvaient assez nous admirer, ne s'est élevée lorsque les hordes teutones foulaient le sol de notre patrie.

« Nous, Belges, nous étions un peuple honnête et nous croyions que la morale catholique se confond avec l'honnêteté et la dignité. Nous pensions que l'estime réciproque entraîne tout naturellement le respect et partant l'amitié réciproque. Jamais on n'a pu nous soupçonner d'hypocrisie; tous nos actes étaient sincères.

« Dans ceci comme dans les autres faits connexes à cette guerre, nous avons été victimes de notre trop grande confiance. Nous aurions dû nous rappeller que l'honnêteté est la plus belle expression de toute conception désintéressée et doit nécessairement provoquer l'envie de ceux qui ne sentent et ne pensent pas comme nous.

« Lorsque nous nous sommes aperçus que la morale catholique n'était pas le pivot des actes des catholiques allemands, qu'au contraire

leurs actes étaient inspirés par la morale matérialiste sur laquelle on avait étendu une couche de vernis chrétien ; lorsque nous avons pu nous rendre compte dans ces derniers temps que leur prétendu essor honnête, avec lequel ils étonneraient le monde, n'était en réalité qu'une manœuvre secrètement préparée pour réaliser le rêve de l'orgueil allemand, *Deutschland uber alles*, nous aurions dû nous apercevoir que leur catholicisme ne pourrait en aucune façon s'accorder avec le nôtre.

« Ce n'est un secret pour personne que le catholicisme allemand a prêté son concours à la réalisation de ce rêve de grandeur. Il s'est écarté de son but, qui met l'honneur et le devoir au-dessus de la rapacité et de la félonie. Il est tombé au point d'admettre les théories modernes : « La fin justifie les moyens. » Et cependant, la base de la morale catholique est la justice.

« Nous avons pu le constater dès le début de la guerre. Aucune protestation, émanant des catholiques allemands, ne s'est élevée pour flétrir ou désapprouver les agissements allemands vis-à-vis de la Belgique. Qui ne dit mot consent.

« L'Allemagne protestante a cherché et voulu la guerre. En violant la neutralité de la Belgique, elle a souffleté les principes chrétiens des

catholiques. Et néanmoins, elle a été pleinement approuvée par les catholiques allemands.

« Il y a même plus : dans un des derniers numéros du *Tijd*, le correspondant allemand de ce journal écrivait :

« On sait aussi à l'étranger que les catho-
« liques allemands ne peuvent être rendus res-
« ponsables de la guerre et de tout ce qui s'y
« rattache. Confiants dans le chancelier de
« l'Empire et dans les hautes autorités, qui en
« savent plus long que le simple citoyen, ils
« admettent que, lors de l'invasion de la Bel-
« gique, le cas de légitime défense était bien
« établi, cas admis par les principes juridiques
« catholiques pour justifier « pareille inva-
« sion ».

« Cette tardive déclaration rendrait tout commentaire superflu si elle ne nous donnait l'occasion de faire deux constatations qui pourraient bien avoir quelque valeur.

« Elle contient un double aveu et cherche à cacher et à escamoter une soumission, une servilité à l'élément protestant.

« Ils ont approuvé le chancelier de l'Empire. sans rechercher le moins du monde s'il disait la vérité. Le fait que le chancelier prétendait en savoir plus long que d'autres n'est pas un motif suffisant pour lui accorder une confiance illimitée.

« Les plus grands et les plus malins peuvent se tromper, surtout là où l'égoïsme et la rapacité sont à l'ordre du jour.

« Les catholiques avaient pour devoir de rechercher si la violation de la Belgique était justifiée ou n'était pas en opposition avec les principes catholiques.

« Le cas de légitime défense n'existe pas, vu que c'est l'Allemagne qui a voulu la guerre. Invoquer ce cas constitue une amère ironie et sert uniquement à cacher un acte malhonnête.

« La violation de la justice est et reste la violation de l'honnêteté, et celui qui agit de la sorte est un malhonnête.

« Von Bethmann l'a reconnu d'ailleurs.

« Les catholiques allemands ont donc admis cette manière de voir, puisqu'ils ont approuvé von Bethmann même lorsque le Pape, leur Chef spirituel, défendait le droit du petit contre l'injustice du puissant.

« Tout cela nous prouve que le catholicisme allemand est serviteur de l'élément protestant, et lorsqu'on nous parlera d'autonomie catholique allemande, nous répondrons par un sourire amer et un haussement d'épaules. Leur duplicité ne mérite que cela. »

Extrait du journal flamand « *De Belgische Standart*, — 21 22 Mars 1915. »
Cfr. *La Croix* du 2 Avril 1915.

TABLE DES MATIÈRES

Toulouse - Imp. St. Cyprien

J. Mersch, imp., 17, villa d'Alésia - Paris 14e. — 18010

N° 35

“ Pages actuelles ”
1914-1915



Notre “ 75 ”

PAR

FRANCIS MARRE



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

NOTRE "75"

FRANCIS MARRE

Chimiste-expert près la Cour d'Appel de Paris,
Chroniqueur Scientifique du *Correspondant*.



NOTRE "75"



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS,

7, Place Saint-Sulpice, PARIS.

1915

Que faire à l'ambulance de l'École polytechnique, alors qu'on y subit, dans une gouttière, une immobilisation prolongée et rigoureusement horizontale? Évidemment, feuilleter des manuels d'artillerie, interroger des officiers blessés — camarades d'infortune — et s'efforcer de mieux connaître notre 75.

C'est l'excuse d'un chimiste qui, pour occuper sa convalescence, a l'audace de décrire un canon...

F. M.

Décembre 1914.

NOTRE “75” [1]

En juin 1905, après la visite de Guillaume II à Tanger (31 mars), pendant les inoubliables journées qui ont précédé et suivi la chute de M. Delcassé, l'idée se fit jour dans les esprits qu'une guerre avec l'Allemagne devait désormais être tenue pour possible, sinon pour probable, et qu'en tout état de cause, il fallait en envisager très sérieusement l'hypothèse. Ce fut, chez beaucoup, une stupeur véritable : rien n'avait fait présager une si redoutable éventualité. Depuis longtemps, le Parlement plaçait les préoccupations de la Défense laïque bien avant celles de la Défense nationale ; le parti radical s'enor-

(1) La plus grande partie de cette étude a été publiée dans la revue *le Correspondant*.

gueillissait d'avoir triomphé des Congrégations ; les liquidateurs étaient rois; les journaux étaient pleins de polémiques pour ou contre les religieux ou les sœurs ;M. Pelletan traitait d'égal à égal et de puissance à puissance avec MM. les ouvriers syndiqués des arsenaux ; le général André orientait de son mieux l'effort pacifique des officiers vers des questions, qu'il estimait primordiales, de mutualité et de coopération. La guerre apparaissait comme un mal lointain, vaguement irréel, et dont les admirables progrès de la civilisation moderne avaient définitivement supprimé le danger, puisque les nations avaient eu assez de bon sens pour inventer les traités d'arbitrage.

Pourtant, il fallut bien se rendre à l'évidence et se résoudre à apercevoir la dure réalité. Des hommes clairvoyants entreprirent d'éclairer l'opinion publique trop longtemps aveuglée et de lui montrer les périls dont ils connaissaient l'imminence. Ils y parvinrent, non sans peine, après avoir beaucoup lutté et, lentement, la

mentalité de nos compatriotes se transforma. La conviction s'établit que, au contraire de ce qu'on avait cru, il était raisonnable de s'attendre à voir surgir quelque jour un différend franco-allemand auquel des discours ou des notes diplomatiques seraient impuissants à fournir une solution acceptable.

*
* *

Donc, il y a quelques années, personne n'ignorait chez nous qu'à coup sûr la paix ne durerait pas toujours, et c'est la raison principale pour laquelle furent suivis avec une attention inquiète les tragiques événements qui se sont déroulés dans les Balkans. Si on avait, au cours de l'année 1913, interrogé une centaine de personnes choisies au hasard dans toutes les classes de la société et si on leur avait demandé ce qu'il fallait, à leur avis, conclure des cruelles défaites que les Turcs avaient subies, nul doute que toutes les réponses eussent été concordantes : « Les Turcs

étaient armés de canons Krupp, tandis que les artilleries bulgare, serbe et hellénique possédaient des pièces françaises. Or, les troupes ottomanes ont été battues. Donc l'armement des Balkaniques était nettement supérieur à celui des Ottomans. » Ce syllogisme naïvement formel aurait été, bien entendu, complété par un raisonnement analogique : « Si la guerre éclatait demain, notre artillerie n'aurait aucune peine à écraser celle des Allemands et à nous donner la victoire. »

A n'en pas douter, c'était là une opinion hasardeuse a priori, puisque, entre autres choses, elle oubliait de tenir compte de la façon dont les Turcs avaient utilisé leurs pièces, ainsi que de la différence existant entre les canons « de fabrication française » mis en batterie du côté bulgare, serbe ou grec, et ceux qui étaient « en service dans l'armée française ».

L'optimisme auquel cette opinion populaire a donné naissance était-il bien légitime? En d'autres termes, notre artillerie

de campagne possédait-elle vraiment, à la veille de la guerre actuelle, une supériorité démontrée sur celle des Allemands ?

La question ainsi posée est complexe, et le difficile problème qu'elle soulève comporte trop d'inconnues pour qu'on puisse lui proposer une brève solution par oui ou par non.

Du reste, quelle que soit la réponse formulée, elle n'a guère qu'un intérêt rétrospectif et surtout qu'un intérêt de pure théorie. Ce qui importe c'est de savoir si, à l'heure présente, après plus de 250 jours de combats, la preuve est réellement faite que notre matériel léger de campagne est supérieur à celui des Allemands.

I

LA VÉRIDIQUE HISTOIRE DU "75"

Dans les derniers mois de 1891, les spécialistes de notre armée estimèrent que le canon de 90, alors en service et qui avait été construit en 1877 sur les plans du colonel de Bange, ne répondait plus aux exigences tactiques du moment. L'adoption des poudres sans fumée venait de transformer les règles du combat d'infanterie en créant ce qu'on a appelé d'un mot expressif « le vide du champ de bataille ». D'autre part, la marine venait d'être pourvue des pièces à tir rapide de Canet et de Hotchkiss. Il apparaissait dès lors comme indispensable de donner aux troupes de terre un canon du même genre, pouvant

jeter rapidement un nombre considérable de projectiles sur les unités s'avançant en ordre dispersé et balayer largement le terrain devant lui. Peu après, le colonel Estienne démontra, dans son livre classique sur *l'Art de conjecturer*, qu'un espace quelconque serait absolument intenable si, dans les partis en présence, toutes les armes à feu tiraient au hasard : elles arroseraient de projectiles toute l'étendue exposée à leurs feux, sans laisser à aucun des combattants la chance la plus minime de ne pas être atteint. Si, au contraire, leur tir se concentre sur certains points, il reste des zones indemnes, dont les occupants peuvent avoir la vie sauve. Il fallait donc donner au Commandement les moyens de se rapprocher, autant qu'il se peut, des conditions théoriques de « l'arrosage complet ».

Pour y parvenir, il était nécessaire de mettre à sa disposition une artillerie tirant un projectile dont la rupture éparpillerait en tous sens des balles et des éclats animés d'une vitesse suffisante pour les rendre

sûrement meurtriers : il était indispensable surtout que cette artillerie pût tirer facilement « en profondeur », afin de battre successivement toutes les zones du champ de bataille jusqu'à l'extrême limite de la portée utile de ses pièces.

Ni le canon de 90 ni, du reste, aucun des canons étrangers alors en service ne permettaient d'obtenir ce résultat. Son recul exigeait, à chaque coup, une remise en batterie, pénible et lente ; son pointage se faisait au levier, suivant une technique peu favorable à la justesse du tir ; enfin, son obus donnait, en profondeur, des effets assez médiocres. Avec le 90, on tirait au polygone de deux à trois coups par minute et, si le rideau de fumée qui aveuglait autrefois les batteries avait été supprimé depuis que les gargousses étaient chargées de poudre à la nitrocellulose, le rendement moyen des pièces n'en était pas moins peu élevé, en raison de la rapidité insuffisante du tir, qui les empêchait d'atteindre les « buts à éclipse » constitués par les chaînes de tirailleurs s'avançant par à-

coups et s'élançant par bonds d'abri en abri.

Un premier progrès fut réalisé à Puteaux par la construction du canon Ducros : il avait un calibre de 75 millimètres, une hausse indépendante (1), un affût rigide comportant une bêche de crosse et un ber-

(1) Si on suppose l'affût du canon invariablement fixé à un plan passant par l'objectif, on conçoit qu'il suffit, pour atteindre à coup sûr le but, de pointer en hauteur au moyen d'une hausse facile à manier, et dont les mouvements successifs se traduisent par les déplacements d'une aiguille sur un cadran. Mais ce n'est là qu'une conception théorique. Dans la réalité, le canon repose, par l'intermédiaire de sa plate-forme-support, de ses tourillons et de son affût, sur un sol compressible et déformable ; par suite, il se déplace nécessairement « en hauteur » à chaque coup tiré et la place où se trouve le zéro de son cadran de pointage varie de façon sensible. Dès lors, apparaît l'utilité de la hausse indépendante. Elle consiste essentiellement en un niveau à bulle d'air fixé à la plate-forme-support et dont le pointeur maintient constamment la bulle à sa position initiale. Tout se passe donc exactement comme si la plate-forme-support demeurait dans une position fixe et, pour donner à la pièce les hausses successives que réclament les nécessités du tir, il suffit de manier correctement la manivelle de pointage en hauteur, ce qui peut être fait de façon extrêmement rapide et, pour ainsi dire, automatique.

ceau coulissant sur l'essieu, pour le pointage en direction. Il tirait un projectile de 7 kilogrammes, sortant de la bouche avec une vitesse de 600 mètres environ. Malheureusement ses réactions étaient violentes ; il se dépointait souvent et fournissait un tir d'une rapidité encore insuffisante, puisqu'elle ne dépassait pas 5 à 6 coups par minute.

Vers la même époque, les ateliers de Bourges fabriquèrent de leur côté un canon avec frein, mais à recul bref, assez analogue au 120 court du modèle 1890. La culasse de cette pièce, comme celle de la pièce de Ducros, d'ailleurs, se manœuvrait en deux temps, ce qui n'était pas pour diminuer la durée du chargement.

Le canon de Puteaux et le canon de Bourges avaient tous deux des mérites réels, qui faillirent un moment les faire adopter l'un et l'autre, ce qui nous aurait dotés d'un matériel à tir accéléré, mais nullement d'un matériel à tir vraiment rapide (1). Aussi ne saurait-on être trop

(1) Il est curieux de remarquer que l'idée même

reconnaissant au commandant Deport, qui dirigeait alors les ateliers de construction de Puteaux, de la belle ténacité avec laquelle il poursuivit la création d'un canon répondant de façon plus complète aux desiderata de l'armée.

Il commença par fixer son choix sur un système de fermeture de culasse qui avait été étudié à Rive-de-Gier en 1870 et qui permettait de commander l'ouverture de la pièce par un seul mouvement de rotation à faible amplitude. Il adopta (1) une car-

dont procède l'adoption dans les armées modernes d'une artillerie à tir rapide est infiniment plus ancienne qu'on se le figure en général. C'est ainsi que Frédéric II, roi de Prusse, avait fait construire et avait mis en service un canon capable de tirer 11 à 12 coups par minute ; en 1766, l'armée saxonne adopta un matériel qui tirait de 14 à 16 coups par minute. Mais il ne s'agissait alors que de pièces ayant un faible calibre, et, pendant deux siècles, on sacrifia délibérément la rapidité du tir à l'accroissement du calibre, en se contentant d'une vitesse moyenne de 2 coups à la minute.

(1) Par lettre officielle en date du 10 mai 1892, le commandant Deport fit connaître au ministre de la Guerre les détails de construction ainsi que les plans du canon qu'il avait conçu et qui permettait « de réaliser un tir rapide, sans recul ni dépointage ».

touche métallique réunissant le projectile, la poudre et l'amorce, ce qui réduisit à une seule les manœuvres multiples du chargement. Il ajouta à la culasse un éjecteur faisant disparaître automatiquement la douille vide après chaque coup tiré. Quant à l'immobilité de la pièce, qui supprime la remise en batterie et procure, avec la sûreté des résultats, la rapidité du tir, il était évident qu'elle ne pouvait être obtenue pratiquement qu'en faisant reposer le canon sur un berceau susceptible de coulisser sur l'affût sous l'influence du recul, et dont le brusque mouvement en arrière serait graduellement ralenti par un frein élastique qui le ferait arriver à fin de course avec une vitesse nulle, puis le ramènerait sans heurt à sa position initiale. Si ce frein est constitué par un ressort à la fois puissant et brutal, le recul est court ; mais la pièce se redresse, en prenant appui sur la bêche de crosse : elle « se cabre », disent les artilleurs. Le problème fut résolu de façon élégante par la combinaison de tout un ensemble de moyens mécaniques et, no-

tamment, par l'adjonction au berceau d'un frein hydraulique, complété par un récupérateur à air comprimé. Enfin, les manœuvres de pointage en hauteur et en direction devinrent simples, précises et faciles à la fois, grâce à une hausse indépendante procédant de celle du canon Ducros.

Dans la pièce ainsi conçue (1), la mise en batterie est définitive dès le second coup tiré ; c'est-à-dire aussitôt que la bêche de crosse est complètement enfoncée dans le sol : le frein à eau et à glycérine (2) (frein hydropneumatique) ramène doucement en position la pièce qui a reculé sur son berceau au moment du départ du coup, et cela sans qu'elle se dépointe sensiblement. Du reste, les dispositifs de hausse indépendante rendent aisées et très promptes les minimes corrections qui peuvent être

(1) Le canon construit par le commandant Deport fut présenté pour la première fois à la Commission d'expériences de Bourges en 1894, et adopté par cette Commission, à la suite d'essais concluants.

(2) Contrairement à ce qui a été souvent écrit, le frein hydropneumatique a pour principe l'incompressibilité de l'eau : la glycérine n'est ajoutée au liquide que pour en abaisser la température de congélation.

nécessaires. Un ingénieux artifice de construction permet de disperser successivement les coups d'une même pièce sur une largeur donnée, de manière à réaliser, quand on le veut, des tirs fauchants, avec autant de facilité et d'exactitude que des tirs progressifs.

La stabilité est si grande que deux servants sont assis sur des sellettes fixées à l'affût même, abrités derrière d'épais boucliers d'acier que la balle du fusil d'infanterie ne pénètre pas à la distance de 150 mètres. Quant à la rapidité du tir, elle n'est limitée que par celle du chargement et atteint 20 à 21 coups par minute, au polygone, aussi bien qu'aux écoles à feu ou en campagne. Notre canon de campagne actuel — notre 75 — tire donc aussi vite que peut le faire un fusil à répétition.

Quand le commandant Deport eut pris sa retraite, avec le grade de lieutenant-colonel, la mise au point et la fabrication « en grand » de son canon furent continuées par son collaborateur, le capitaine Sainte-

Claire-Deville, maintenant général de brigade, puis par le capitaine Rimailho, aujourd'hui en retraite et lieutenant-colonel de réserve, en service au front. Ceux-ci ont combiné le caisson-armoire à renversement et imaginé le débouchoir, grâce auquel on peut, sans nuire le moins du monde à la rapidité du tir, ouvrir instantanément les évents des fusées qui arment les projectiles : on provoque ainsi l'éclatement des shrapnells à la hauteur et à la distance que l'on désire.

Bien qu'il ait aujourd'hui dix-huit ans déjà, ce qui est presque l'âge de vieillesse pour un canon, notre 75 n'est encore dépassé par aucune pièce d'artillerie des armées étrangères, et, cependant, il a inspiré la plupart des constructeurs, dans les divers ateliers militaires du monde.

*
* *

Il est vrai que les ingénieurs d'artillerie qui l'ont contrefait n'ont pas toujours été très clairvoyants. Ce fut, notamment le

cas pour les Allemands, et il est bien permis, à l'heure actuelle, de raconter le tour excellent qui leur fut joué dans le courant des années 1893 et 1894.

Le ministre de la Guerre était alors le général Mercier, et le directeur de l'artillerie au Ministère, le général Deloye, homme d'une haute intelligence, qui fut d'ailleurs, vers la fin de sa carrière, l'une des innombrables victimes de notre politique intérieure. Il suivait avec la plus grande attention les travaux poursuivis à Puteaux par son subordonné et ami, le commandant Deport. Persuadé que celui-ci avait combiné une arme de tout premier ordre, capable de donner à la France une énorme supériorité militaire, il ne cessait de lui prodiguer les encouragements et de le soutenir de tout son pouvoir.

Il y avait à la même époque, à l'ambassade allemande, un attaché militaire qui s'appelait le colonel von Schwarzkoppen et dont le nom a été souvent prononcé au sujet de l'affaire Dreyfus. Rien ne s'oppose

maintenant à ce qu'on dise de ce diplomate qu'il était le chef occulte d'une redoutable organisation d'espionnage et qu'il ne reculait devant l'emploi d'aucun procédé pour accomplir la besogne dont ses chefs l'avaient chargé. Apprenant qu'un des contremaîtres de Puteaux, dont le nom n'a pas besoin d'être cité, était écrasé sous le poids de dettes criardes et cherchait partout de l'argent pour désintéresser ses créanciers, il lui fit offrir par un intermédiaire une somme relativement importante, en échange de quelques complaisances et de quelques renseignements. Le contremaître hésita d'abord, se fit longtemps prier, puis finit par accepter ; il livra quelques dessins du canon que l'on étudiait et à la fabrication duquel il collaborait ; puis il avoua des pertes aux courses et de nouveaux besoins d'argent, ce qui lui valut de nouveaux subsides, en échange de quelques pièces détachées. M. von Schwarzkoppen exultait, d'autant plus que, pratiquant à merveille le système des recoupages, il s'était procuré par une voie différente des

précisions confirmant pleinement celles que lui avait fournies le contremaître.

Il faut, d'ailleurs, se hâter de dire que, d'un côté comme de l'autre, il était également trompé. Le maître ouvrier de Puteaux n'était pas le moins du monde besogneux : c'était un excellent Français, qui « trahissait » par ordre et qui, par ordre également, remettait à l'attaché militaire d'Allemagne des documents tout à fait authentiques, mais fantaisistes néanmoins, puisqu'ils se rapportaient au canon Ducros, et point du tout au canon Deport.

Le général Deloye, qui avait ourdi cette amusante machination, fit mieux encore.

Il provoqua des « fuites », des maladresses, des indiscrétions, autorisa la présentation à des officiers étrangers du canon Ducros, fit tirer cette pièce sur plusieurs polygones d'expériences dont l'accès fut mal interdit aux curieux et fit si bien que, dans le grand état-major de Berlin, la conviction fut établie que la France allait adopter un canon « à tir accéléré », alors

qu'en réalité on construisait à Puteaux un canon « à tir rapide ».

Dans les premières semaines de 1896, une vingtaine de colonels d'artillerie furent convoqués à assister à une école à feu où on tira devant eux le nouveau canon — le canon Ducros, bien entendu. Mais sur les cinq pièces qui furent expédiées, par chemin de fer, de Puteaux au polygone choisi pour les essais, une se perdit en route, avec un caisson rempli d'obus chargés. On fit le silence sur cet incident grave d'un wagon plombé qui avait pris une fausse direction et, si on en parla à mots couverts dans certains milieux bien informés, un démenti officiel fut lancé de façon si nette, qu'il ne subsista rien de l'histoire. Elle fut étouffée en quelques jours. Inutile de dire que la pièce disparue avait pris le chemin de la frontière. Quant aux tirs d'essai, ils furent concluants : le canon Ducros réalisait un tel progrès sur le 90 que les hommes les plus compétents n'élevèrent aucune critique sur sa valeur.

* * *

Amplement informée, l'artillerie allemande se hâta d'adopter son matériel de 1896, qui est du calibre de 77 millimètres et permettait un tir plus accéléré que celui du canon Ducros. La fabrication s'en poursuivit avec une hâte fébrile et, vers la fin de 1896, la pièce avait été mise en service dans la plupart des régiments actifs. A ce moment, l'artillerie française fut dotée de son « 75 » actuel, que le général Deloye avait fait construire en secret, tandis qu'il laissait croire à tout le monde, même au rapporteur du budget de la guerre, la prochaine apparition d'un canon du type Ducros amélioré.

On s'émut grandement en Allemagne où, toutefois, on eut trop d'orgueil pour supposer que Seiner Hochwhlgeboren Herr Oberst Graf von Schwarzkoppen pouvait avoir joué un rôle de dupe. Les experts militaires les plus qualifiés dictèrent à la presse des articles documentés pour dé-

montrer à l'opinion germanique que le nouveau canon français était d'une fragilité si grande qu'il n'avait aucune des qualités requises d'une pièce de campagne. Chez nous, on laissa dire, et même on donna le plus de publicité possible à des incidents de tir sans importance.

Toutefois, les artilleurs allemands finirent par comprendre la faute énorme qu'ils avaient commise; mais ils ne pouvaient avouer à l'empereur leur opinion de l'heure présente, qui était la condamnation de leur opinion passée. Ils transigèrent donc avec leur conscience de soldats en proposant, d'accord avec les maisons Krupp et Ehrhardt, une transformation de leur matériel de 1896 en un canon à long recul sur l'affût et à boucliers. La proposition fut acceptée et mise à l'étude : elle eut pour résultat le canon de campagne actuel, qui est du type officiel N. A. (*Neuer Art*, nouveau modèle). Il est muni d'un frein hydraulique et d'un récupérateur à ressort qui assure la remise en batterie d'une façon beaucoup plus dure que ne le fait notre

frein à glycérine complété par un récupérateur à air comprimé. Il ne comporte pas de dispositif permettant d'exécuter des tirs fauchants et n'a pas de hausse indépendante, ce qui accroît considérablement la durée du pointage, surtout dans les tirs progressifs. Il est sujet à des pivotements, autour de la bêche de crosse, qui se produisent sous l'influence du recul, en raison du mode de pointage en direction adopté, et qui provoquent souvent des dépointages latéraux. Enfin, il a une puissance balistique inférieure à celle de notre 75, et un tir beaucoup moins rapide, qui ne dépasse guère 12 coups à la minute. C'est un bon canon à tir accéléré, mais un mauvais canon à tir rapide.

II

LE CANON, SON AFFUT ET SON CAISSON.

Le canon français de campagne du modèle 1897 a un calibre de 75 millimètres et une longueur de 2 m. 475, ce qui équivaut à 33 calibres. Il est essentiellement constitué par un tube en acier, portant à l'intérieur des rayures cunéiformes qui impriment au projectile un mouvement de rotation sur lui-même et le font, en quelque sorte, « se visser » dans l'atmosphère au moment du départ du coup. Ce tube est extérieurement renforcé par une longue frette, le manchon, serré à froid (1) de façon à faire corps avec lui.

(1) Ce mode de serrage du manchon met le métal

*
* *

Le canon.

L'âme, c'est-à-dire la partie arrière du tube du canon, par laquelle s'effectue le chargement et qui reçoit la gargousse, est munie d'une vis-culasse comportant un dispositif de fermeture qui appartient au système « à vis excentrée » ; son axe est, en effet, placé un peu au-dessous de celui du canon. Dans l'une des positions qu'elle peut prendre, la culasse présente une échancrure circulaire qui est alors disposée dans le prolongement précis de l'ouverture de l'âme : l'introduction de la gargousse ayant été faite à travers cette échancrure, une rotation d'un demi-tour imprimée à la manivelle de culasse déplace l'échancrure et lui substitue une partie pleine, ce qui assure l'obturation. La fermeture et l'ou-

du tube à l'abri des modifications de structure moléculaire que produisait nécessairement l'ancien frettage à chaud, et qui avaient souvent pour conséquence de diminuer la résistance de la pièce, en abrégeant sa durée de service.

verture du canon s'effectuent donc en un seul mouvement, par suite avec une rapidité très grande.

La gargousse étant en place, le départ du coup est assuré par un mécanisme très simple : un *marteau* muni d'un ressort et actionné par le cordon tire-feu frappe sur le *percuteur*, qui est une tige d'acier traversant toute l'épaisseur de la vis-culasse : cette tige vient heurter la partie de la douille qui contient l'amorce, dont la déflagration enflamme la charge de poudre.

A la vis-culasse est adjoint un *éjecteur* qui extrait automatiquement la douille tirée et la rejette en arrière, quand on ouvre la pièce. Des organes de fixation et de sûreté maintiennent la culasse close et empêchent le percuteur de fonctionner d'une manière intempestive.

*
* *

Les organes de visée.

Pour que le projectile atteigne le but, il faut que deux conditions essentielles soient

remplies : d'abord que la pièce soit convenablement pointée en direction, ensuite que son pointage en hauteur soit exact. La première condition est évidente ; la seconde ne l'est pas moins si on considère que, la trajectoire (1) de l'obus affectant la forme d'une ligne courbe, la pièce doit être plus ou moins inclinée sur l'horizontale, selon que la distance de tir (2) est plus ou moins considérable.

Pour que la pièce soit exactement pointée en direction, il faut et il suffit que le tireur aperçoive, sur une même ligne droite, l'*œilleton*, le *guidon* et le point visé pour amener ces trois points à être dans le prolongement exact l'un de l'autre ; on modifie la position du canon en se fondant sur les indications que donne *l'appareil de poin-*

(1) La *trajectoire* est la ligne idéale que décrit le projectile dans l'air : elle prolonge l'axe du canon et aboutit *au point de chute*, c'est-à-dire au point où la trajectoire rencontre le sol.

(2) *La distance de tir* est la distance du canon au but sur lequel on tire : en d'autres termes, elle est mesurée par la droite qui est la bouche du canon au point de chute du projectile.



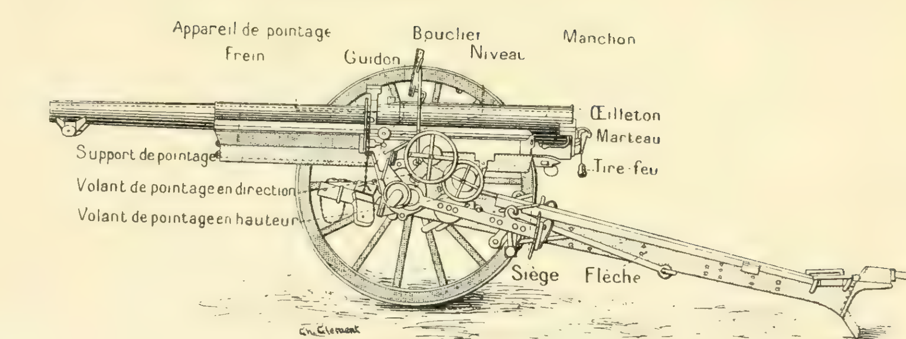


Fig. 1. — Le canon de 75 ; la roue gauche a été enlevée.

tage. Pour cela, le canon étant en batterie (1), et les roues reposant sur leurs patins afin de rendre la pièce immobile, on déplace la crosse de l'affût, de manière à ce que le pointeur aperçoive exactement le guidon d'abord, le but visé ensuite, à travers l'œilleton. On obtient ainsi ce qu'on pourrait appeler un pointage sommaire, qui est « perfectionné » et rendu tout à fait exact en faisant varier la position du canon sur l'affût rendu immobile. *Le volant de pointage en direction* permet d'obtenir sans peine ce déplacement, ce coulissement latéral du canon sur l'essieu.

Dans le 75, les organes permettant d'effectuer le pointage en hauteur sont complètement indépendants du canon proprement dit et fixés directement sur l'affût ; il s'ensuit qu'ils peuvent être manœuvrés par les servants sans que ceux-ci soient en rien gênés par le recul. On conçoit combien un semblable système de *hausse indépen-*

(1) Un canon est dit « en batterie », quand, sa crosse reposant à terre, il est dans la direction du but à battre.

dante contribue à accroître la précision et la rapidité du tir.

Pour atteindre un but donné, sur lequel elle est exactement braquée « en direction », une pièce doit prendre une inclinaison telle que son axe fasse, avec le sol, un angle déterminé qui doit être pratiquement considéré comme la somme de deux angles (1), pour ainsi dire accolés l'un à l'autre : le premier, *angle de tir*, est calculé une fois pour toutes, et donné, pour chaque distance de tir, par des tables spécialement établies pour chaque canon, tandis que *l'angle de site* est indiqué, pour chaque pointage, par le commandant de batterie qui le détermine aisément à la suite d'une observation effectuée au moyen du *sitogoniomètre*,

Le canon repose, par l'intermédiaire de son corps de frein, sur les tourillons en

(1) *L'angle de tir* est formé par l'intersection de deux droites, l'une prolongeant l'axe du canon, l'autre joignant le canon au but. *L'angle de site* est formé par l'intersection de l'horizontale avec la droite qui joint le canon au but.

avant et, en arrière, sur un bâti qui porte le nom de *berceau*, auquel il est relié par un mécanisme qu'actionne le *volant de pointage en hauteur*, disposé le long du flasque gauche de l'affût. Sur le berceau, est monté un niveau à bulle d'air comportant une graduation qui permet d'en apprécier d'un coup d'œil l'inclinaison sur l'horizontale. Pour donner au berceau, et par suite au canon, un angle de site déterminé, il suffit de mouvoir le volant de pointage en hauteur, en se guidant sur les indications fournies par le niveau. Cet angle une fois donné, et le volant de pointage étant immobilisé, il reste à « ajouter » l'angle de tir, ce qui se fait en imprimant à la pièce une inclinaison « supplémentaire » au moyen du *volant de hausse* qui, lui, est appliqué le long du flasque droit de l'affût. Grâce à cette ingénieuse disposition, le pointage en hauteur peut être fait *en même temps* par deux servants, et cela sans qu'aucun d'eux ait à se préoccuper du recul du canon : les deux organes qui l'assurent sont en effet fixés l'un au berceau,

l'autre à l'affût, c'est-à-dire à deux parties de la pièce qui restent immobiles pendant le tir.

*
* *

L'affût.

L'affût sur lequel repose le 75 présente trois caractéristiques principales : il peut être rigoureusement immobilisé pendant le tir ; il permet au canon de subir des déplacements latéraux sur l'affût ; enfin, il est construit de telle sorte que le pointage peut être effectué pendant le recul même du canon.

Quand la pièce est amenée à l'emplacement où le commandement de batterie estime qu'un tir doit avoir lieu, les roues sont d'abord immobilisées ; pour cela, on les fait monter sur deux *patins* métalliques fixés à l'extrémité de montants reliés par une traverse : c'est l'opération de l'*abatage*. D'autre part, l'affût porte à son extrémité libre une pièce d'acier en forme de soc de charrue, la *bêche de crosse*, que

le recul du premier coup enfonce solidement dans le sol. La pièce est alors *assise* et l'affût demeure parfaitement immobile pendant la durée du tir. Aucune remise en place n'est donc plus nécessaire, et le pointage en direction reste invariable, ce qui a pour conséquence logique d'éviter toute perte de temps.

D'autre part, ainsi qu'il a été dit à propos du dispositif permettant de pointer très exactement en direction la pièce une fois assise, l'essieu porte, dans sa partie médiane, un filetage auquel correspond un écrou solidaire de l'affût et actionné par le volant de pointage en direction. En faisant mouvoir ce volant, on déplace latéralement l'affût et le canon qui coulissent sur l'essieu resté immobile. On arrive aussi à disperser, à « étaler en largeur » les coups successivement tirés par une même pièce, de façon à réaliser le *fauchage*, par lequel un but en largeur est rapidement battu dans toutes ses parties.

Enfin, c'est à l'affût et non au canon que sont reliés les organes de pointage.

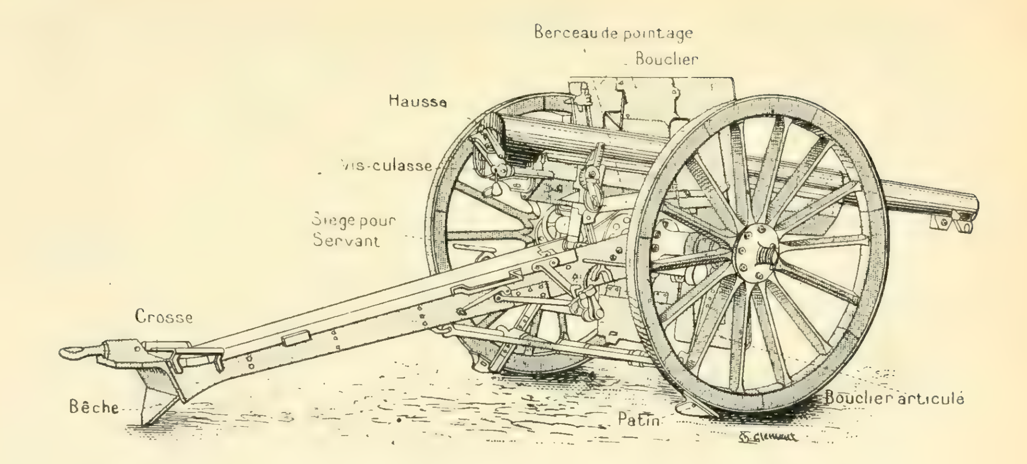


Fig. 2. — Le canon de 75, vu par l'arrière et à droite.

Sur deux sellettes attachées l'une au flasque droit, l'autre au flasque gauche, sont assis deux servants, le tireur et le pointeur; le premier donne la hausse, ouvre la culasse, la ferme et met le feu, tandis que de l'autre côté, à droite, son camarade exécute les diverses manœuvres du pointage proprement dit. Entre eux, le canon porté par son berceau, recule à chaque coup tiré pour être immédiatement ramené en position par l'effet du frein dont il est muni. Ce formidable mouvement de va-et-vient ne nuit, par conséquent, en rien aux opérations préparatoires du tir.

Le tireur et le pointeur restent donc, pendant toute la durée du tir, assis sur l'affût et le recul ne les oblige pas à s'écarter de la pièce qui n'a pas besoin d'être remise en batterie après le départ du coup : il en résulte qu'il est possible de les abriter contre le feu de l'ennemi au moyen d'un bouclier-protecteur. Celui-ci est en acier chromé, à l'épreuve du projectile d'infanterie, et à plus forte raison de la

balle de shrapnell : il abrite de façon très efficace contre les éclats d'obus, à la seule condition que ceux-ci n'aient pas un volume trop considérable.

*
* *

Le frein.

Le frein, qui est à coup sûr l'organe le plus mystérieux de notre 75 et dont le mécanisme a été pendant de longues années tenu rigoureusement secret, pourrait très probablement être décrit sans inconvénient pratique, puisque les hasards des combats ont fait tomber entre les mains des Allemands un certain nombre de nos pièces de campagne. Mais, si les ingénieurs de l'armée ennemie ont pu, tout à loisir, examiner et étudier le frein de notre 75, il n'est pas bien sûr qu'ils aient pu le remonter et le régler de façon parfaite : un certain nombre de tours de mains spéciaux leur seront toujours inconnus.

Aussi convient-il, par prudence, de ne pas pécher par excès de précision, et de se borner à donner une description pour ainsi dire schématique.

Ce frein, qui assure à notre canon une très grande supériorité sur le canon similaire des Allemands, remplit une double fonction ; il limite le recul en le ralentissant de façon progressive, puis il assure la remise automatique en batterie.

La pièce étant complètement immobilisée par ses patins de roue et par sa bêche de crosse enfoncée dans le sol, il faut de toute nécessité, qu'au moment du départ du coup, le canon puisse reculer seul. La solution simple du problème consiste évidemment à le munir de glissières fixées à l'affût et sur lesquelles il peut se déplacer d'avant en arrière, tandis que son mouvement est freiné par un intermédiaire à la fois puissant et élastique.

Mais pour que l'affût reste immobile et ne se « cabre » pas en se soulevant autour de sa bêche de crosse, il faut que

l'effort de traction exercé par lui sur son ressort n'ait, à aucun moment, une puissance supérieure à la résistance du terrain dans lequel est enfoncée la bêche de crosse, à l'effort vertical correspondant à l'action de la pesanteur. On y parvient par l'emploi de trois artifices : en donnant à la bêche une surface verticale suffisamment étendue, en employant un affût relativement très bas et comportant une flèche suffisamment longue, enfin en laissant le recul se prolonger sur une course suffisamment étendue. Cette course est de 1 m. 20 dans notre 75, qui possède un affût dont la longueur de flasques — la flèche — n'a rien d'exagéré et rien qui nuise à sa facilité d'évolution dans les courbes à faible rayon.

Le frein affecte la forme d'un prisme qui est fixé à l'affût par le moyen de tourillons (T) ; une ingénieuse combinaison de glissières et de galets de roulement (G) permet au canon de cheminer facilement sur lui pendant le recul : ces galets sont

disposés en trois parties de la longueur, notamment à l'extrémité de la volée, près

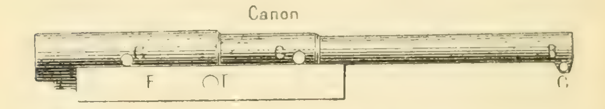


Fig. 3. — Le canon de 75 et son frein.

de la bouche, en sorte que le canon reste toujours « en prise » même quand, à la fin de sa course, le recul l'a porté suffisamment

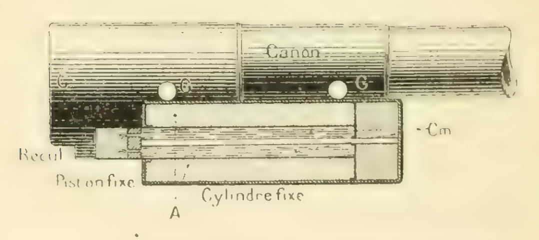


Fig. 4. — Coupe schématique du frein hydropneumatique du canon de 75.

en arrière pour qu'il se trouve en porte-à-faux.

Deux parties, l'une mobile, l'autre fixe, constituent essentiellement le frein : un cylindre (Cm) contenant un liquide incom-

pressible rattaché au canon, et faisant pour ainsi dire corps avec lui; il contient un piston muni d'une tige creuse solidaire d'un second cylindre rattaché à l'affût, et par conséquent immobile. Quand le coup part, le canon rejeté en arrière, entraîne le cylindre (Cm) et le liquide que celui-ci contient se trouve comprimé: il s'échappe par des orifices ménagés à l'intérieur de la tige creuse du piston, puis soulève une soupape, par l'orifice de laquelle il se répand à l'intérieur du cylindre fixe; il y refoule une paroi élastique qui comprime l'air contenu, en arrière, dans un espace clos. Cet air tend à reprendre son volume primitif, par conséquent à repousser le liquide et, par lui, à agir sur le fond du cylindre mobile dont il limite la course. Bien entendu, un dispositif avertisseur indique le moment où, le liquide du frein venant à diminuer de quantité par suite du fonctionnement même de l'appareil et des inévitables déperditions qui l'accompagnent, il devient nécessaire de « recharger » le frein, ce qui se fait très aisé-

ment au moyen de la pompe spéciale de batterie.

En somme, dans le frein ainsi combiné, le liquide joue le rôle d'un amortisseur incompressible, et l'air que le recul comprime, celui d'un ressort à la fois très puissant et très doux.

*
* *

Le caisson.

Ce qu'on appelle, en terme d'artillerie, *une pièce*, se compose d'un canon, d'un caisson et du personnel de service nécessaire, soit six servants (1), et un sous-officier chef de service. La pièce se complète dans la batterie, par les avant-trains et les caissons de réserve qui ne restent pas sur la ligne de feu.

(1) Deux *pourvoyeurs*, un *déboucheur*, un *pointeur*, un *chargeur*, un *tireur* : les trois premiers servants sont les servants du caisson, les trois derniers sont les servants du canon.

Le caisson est formé de l'assemblage de deux compartiments dans lesquels sont rangées les cartouches et qui sont situés de part et d'autre du coffre à avoine et du débouchoir. La flèche qui permet d'atteler le caisson à son avant-train est munie, à sa partie arrière, d'une articulation grâce à laquelle elle peut être repliée en avant, tandis que le caisson bascule en arrière pour se présenter sous l'aspect d'une sorte d'armoire à deux battants dont les portes en tôle jouent le rôle de bouclier. Les servants se placent à genoux derrière ces boucliers et n'ont plus qu'à retirer une à une les cartouches de leurs alvéoles.

*
* *

Le débouchoir.

Le débouchoir, qui est un des organes les plus caractéristiques de notre 75, est un appareil qui sert à déboucher l'évent de la fusée du projectile, c'est-à-dire à percer cette fusée en un point convenable-

ment choisi pour que le projectile éclate dans l'air exactement au point voulu.

Il se compose de deux ogives qui, reproduisent en creux la surface extérieure de

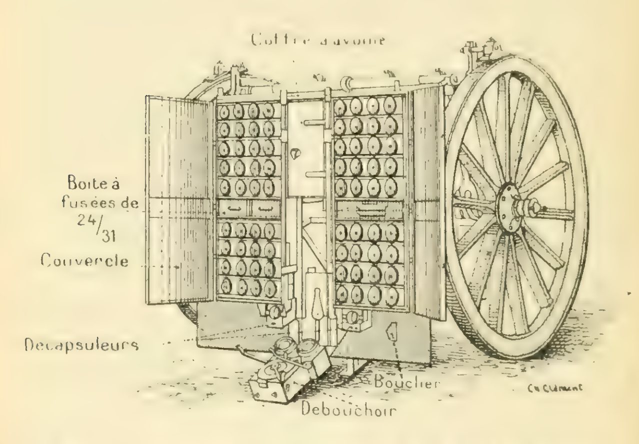


Fig. 5. — Le caisson à renversement du 75, dans sa position au moment du tir. On remarquera en bas la position du débouchoir, prêt à servir.

la pointe de l'obus, et d'une manivelle qui a un double rôle : commander un cadran dont la graduation passe devant un trait de repère, et amener la rotation des deux ogives. Deux poinçons que fait agir un levier percent les fusées au point exact qui

permet d'obtenir l'éclatement à la distance indiquée par le cadran.

Grâce au débouchoir, l'ouverture des évents de la fusée qui arme l'obus est faite avec une rapidité extrême et en même temps avec une précision absolue.

III

LES PROJECTILES DU « 75 »

Quelle que soit la perfection mécanique de notre canon de campagne, il faut bien se souvenir qu'il n'est pas, à lui seul, une arme, et que son projectile est avant tout intéressant quand on envisage les choses à un point de vue réellement utilitaire. Si notre 75 s'est révélé, dans toutes les rencontres de la guerre, comme possédant une écrasante supériorité sur le 77 allemand, il est indiscutable que cette supériorité tient à deux causes, d'importances inégales, d'abord la rapidité de tir des pièces, mais surtout la puissance et la parfaite construction des projectiles.

Ces projectiles sont de deux sortes : un

obus explosif (dit : obus à mélinite) et un obus à balles, ou shrapnell (1).

L'obus explosif, qui est en acier, pèse 5 kgr. 300 ; il est chargé de 830 grammes d'un explosif fondu non comprimé, la crésylite n° 2, 60/40 qui est formée d'un mélange de 60 p. 100 de crésylite (2) et 40 p. 100 de mélinite (3).

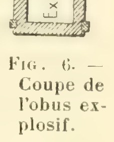


Fig. 6. — Coupe de l'obus explosif.

(1) Le shrapnell est ainsi appelé du nom d'un colonel anglais qui servait en Espagne contre Napoléon Ier, et qui imagina de mêler des balles de fonte à la poudre contenue dans les balles des mortiers.

(2) La crésylite est un produit dérivé de la réaction de l'acide nitrique sur le crésol, réaction provoquée dans les proportions qui conviennent pour produire le trinitrocrésol qui figure en France parmi les explosifs de guerre affectés à la charge des torpilles.

(3) La mélinite qui, en 1886, a remplacé en France la crésylite comme explosif de guerre, est une substance de couleur jaune qui, à l'origine, était formée de 70 parties d'acide picrique pur pour 30 parties de dinitrocellulose dissoute dans un mélange d'éther et d'alcool. A poids égal, elle est moins puissante que la dynamite, mais, comme elle a une densité plus grande (dynamite 1,5 : mélinite 1,6), elle développe, à volume égal, une puissance supérieure à celle de la dynamite.

La mise en feu est assurée par une charge de mélinite pulvérulente dans laquelle plonge une gaine fermée à sa partie inférieure, et contenant le mécanisme d'amorçage qui est à base de fulminate de mercure (1).

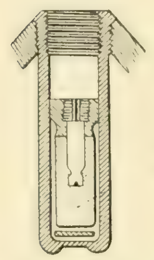


Fig. 7. — Coupe schématique du détonateur spécial.

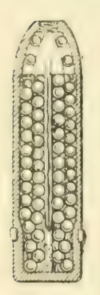
L'obus explosif est armé par une fusée percutante; mais, en outre, il est muni d'un détonateur spécial placé dans l'intérieur de la gaine, et au-dessus duquel vient se visser la fusée. Ce détonateur comporte

(1) Le fulminate de mercure est le sel d'un acide fulminique qui n'a pas encore pu être isolé et que certains chimistes considèrent comme étant purement hypothétique, en tant que produit défini, tandis que d'autres lui attribuent des formules... d'ailleurs aussi variables que sont nombreux les spécialistes par lesquels elles ont été établies. Découvert en 1799 par Horward qui l'obtint en traitant l'azotate de mercure par l'alcool et l'acide nitrique, le fulminate de mercure a été étudié par Gay-Lussac, Berzélius, Chandelon, Liebig, Chevalier, etc. ; il est caractérisé par une excessive sensibilité à la chaleur, au choc et au frottement.

une charge de mélinite dans laquelle plonge un tube contenant une amorce de fulminate et fermé à sa partie supérieure par un bouchon spécial, dit bouchon porte-retard, qui renferme lui-même une composition susceptible de brûler avec une chaleur relative. Quand l'obus vient à frapper un obstacle, sa fusée percutante entre en action, et allume la composition du bouchon porte-retard : celle-ci n'allume l'amorce de fulminate qu'au bout de quelques dixièmes de secondes, temps suffisant pour que l'obus ait pénétré dans la masse à détruire. Une cartouche de relai (C) placée en dessous de la gaine assure l'inflammation certaine de la charge du projectile. Celui-ci éclate en un nombre considérable de morceaux, en dégageant une abondante fumée dans laquelle des gaz irrespirables figurent pour une forte proportion.

Le shrapnell, qui est également en acier, pèse 7 kgr. 250 et contient 300 balles de 12 grammes en plomb antimonieux,

disposées par des couches successives et mélangées en un explosif comprimé : une couche de salpêtre recouvre et « tasse » le chargement. La mise de feu est assurée par une mèche à étoupille, logée dans un tube de laiton percé de trous, et qui traverse longitudinalement tout l'obus : cette mèche est elle-même enflammée par une fusée qui peut être simplement fusante, simplement percutante ou, au contraire, à double effet, c'est-à-dire, à la fois fusante et percutante.


Fig. 8. — Coupe à travers un shrapnell dont la fusée a été enlevée.

Dans le premier cas, le feu est communiqué, lors du départ du coup, à un tube empli de composition fusante, assez analogue à celle du cordeau des mineurs, et dont l'homogénéité est parfaite, de manière à ce que sa vitesse de combustion soit rigoureusement constante : cette composition enflamme la charge du projectile. Le tube fusant est enroulé autour de la fusée, et abrité dans une gorge close : il

est disposé de manière à ce qu'on puisse faire varier sa longueur et, par suite, amener l'éclatement au bout d'un temps voulu; il suffit pour cela de percer (au moyen du débouchoir) un trou, de « déboucher un évent » (T) convenablement choisi. Le tube fusant est alors mis en communication avec un espace clos dans lequel se trouve une petite masse de poudre comprimée (P) qu'il enflamme et qui provoque la chute d'un marteur ou *concuteur:* celui-ci vient frapper, en tombant, une pastille amorce de fulminate de mercure qui déflagre et communique l'inflammation à la charge du projectile.

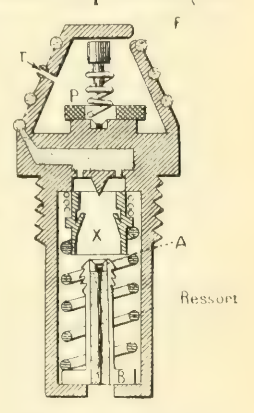


FIG. 9. — La fusée à double effet qui arme le projectile de notre 75.

Dans la fusée percutante, une pièce mobile, portant une amorce (A), est maintenue par un ressort à quelque distance

d'une petite masselotte : au départ du coup, par suite d'un phénomène d'inertie très simple, cette masselotte reste en arrière et s'accroche dans les stries (X) du porte-amorce; l'obus est alors armé et prêt à exploser dès qu'il rencontre un obstacle.

Dans la fusée à double effet, les deux systèmes sont combinés : la fusée dont un évent est débouché, de manière à ce que l'obus éclate à une distance déterminée, est, par surcroît, armée au départ du coup, de façon à ce que son amorce déflagre au choc.

∴

Quand le projectile (obus explosif ou shrapnell) est employé pour le tir fusant, le débouchage de tel ou tel évent provoque son explosion au moment précis où il va arriver à son point de chute. La disposition des évents et la longueur de la composition fusante sont calculées avec une justesse si grande que *les éclatements de nos obus de 75 se font toujours au point*

où ils sont désirés. Il n'en est pas absolument de même pour les obus allemands de 77, chez lesquels les ratés d'explosion sont relativement fréquents (12 à 14 pour 100 en moyenne, d'après les constatations faites depuis le début des hostilités).

Quand l'obus est employé pour le tir percutant, il tombe sur sa pointe, et par conséquent sur sa fusée, rebondit, puis éclate à peu de distance du sol, au cours de sa trajectoire de rebondissement. Celle-ci est longue de 25 mètres environ : à cause d'elle la constatation des points exacts d'éclatement est assez difficile, ou tout au moins, ne peut pas être faite avec une précision absolue. C'est là un inconvénient grave, *mais qui n'existe plus dans les obus actuellement en service.*

En mai dernier, on a fait dans une ou deux batteries de chacun de nos régiments des essais de tir avec un obus à la mélinite muni d'une fusée nouvelle. Ces essais sont restés ignorés du grand public et, parmi les artilleurs eux-mêmes, les résultats

obtenus par eux ont passé pour n'avoir pas été très concluants. Cependant, rien ne nous empêche de dire maintenant, à leur propos, toute l'encourageante vérité. Bien loin de n'avoir pas été satisfaisants, ces essais ont établi qu'à n'en pas douter, nous étions désormais en possession d'une arme de puissance extraordinaire. Sans entrer, à ce sujet, dans trop de détails, disons simplement que, grâce à l'invention nouvelle, notre artillerie s'est trouvée pourvue d'un projectile explosant *toujours* un peu au-dessus de son point de chute, à 1 m. 50 environ du sol, sans avoir besoin de rebondir au préalable et fournissant une gerbe d'éclats très dense et très régulière, en même temps qu'un ébranlement d'air formidable et terriblement dévastateur.

Ce n'est pas le lieu d'exposer ici le « mécanisme » suivant lequel se produit cette explosion de nature particulière « *que ne donne à l'heure actuelle aucun projectile d'aucun canon en service dans aucune armée étrangère* ». Ce qui doit en être retenu, c'est que les dégâts causés par

elle sont de trois ordres : d'abord, l'obus se rompt en plus de 2.000 éclats, aux bords taillés en biseau, et dont beaucoup sont de volume très minime, mais dont la force de projection est extrême : à 30 et 40 mètres, ces éclats sont encore animés d'une vitesse si grande qu'ils déterminent des blessures très graves ; ensuite, l'explosion suffit à provoquer une énorme compression de la zone environnante, compression suivie d'une sorte de dilatation compensatrice : il en résulte que les organes internes des individus situés à proximité de cette zone redoutable sont soumis à une alternance brusque de pression et de relâchement qui provoque en eux des ruptures de vaisseaux et de véritables dilacérations des tissus profonds ; enfin, cette explosion s'accompagne d'un dégagement considérable de gaz délétères composites, parmi lesquels domine l'oxyde de carbone. En un mot, tous les individus qui se trouvent dans un rayon de 30 à 40 mètres du point de chute d'un de ces obus nouveaux dont les effets participent à la fois de ceux des projectiles

fusants et des projectiles percutants, sont rigoureusement condamnés à mort, soit par blessure directe, soit par éclatements d'organes profonds, soit par asphyxie immédiate. Comme la construction même de notre 75 permet « l'arrosage » méthodique des points occupés par l'ennemi, arrosage effectué par des chutes successives d'obus de 25 en 25 mètres, dans tous les sens, à raison de 20 par minute, rien n'échappe à la destruction qu'ils sèment.

Malheureusement, quand la guerre a éclaté, nous avions très peu de ces obus, à peine de quoi approvisionner chichement trois ou quatre batteries par corps d'armée. Les crédits et le temps (???) avaient manqué pour faire mieux...

Mais cela c'est le passé : les responsabilités seront établies plus tard, s'il y a lieu. Ce qu'il faut dire aujourd'hui, et ce qui est extrêmement rassurant, c'est que, grâce à la guerre temporisatrice des tranchées, nos fonderies nationales et notre industrie privée ont eu déjà le temps de constituer

un stock important de munitions excellentes qui assure à notre artillerie un énorme approvisionnement. Quand viendra l'heure des grandes batailles, notre armée devra une large part de ses triomphes à la production intensive des usines françaises.

Paris, mars 1915.

TABLE DES MATIÈRES

3992. — Imprimerie speciale de la maison BLOUD et GAY

J. Mersch, imp., 17, villa d'Alésia - Paris 14e.

N° 36

"Pages actuelles"
1914-1915



L'Opinion Américaine et la Guerre

PAR

Henri LICHTENBERGER



BLOUD et GAY, Editeurs

7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

L'Opinion Américaine
et la Guerre

Henri LICHTENBERGER

L'Opinion Américaine et la Guerre



PARIS
BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1915

L'OPINION AMÉRICAINE
ET LA GUERRE

Lorsque, au début du mois d'août dernier, la guerre éclata, j'étais désigné depuis le mois de juin comme professeur d'échange à l'université de Harvard pour le semestre d'hiver de 1914 à 1915, et toutes mes dispositions étaient prises pour m'embarquer pour l'Amérique vers la mi-septembre. Je me demandai naturellement, au premier instant, si, vu les circonstances, ma mission serait maintenue. Il pouvait, en effet, sembler quelque peu paradoxal d'envoyer en pleine guerre européenne un professeur français enseigner la littérature comparée dans une université américaine. Et l'on pouvait se demander, d'autre part, si les universités américaines, où l'élément allemand tient, comme l'on sait, une large place, se soucieraient beaucoup de voir arriver, en un pareil moment, un représentant de l'Université française.

Ce doute fut rapidement levé. Tout de suite

on posa en principe chez nous que nous devions, dans la mesure du possible, ne rien changer à notre activité habituelle, nous efforcer de communiquer à tous l'impression que « la séance continuait », que nous avions gardé assez de sang-froid et d'équilibre intellectuel pour donner, comme en période normale, notre enseignement régulier. Du côté de Harvard, le président Lowell insista en termes très chaleureux pour que les échanges intellectuels entre la France et l'Amérique ne fussent pas interrompus par la guerre et assura que le professeur d'échange français trouverait auprès de ses collègues américains l'accueil le plus sympathique. Je m'embarquai donc, dans la seconde quinzaine de septembre, au moment où commençait la bataille de l'Aisne.

En dépit du ton cordial des lettres reçues d'Amérique je n'étais pas absolument rassuré sur la situation que j'allais trouver là-bas. J'étais assuré de rencontrer, dans les milieux universitaires de Harvard, de chaudes sympathies françaises. Mais quelle serait l'opinion du grand public américain ? Je n'en savais trop rien. Les dix millions de Germano-Américains résidant aux États-Unis n'auraient-ils pas réussi à influencer, dans une certaine mesure, le sentiment américain en faveur de leur mère-patrie ?

On me disait que la neutralité de certains grands journaux comme le *New-York Times* était assez suspecte. Et si quelques représentants éminents de l'élite intellectuelle comme l'ex-président de Harvard, M. Charles W. Eliot, avaient déjà hautement affirmé leurs sympathies pour la cause des alliés, d'autres observaient une réserve pleine de prudence ou passaient même pour germanophiles. Dans ces conditions je me demandais quelle devrait être mon attitude à Harvard. J'étais convenu, au mois de juin dernier, avec le directeur du département de littérature comparée, que mon enseignement porterait sur l'histoire du nihilisme intellectuel contemporain, depuis Ernest Renan jusqu'à Anatole France ou F. Nietzsche. Est-ce que des conférences de ce genre n'allaient pas paraître singulièrement inactuelles ? Ne devrais-je pas, d'ailleurs, profiter de chaque occasion qui me serait offerte, à l'Université ou hors de l'Université, pour plaider la cause de mon pays et exposer le point de vue français sur les événements actuels ?

A peine débarqué à New-York et arrivé à Boston que toutes ces incertitudes se trouvèrent dissipées. Une lettre de notre ambassadeur, M. Jusserand, des conversations avec M. Lowell et avec mes nouveaux collègues ne me laissèrent plus aucun doute sur la conduite que je devais

tenir. Je n'avais qu'une chose à faire : remplir de mon mieux ma tâche de professeur d'échange. Les Américains n'avaient aucun besoin d'être renseignés sur les événements du jour. Ils en étaient instruits jusqu'à satiété par une masse énorme de journaux, de revues, de brochures, de livres : rien de plus inutile que de vouloir grossir encore ce flot d'informations. Inutile aussi de plaider la cause de la France : elle était déjà gagnée, et tout ce que je pourrais dire n'aurait aucun effet. Les Américains, me disait-on, se défient des plaidoyers des intéressés et suspectent à bon droit l'impartialité de jugements dictés par le patriotisme ou la haine. Pour se faire une opinion, ils demandent d'abord des faits ; et ceux-là ils les trouvent en abondance dans les journaux. Puis ils écoutent volontiers aussi des compatriotes dont ils estiment, par ailleurs, la compétence et le caractère. Ceux-là seuls peuvent exercer une action sur l'opinion américaine. Il n'y a donc qu'à s'en remettre pour plaider la cause de la France, aux Américains eux-mêmes. Ils s'en chargent spontanément et eux seuls peuvent le faire d'une manière efficace. Un professeur d'échange français n'a pas à se lancer dans la mêlée des polémiques du jour. Il remplira d'autant mieux sa mission qu'il se montrera plus discret et s'abstiendra plus soigneusement

de tout ce qui pourrait porter ombrage à la neutralité américaine. M. Lowell me demanda donc, d'abord, de ne rien changer au programme de cours arrêté avant la guerre. Et pour les conférences que je devais donner à l'Institut Lowell, devant le grand public de Boston, il choisit, parmi les sujets que je lui soumettais, le plus inactuel de tous : une étude sur le renouveau du drame musical français contemporain, de Vincent d'Indy et Charpentier jusqu'à Debussy, Magnard ou Ravel.

Ma mission à Harvard s'est ainsi trouvée fort simplifiée. J'ai, en somme, fait mon métier de professeur d'échange à peu près comme si la guerre n'avait pas éclaté entre l'époque où j'ai été invité et le moment de ma venue. Je me suis abstenu de toute propagande indiscrète, non pas seulement dans mes cours universitaires mais aussi dans les conférences que j'ai faites, en dehors de Harvard, dans une série de villes de la Nouvelle-Angleterre. Le seul sujet d'actualité que j'aie traité est la question d'Alsace-Lorraine qui est peu connue en Amérique et sur laquelle je pouvais prétendre, aux yeux des Américains, posséder, en ma qualité d'Alsacien, des lumières spéciales. Jamais non plus je ne me suis mêlé aux discussions de la presse, sauf le jour où un publiciste allemand de Boston a entre-

pris d'établir que je partageais, sur la question d'Alsace, les opinions allemandes : force m'a été, ce jour-là, de rectifier brièvement, mais de la façon la plus nette, cette assertion par trop fantaisiste. A part cette unique polémique, je me suis toujours tenu à l'écart des débats publics sur la guerre. Bien entendu je ne me suis pas fait faute, en conversation, de dire mes impressions avec la plus grande franchise ; et je crois que mes amis américains ont causé avec moi d'autant plus librement et sincèrement qu'ils étaient assurés de ma discrétion. Je crois pourtant avoir, par cette attitude de prudence et de réserve, mieux servi la cause française que si j'avais essayé de jouer un rôle plus « en dehors » et de faire de la propagande directe. Dans tous les cas je n'ai pas eu la même mésaventure que le professeur de Berlin, M. Kuno Meyer, qui s'est vu *retirer officiellement* l'invitation de donner des conférences à Harvard par suite de l'indiscrétion de sa propagande anti-anglaise dans un club irlandais de New-York.

Si j'essaie de résumer l'impression d'ensemble que me laisse un séjour de quatre mois où j'ai lu assidûment les journaux et les revues et beaucoup causé avec des hommes très divers, je constate d'abord que l'opinion américaine est, d'une façon générale, très favorable aux Alliés.

Assurément elle présente des variations locales considérables. Il y a des régions où les Germano-Américains — qui sont en grande majorité partisans convaincus et parfois fanatiques de leur mère-patrie — disposent d'une puissance considérable. Si en Nouvelle-Angleterre et spécialement dans un milieu universitaire comme celui de Harvard leur influence est très faible, il n'en est pas de même à New-York par exemple où il y a une colonie allemande extrêmement riche et prospère, ou encore dans l'Ouest ou le Middle-West où les immigrés allemands forment en certains endroits des masses considérables et compactes. Leur propagande est très bien organisée, méthodique et tenace. Elle use du procédé de répétition inlassable, dans l'espoir, évidemment, de forcer finalement l'adhésion des Américains comme le commerçant qui arrive à imposer ses produits au consommateur par une réclame impitoyable. Mais cette propagande est parfois maladroite et prête le flanc à de faciles ripostes. Et surtout elle est d'une indiscrétion qui affaiblit singulièrement son effet. Les défenseurs de l'Allemagne ont horripilé les Américains par l'insistance avec laquelle ils prétendaient leur « expliquer » le point de vue allemand et affirmaient qu'ils ne « comprenaient pas » la situation. Les Américains demeuraient, naturel-

lement, persuadés qu'ils avaient fort bien compris et subissaient avec une croissante impatience de se voir morigéner et chapitrer par les avocats du germanisme. Tout aussi peu efficace a été la perpétuelle apologie de la fameuse « kultur » allemande, souvent agrémentée d'allusions plus ou moins désobligeantes à l'inculture américaine (*amerikanische Unkultur*). Les Américains ont écouté et commenté ces plaidoyers avec ironie ou agacement. Un peu étourdis, au début, par le flot de dépêches tendancieuses, de communiqués, d'articles de journaux, de brochures de propagande, de lettres privées que les Allemands déversèrent immédiatement sur eux, ils ne tardèrent pas à se ressaisir. Dès qu'ils furent à même de comparer les thèses adverses et de peser les responsabilités, la propagande allemande cessa de leur faire illusion. Ils l'accueillirent avec une défiance croissante. Mes amis m'ont maintes fois assuré que jamais, sur aucune des grandes questions de politique mondiale, l'opinion américaine n'avait réagi avec une pareille unanimité. On a l'impression, au total, que le groupe des partisans de l'Allemagne s'est assez vite réduit, dans chaque région, à ne plus guère comprendre que des Allemands immigrés ou des Germano-américains. A Boston, dans tous les cas, ils constituaient une société

à peu près fermée, qui avait ses réunions spéciales, soirées, dîners, fêtes de charité, etc., dont les journaux rendaient compte, mais qui n'intéressaient guère, m'a-t-il semblé, la société américaine proprement dite. Lorsqu'un Américain de marque se risquait dans une de ces réunions, il avait soin de faire en sorte que sa politesse ne pût être interprétée comme une adhésion. C'est ainsi que le président Roosevelt, ayant été invité à déjeuner par le professeur Hugo Münsterberg, prit la précaution, lorsqu'il se trouva en présence de son hôte, de lui dire, devant ses invités, en lui serrant la main avec effusion : « Vous avez été bien aimable, mon cher M. Münsterberg, de m'inviter à déjeuner, connaissant mes opinions ». Cet exorde coupait court à toute espèce de tentative de prosélytisme !

* * *

Au moment où s'engagea la guerre, l'état de l'opinion américaine à l'égard des divers belligérants pouvait, je crois, se résumer à peu près de la sorte.

Les Allemands, d'abord, occupaient dans l'estime américaine une situation importante. L'émigration allemande avait fourni aux Etats-Unis

une masse considérable de citoyens utiles, peu remuants et sans ambitions politiques, mais fort prisés pour leur application au travail et leur intelligence. Vers 1900 déjà on comptait aux Etats-Unis environ huit millions d'Allemands ou fils d'Allemands et depuis lors ce chiffre n'avait fait que grandir. Les Américains, d'autre part, ressentaient la plus sincère admiration pour le nouvel Empire allemand. Ils avaient été séduits par le génie de Bismarck, émerveillés par les victoires des Allemands en 1870, éblouis ensuite par leurs triomphes économiques, impressionnés par la solidité de leurs méthodes, par leur talent d'organisation. Ils admiraient leur « efficiency », l'efficacité de leur activité au point de vue militaire, industriel, commercial, pédagogique, scientifique. Beaucoup éprouvaient un très sincère enthousiasme pour un peuple qu'ils avaient d'excellentes raisons de respecter et dont ils ne pensaient rien avoir à craindre.

Entre temps, cependant, avaient surgi entre l'Amérique et l'Allemagne une série d'incidents qui, peu à peu, refroidissaient la chaleur de ces sympathies. A Samoa, dès 1888, et depuis lors aux Philippines, en Chine, au Venezuela, en Amérique du Sud, l'Allemagne trahissait des ambitions et des appétits qui mettaient en défiance les Américains. Elle se dévoilait à eux

comme une puissance avide et remuante qui, se sentant à l'étroit sur son propre territoire et trouvant son empire colonial insuffisant pour ses besoins d'expansion, risquait de devenir une menace pour la paix du monde. Ils se demandaient si elle accepterait de respecter la doctrine de Monroë, si elle se laisserait arrêter par la volonté des Américains de rester maîtres chez eux et d'empêcher toute ingérence étrangère en terre américaine, si l'effort d'expansion économique des Allemands n'allait pas entrer en collision avec les tendances du pan-américanisme. L'un des plus pénétrants d'entre les historiens récents de l'impérialisme américain, M. A. Coolidge[1], comparait dès 1908 les Etats-Unis et l'Allemagne à deux maisons de commerce jeunes et ardentes l'une et l'autre, résolues à se faire leur place au soleil à côté des firmes plus anciennes, fières des résultats obtenus par leur activité, mais disposés à se considérer l'une l'autre avec une certaine méfiance, inquiètes chacune d'une concurrence possible de l'autre sur les marchés encore ouverts aux rivalités commerciales, en Amérique du Sud ou en Extrême-Orient. Telles étaient les dispositions un peu hésitantes déjà des Américains à l'égard des

1. Voir : The United States as a World Power, 4e éd. 1912.

Allemands au moment où s'alluma la guerre.

En même temps que l'admiration américaine pour l'Allemagne se nuançait de réserve, les sentiments des Américains pour l'Angleterre devenaient de plus en plus cordiaux.

Pendant le siècle qui suivit la guerre d'indépendance, les relations entre l'Angleterre et sa colonie rebelle avaient été aussi peu amicales que possible. Non seulement les deux pays ne cessèrent pas de se quereller pour les motifs occasionnels les plus variés — traitement infligé aux vaisseaux américains neutres pendant les guerres napoléoniennes, tracé de la frontière du Canada puis de l'Alaska, pêcheries de Terre-Neuve, traité sur l'isthme de Panama, affaire de l'Alabama, question du Venezuela, etc., — mais l'inimitié entre eux était entretenue par un certain nombre de motifs permanents. L'Angleterre, qui était jusqu'à la guerre d'Espagne de 1898, la seule grande puissance contre laquelle les Etats-Unis eussent fait la guerre, jouissait pour cette raison du privilège d'être représentée par les publicistes ou orateurs politiques américains comme l'ennemie naturelle de l'Amérique. Puis les émigrants irlandais qui jouaient aux Etats-Unis un rôle politique tout à fait hors de proportion avec leur importance numérique, transportaient dans leur nouvelle patrie leurs haines

et leurs rancunes contre les oppresseurs anglo-saxons. On comprend sans peine, dans ces conditions, que les rapports de l'Amérique et de l'Angleterre soient longtemps restés assez orageux. Les Anglais considéraient avec une défaveur assez marquée ces fils rebelles qui s'étaient détachés avec tant d'ingratitude de la mère-patrie et ils ne leur épargnaient pas, à l'occasion, les témoignages de leur hautaine désapprobation. Les Américains, de leur côté, qui ignoraient en général avec la plus tranquille indifférence les critiques de l'étranger, devenaient d'une extrême susceptibilité dès que ces critiques étaient de provenance anglaise et ripostaient aussitôt avec la dernière violence. Ils se faisaient d'ailleurs un malin plaisir de « tordre la queue du lion » et de mettre à une rude épreuve la patience britannique par l'accent provoquant de leurs diatribes. Tout cela n'était pas pour ramener la cordialité dans les relations des deux pays.

Un changement se préparait cependant, lentement mais sûrement. Les Anglais, peuple pratique et respectueux du succès, ne pouvaient pas, à la longue, se refuser à constater que les Américains faisaient leur chemin de par le monde. Petit à petit l'opinion anglaise s'accoutuma à éprouver pour l'Amérique les sentiments

d'un père à l'égard d'un fils désobéissant et irrespectueux, mais qui a fini par devenir un solide gaillard un peu mal élevé et sans-gêne, mais vigoureux et dont un père a le droit, somme toute, d'être fier. Quant aux Américains, ils furent sensibles à ce revirement de l'opinion britannique, et comme, après tout, il n'y avait pas entre les deux pays de motifs sérieux d'antagonisme, ils prirent de plus en plus conscience des liens profonds qui les unissaient à une nation dont ils tenaient leur langue, leurs mœurs, leurs institutions juridiques, et, pour une large part, leur mentalité tout entière. Ils comprirent que, selon le dicton célèbre, « le sang est plus épais que l'eau ». Ce travail spontané de rapprochement porta ses fruits vers la fin du XIX[e] siècle. Pendant leur guerre contre l'Espagne, les Américains, qui sentaient avec colère peser sur eux la désapprobation presque unanime de l'Europe, furent profondément reconnaissants à l'Angleterre qui, pour des motifs qu'il est inutile d'exposer ici en détail, leur accorda un appui moral solide. Inversement lorsque, en 1899, au moment de la guerre des Boers, ce fut au tour de l'Angleterre de se sentir isolée au milieu d'une opinion européenne hostile, les Américains qui, en d'autres temps, n'auraient pas manqué de célébrer l'héroïsme des fermiers hollandais défen-

dant leur liberté contre l'oppression britannique, inclinèrent à voir dans ce conflit, comme dans la guerre qu'ils soutenaient eux-mêmes à Cuba ou aux Philippines, un épisode de la lutte pour la suprématie des Anglo-saxons sur des races inférieures en civilisation, et demeurèrent en majorité favorables à l'Angleterre.

A partir de ce moment et en dépit de conflits momentanés qui furent aisément aplanis, les liens de sympathie entre l'Amérique et la mère-patrie tendirent à devenir toujours plus solides. Le vaste mouvement de synthèse qui pousse aujourd'hui les États à se grouper selon les affinités raciales, qui se manifeste avec une élémentaire puissance dans le phénomène du pangermanisme contemporain, mais qui se fait jour aussi dans l'agitation panslaviste, dans le panislamisme, dans les rêves d'union latine ou encore dans le pan-ibérisme — ce grand effort d'unification qui travaille aujourd'hui le monde entier. a aussi, suivant la remarque de M. Coolidge, favorisé un rapprochement plus intime entre les deux grandes nations anglo-saxonnes, rivales jadis, mais qui se sont éveillées aujourd'hui à la conscience de leurs affinités profondes.

Vis à vis de la France, d'autre part, l'opinion américaine inclinait vers une sympathie toujours plus marquée.

Cette sympathie, d'abord, était de tradition. Le souvenir reconnaissant de l'aide décisive apportée par la France aux Américains au moment de la guerre d'indépendance est aujourd'hui encore vivant aux États-Unis. Un Lafayette ou un Rochambeau ont gardé de nos jours encore, de l'autre côté de l'Atlantique, une réelle popularité. L'idée que, dans un conflit où notre existence nationale même est en jeu, l'Amérique ne pourrait pas sans déshonneur laisser succomber une nation qui jadis, à l'heure du danger suprême, était venue à son secours et avait empêché son écrasement, est répandue aux États-Unis et impressionne fortement les imaginations américaines. D'autre part, il n'y a plus, à l'heure présente, aucun motif d'inimitié entre les deux pays. La politique brouillonne de Napoléon III qui avait abouti à la désastreuse expédition du Mexique et nous avait aliéné les sympathies américaines n'est plus qu'un souvenir historique qui n'a laissé aucune trace durable dans la conscience nationale. L'Amérique qui, par aversion pour les menées de Napoléon III assistait naguère avec plaisir au spectacle de nos défaites de 1870, avait peu à peu, nous nous en souvenons, mis une sourdine à son enthousiasme progermanique. Et du même coup ses sympathies pour la France s'étaient réveillées et avivées.

Sans doute les sympathies des Français étaient visiblement allées à l'Espagne au moment de la guerre hispano-américaine. Mais les Américains ne nous en ont pas voulu d'avoir témoigné à une nation « latine » un intérêt qui, de notre part, n'avait rien que de naturel Et, de même, ils ne se sont pas émus des sympathies pro-boers qui se manifestaient chez nous alors que l'opinion américaine se rangeait du côté de l'Angleterre ; peut-être se rendaient-ils compte que, en d'autres temps, ils eussent été les premiers à célébrer l'héroïsme des fermiers hollandais luttant pour leur indépendance. L'alliance franco-russe, assurément, ne leur inspirait aucun enthousiasme. L'autocratisme moscovite leur demeurait profondément antipathique et l'on sait que dans le conflit russo-japonais leurs sympathies allèrent très franchement aux Japonais. Mais ils comprenaient d'ailleurs fort bien les raisons politiques qui nous commandaient l'alliance russe et se rendaient compte que seule cette alliance pouvait garantir notre indépendance vis-à-vis de l'Allemagne. D'autre part, l'entente franco-anglaise survenant au moment même où les relations anglo-américaines se faisaient plus cordiales, fut saluée avec un plaisir marqué par les Américains et donna un élan nouveau à leurs sympathies pour la France. Enfin, quand la foi dans la

vertu exclusive et souveraine de la science et de la culture germanique commença à s'atténuer un peu aux États-Unis, les Américains se reprirent à estimer de nouveau plus haut la civilisation française sous toutes ses formes. Ils ne se bornèrent pas à admirer notre littérature ou nos arts plastiques, mais ils « découvrirent » aussi l'originalité et l'intérêt de notre renouveau musical ; ils écoutèrent de même plus volontiers nos savants, nos conférenciers, nos penseurs ; ils firent plus de cas de nos méthodes d'enseignement.

*
* *

Lorsque la guerre éclata, les Américains ne songèrent naturellement pas un instant à intervenir dans une lutte où ils n'étaient pas directement intéressés et que leur pacifisme résolu regardait comme une blâmable barbarie. Mais comme les belligérants en appelaient hautement au jugement des puissances neutres, la question se posa rapidement pour eux de se former une opinion et de se rendre compte des responsabilités encourues par chacun. Ils le firent avec un bon sens admirable.

On pouvait être tenté, au premier abord, de se demander si le conflit qui se déchaînait n'était

pas de nature à raviver les vieux dissentiments entre l'Amérique et l'Angleterre. Des éléments importants de l'opinion américaine étaient et demeurent encore à certains égards hostiles à la Grande-Bretagne. Non seulement la masse des Germano-américains était résolument anti-anglaise, mais chez les Irlandais aussi le ressentiment contre l'Angleterre était loin d'être complètement éteint, malgré l'adoption de la loi du home rule. Souvenons-nous, en outre, que jadis, en 1812, la guerre s'était allumée entre l'Angleterre et les États-Unis en raison du traitement que la flotte britannique avait fait subir à la marine marchande américaine. Et n'oublions pas que l'Amérique ne saurait pas voir d'un bon œil l'établissement d'une sorte de monopole tyrannique de l'Angleterre sur les mers. Or toutes ces considérations sont restées sans force, aux yeux des Américains, devant ce grand fait qui leur apparut très vite : c'est que la guerre avait été imposée et voulue non par l'impérialisme anglais, mais par l'ambition pangermaniste. Sans doute les deux partis aux prises, les Austro-Germains comme les Alliés, prétendaient avoir pris les armes pour repousser une odieuse tentative d'oppression. Les Alliés dénonçaient les appétits de domination de l'Allemagne. Les Allemands se plaignaient de l'encerclement dont ils étaient

victimes et s'élevaient contre l'hégémonie maritime et commerciale de l'Angleterre. Tous deux se posaient en champions de la liberté. Or une constatation s'imposait immédiatement. Y avait-il, de par le monde, des Allemands qui fussent maintenus malgré eux sous une domination étrangère? Impossible de le soutenir sérieusement. Au contraire il était évident que les Austro-Allemands, eux, tenaient sous leur domination une série de populations étrangères, Alsaciens-Lorrains, Danois, Polonais, Tchèques, Croates, Serbes, Roumains, Italiens — qui, tous, protestaient plus ou moins violemment contre la situation qui leur était faite. Manifestement les Allemands faisaient figure d'oppresseurs et non pas d'opprimés dans l'Europe actuelle.

Les Américains observaient, en outre, que les deux Empires germaniques étaient, de par leur structure politique et sociale, des États de type encore à demi féodal. On y voyait fleurir le militarisme, l'autocratisme du souverain, l'absolutisme gouvernemental, la diplomatie secrète, toutes choses absolument contraires à l'esprit américain. Force leur était, dès lors, de constater aussi que la victoire de l'Allemagne serait un échec grave pour l'idéal démocratique et fédéraliste auquel ils étaient attachés.

Ils notaient, enfin, que par leur mépris voulu

et calculé des règles du droit international et des stipulations des traités — mépris qui s'était affirmé de façon particulièrement scandaleuse par la violation de la neutralité belge, — l'Allemagne trahissait un état d'esprit dangereux au plus haut point pour l'existence de la civilisation et la sécurité des relations internationales.

Ils n'hésitaient pas, dans ces conditions, à rejeter sur elle la responsabilité de la guerre et à estimer que son triomphe serait un péril pour l'humanité entière. Ils gardaient, sans doute, tout leur respect pour la force et la méthode des Allemands, pour leurs hautes qualités individuelles ; ils ne voulaient voir en eux ni des barbares ni des sauvages et ne cessaient pas de les regarder comme des membres utiles et estimables de la grande collectivité humaine. Mais ils constataient que, par leur impérialisme oppressif, par leur orgueil encombrant, par leur arrogante volonté de domination, par leur insuffisant respect du droit des faibles, ils s'étaient mis indubitablement dans leur tort. Leurs succès militaires et économiques les avaient grisés. Ils étaient atteints d'une mégalomanie dangereuse pour les voisins. Ils avaient besoin d'une leçon. Et ils la recevraient sans nul doute. Car l'histoire a toujours montré l'effondrement lamentable de toutes les tentatives d'hégémonie universelle.

Ayant ainsi reconnu l'inanité de la thèse germanique d'après laquelle ce serait l'envie et la rancune anglaises qui auraient déchaîné la lutte contre l'Allemagne, les Américains se rangeaient, dans le grand conflit entre l'impérialisme alle- et l'impérialisme anglais, du côté de la Grande-Bretagne.

Il leur apparaissait clairement que c'étaient les ambitions d'outre-Rhin qui, comme le proclamaient avec une franchise compromettante nombre de publicistes allemands, trouvaient trop étroites les limites de la puissance germanique et prétendaient les élargir par la violence. Le monde se trouvait ainsi en présence d'un fait sans précédent. Une de ces collectivités nouvelles en voie de formation, le Pangermanisme, qui a pris corps dans l'étroite union austro-allemande, se lève, menaçante, contre les autres nations, avec la tendance avouée d'agrandir par la force son champ d'action. Or c'est là, aux yeux des Américains, une tentative condamnable au premier chef. Le panslavisme peu organisé encore se réduit à une protestation désordonnée contre l'asservissement de populations slaves sous le joug germanique ou turc. L'union latine n'est et ne sera encore de longtemps qu'un rêve d'intellectuels sans portée politique. Il apparaît donc nettement que le pangermanisme, qui a devancé

ses rivaux en se constituant comme une réalité concrète, tente une action offensive pour s'assurer l'hégémonie avant qu'aient pu s'agglomérer effectivement des groupements basés sur le même principe et en situation de le tenir en échec. Or l'Amérique ne peut que désapprouver une telle tentative. Elle n'éprouve pas, sans doute, le besoin de se mêler à la querelle. Elle blâme, en principe, le recours aux armes et ne se soucie pas de partir en guerre quand ses intérêts ne sont pas directement en cause. Elle estime d'ailleurs que la Grande-Bretagne et ses alliés sont de taille à tenir tête à l'orage. Mais ses sympathies vont spontanément et avec une entière décision à la cause anglaise. Pas un instant elle n'a eu l'idée de venir au secours de l'agression pangermaniste. Il peut lui arriver de protester contre certains procédés anglais, contre le contrôle maritime que s'arroge la flotte britannique ; elle peut s'amuser parfois, comme jadis, à « tordre la queue du lion ». Mais elle sent parfaitement, au fond, que, si jamais elle devait s'agréger à un groupement supra-national, elle ne pourrait, de par ses origines, s'unir qu'à un groupement anglo-saxon, que ce serait pour elle un véritable suicide que de favoriser d'une façon quelconque le triomphe du pangermanisme sur l'Angleterre. Si l'Amérique est de structure

essentiellement composite, si elle est hautement consciente de son individualité propre et de son existence séparée, elle n'en sent pas moins que le type dominant chez elle, le type qui s'impose petit à petit à tous les immigrants et les assimile, est, de par ses traits essentiels, nettement anglo-saxon. C'est pourquoi aussi elle ne *peut* se laisser troubler ni par les sympathies des Germano-américains ni par les rancunes des Irlandais. Dans la mesure où il est *américain*, le citoyen des États-Unis est *pour* l'Angleterre *contre* le pangermanisme.

Favorable à l'Angleterre malgré certaines réserves, l'opinion américaine est, presque sans restriction aucune, sympathique à la Belgique et à la France. Cette sympathie, tout à fait instinctive et spontanée, s'affirme de la façon la plus visible. Tous les visiteurs français en ont éprouvé les effets. Je n'oublierai jamais, pour ma part, la manière dont j'ai été reçu à Cambridge et Boston pendant les quatre mois que j'y ai passés. Mes prédécesseurs à Harvard étaient d'accord pour me vanter la cordialité simple, franche et généreuse de l'hospitalité américaine. Or tout ce qu'ils m'avaient dit à ce sujet s'est trouvé, pour moi, vérifié ou dépassé. Les Américains ont su gré à la France d'avoir affirmé, en maintenant avec les États-Unis les relations intellectuelles

accoutumées, en dépit de la crise tragique que nous traversions, l'importance que nous accordions à ces échanges et le prix que nous attachions à l'opinion américaine. Ils ont vu avec plaisir que nous leur adressions le même contingent de conférenciers et de professeurs que chaque année, que nous ne reculions pas devant l'effort, évidemment difficile pour nous en ce moment, d'une participation à l'exposition de San-Francisco. Et ils ont tenu à honneur de témoigner aux hôtes que la France leur envoyait, leur sympathie toute spéciale. En ce qui me concerne, je ne pourrai jamais assez dire ma reconnaissance pour l'accueil que j'ai trouvé là-bas, pour les attentions et les prévenances de toutes sortes dont j'ai été comblé. En m'ouvrant les portes de tous les clubs de Cambridge ou de Boston, en me conviant à une foule de réunions privées ou de banquets, surtout en m'admettant chez eux dans l'intimité, en m'invitant à m'asseoir à leur table de famille, à prendre part aux fêtes tout intimes de la Noël, à les visiter à la campagne, à circuler avec eux à travers la contrée, mes collègues et amis de Harvard se sont ingéniés avec une sollicitude pleine de tact à rendre mon séjour parmi eux aussi agréable, aussi intéressant, aussi fécond que possible, à compenser à force de cordialité l'inévitable an-

goisse de l'éloignement dans les circonstances présentes, à m'ôter de toute façon la sensation de l' « exil ». Dans un pays dont je comprenais médiocrement et dont je parlais plus mal encore la langue, je ne me suis jamais senti « étranger », tant j'ai trouvé tout autour de moi de sympathie vraie.

Et ce sentiment de sympathie dont j'ai éprouvé sur moi les effets bienfaisants, s'étendait de façon toute générale à la Belgique et à la France. L'élan de charité qui a poussé la société américaine à venir en aide aux détresses des réfugiés belges et aux souffrances des blessés français a été d'une spontanéité et d'une générosité admirable. Des sommes considérables ont été versées pour soulager ces infortunes ; et cette générosité était d'autant plus méritoire que, comme chacun sait, les affaires étaient loin d'être brillantes aux États-Unis, en sorte que beaucoup de familles se voyaient obligées de restreindre leurs dépenses. Ce malaise n'a pas ralenti un seul instant le zèle américain. De toute part on organisait des collectes, des fêtes de charité, des concerts ou des représentations de bienfaisance, des envois de vivres, de vêtements, de présents de toute sorte. A Boston et Cambridge les dames ne quittaient pas leur tricot. Chez elles, en visite, au thé, aux conférences, même aux concerts symphoniques

leurs aiguilles marchaient sans arrêt. On multipliait les démarches, à Harvard, pour offrir à quelques professeurs de l'université de Louvain une situation qui leur permît d'attendre des jours meilleurs. Des traits amusants montrent la popularité du général Joffre aux États-Unis. Nombre d'Américaines ont donné à leurs bébés et, chose plus significative encore, à leurs toutous favoris, le nom du vainqueur de la bataille de la Marne ! Et j'entends encore l'une d'elles me narrer, en riant à gorge déployée, les exploits de son bon chien Joffre qui, par une audacieuse marche de nuit, avait envahi le poulailler du voisin (il répondait au doux nom de Hafenfass), avait consciencieusement tordu le cou à toute la volaille germanique, et frétillait de la queue d'un air triomphant, le lendemain, quand le propriétaire éploré était venu protester contre ce raid scandaleux !...

Mais les sympathies américaines pour la France n'étaient pas seulement un élan spontané de commisération et de charité. Elles étaient en même temps réfléchies et raisonnées. On nous savait gré, d'abord, de n'avoir été poussés à la guerre par aucun mobile intéressé. L'Angleterre était comme l'Allemagne une nation « impérialiste ». Si la volonté d'hégémonie maritime de l'Angleterre était plus légitime et

s'affirmait sous des formes plus admissibles que les ambitions effrénées du pangermanisme, les Américains n'en constataient pas moins que les Anglais luttaient eux aussi pour le pouvoir et que, dans la guerre présente, ils poursuivaient leur intérêt. Il n'en était pas de même de la France. Ils ne nous tenaient pas pour une nation impérialiste. Ils étaient convaincus que, malgré notre légitime désir de reprendre l'Alsace-Lorraine, nous n'aurions jamais pris l'initiative d'une guerre de revanche. Si nous avions été entraînés dans cette guerre, c'était par respect pour nos engagements envers la Russie, parce que la guerre nous était *imposée* par la volonté agressive de l'Allemagne, parce que la neutralité eût été, de notre part, une lâcheté et un suicide. Enveloppés contre notre désir dans la grande tourmente, c'est nous qui subissions le plus lourdement (avec les Belges) les maux de la guerre. C'est notre armée qui supportait le choc principal de la formidable machine de guerre allemande. C'est sur notre territoire que la lutte sanglante déroulait ses péripéties. C'étaient nos populations du Nord et de l'Est, c'étaient les monuments précieux de notre art national qui subissaient les fureurs sauvages des envahisseurs germaniques. En un mot, nous nous trouvions impliqués par une inexorable

fatalité dans une lutte terrible où se jouait notre existence nationale elle-même et qui entraînait pour nous les plus terribles souffrances. Nous étions, aux yeux des Américains, comme la Belgique, un pays martyr.

Il y a plus. Si la guerre présente avait été uniquement la lutte entre l'impérialisme anglais et l'impérialisme allemand ou le duel entre l'autocratisme russe et l'absolutisme allemand, elle n'aurait pas eu la haute portée *morale* que la conscience américaine lui reconnaissait. C'est la présence de la *démocratie* française dans les rangs des alliés qui donnait, pour les Américains, au conflit mondial sa vraie signification. Si l'idéalisme américain a pris fait et cause pour les Alliés, c'est parce qu'ils étaient, à ses yeux, les champions de la démocratie et du fédéralisme. Les grandes idées françaises et « révolutionnaires » de liberté, d'humanité, de fédération européenne, de justice sociale et de droit international ce sont là, pour lui, les énergies spirituelles vivantes et agissantes qui s'efforcent aujourd'hui vers la lumière et se dressent contre les puissances « réactionnaires » de l'absolutisme, du nationalisme, du militarisme. Il voit dans cette guerre la lutte entre la religion du Droit et celle de la Force, entre le pacifisme humanitaire qui exige le respect de toutes les

individualités ethniques, et l'impérialisme brutal qui courbe les faibles sous la domination du « peuple élu ». Assurément cette conception de la guerre peut être contestée. Les Allemands eux aussi se sont donnés pour les champions de la « liberté » contre la volonté de domination britannique et l'autocratisme moscovite. Mais leurs protestations libérales et pacifistes n'ont trouvé de l'autre côté de l'Atlantique que peu de créance. Et le fait significatif, pour l'opinion américaine c'est que le libéralisme anglais et la démocratie française se donnent la main pour combattre les trois grands autocrates d'Europe, l'Empereur d'Allemagne, l'Empereur d'Autriche et le Sultan. Le tzar même, se trouvant dans le camp des alliés, se voit amené à donner des gages de « libéralisme » en promettant l'émancipation de la Pologne. Il n'y a donc pas de doute pour les Américains : le triomphe de l'Allemagne inaugurerait une ère de réaction et affermirait le joug sur la nuque des peuples opprimés. La victoire des alliés consacrerait, au contraire, le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes et à évoluer dans la paix vers leurs destinées normales.

Voilà pourquoi l'opinion américaine s'est prononcée si nettement en notre faveur. Elle estime que les Français, contrairement aux assertions

allemandes, ne font la guerre ni par ambition d'hégémonie diplomatique, ni par nationalisme traditionaliste, ni par vanité blessée ou désir de revanche, mais tout simplement pour défendre leur individualité menacée. Elle nous reconnaît donc le droit de reprendre l'Alsace-Lorraine qui nous a été arrachée par la force et d'obtenir une compensation équitable pour les pertes énormes que nous avons subies. Elle n'admettrait pas que nous puissions succomber définitivement. Elle est convaincue de notre victoire nécessaire.

*
* *

Une fois son verdict prononcé, le public américain l'a maintenu avec une inébranlable constance, sans se laisser circonvenir un seul instant par les plaidoyers ou par les protestations des Allemands. Il a pris parti pour les Alliés avec une telle décision que la presse a dû suivre le courant et que, en dépit de la neutralité officielle, elle a laissé apercevoir toujours plus distinctement la sympathie des Américains pour les Alliés. Toute la propagande progermanique n'a obtenu aucun succès sérieux. Et à mesure que l'attitude de l'Allemagne s'est faite plus violente, la désapprobation américaine s'est manifestée avec plus d'énergie. Lorsque les procédés de

guerre allemands en Belgique, en Lorraine ou dans le Nord de la France commencèrent à être connus des Américains non plus par des articles de journaux toujours sujets à caution mais par des témoins oculaires américains qui racontèrent ce qu'ils avaient vu de leurs propres yeux, lorsqu'on vit l'Allemagne traîner de force à sa suite la Turquie vassalisée et tâcher de déchaîner la guerre sainte dans les colonies musulmanes des alliés, lorsqu'on observa la frénésie de terrorisme militaire qui saisit l'Allemagne à mesure que se resserrait autour d'elle l'étreinte des Alliés — bombardements inutiles de villes ouvertes par des Zeppelins ou des aéroplanes, massacres de femmes et d'enfants par les obus des croiseurs allemands à Scarborough ou Hartlepool, destruction de vaisseaux de commerce par des sous-marins, etc., — alors l'indignation des Américains s'aviva. Leur jugement sur la propagande allemande et les démarches des Germano-américains devinrent plus âpres. L'Allemagne leur apparut décidément comme frappée de vertige. On la représenta comme « the mad dog in the street », comme le chien enragé qui se déchaîne à travers les rues d'un village paisible, mordant au hasard tous les gens qu'il rencontre, semant partout devant lui la terreur et la mort.

Cette impression s'est évidemment accrue et avivée encore ces derniers temps. Les articles de M. Bédier sur les carnets de guerre allemands et l'enquête officielle sur la conduite des troupes allemandes en France ont achevé d'édifier les Américains sur les procédés de terrorisme militaire qui ont été employés systématiquement par nos ennemis. Puis l'outrance de la propagande allemande en Amérique et sa croissante arrogance ont de plus en plus indisposé l'opinion américaine. Elle s'est irritée lorsqu'elle a constaté le sans-gêne avec lequel les Allemands organisaient partout des bureaux d'espionnage, lorsqu'elle a vu des consuls allemands se compromettre en fabriquant de faux passeports, lorsqu'elle a appris que des agents allemands organisaient des complots pour faire sortir clandestinement des ports américains les navires allemands qui y étaient internés, lorsqu'elle fut informée que le télégraphe allemand falsifiait les dépêches adressées par les attachés militaires des États-Unis à leur gouvernement. Les Germano-américains qui se faisaient les dociles instruments des Allemands virent leur conduite blâmée toujours plus vigoureusement par leurs concitoyens. On trouva qu'ils se montraient vraiment trop allemands et trop peu américains. Le président Roosevelt les qualifia dure-

ment d'« amphibies sans patrie, qui, malgré tout veulent avoir deux patries et préfèrent celle qu'ils ont reniée ». On se scandalisa de voir s'organiser des partis destinés à soutenir aux diverses élections des candidats germanophiles et à combattre ceux qui étaient hostiles aux Allemands[1]. On s'irrita de la campagne menée au Sénat et à la Chambre par un groupe de députés germano-américains qui, par le *Ship purchase bill*, essayèrent de rendre possible, au mépris des stipulations expresses du droit international, l'acquisition par l'Amérique des navires allemands internés dans les ports des États-Unis. Une tentative récente de fonder une association de professeurs américains ayant étudié en Allemagne souleva les protestations d'une grande partie de l'élite intellectuelle de la nation.

Aujourd'hui la situation est extrêmement tendue entre l'Allemagne et les États-Unis.

Les Allemands se plaignent avec une violence

1. Ce sentiment vient de se manifester d'une façon significative dans l'élection du maire de Chicago. La ville de Chicago est un boulevard du parti démocratique et contient environ 400 000 Allemands ou descendants d'Allemands. Or le candidat *démocrate* et *pro-germain*, M. Robert M. Sweitzer vient de se faire battre par le candidat *républicain* et *américain* M. William H. Thompson dont les chances paraissaient nulles, et cela par [illegible] voix contre 400.000. La grande erreur commise par les partisans de M. Sweitzer avait été de trop faire ressortir, dans leur campagne, le germanisme de leur candidat.

croissante que les Américains violent la neutralité en tolérant l'exportation des armes et des munitions en France et en Angleterre. Or la conduite des Américains est absolument irréprochable au point de vue du droit international. Il est interdit, en effet, à une puissance neutre de laisser sortir de ses ports une *unité armée*, par exemple un vaisseau de guerre ou un régiment prêt à entrer en campagne. En revanche le trafic des armes et munitions demeure libre. Les États-Unis pourraient sans doute l'interdire par une loi spéciale. Mais comme il serait évidemment de toute impossibilité pour eux de démontrer que cette interdiction est motivée par les besoins du marché américain, elle apparaîtrait aussitôt comme une mesure dirigée *contre* celui des belligérants qui achète des armes et des munitions, par conséquent comme une rupture de la neutralité au détriment des Alliés. Les Américains, bien entendu, n'ignorent pas cette situation. Et ils voient dans les protestations allemandes une nouvelle manifestation de ce dédain germanique pour les « chiffons de papier », pour les stipulations positives du droit, qui s'est manifesté d'une façon si éclatante par la violation de la neutralité belge.

La colère allemande s'est accrue le jour où. l'Allemagne ayant établi le monopole du blé,

l'Angleterre s'est vue en droit de faire saisir à bord des navires neutres tous les envois de céréales à destination de l'Allemagne, puisque ces envois étaient, en fait, adressés à l'*État* allemand et non aux civils. Ainsi les Alliés pouvaient librement s'approvisionner en munitions, tandis que l'Allemagne se voyait privée du blé dont elle avait besoin! Pour tout observateur impartial, il était manifeste que cet état de choses, assurément dommageable pour l'Allemagne, provenait du fait que l'Angleterre possédait la maîtrise des mers, tandis que l'Allemagne était contrainte de garder sa flotte de guerre soigneusement abritée dans ses ports. Mais à cette situation les États-Unis ne pouvaient rien. Les Allemands demeuraient libre de saisir — s'ils le pouvaient — les envois d'armes adressés aux Alliés. En revanche ils n'étaient pas fondés à demander aux Américains d'interrompre leurs expéditions de munitions aux uns, sous prétexte que leurs expéditions de céréales n'arrivaient plus aux autres. C'était de nouveau exiger des Américains qu'ils se départissent, en faveur de l'Allemagne, de la neutralité correcte qu'ils entendaient garder.

On sait comment, pour riposter à la saisie des envois de céréales, l'Allemagne institua un blocus fictif de l'Angleterre et donna l'ordre à ses

sous-marins de torpiller tous les navires neutres qui pénétreraient dans la zone interdite. Du coup l'opinion américaine à son tour s'indigna. La mesure édictée par les Allemands n'était pas seulement une violation flagrante du droit des gens. Elle mettait en péril les personnes et les biens de citoyens américains. Parmi les 111 passagers et marins noyés lors du torpillage du *Falaba*, se trouvait un citoyen américain. Au nombre des victimes du *Prinz-Eitel-Friedrich*, qui venait ces derniers temps se réfugier à Newport, se trouvait un navire américain, le *William P. Frye*. Les États-Unis pouvaient difficilement persister dans une attitude purement passive en présence d'une action qui devenait à la fois dangereuse pour les intérêts et dommageable pour le prestige américains.

Les rapports entre l'Allemagne et les Etats-Unis ne se sont pas améliorés depuis. L'affaire de l'*Eitel-Friedrich* s'est, il est vrai, arrangé. L'Allemagne a admis en principe l'obligation d'indemniser les propriétaires du *William P. Frye*. Et le corsaire allemand, après avoir prolongé son séjour à Newport au delà de tous les délais admissibles, a fini par être mis sous séquestre par les soins du département de la marine américaine à l'arsenal de Norfolk. Mais d'autres motifs de récriminations ont surgi. Le

secrétaire-adjoint du Trésor ayant refusé l'autorisation de quitter le port de Porto-Rico à l'*Odenwald* que l'on savait pertinemment destiné à ravitailler le croiseur auxiliaire allemand *Kronprinz-Wilhelm*, l'ambassadeur de Guillaume II a élevé une protestation contre cette interdiction imposée cependant par le droit international. La prétention allemande s'affirme, d'autre part, avec une irritante insistance, d'obliger les Etats-Unis à interrompre leur commerce d'armes avec les alliés s'ils ne peuvent obtenir de l'Angleterre le droit de ravitailler l'Allemagne en blé. Le ton de la presse allemande se fait de plus en plus acrimonieux et menaçant vis-à-vis des Etats-Unis et se plaint avec une violence croissante de ce que la neutralité américaine ne soit pas équitable. La *Gazette de Cologne* fait paraître un article insultant où elle suggère, pour arrêter le trafic d'armes américain, un moyen particulièrement gracieux : qu'on rembourse aux cupides *businesmen* yankees les petits profits qu'ils retirent de leur commerce illicite et ils renonceront aussitôt à ces malpropres spéculations ! En même temps le comte Bernstorff dépose à Washington un memorandum dans lequel il adresse, sur cette question du trafic d'armes, des remontrances si déplaisantes aux Etats-Unis, que la

presse américaine prend feu à son tour. Comme le memorandum a été communiqué aux journaux par l'ambassadeur sans attendre l'autorisation de Washington, elle souligne l'incorrection de de cette façon d'agir, la lourdeur des procédés d'intimidation que l'Allemagne se permet vis-à-vis des Etats-Unis; elle demande que l'on s'enquière si le comte Bernstorff a agi de sa propre initiative ou sur les instructions expresses de son gouvernement. Une campagne se dessine pour demander à l'Empereur le rappel de cet ambassadeur malencontreux. On se demande si l'Allemagne ne cherche pas, de propos délibéré, une rupture diplomatique avec les Etats-Unis, peut-être pour se libérer du contrôle — sans doute importun — que l'ambassade américaine de Berlin exerce sur le traitement des prisonniers anglais et français en Allemagne !

Et tandis que le président Wilson s'efforce de maintenir une neutralité officielle rigoureusement correcte, s'applique à garder la sérénité de l'arbitre impartial entre les partis en présence, et refuse obstinément de se laisser arracher une déclaration qui compromettrait dans un sens ou dans l'autre le gouvernement américain[1], on

1. Dans une réunion des membres de l'Eglise méthodiste, le président Wilson a, pour la première fois, parlé de la

voit se développer de plus en plus une agitation en faveur d'une attitude plus décidée, d'une intervention plus active. Ces jours derniers encore l'ex-président Roosevelt, qui mène avec sa coutumière impétuosité la campagne contre les violateurs du droit, faisait dans le *Metropolitan Magazine*, avec une pittoresque virulence, le procès de l'attitude trop « prudente » que gardent les Etats-Unis entre les victimes et l'agresseur. Il comparait plaisamment la « neutralité » des Américains en face du traitement infligé à l'inof-

guerre, en des termes qui caractérisent de façon bien curieuse et significative sa façon de penser ;

« Nous traversons actuellement des journées de grande perplexité. Un grand nuage de troubles flotte au-dessus de la plus grande partie du monde. Il semble que les grandes forces matérielles, aveugles, tenues longtemps en laisse, ont été lâchées.

« Encore, sous ce nuage, peut-on voir se manifester des impulsions nées d'un idéal grandiose. Il serait impossible que les hommes supportassent ce qu'ils endurent actuellement en Europe s'ils ne voyaient ou s'ils ne croyaient voir, à travers les ténèbres sinistres de la nuit terrible, un épanouissement de lumière, là où le soleil matinal doit surgir, et s'ils ne croyaient, chacun de son côté, soutenu quelque principe éternel du droit.

« Tout autour d'eux et tout autour de nous, siège, dans une attente silencieuse, le grand tribunal qui va prononcer le jugement final sur cette lutte. C'est le grand tribunal de l'opinion mondiale et j'aperçois les grandes forces spirituelles qui guettent le dénouement pour revendiquer leurs droits.

« Il n'existe pas, à mon avis, d'homme suffisamment sagace pour prononcer à l'heure actuelle un jugement, mais nous devons tenir nos esprits prêts à accepter la vérité, lorsque le résultat de ce conflit titanique nous le révélera. »

fensive Belgique par le puissant Empire allemand à la neutralité de cet habitant des bois qui voyant sa femme attaquée par un ours se borne à s'écrier philosophiquement : « Hardi la vieille ! Hardi l'ours ! » Cette conduite-là peut être prudente ; mais elle n'est certes pas d'une moralité impressionnante ! Et M. Roosevelt de stigmatiser « l'insignifiance morale de ces professionnels avocats de la paix qui n'ont pas osé élever la voix pour demander la raison du tort fait à la Belgique ». Il énonce que le rôle piteux joué dans la crise actuelle par les Etats-Unis est fait pour éveiller contre eux, dans l'opinion impartiale, « un sentiment croissant d'antipathie, voire de mépris ». Et il conclut en exhortant les Américains à s'affranchir de ce pacifisme dégradant, à reconnaître enfin que, dans l'état de choses actuel, aucun traité n'existe qui n'a pas derrière lui une force capable de le faire respecter, et à adopter les mesures de préparation militaire qui seules peuvent donner aux Etats-Unis une force en rapport avec leur importance mondiale.

Cette campagne interventionniste finira-t-elle par amener les Etats-Unis à sortir de leur neutralité ? Il serait imprudent, je crois, d'y compter. Assurément nul ne peut garantir que l'arrogance et la maladresse germanique ne finiront pas par obliger l'Amérique à se joindre aux Alliés. Mais

il me semble peu probable qu'ils s'y décident sans y être véritablement *contraints* par des événements qu'on ne peut guère prévoir pour l'instant. Et cela, d'abord, en raison de leur foi pacifiste et de leur anti-militarisme invétéré. On sent très bien que, pour beaucoup d'Américains, la guerre, prise en soi, est une barbarie et qu'ils éprouvent à s'immiscer dans un conflit de ce genre la même répugnance qu'un bourgeois paisible pourrait ressentir à l'idée d'intervenir dans une de ces querelles nocturnes que des apaches vident parfois, dans nos carrefours, à coups de revolvers. On voit, assurément, se dessiner dans la presse, comme nous l'avons constaté, une campagne pour dénoncer à l'opinion américaine les dangers que lui fait courir son manque de préparation à la guerre. L'initiative privée s'efforce même, en ce moment, de constituer une armée américaine de volontaires. Je me demande toutefois si cette agitation sera très efficace dans un pays où tant de gens sont persuadés que les préparatifs guerriers sont en eux-mêmes une provocation à la guerre et constituent, pour une nation, une tentation de faire la guerre, et où certains États se refusent encore *même à organiser une gendarmerie*, tant ils répugnent à tout ce qui ressemble de près ou de loin à une armée permanente. — Une autre raison

qui détournera les Américains d'une intervention, c'est les égards qu'ils conservent pour les Germano-américains. Sans doute ils ne sont pas enchantés de les voir, dans les circonstances présentes, subir trop docilement les suggestions qui leur viennent de la mère-patrie. Certains écrivains comme tout récemment le professeur Baldwin ont exprimé ce mécontentement de façon significative. Il n'en reste pas moins certain que, aux yeux des Américains, l'émigrant allemand est, malgré ses défauts, au nombre des plus « désirables » qui soient. — En tout état de cause, d'ailleurs, les Germano-américains sont nombreux ; ils sont une puissance électorale. Il faut, par conséquent, les ménager, ou, dans tous les cas, éviter de les pousser à bout. Et enfin, ne nous dissimulons pas que l'admiration pour les Allemands subsiste malgré tout en Amérique. L'Américain a le respect de la force, de « l'efficiency ». Or l'Allemand est évidemment « efficace ». Et la guerre présente, avec toutes ses horreurs, n'en démontre pas moins l'extraordinaire énergie qu'il est capable de déployer et la puissance d'organisation et de discipline dont il sait faire preuve en toute occasion. — Dans ces conditions on sent très bien que les Américains gardent au fond, pour lui, une réelle estime. Ils admettent que les Allemands sont momentané-

ment sortis de leur naturel par suite de la crise de fureur impérialiste qu'ils traversent et du vertige nationaliste qui les a saisis. Mais on les tient, malgré tout, pour des gens fort capables qui, le jour où ils seront revenus à la raison, inspireront de nouveau bien vite l'estime et la commisération. Pour cette raison encore, l'Américain se décidera difficilement à une intervention contre l'Allemagne.

On le voit, en définitive, l'Américain ne se fait pas le moins du monde le complice des ambitions anglaises comme le lui reprochent si souvent les publicistes allemands. Une tentative de l'Angleterre pour s'arroger une hégémonie navale qui mettrait en péril l'indépendance des autres peuples, rencontrerait sans aucun doute son opposition décidée. Il ne se passionne pas davantage pour le rêve d'une domination du monde par les Anglo-Saxons. Ce sont là des perspectives qui n'ont pas d'attrait immédiat pour son sens pratique. Il ne demande pour l'instant qu'une chose, c'est qu'on respecte son indépendance. Et il souhaite l'avènement dans le monde d'un ordre de choses nouveau, où l'indépendance de chacun, et spécialement les faibles, soit respectée de tous et assurée par la soumission de tous aux règles d'un droit international toujours plus soigneu-

sement élaboré et plus strictement observé.

En attendant, il réprouve de toutes ses forces et trouve monstrueux que des êtres intelligents puissent s'immoler à l'idée impérialiste, se ruer en masse à la mort *pour l'Empereur et l'Empire et non pour le pays*. Il constate qu'après huit mois d'une guerre conduite avec un acharnement inouï, l'Allemagne a attiré sur elle la condamnation du monde civilisé tout entier, que les ambitions et l'esprit militariste allemands sont l'objet d'une défaveur croissante, que l'Empire est aujourd'hui une forteresse assiégée, où la gêne commence en attendant la famine. Il estime que l'issue de la guerre est dès à présent certaine, que la formidable machine de guerre allemande a trouvé plus fort qu'elle. Et il donne sans ambages aux Allemands le conseil de reconnaître leur erreur et de mettre fin, avant qu'il soit trop tard, à une guerre d'orgueil et d'ambition. L'Amérique, selon toute vraisemblance, ne s'unira pas au reste du monde pour donner le coup de grâce au colosse allemand. Mais elle estime qu'il doit tomber et tombera. Et si, malgré tout, elle garde peut-être certains ménagements envers l'Allemagne, si elle appelle de ses vœux une « conversion » de l'Allemagne au démocratisme et ne regarde pas comme entièrement chimérique l'espoir de la voir se déprendre

de la superstition monarchique et des rêves impérialistes, elle souhaite *d'abord* que le militarisme allemand soit brisé, et qu'ainsi se dissipe le cauchemar qui pèse depuis des années sur la vie européenne [1].

Paris, le 30 avril 1915.

1. Au moment où s'achève l'impression de cette esquisse nous parvient la nouvelle du torpillage de la *Lusitania*. Il est évidemment de plus en plus difficile de savoir si, comme nous le disions, l'arrogance et la maladresse germaniques ne finiront pas par *contraindre* les Américains à se joindre aux Alliés.

DOCUMENTS

I

Troisième lettre du Président honoraire de l'Université de Harvard, Charles-W. Eliot, au *New-York Times*[1].

POURQUOI L'AMÉRIQUE EST CONTRE L'ALLEMAGNE

Les multiples brochures que les écrivains allemands répandent en ce moment aux Etats-Unis, les nombreuses lettres au sujet de la guerre que les Américains reçoivent journellement d'amis allemands et de compatriotes d'origine allemande, nous prouvent que l'opinion publique américaine a quelque poids, ou du moins quelque intérêt pour le gouvernement et pour le peuple de l'Empire, mais que les raisons qui font pencher les sympathies américaines en faveur des Alliés ne sont pas connues en Allemagne et ne sont pas toujours comprises par les nombreux immigrés de ce pays fixés aux Etats-Unis.

Ce serait commettre une erreur grave que de s'imaginer qu'il y a en Amérique un sentiment quelconque d'hostilité ou de jalousie à l'égard de l'Allemagne, ou qu'on y manque à reconnaître les immenses obligations que le reste du monde a contractées envers cette grande nation, bien que d'ailleurs on y sente en ce moment qu'elle a été égarée par ses chefs et qu'elle doit aujourd'hui subir les conséquences, qui remontent assez haut dans le passé, de fautes politiques, d'erreurs de pensée et d'action.

Il n'est pas superflu de préciser les principaux points de contact entre l'opinion américaine et l'opinion allemande. Ils sont importants :

[1] Nous donnons la traduction de M. Ch. Borgeaud dans le *Journal de Genève*.

1. L'unité de l'Allemagne, œuvre de Bismarck et de ses collaborateurs, s'est recommandée d'elle-même aux suffrages des Américains, citoyens d'un Etat fédératif solidement constitué par l'union de beaucoup d'autres, formé de peuples d'origine et de nature parfois très différentes. Sans approuver les méthodes et les moyens de Bismarck, la plupart des Américains ont applaudi au succès de son œuvre d'unification nationale.

2. Les Américains ont admiré sans réserve l'essor de l'industrie et du commerce de l'Allemagne au cours des quarante dernières années, le considérant comme le fruit d'un esprit d'entreprise supérieurement dirigé.

3. La pensée américaine est profondément reconnaissante à la nation allemande pour l'œuvre magnifique qu'elle a accomplie depuis un siècle, dans le domaine de la science, des lettres et de l'instruction publique. A cet égard, tout sentiment de jalousie lui est absolument étranger et il lui paraîtrait inouï, intolérable, qu'aucune puissance, aucune influence extérieure entreprît jamais d'arrêter ou de ralentir les progrès de l'Allemagne dans ce domaine.

4. Tous les Américains qui ont quelque expérience des fonctions administratives reconnaissent que l'administration allemande — en temps de paix comme en temps de guerre — est la mieux ordonnée qui soit au monde. Les résultats qu'elle obtient leur paraissent commander le respect et l'admiration, à la seule réserve des cas où ils ne sont poursuivis qu'au prix d'une restriction ou d'une suppression inadmissible de la liberté individuelle.

5. La sympathie des Américains est acquise au sentiment national unanime, s'affirmant en faveur d'une guerre qu'un peuple croit essentielle à la grandeur comme à la sécurité de la patrie, et pour laquelle il est prêt à des sacrifices de vies et de biens, terribles dans le présent, irréparables dans l'avenir. Et les Américains reconnaissent que le peuple allemand est inspiré à cette heure par un tel sentiment irrésistible.

Comment se fait-il que, malgré tant de points de contact, tant de sentiments communs la portant à sympathiser avec le peuple allemand, dans les bons et dans les mauvais jours, dans la paix ou dans la guerre, tout le

poids de l'opinion américaine se soit jeté dans la guerre actuelle du côté des Alliés?

Il est clair que les raisons doivent en être cherchées dans l'histoire politique et sociale du peuple américain et dans les principes de son gouvernement d'aujourd'hui. Ces raisons sont un héritage du passé, pénétrant toute la mentalité et toute l'activité politique de la nation américaine. Elles conduisent nécessairement les Américains à s'opposer avec force, et sans compromission, à certaines pratiques gouvernementales allemandes de grande conséquence, qui sont l'aboutissement de théories prussiennes qui ont prévalu en Allemagne, au cours du dernier siècle. Enumérer ces pratiques gouvernementales allemandes, qui heurtent de front toutes nos idées, tous nos principes politiques, servira, je l'espère, à faire comprendre un peu mieux au dehors les véritables motifs de l'opinion américaine.

a) Nous ne pouvons admettre que de graves décisions, engageant la politique étrangère d'une nation, lui soient imposées par un pouvoir exécutif permanent, Tsar, Kaiser ou Roi, sur l'avis secret de diplomates de carrière qui se considèrent comme représentant personnellement leurs souverains respectifs. Le peuple des Etats-Unis n'a pas d'exécutif permanent et la diplomatie n'est pas chez lui une carrière professionnelle. Dans la conduite des affaires nationales, il se défie par-dessus tout du secret et il est accoutumé à exiger et à obtenir de son gouvernement la publicité la plus complète possible.

b) Il ne peut admettre que le pouvoir de décréter la mobilisation ou de déclarer la guerre, sans la consultation préalable et sans la coopération effective d'une assemblée nationale, soit placé entre les mains d'un chef d'Etat, quel qu'il soit. Le fait que la mobilisation allemande a été ordonnée trois jours avant la réunion du Reichstag, bouleverse toutes les idées américaines touchant les droits de la nation et les limites qu'ils imposent à l'autorité exécutive.

c) Le secret qui entoure les relations diplomatiques, les accords internationaux et les traités d'alliance, tel qu'il est ordinairement compris en Europe, est, aux yeux de la plupart des Américains, non seulement inopportun, mais dangereux et injustifiable. La Constitution des Etats-Unis

exige, pour tout traité négocié par le président et son ministère, la discussion publique et la ratification du Sénat.

d) A tout Américain qui pense et qui juge, la conception politique qui fait de la force des armées le fondement de la véritable grandeur d'une nation apparaît comme erronée et si elle domine longtemps, comme dégradante pour un peuple chrétien. Il est convaincu que les États-Unis peuvent prétendre au titre de grande nation, mais que leur grandeur est due à des forces intellectuelles et morales, exerçant leur action par des moyens matériels correspondants et manifestées par le niveau de l'instruction, de la santé publique, de l'ordre public, le développement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce et la prospérité générale qui en résulte. Jamais dans leur histoire, ils n'ont organisé de forces militaires qu'on puisse qualifier d'armée permanente ou demandée à la conscription, et, jusqu'à une date qui ne remonte pas à plus de vingt ans, leur marine de guerre est restée minuscule en regard de l'étendue de leurs côtes. Aucune expérience de cette histoire ne saurait engager le peuple américain à envisager la force militaire comme une condition de réelle grandeur nationale.

e) Nous ne pouvons admettre l'extension d'un territoire national par la force, contrairement aux vœux des populations en cause. Cette objection est une conséquence nécessaire de nos institutions démocratiques. Le peuple des États-Unis s'est montré fidèle à ce principe de la démocratie dans des circonstances où il était particulièrement difficile à son gouvernement d'y satisfaire, par exemple lorsqu'il a évacué la belle île de Cuba, occupée par les troupes américaines pendant la courte guerre de 1898 contre l'Espagne, et lorsqu'il s'est refusé à une intervention armée au Mexique pour la protection des intérêts de capitalistes américains, au moment où ce pays voisin était troublé par une guerre intestine.

Cette objection porte sur des actes anciens du gouvernement allemand tels que l'annexion du Schleswig-Holstein et de l'Alsace-Lorraine, aussi bien que sur sa manière de procéder dans la guerre actuelle en Belgique.

f) L'opinion américaine proteste, avec la dernière énergie, contre la violation des traités internationaux, sous prétexte de nécessités militaires ou pour toute autre

raison, quelle qu'elle soit. Elle est fermement persuadée que le progrès de la civilisation dépendra à l'avenir du respect universel de la sainteté des contrats, ou pactes solennels entre les nations, et du développement par commun accord du droit international. Les traités de neutralisation et d'arbitrage, les conférences de la Haye et quelques-unes des tentatives sérieuses de médiation, malgré leurs imperfections et leur insuffisance, malgré les violations brutales qu'il a fallu enregistrer en trop d'occasions, sont le témoignage éclatant d'une tendance irrésistible du monde civilisé à prévenir les guerres entre nations par le moyen d'accords délibérés et conclus en temps de paix. Les Etats-Unis en ont proposé et accepté un plus grand nombre qu'aucune autre puissance ; ils s'y sont conformés et en ont bénéficié. C'est par le moyen d'un accord de ce genre, fait il y a près d'un siècle, que le Canada et les Etats-Unis ont évité le poids de fortifications et d'armements réciproques. Ceci bien qu'ils aient éprouvé de graves dissentiments et de véritables chocs d'intérêts, sur une frontière de 3.000 milles anglais, dénuée de barrières naturelles sur presque toute sa longueur.

Nourrissant l'espérance de voir un jour la paix de l'Europe et les droits de ses peuples assurés par la conclusion de traités solennels, qui devraient comprendre l'établissement d'une cour suprême de droit international, efficacement appuyée par une force internationale, les Américains voient dans l'attitude du gouvernement allemand à l'égard du traité de neutralisation de la Belgique, considéré par lui comme un chiffon de papier qui pouvait être déchiré sous l'empire de considérations stratégiques, le témoignage de l'adoption par l'Empire d'une politique rétrograde, du caractère le plus alarmant. Ce seul acte de l'Allemagne, — la violation de la neutralité belge, — eût déterminé à lui seul l'opinion américaine en faveur des Alliés. La raison supérieure en est que toutes les espérances que l'Amérique place dans la paix et l'ordre du monde civilisé sont basées sur l'inviolabilité des traités.

g) Notre opinion publique s'est de plus profondément émue de la façon dont la guerre est conduite du côté allemand. Aux yeux du peuple américain, rien ne peut justifier ni le fait de lancer des bombes, sans but spécial, sur des villes peuplées de non combattants, ni le fait de brûler

ou de faire sauter des quartiers de villes non fortifiées, ni la destruction de monuments précieux et de trésors de l'art, ni la dispersion de mines flottantes dans la mer du Nord, ni l'exaction de rançons extorquées aux cités menacées de destruction, ni l'arrestation de citoyens qui ne portent pas les armes, pour être gardés comme otages répondant de la conduite pacifique de populations entières et frappés d'exécution sommaire en cas de désordre. Tous ces procédés paraissent aux Américains faits de guerre évitables, inopportuns et injustifiables, dont résultent fatalement des sentiments de haine et de mépris pour la nation qui en est responsable et qui rendront par suite plus difficile aux générations futures le maintien de la paix et de l'ordre en Europe. Ils ne peuvent s'empêcher de songer aux pertes dont la civilisation serait menacée, s'il arrivait que les Russes vinssent apporter en occident le genre de guerre que les Allemands ont inaugurée en Belgique et en France. Ils s'attendaient à ce qu'en ce siècle les hostilités ne fussent dirigées que contre des combattants en armes, leurs sources d'approvisionnements et leurs centres de protection.

Cette manière de voir du peuple américain est indubitablement le produit des idées que les colons de la Nouvelle-Angleterre ont apportées avec eux dans les solitudes du nouveau monde, au XVIIe siècle, des longs débats qui ont précédé l'adoption de la Constitution fédérale, au XVIIIe siècle, et des expériences particulières qu'ont faites, durant les cent vingt cinq années qui viennent de s'écouler, les libres républiques dont l'union a constitué les États-Unis d'Amérique.

Les expériences et la situation de l'Allemagne moderne sont absolument différentes. Durant des siècles, l'Allemage a été divisée en groupes d'États rivaux, a dû faire face à des voisins ambitieux et belliqueux et a souvent pâti de leurs attaques. De la guerre est sortie la puissance prussienne et en dernier lieu l'unité allemande. L'habitude de faire de la force des armes le fondement de la grandeur nationale s'est imposée de la sorte à l'intelligence comme au patriotisme de l'Allemagne. Mais cette habitude paraît aux Américains à la fois malsaine et dangereuse. Les guerres et les menaces de guerre qui ont ébranlé l'Europe, depuis 1870-71, et le cataclysme actuel

leur paraissent établir suffisamment que ce n'est pas la préparation à la guerre, à quelque degré qu'elle soit poussée chez les nations européennes, qui peut maintenir la paix du continent ou même seulement diminuer la fréquence du fléau destructeur. Ils estiment aussi que cet état de préparation à la guerre, que l'Empire allemand peut entretenir mieux qu'aucun de ses voisins, ne saurait lui conserver le bienfait de la paix, ni le protéger contre l'invasion étrangère, même si cet état de meilleure préparation lui assure dans le détail de l'armement la supériorité de perfectionnements tenus secrets. Toutes les nations qui l'entourent sont capables de développer chez elles un esprit d'offensive puissant et efficace ; et tous les pays de l'Europe, à l'exception de l'Angleterre et de la Russie, ont les moyens de mobiliser et de mettre en ligne à bref délai de grands corps de troupes. En d'autres termes, tous les Etats européens sont capables de faire preuve d'un patriotisme ardent et tous possèdent le réseau de voies ferrées, de routes, de télégraphes, de téléphones et d'autres moyens de communication qui rendent possible une mobilisation rapide.

Dans les conditions où se trouvent à l'heure qu'il est les grandes puissances de l'Europe, aucun degré de perfectionnement de la machine militaire, aucune application, si constante fût-elle, à l'étude stratégique des plans de campagne contre le voisin ne saurait donner à l'Allemagne une sécurité véritable. Dans l'état actuel de perfectionnement des moyens de destruction et de la fortification rapide, l'assaillant, dans une bataille sur terre ferme, ne bénéficie plus, dans les mêmes conditions qu'autrefois, de l'avantage marqué de l'offensive. Il y a modification à cet égard des conditions de la lutte en faveur de son adversaire. Les batailles ne sont plus décisives et il faut, pour que la guerre le devienne, que chaque parti soit décidé à la soutenir jusqu'à l'écrasement complet du parti adverse. — un effort gigantesque qui entraîne des pertes incalculables et des misères sans fin. Les Américains se souviennent toujours de leurs quatre années de guerre civile qui, bien que résolument conduite de part et d'autre, ne cessa que lorsque les ressources des Etats du Sud, en hommes et en matériel, furent épuisées. Dans cette terrible crise, le capital entier de ces Etats fut englouti.

Maintenant que l'attaque brusquée sur Paris a échoué, que le temps nécessaire a été donné aux forces lentes à mouvoir de la Russie et de l'Angleterre, et que ces deux nations, résolues et tenaces, ont décidé de consacrer toutes leurs forces morales et matérielles à la lutte en commun avec la France contre l'Allemagne, l'issue de la lutte, quelle que soit sa durée, ne paraît pas douteuse. Ce sera la défaite de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie dans leur présente et commune entreprise et l'abandon nécessaire, dans les deux pays, du principe qui fait dépendre leur salut du militarisme et du maintien d'un pouvoir exécutif absolu, disposant du droit et des moyens de faire une guerre brusquée.

Un tel pouvoir ne doit appartenir à aucun être humain. L'alternative est, cela va sans dire, un gouvernement vraiment constitutionnel, où la puissance militaire est subordonnée au pouvoir civil.

Le peuple américain ne peut voir sans une profonde affliction le sacrifice stérile de vies, de propriété et de bonheur humain que les peuples allemands font à un idéal irréalisable de puissance nationale. Le sacrifice que l'Allemagne impose aux Alliés est considérable, terrible, mais il y a des raisons d'espérer qu'il ne sera pas stérile, parce que de grands bienfaits peuvent en résulter pour la liberté et pour la paix de l'Europe.

De ce côté de l'Atlantique, tous ceux qui ont l'expérience de la lecture des journaux savent parfaitement que les neuf-dixièmes des informations qui leur parviennent, au sujet de la guerre, sont de source anglaise ou française, et ceci les rend attentifs à ne pas émettre de jugement, sur des points de détail, jusqu'au moment où les événements et les faits racontent eux-mêmes leur histoire. Ils n'ont pas la prétention de savoir de quel côté la victoire incline, en une bataille prolongée sur un front étendu, jusqu'à ce que le changement constaté des positions respectives des combattants fasse voir quels ont été les succès et les revers. L'Angleterre et la France sont avantagées, en ce qui concerne la formation de notre opinion publique, parce que leurs gouvernements nous envoient des communiqués officiels plus fréquents et plus précis que ne le fait le gouvernement allemand. Le secret avec lequel les opérations sont conduites de part et d'autre est, il faut le

dire, nouveau et difficile à accepter pour le public américain, comme d'ailleurs pour le public anglais.

Les brochures des publicistes et des universitaires allemands qui nous parviennent, et les diverses publications analogues qui ont vu le jour ici même, paraissent indiquer que le public allemand est toujours tenu dans l'ignorance des réels antécédents de la guerre et de même de beaucoup des événements et des aspects de la lutte épouvantable qui se poursuit. Ces écrits nous paraissent contenir une quantité d'informations erronées touchant l'attitude de l'Autriche-Hongrie à l'égard de la Serbie, les négociations diplomatiques et la correspondance échangée entre les souverains à la veille des déclarations de guerre, de même que sur l'état d'esprit des populations de Belgique et d'Angleterre. Les Américains, qui croient au bon sens et aux bons sentiments des masses, sont portés à penser que, lorsqu'une calamité terrible s'abat sur une nation, celle-ci n'a pas pu être évitée à temps, sans quoi elle l'eût évitée. Dans le cas particulier, ils se demandent si l'Empereur, la chancellerie et l'état-major allemands n'ont pas eux-mêmes été mal informés, sur quelque point important, et n'ont pas commis de graves erreurs de calcul qu'ils ont résolu de céler, le plus longtemps possible, au pays qu'ils ne mettent pas dans leur confidence.

Les sympathies américaines vont au peuple allemand dans ses souffrances et dans ses deuils, mais non pas à ceux qui le gouvernent, ni à la caste militaire, ni aux professeurs et aux lettrés qui ont enseigné, depuis plus d'une génération, que la force crée le droit. Cette courte phrase résume l'erreur fondamentale qui, depuis cinquante ans, a empoisonné les sources de la pensée allemande et de la politique allemande.

La crainte du Moscovite ne paraît pas aux Américains une explication suffisante à la conduite actuelle de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, si ce n'est pour autant qu'un état de panique irraisonnée peut être allégué à titre d'explication.

Contre une agression possible, bien que peu probable, de la Russie, une solide alliance défensive des puissances d'occident serait une protection plus désirable que l'hégémonie de l'Allemagne. On pourrait également et aisément

concevoir de nouveaux « États tampons » : la Pologne reconstituée et une Confédération balkanique. Quant à la « revanche » française, c'est l'inévitable et légitime conséquence de la façon dont la France a été traitée par l'Allemagne en 1870-71. Le grand succès commercial de l'Allemagne au cours des trente dernières années fait qu'il est difficile aux Américains de comprendre l'indignation des Allemands contre les Anglais à raison de l'opposition que l'Angleterre peut y avoir organisée en vain. Aucun degré d'exclusivisme commercial à la charge de l'insulaire Angleterre ne saurait justifier de la part de l'Allemagne une prétention à se saisir du pouvoir suprême en Europe, et ensuite, peut-être, dans le monde.

Il faut dire enfin que les Américains regarderaient comme fatal et contraire à toutes leurs espérances que le résultat de la guerre fût la destruction ou la ruine de la nation allemande. Au contraire, ils estiment que l'Allemagne sera plus libre, plus heureuse et plus grande que jamais lorsque, délivrée des monstrueuses pratiques de la politique bismarckienne et d'une conception surannée des fonctions du chef de l'État, elle aura joui de vingt années de véritable paix.

28 Septembre 1914.

II

Lettre de J. Mark Baldwin à Hugo Kirchbach, secrétaire de la Ligue universitaire allemande de New-York publiée par *le Temps*.

« Vous me demandez qu'en qualité d'ancien étudiant à certaines universités allemandes je me joigne à la Ligue universitaire allemande de New-York pour l'aider « à répandre la vérité d'accord avec le but poursuivi par l'Allemagne » Vous faites appel pour cela à ma camaraderie avec de nombreux étudiants allemands pendant une longue carrière académique.

D'après moi, la vérité est que les négociations diplomatiques avant la guerre indiquent, de la part de l'Allemagne, une honteuse malhonnêteté, du cynisme et du chantage. Le défi de la guerre finalement déchaînée par

l'Allemagne ne pouvait pas ne pas être accepté par tout peuple honnête se respectant. La France et la Russie se trouvaient toutes deux devant le devoir et la nécessité de se battre. L'Angleterre n'avait qu'un seul devoir : un devoir envers la Belgique et la civilisation.

L'honneur n'en est que plus grand pour elle, car elle a accepté ce devoir sans être contrainte.

L'Allemagne a conduit la guerre en bandit, en pirate national, en mettant à profit, dans toutes les circonstances, l'esprit chevaleresque et l'honneur de ses adversaires. Ses méthodes ont été celles d'un vandalisme officiel. Elle s'est placée en dehors de toute sympathie possible de la part de ceux dont la culture n'est pas celle des primitifs sauvages. L'appel aux professeurs américains et aux étudiants est en soi-même un affront ; car ces étudiants et ces professeurs sont ceux qui savent entretenir le feu de l'enseignement moral, qui cherchent à maintenir l'intégrité de l'idéal humain, de l'idéal chrétien. Ce sont eux qui sont responsables de l'opinion publique et qui forment la jeunesse. Leur réponse est : Honte à vous et à votre maison ! Que les professeurs allemands de morale et de vraie science puissent « justifier » les méthodes guerrières allemandes et les buts poursuivis, cela est un coup dont tout le corps de l'université américaine ne se remettra jamais. A ses yeux la débâcle morale de l'Allemagne semble être proche.

Les buts et les procédés d'un groupe d'Allemands aux États-Unis commencent à devenir suspects à tous les Américains. Nos études en Allemagne ne nous ont pas rendus moins patriotes comme Américains ou partisans de l'idéal anglo-saxon. Nous n'avons pas été « made in Germany ». Nous commençons à demander que la catégorie des étudiants, des journalistes ou des politiciens « made in Germany » soient répudiés et que ceux qui exploitent cette catégorie en prenant pour base les États-Unis pour se livrer à une propagande non neutre et antipatriotique reçoivent leurs passeports, des passeports allemands et non de faux passeports américains. Conduite par l'ambassadeur allemand dont l'activité, dès le début, aurait justifié le rappel, menée par des journaux, des circulaires et des harangues publiques, il n'est pas étonnant que la campagne ait atteint le niveau où l'on trouve les

bombes, l'incendie, le complot politique. Ces Allemands sont traîtres à leur pays d'adoption. Nous leur avons montré une tolérance égale à leur mépris pour nous. Les Allemands qui vivent aux États-Unis doivent faire en sorte que l'appellation « Germano-Américains » ne soit pas synonyme des termes « intrigue et déloyauté ». Il est certain que de nombreux Américains considèrent les Allemands avec méfiance, même les naturalisés se trouvant aux États-Unis dont le patriotisme n'a pas donné de preuves adéquates. Le premier devoir de votre organisation universitaire serait d'exposer la trahison allemande à l'égard des lois des États-Unis.

Vous enlèveriez ainsi aux Germano-Américains l'opprobre qui, dans l'avenir, peut peser sur eux. »

III

Extraits de l'article publiés par le Président Théodore Roosevelt dans le numéro d'avril du *Métropolitan Magazine* sous le titre : « Le besoin d'être prêt » et avec le sous-titre : « Le seul ami d'oncle Sam est l'oncle Sam : et c'est pourquoi il doit être capable de se défendre lui-même (Traduction du *Petit Parisien*).

« Nous devrions comprendre clairement l'insignifiance morale de ces professionnels avocats de la paix qui n'ont pas osé élever emphatiquement la voix pour demander raison du tort fait à la Belgique. Les États-Unis ont failli outrageusement à leur devoir envers la Belgique. Nous avions solennellement donné notre assentiment au congrès international qui garantissait implicitement la Belgique contre le type même du désastre qu'elle a d'abord supporté et contre les hideux méfaits qui ont suivi cet initial désastre : mais, avec une timide compréhension du devoir qui a apporté le déshonneur sur ce pays, le gouvernement n'a pas cru devoir murmurer un seul mot en faveur des engagements violés et dont le pays pourtant avait pris d'avance sa responsabilité. Par la faute de leur gouvernement, les États-Unis ont été sans foi à leur parole, ils ont failli à leur devoir et perdu toute chance de gagner un ascendant moral qui aurait pu avoir la plus

puissante influence pour les meilleurs intérêts de l'humanité. Quand cette nation, la plus puissante des nations neutres qui ont signé les conventions de la Haye, n'a pas protesté contre leur violation, toute opportunité est désormais perdue pour elle de prendre une position effective pour la paix et contre les injustes violences internationales. Les traités sont presque sans valeur quand ils ne sont pas observés ; car un traité est seulement une promesse : et il vaut beaucoup mieux ne jamais faire de promesse que d'en faire légèrement et se dispenser avec autant de légèreté de les tenir... »

« ... Il est clairement de notre devoir de soutenir nos propres intérêts. Mais il y a quelque chose d'essentiellement ignoble à manquer de soutenir de façon courageuse et virile les droits de ceux qui ont été cruellement lésés ; à manquer au devoir auquel nous étions tenus, en faveur de l'humanité ; puis à faire une volte-face rapide et produire notre première protestation, dans l'intérêt de nos propres dollars et contre la nation qui avait, elle, pleinement rempli son devoir envers la Belgique et en supportait à ce moment les conséquences.

Il n'y a rien d'héroïque en aucun cas dans la position d'un neutre. Et crier pour la paix, quand le crieur est en sûreté et quand il n'ose pas dire un seul mot sur la question de droit, est certainement pour faire naître une désagréable émotion parmi ceux qui, de tout leur cœur, croient qu'ils combattent pour le droit et qui accomplissent le plus grand sacrifice que peut accomplir l'humanité pour la cause qu'ils défendent.

Être « neutre » quand l'inoffensive Belgique souffre les plus atroces injures de la part du puissant empire allemand, rappelle d'une façon déplaisante la neutralité de ce sauvage habitant des bois qui, voyant sa femme attaquée par un ours, remarque philosophiquement : « Vas-y, la vieille ! Vas-y, l'ours ! » Ce type de neutralité est quelquefois prudent. Jamais il n'impressionne par sa moralité... »

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

EVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

N° 37

“ Pages actuelles ”
1914-1915



L'Occupation Allemande à Bruxelles racontée par les Documents allemands

AVIS ET PROCLAMATIONS AFFICHÉS A BRUXELLES
DU 20 AOUT 1914 AU 25 JANVIER 1915

INTRODUCTION

par

L. DUMONT-WILDEN



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

L'Occupation Allemande à Bruxelles racontée par les Documents Allemands

MÊME COLLECTION

Comment les Allemands font l'opinion. *Nouvelles de guerre affichées à Bruxelles pendant l'occupation* . . . . . . 1 vol.
Introduction par L. Dumont-Wilden.

« *Pages Actuelles* »
1914-1915

L'Occupation Allemande à Bruxelles racontée par les Documents Allemands

Avis et Proclamations
Affichés à Bruxelles
du 20 Août 1914 au 25 Janvier 1915

INTRODUCTION

PAR

L. DUMONT-WILDEN

PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & GAY
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1915

INTRODUCTION

Un député français, retour de Suisse, remarquait dernièrement que, chez les neutres, les boutiques des libraires sont de véritables champs de bataille : d'un côté, pareilles à de redoutables bastions, s'élèvent les lourdes piles des gros bouquins, des tracts, des innombrables brochures allemandes ; de l'autre, se disposent comme des bataillons prêts à monter à l'assaut les écrits français, et, selon que le libraire est plus ou moins favorable aux empires du centre ou aux puissances de la Triple-Entente, le bastion allemand semble inexpugnable, ou l'assaut français paraît au moment de triompher. Dans cette bataille de l'imprimé, les *Pages actuelles* figurent avec avantage. On sait, en effet, que nos amis du dehors y trouvent d'amples moissons d'arguments, d'innombrables raisons d'espérer et de fortifier leur espérance. Et, en général, les gens impartiaux s'entendent pour louer le ton modéré et la parfaite bonne foi de la propagande française.

Pourtant, on a entendu quelques neutres, quelques-uns de ces neutres qui font de la neutralité une sorte de religion timide et scrupuleuse, nous objecter : « Vous aussi, vous interprétez les faits avec passion ; vous aussi, vous faites intervenir le sentiment dans vos raisonnements ; vous aussi, vous vous refusez à faire crédit à l'adversaire,

et à croire à sa bonne foi. Ce que nous cherchons pour nous faire une opinion sur les origines de cette guerre et sur ses péripéties, c'est le document « objectif », le document d'archives, le document d'histoire. Eh bien ! des documents de cette nature, en voici.

On ne trouvera dans ces quelques pages qu'une collection d'affiches et de proclamations, celles qui furent placardées sur les murs de Bruxelles, du 20 août au 1er novembre. Il n'est point de pièces plus froides et plus incontestables. Nous n'avons pas voulu y faire un choix, nous avons tout donné, jusqu'à des règlements sur la police du roulage, nous n'y avons ajouté aucun commentaire, à peine quelques notes explicatives, et l'on ne trouvera ici exactement que l'histoire de l'occupation allemande à Bruxelles racontée par les documents allemands.

Pourquoi d'ailleurs aurions-nous cherché à commenter ces actes administratifs tour à tour doucereux et impérieux ? Leur langage glacé n'en est que plus éloquent. Ils racontent presque jour par jour le supplice d'une ville gouvernée par l'ennemi ; ils donnent le détail de la politique à la fois cauteleuse et brutale au moyen de laquelle le gouvernement allemand a voulu, tantôt séduire, tantôt dompter la population belge ; ils racontent aussi la résistance patiente, ironique, héroïque, d'un peuple que rien n'avait préparé au grand rôle que l'histoire lui réservait et qui s'est montré capable de le jouer supérieurement.

Mais pour bien comprendre la signification de ces documents, il est pourtant nécessaire de se figurer ce qu'était l'atmosphère morale de la ville où ces affiches furent placardées.

Les premiers temps de la guerre furent, à Bruxelles, des semaines de fièvre et d'exaltation. A l'inquiétude des premiers jours, une magnifique confiance avait succédé ; l'étonnement de voir Liège résister aux masses allemandes, tenir et tenir victorieusement, avait soulevé la nation en-

tière d'un enthousiasme qui avait balayé ses querelles, ses incertitudes et ses timidités. On connut à Bruxelles quelques jours de joie magnifique et de fol espoir. Puis, brusquement, alors qu'on croyait encore les Allemands en échec, on apprit coup sur coup que l'armée belge se retirait sur Anvers, que plus d'un million d'hommes envahissaient le pays et que Bruxelles allait être occupé. Ce fut un moment de stupeur et de consternation, dont heureusement peut-être, on n'eut pas le temps de revenir.

C'est le 19 août, dans l'après-midi, qu'on connut la fatale nouvelle. Le lendemain à 9 heures du matin, le bourgmestre, M. Adolphe Max, qui, durant toute l'occupation et jusqu'à son emprisonnement, fut admirable de dignité, d'ironie spirituelle et d'héroïsme civique, se rendait sur la route de Tervueren à la rencontre du général Sixt von Armin, commandant de l'armée allemande, pour arrêter avec lui les conditions de la capitulation. Quelques instants après, les premiers ulhans entraient dans Bruxelles...

Pendant trois jours, ce fut l'invasion. De tous les côtés, les hordes d'Allemands arrivèrent dans la ville : les premières venaient de Louvain, mais bientôt ce furent tous les abords de la Cité qui en furent inondés. Ils passèrent comme un flot, comme un raz-de-marée, logeant dans les casernes, dans les monuments publics, chez les habitants des faubourgs, repartant le lendemain de leur marche automatique, obstinée vers le Sud, vers Paris. Bruxelles, pour cette première armée, armée magnifique, composée des meilleures troupes de l'Empire et qui, jusqu'à la Marne, parut s'avancer vers Paris d'un élan invincible, n'était momentanément qu'une étape, un centre de ravitaillement. La première affiche qui parut sur les murs de la ville, quelques heures à peine après l'installation du général von Armin à l'Hôtel de Ville, l'apprend à la population.

Bruxelles, le 20 août 1914.

PROCLAMATION

Des troupes allemandes traverseront Bruxelles aujourd'hui et les jours suivants, et sont forcées par les circonstances de réclamer à la ville la prestation de logements, de nourriture et de fournitures. Toutes ces prestations seront réglées régulièrement par l'intermédiaire des autorités communales.

Je m'attends à ce que la population se conforme sans résistance à ces nécessités de guerre et, spécialement, à ce qu'aucune agression n'ait lieu contre la sûreté des troupes, et à ce que les prestations exigées soient promptement fournies.

En pareil cas, je donne toute garantie pour la conservation de la ville et pour la sécurité des habitants.

Si cependant, ainsi qu'il est malheureusement arrivé ailleurs, il se produisait des agressions contre les troupes, des tirs contre les soldats, des incendies ou des explosions de tout genre, je me verrais contraint de prendre les mesures les plus sévères.

Le général commandant le corps d'armée,

SIXT von ARMIN.

Cette première proclamation était relativement modérée de ton. Le général qui l'avait signée n'avait sans doute pas oublié les premières instructions qui avaient été données à l'armée d'invasion, dans l'hypothèse d'une demi complicité de la Belgique (1). Mais d'autres placards allaient bien-

---

(1) Voici l'affiche qui fut placardée sur les murs de Spa par les premières troupes allemandes qui pénètrent en Belgique convaincue qu'on allait les laisser passer.

Au Peuple Belge.

C'est à mon grand regret que les troupes allemandes se voient forcées de franchir la frontière de la Belgique. Elles agissent sous la contrainte d'une nécessité inévitable, la neutralité de la Belgique ayant été déjà violée par des officiers français qui, sous un déguisement, ont traversé le territoire belge en automobile pour pénétrer en Allemagne.

tôt donner un tout autre accent à l'attitude des vainqueurs. Le 21 août les faubourgs de Bruxelles sinon le centre de la ville étaient inondés d'affiches comminatoires :

Aux habitants de la Belgique,

Les événements des derniers jours ont prouvé que les habitants de la Belgique ne se rendent pas assez compte des tristes conséquences que les violations des lois de la guerre doivent entraîner pour eux-mêmes et pour tout le pays. Je leur recommande de lire attentivement la publication suivante :

1. *Seront punis de mort* tous les habitants qui tirent sur nos soldats sans appartenir à l'armée organisée et entreprennent de nuire à nos troupes ou d'aider les troupes belges ou alliées et qui se rendent coupables d'un acte quelconque apte à mettre en péril la vie ou la santé de nos soldats, enfin particulièrement qui commettent des actes d'espionnage.

Des perquisitions seront ordonnées dans les villages.

Qui sera attrapé ayant des armes dans sa maison subira une sévère punition, dans les cas graves *la punition de mort.*

Belges ! C'est notre plus grand désir qu'il y ait encore moyen d'éviter un combat entre deux peuples qui étaient amis jusqu'à présent, jadis même alliés. Souvenez-vous du glorieux jour de Waterloo où c'étaient les armes allemandes qui ont contribué à fonder et établir l'indépendance de votre patrie.

Mais il nous faut le chemin libre. Des destructions de ponts, de tunnels, de voies ferrées devront être regardées comme des actions hostiles.

Belges, vous avez à choisir.

J'espère donc que l'armée allemande ne sera pas contrainte de vous combattre. Un chemin libre pour attaquer celui qui voulait nous attaquer, c'est tout ce que nous désirons. Je donne des garanties formelles à la population belge qu'elle n'aura rien à souffrir des horreurs de la guerre, que nous paierons en or monnayé les vivres qu'il faudra prendre du pays, que nos soldats se montreront les meilleurs amis d'un peuple pour lequel nous éprouvons la plus haute estime, la plus grande sympathie.

C'est de votre sagesse et d'un patriotisme bien compris qu'il dépend d'éviter à votre pas les horreurs de la guerre.

Le général commandant en chef de l'armée de la Meuse.

Les villages où des actes d'hostilité seront commis par les habitants contre nos troupes *seront brûlés.*

2. Seront tenus responsables de toutes les destructions des routes, chemins de fer, ponts, etc., les villages dans la proximité des points de destruction.

Les mesures les plus rigoureuses seront prises pour garantir la prompte réparation et pour éviter de semblables méfaits.

3. Chaque personne qui s'approchera d'une place d'atterrissement d'aéroplanes ou de ballons jusqu'à 200 mètres sera

fusillée sur place.

Pour la sauvegarde des intérêts supérieurs dont je suis chargé, je suis fermement résolu d'employer *chaque moyen possible* pour forcer le respect des lois de la guerre et pour protéger nos troupes contre les attaques d'une population hostile.

Les punitions annoncées ci-dessus seront exécutées sévèrement et sans grâce.

La totalité sera tenue responsable.

Les ôtages seront pris largement.

Les plus graves contributions de guerre seront infligées.

Par contre, si les lois de la guerre seront respectées et si tout acte d'hostilité sera évité, je garantis aux habitants de la Belgique la protection absolue de leur personne et de leur propriété.

Le commandant en chef de l'armée.

Cette affiche concernait spécialement les villages, paraît-il.

Celle-ci s'adressait au pays tout entier.

Aux habitants des provinces occupées,

Les pouvoirs exécutif et administratif dans les provinces occupées passent aujourd'hui entre les mains des chefs supérieurs des troupes allemandes.

J'avertis la population de se tenir tranquille et de continuer à ses occupations civiles. Nous ne faisons pas la guerre aux habitants paisibles, mais seulement à l'armée. Si la population obéit, on ne lui fera pas de mal.

La propriété des communes et des particuliers sera respectée et les vivres et matériaux nécessaires à l'armée d'occupation seront exigés avec égard et seront payés.

D'autre part, la résistance et la désobéissance seront punies avec extrême sévérité.

Toutes les armes, toutes les munitions, tous les explosifs doivent être remis aux troupes allemandes au moment de leur arrivée.

Les habitants des maisons où l'on trouverait des armes, des munitions, des explosifs, auront à craindre d'*êtr fusillés et de voir leurs maisons brûlées*.

Quiconque résistera à main armée *sera fusillé.*

Quiconque s'opposera aux troupes allemandes,

Quiconque attentera à leurs blessés,

Quiconque sera trouvé l'arme à la main,

sera fusillé de même.

Le général commandant le III[e] corps d'armée.

von LOCHOW,

Général d'infanterie.

Je me souviendrai toujours de cette matinée ensoleillée où je lus, pour la première fois, ces affiches allemandes.

Une jolie lumière d'été, une lumière du Dimanche, baignait les marronniers de l'Avenue Louise, la promenade élégante de Bruxelles. Sous les arbres, il y avait, comme tous les jours, de jolis enfants qui jouaient, mais les passants pressaient le pas, et de temps en temps, s'écartaient de quelques groupes de soldats allemands qui, les bras ballants, traînant leurs lourdes bottes, s'en allaient Dieu sait où, d'un air morne, et promenaient leurs yeux sans regard sur cette ville conquise. Rencontrait-on quelqu'un de connaissance, on s'arrêtait, on se serrait les mains sans rien dire de cet air de circonstance que l'on prend dans les maisons où il y a un mort. Et la beauté de la journée commençante, cette propreté, cet air de confort élégant qui fait le charme de Bruxelles, et que l'on sentait plus puissamment que jamais ce jour-là, semblait-il, contribuait à serrer le cœur. La ville, si animée, si fiévreuse la veille encore, paraissait brusquement être tombée dans le coma...

Mais, au coin d'un de ces larges carrefours aérés, qui

sont une des beautés de la ville, devant la façade banale et bien lavée d'un vaste hôtel bourgeois, voici un attroupement : une cinquantaine de personnes qui s'agitent. De tous les points de la place, les passants se hâtent vers ce noyau d'une foule qui va grossissant. Qu'est-ce donc? L'épigastre contracté, sachant que tout est à craindre, chacun se précipite : c'est l'affiche, la *première* affiche. On la lit péniblement, car elle est collée très haut afin qu'on ne puisse pas la déchirer. Ceux qui ont de bons yeux en communiquent les phrases à leurs voisins, et une stupeur indignée s'empare de cette foule. Dans les quartiers populaires, on m'a affirmé que l'indignation l'emporta, et que ce jour-là, les choses faillirent se gâter. Il fallut la fermeté de la police, et de quelques braves gens qui s'épuisèrent à donner des conseils de sagesse, pour empêcher que l'on ne molestât quelques soldats allemands, ce qui eût provoqué de terribles représailles. Mais parmi ces paisibles bourgeois, la stupeur dominait. A ces gens qui venaient de quitter leurs enfants, qui avaient fait dans ce décor accoutumé, la route habituelle les conduisant à leurs affaires, voici qu'un général von Lochow parlait de fusillades, de maisons brûlées, de « punitions sévères ». La guerre, qu'ils n'avaient pas encore eu le temps de s'imaginer dans toute son horreur (le sac de Louvain n'avait pas encore eu lieu, et l'on ignorait à Bruxelles les massacres qui avaient eu lieu en Wallonie) et dont ils n'avaient eu encore, en ces jours de fièvre, que des échos confus et contradictoires, malgré la proximité des champs de bataille, se présentait à eux, chez eux, sous la forme brutale de cet ordre et de cette menace. Habitués à la vie la plus libre, fort enclins à se laisser aller au plaisir de fronder l'autorité la plus légitime, voici qu'ils apercevaient, sur le mur de leur maison, la silhouette insolente du poing germanique.

Ainsi donc, ils n'étaient plus chez eux dans leur propre ville, dans leurs propres maisons. Ils avaient des maîtres

et quels maîtres ! Ces gars étrangers qu'on avait vu passer par les rues, aux membres lourds, aux regards stupides, ces gars étrangers et leurs chefs arrogants et lointains. Ils avaient des maîtres auxquels il allait falloir obéir sous peine d'être fusillé ou de voir sa maison brûlée. Pour la première fois, la guerre prenait à leurs yeux l'aspect d'un mal direct, concret, personnel ; pour la première fois, ils concevaient, ils sentaient que ce pays, cette ville où ils avaient leurs affaires, leurs habitudes, leurs amis, cette ville qu'eux et leurs pères avaient aménagée pour eux, cette ville, ces maisons, ces monuments qu'ils aimaient, dont ils étaient fiers, étaient à la merci d'un moment de colère ou de caprice d'un général von Lochow ou von Armin. N'y avait-il pas de quoi tomber dans le plus morne désespoir ?

Et, en effet, je ne voyais guère autour de moi que de pauvres mines bouleversées, décomposées. Le pénible silence de cette foule, silence qu'interrompait seule la voix de ceux qui lisaient l'affiche pour les nouveaux arrivants, avait quelque chose d'impressionnant. Mais tout à coup, un vieux monsieur, dont je vois encore la bonne figure réjouie de bourgeois brabançon, dit très haut, en haussant les épaules d'un air d'immense dédain : « Tout cela ne les empêchera pas de prendre la pile : il suffit d'un peu de patience !... »

Cette scène m'est demeurée gravée dans la mémoire, et il me semble qu'elle fixe très nettement l'attitude que Bruxelles n'a cessé de garder durant l'occupation.

Ah ! la brave et bonne ville ! Le premier moment de stupeur et d'inquiétude passé, et malgré quelques défaillances individuelles et exceptionnelles, elle n'a cessé d'opposer aux menaces et aux sourires insolents du vainqueur la même dignité tranquille, le même visage ironique et impénétrable. Von Armin, von Luettvitz, von der Goltz, von Bissing, tous les gouverneurs que les hasards de la politique allemande lui ont donnés, ont essayé tour à tour de la frapper de terreur ou de la séduire : elle n'a pas

bronché. Elle a continué à vivre comme si ces vainqueurs d'un jour n'existaient pas. D'instinct, elle a retrouvé en quelques semaines l'attitude de défense qui a permis à l'Alsace-Lorraine de maintenir sa protestation et son espoir pendant quarante-quatre ans : ironie, dignité, résignation. Dès *leur* arrivée, il semble qu'on se soit donné le mot du haut en bas de l'échelle sociale. Un général, venant discuter la question des réquisitions avec le bourgmestre, dépose avec ostentation son revolver sur la table : sans se troubler, M. Max tire son stylographe de sa poche, et, du même geste que le brutal soldat, le place à côté de l'instrument de massacre ; afin d'impressionner la population, des bataillons se promènent par la ville et enseignent aux Bruxellois les splendeurs de la Parade-Marsch : aussitôt les gamins du quartier des Marolles, fichant des carottes dans le fond de vieux chapeaux melons, afin d'en faire des casques à pointe, et traînant derrière eux des tuyaux de poêle rouillés en guise d'artillerie, imitent à leur manière cette grotesque parade militaire ; on interdit de chanter la *Brabançonne* dans les rues : on la chante dans les églises après l'office ; les officiers allemands, invités par ordre à se mêler le plus possible à la population, envahissent les cafés : aussitôt les cafés se vident comme par enchantement.

Tout d'abord, le ton, le style de cette attitude fut fixé par le bourgmestre. M. Adolphe Max fut vraiment, en ces heures tragiques, le chef, le père de la ville. Il incarna l'âme de la résistance, en détermina les moyens et en fixa les limites avec autant d'intelligence que de fermeté. Quand von der Goltz Pacha l'eut brutalement emprisonné, sans raison, sans prétexte, à la turque, les échevins qui prirent sa succession difficile n'eurent plus qu'à suivre ses traces. Ils savaient comment s'y prendre, et toute la population le savait aussi.

Les affiches que nous publions racontent par le menu, presque jour par jour, quelles furent ses souffrances et

quel fut son héroïsme quotidien. Nous laissons aux juristes de l'avenir le soin de dégager ce qu'elles contiennent d'illégalités, de violences gratuites contre le droit privé et contre le droit public. Nous laissons aux lecteurs aujourd'hui la tâche d'imaginer que ces défenses brutales, ces permissions dédaigneuses, ces menaces rageuses et ces satisfecit insolents apportaient presque chaque jour de souffrance et de colère à une population habituée au plus libre, au plus libéral des régimes. Nous n'avons fait ici que réunir des documents indiscutables sur l'occupation allemande dans une ville où ils ont voulu se montrer exceptionnellement doux et humains.

L. Dumont-Wilden.

PROCLAMATIONS ET AVIS ALLEMANDS AFFICHÉS A BRUXELLES DU 20 AOUT AU 31 DÉCEMBRE 1914.

Dans les premiers jours de l'occupation de Bruxelles, les divers généraux qui y exercèrent le commandement ne firent que passer. N'ayant d'autre but que de ravitailler leurs troupes, et de les diriger le plus vite possible vers la France, ils se préoccupèrent très peu de la population bruxelloise, et furent assez sobres de proclamations. Après les affiches comminatoires que l'on trouvera dans l'introduction, ils se bornèrent à réglementer la circulation dans les environs de la ville, et à proclamer les victoires allemandes en une série d'affiches que l'on trouvera dans une autre brochure de la collection des « Pages actuelles » : Comment les Allemands font l'opinion (*nouvelles de guerre affichées à Bruxelles pendant l'occupation*).

En réalité l'occupation ne s'organisa qu'à partir de l'arrivée du maréchal von der Goltz, le 2 septembre.

Nous donnons les avis et proclamations dans l'ordre chronologique.

Bruxelles, le 20 août 1914.

PROCLAMATION

Des troupes allemandes traverseront Bruxelles aujourd'hui et les jours suivants, et sont forcées par les circonstances de réclamer à la ville la prestation de logements, de nourriture et de fournitures. Toutes ces prestations seront réglées ré-

gulièrement par l'intermédiaire des autorités communales.

Je m'attends à ce que la population se conforme sans résistance à ces nécessités de guerre et, spécialement, à ce qu'aucune agression n'ait lieu contre la sûreté des troupes, et à ce que les prestations exigées soient promptement fournies.

En pareil cas, je donne toute garantie pour la conservation de la ville et pour la sécurité des habitants.

Si cependant, ainsi qu'il est malheureusement arrivé ailleurs, il se produisait des agressions contre les troupes, des tirs contre les soldats, des incendies ou des explosions de tout genre, je me verrais contraint de prendre les mesures les plus sévères.

Le général commandant le corps d'armée.

SIXT von ARMIN.

AVIS TRÈS IMPORTANTS

1. Les habitants de Bruxelles sont informés qu'il est défendu à tout le monde de circuler, soit à pied, soit en voiture, dans toutes les parties des environs de Bruxelles qui sont occupés par les troupes allemandes, exception seule faite pour ceux qui sont porteurs de sauf conduits du soussigné gouvernement.

Ceux qui se trouvent en route dans le but du ravitaillement de la ville doivent également être munis d'un sauf-conduit signé par le bourgmestre de Bruxelles et par le gouvernement militaire allemand.

2. Il n'y a plus de blessés belges dans les lignes de combat au nord de Bruxelles. Il est absolument défendu à toutes les automobiles, inclues celles de la Croix-Rouge, de se rendre aux parties occupées par nos troupes.

En cas de nouveaux engagements, le secours volontaire sera accepté avec reconnaissance. Le gouvernement militaire indiquera alors, par des affiches, les points où les automobiles sanitaires devront se réunir. Les personnes qui conduisent ou accompagnent ces automobiles doivent être munies d'un laissez-passer signé par le gouvernement militaire allemand.

Le dit laissez-passer doit contenir nettement le but de la course, avec l'indication de l'heure et du lieu.

Bruxelles, le 30 août 1914.

Le gouverneur militaire allemand.

(Signé) von LUETTWITZ.

Général.

AVIS IMPORTANT (1).

Il est strictement défendu, aussi à la municipalité de la ville, de publier des affiches sans avoir reçu ma permission spéciale.

Bruxelles, le 31 août 1914.

Le gouverneur militaire allemand,
(Signé) von LUETTWITZ,
Général.

KOMMANDANTUR

Bruxelles, le 2 septembre 1914.

La ville de Bruxelles n'est pas cernée ; chacun est libre de sortir de la ville à pied, excepté dans la direction des avant-postes allemands, c'est-a-dire vers Anvers et Ostende.

Les personnes qui doivent circuler en dehors de Bruxelles avec une auto, voiture, camion ou tout autre véhicule ont à se munir d'un « laissez-passer » délivré par la ville de Bruxelles et contresigné par le commandant militaire allemand.

Ce « laissez-passer » est délivré a l'hôtel de ville de Bruxelles.

Le commandant de Bruxelles,
BAYER.

PROCLAMATION

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, après l'occupation de la plus grande partie du territoire belge, a daigné me nommer gouverneur général en Belgique. J'ai établi le siège du gouvernement général à Bruxelles (Ministère des Sciences et des Arts, rue de la Loi).

Par ordre de Sa Majesté, une administration civile a été

---

(1) Cet avis fut placardé sur une affiche signée de M. Max par laquelle le bourgmestre de Bruxelles démentait courageusement un bruit répandu par les Allemands, et suivant lequel le bourgmestre de Liège aurait déclaré officiellement que la France abandonnait la Belgique à son sort.

installée auprès du gouvernement général (Ministère de la Guerre, rue de Louvain). Son Excellence Monsieur von Sandt a été appelé aux fonctions de chef de cette administration.

Les armées allemandes s'avancent victorieusement en France. Ma tâche sera de conserver la tranquillité et l'ordre public en territoire belge.

Tout acte hostile des habitants contre les militaires allemands, toute tentative de troubler leurs communications avec l'Allemagne, de gêner ou de couper les services des chemins de fer, du télégraphe et du téléphone, seront punis très sévèrement. Toute résistance ou révolte contre l'administration allemande sera réprimée sans pardon.

C'est la dure nécessité de la guerre que les punitions d'actes hostiles frappent, en dehors des coupables, aussi des innocents. Le devoir s'impose d'autant plus à tous les citoyens raisonnables d'exercer une pression sur les éléments turbulents en vue de les retenir de toute action dirigée contre l'ordre public.

Les citoyens belges désirant vaquer paisiblement à leurs occupations n'ont rien à craindre de la part des troupes ou des autorités allemandes. Autant que faire se pourra, le commerce devra être repris, les usines devront recommencer à travailler, les moissons être rentrées.

Citoyens Belges,

Je ne demande à personne de renier ses sentiments patriotiques, mais j'attends de vous tous une soumission raisonnable et une obéissance absolue vis-à-vis des ordres du gouvernement général. Je vous invite à lui montrer de la confiance et à lui prêter votre concours. J'adresse cette invitation spécialement aux fonctionnaires de l'Etat et des communes qui sont restés à leurs postes. Plus vous donnerez suite à cet appel, plus vous servirez votre patrie.

Fait à Bruxelles, le 2 septembre 1914.

Le gouverneur général,

Baron von der GOLTZ,

Feldmaréchal.

L'ECHANGE DE NOTES ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA BELGIQUE APRÈS LA PRISE DE LIÈGE

7 septembre.

Après la prise de Liège, le gouvernement allemand a fait soumettre au gouvernement belge, par l'entremise d'une puissance neutre, la note suivante :

« La forteresse de Liège a été prise d'assaut après une défense vaillante. Le gouvernement regrette profondément que la manière d'agir du gouvernement belge vis-à-vis de l'Allemagne ait rendu nécessaires des rencontres sanglantes. L'Allemagne ne vient pas en Belgique en ennemie. Ce n'est que forcée par les circonstances et en présence des dispositions militaires prises par la France qu'elle a été obligée de prendre la grave résolution de pénétrer en Belgique, et qu'elle a dû occuper Liège comme point d'appui pour ses opérations militaires ultérieures.

L'armée belge ayant par sa résistance héroïque contre une grande suprématie sauvegardé de la manière la plus brillante l'honneur de ses armes, le gouvernement allemand prie Sa Majesté le Roi et le gouvernement belge d'épargner à la Belgique la continuation des horreurs de la guerre. Le gouvernement allemand est prêt à faire avec la Belgique n'importe quelle convention qui puisse d'une manière quelconque être rendue compatible avec le différend entre lui et la France. L'Allemagne affirme à nouveau, de la manière la plus solennelle, qu'elle n'a pas été guidée par l'intention de s'approprier du territoire belge, et que cette intention lui est totalement étrangère. L'Allemagne est encore toujours prête à évacuer immédiatement le royaume de Belgique, dès que la situation sur le théâtre de la guerre le lui permet.

La réponse reçue le 13 août de la Belgique est libellée comme suit :

« La proposition qui nous est soumise par le gouvernement allemand répète la demande formulée dans l'ultimatum du 2 août. Fidèle à ses obligations internationales, la Belgique ne peut que répéter sa réponse à cet ultimatum, d'autant plus que depuis le 3 août sa neutralité a été violée, qu'une guerre douloureuse a été portée sur son sol et que les puissances garantes ont répondu immédiatement et loyalement à son appel de secours. »

Le Gouvernement militaire allemand.

AVIS

1. La circulation des automobiles privées, motocyclettes et vélos est interdite tant pour la ville de Bruxelles que pour les faubourgs, sauf à des personnes munies d'un permis spécial du commandant allemand (rue de la Loi, 6).

Ces permis ne seront délivrés qu'en cas d'urgence.

Toute contravention sera punie de la saisie des véhicules.

L'ordre formel a été donné aux troupes allemandes opérant à l'alentour de Bruxelles de tirer sur chaque cycliste en civil. Cette mesure s'impose parce qu'on a des preuves que la garnison d'Anvers a été informée continuellement des mouvements de nos troupes par l'intermédiaire de cyclistes.

2. Les personnes qui, après le 15 septembre, sont encore en possession de pigeons voyageurs, ainsi qu'à d'autres personnes qui, par des signaux ou n'importe quel autre moyen, essayeront de nuire aux intérêts militaires allemands, seront jugés d'après les lois de la guerre.

Bruxelles, le 13 septembre 1914.

Le gouverneur militaire allemand
de Bruxelles,
(Signé) von LUETTWITZ,
Général.

PUBLICATION

Bruxelles, 16 septembre.

Le 31 juillet, est tombé entre des mains allemandes un rapport du chargé d'affaires belge à Saint-Petersbourg au ministre des affaires étrangeres belge, M. Davignon ; ce rapport avait été envoyé le 30 juillet sous une fausse adresse. Dans ce rapport, il est dit entr'autres :

« Il reste incontestable ceci seulement : que l'Allemagne s'est, autant ici qu'à Vienne, efforcée de trouver un moyen pour éviter un conflit général, mais qu'elle a rencontré en cela la ferme résolution du cabinet autrichien de ne pas faire un pas en arrière, ainsi que la défiance du cabinet de Saint-Pétersbourg à l'égard des assurances de l'Autriche-Hongrie disant qu'elle ne songe qu'au châtiment et non pas à une prise de possession de la Serbie. Aujourd'hui, un communiqué officiel,

transmis ce matin aux journaux annonce que les réservistes ont été, en un nombre déterminé, rappelés sous les drapeaux. Quiconque connaît la grande réserve des communiqués officiels russes, dira avec certitude que la mobilisation est générale. Aujourd'hui on est à Saint-Pétersbourg fermement convaincu et *on possède même l'assurance formelle que l'Angleterre viendra au secours de la France*. Ce secours pèse énormément dans la balance et n'a pas peu contribué à donner gain de cause au parti de la guerre... Tout espoir d'une solution pacifique semble être perdu ».

Par ce rapport du représentant diplomatique du royaume de Belgique près la Cour de Saint-Pétersbourg, il est prouvé : 1° que l'Allemagne était animée d'intentions pacifiques et cherchait par toutes les voies à éviter la guerre ; et 2° que l'Angleterre n'est pas intervenue dans la guerre à cause de la Belgique, mais parce qu'elle avait promis à la France de lui prêter son secours.

Le Gouvernement militaire allemand.

AVIS

A la date du 14 septembre 1914, un tribunal de guerre légalement convoqué a condamné les sujets belges suivants :

1. Van der Hagen, Jean, ouvrier, domicilié à Bruxelles, né le 6 juin 1878 à Cureghem, pour résistance contre une sentinelle allemande se trouvant dans l'exercice de ses fonctions.

A SIX MOIS DE PRISON

2. Verheyden, Hortense, veuve Robaert, domiciliée à Bruxelles, né le 9 avril 1878 à Bruxelles, pour offenses graves contre l'armée allemande et contre un de ses membres.

A UN AN DE PRISON

3. Debonnet, Julien, ouvrier, domicilié à Strombeek, né le 23 septembre 1880 à Roubaix (France), pour coups de feu contre une sentinelle allemande.

A LA MORT

Bruxelles, le 16 septembre 1914.

(Signé) von LUETTWITZ,
Général et gouverneur.

AVIS

La population de Bruxelles, comprenant bien ses propres intérêts, a observé en général dès l'entrée des troupes alle-

mandes jusqu'à présent l'ordre et le calme. Pour cette raison, je n'ai pas encore pris des mesures pour défendre le pavoisement de drapeaux belges, considéré comme une provocation par les troupes allemandes qui sont de séjour ou de passage à Bruxelles. C'est précisément pour éviter que nos troupes ne soient amenées à agir de leur propre gré, que j'engage maintenant les propriétaires des maisons de faire rentrer les drapeaux belges.

Le gouvernement militaire n'a aucunement l'intention de froisser par cette mesure les sentiments et la dignité des habitants. Il a le seul but de préserver les citoyens de tout dommage.

Bruxelles, le 16 septembre 1914.

Baron von LUTTWITZ,
Général et gouverneur.

AVIS OFFICIEL

Les automobiles, les motocyclettes et les vélos privés ne peuvent circuler dans les régions belges occupées par les troupes allemandes qu'à la condition qu'ils soient conduits par des soldats allemands ou que le conducteur soit en possession d'un permis valable.

Ces sortes de permis sont délivrés uniquement par les commandants de place locaux, et seulement dans les cas urgents.

Toute contravention à cette ordonnance entrainera la saisie de l'automobile, de la motocyclette ou du vélo.

Quiconque essaiera de passer, sans permis, les avant-postes ou troupes allemandes, ou quiconque s'en approchera de telle façon que les apparences d'une reconnaissance sont présentées, sera fusillé sur le champ.

Les localités dans le voisinage desquelles les lignes télégraphiques ou téléphoniques sont détruites, seront frappées d'une contribution de guerre, peu importe que les habitants en soient coupables ou non.

Cette ordonnance entre en vigueur à partir du 20 de ce mois.

Bruxelles, le 17 septembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Général-feldmaréchal.

ARRÊTÉ

Il n'est permis qu'en vertu d'une autorisation, délivrée par les autorités militaires locales, de prendre des photographies dans les rues, places et autres endroits publics, dans les régions de la Belgique occupées par les troupes allemandes.

Toute contravention sera punie de peines de prison ou d'amendes jusqu'à concurrence de 3.000 mark et de la saisie des appareils, plaques et épreuves.

Bruxelles, le 19 septembre 1914.

Le général gouverneur en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Général-feldmaréchal.

AVIS (1)

Je me rappelle à la population de Bruxelles et des faubourgs qu'il est strictement défendu de vendre ou de distribuer des journaux qui ne sont pas expressément admis par le gouverneur militaire allemand. Les contraventions entraînent l'arrestation immédiate des vendeurs, ainsi que des peines d'emprisonnement prolongé.

Le gouverneur militaire allemand,
Baron von LUETTWITZ,
Général.

PUBLICATION

Le gouvernement allemand avait ordonné le paiement des bons de réquisitions supposant à bon droit que la ville aurait payé volontairement l'entièreté de la contribution de guerre qui lui avait été imposée.

Ce n'est qu'à cette condition que le traitement de faveur

(1) Tant que Gand, Anvers et Ostende ne furent pas occupées les journaux belges paraissant dans ces villes furent vendus à Bruxelles sous le manteau. Ils coûtaient de cinquante centimes à 1 franc. Les journaux français et anglais, beaucoup plus rares, se vendaient couramment 5 francs. A certain moment le *Times* atteignit jusqu'à 50 francs.

peut être justifié dont la ville de Bruxelles a joui, à la différence de toutes les autres villes de la Belgique, lesquelles ne verront les bons de réquisition remboursés qu'après la conclusion de la paix.

Étant donné que l'administration communale de Bruxelles refuse le versement du restant de la contribution de guerre, aucun bon de réquisition ne sera plus payé à partir de ce jour par la caisse gouvernementale.

Bruxelles, 24 septembre 1914.

Le gouverneur militaire,
Baron von LUETTWITZ,
Général-major.

Affiché le 24 septembre 1914.

UN DOCUMENT HISTORIQUE (1)

Le 31 juillet 1914, une lettre fut remise à la poste à Berlin, avec cette adresse :

Madame Costermans,
107, rue Froissard,
Bruxelles (Belgique).

Le même jour, l'état de guerre avait été proclamé pour tout le territoire de l'empire, ce qui impliquait la suspension de l'expédition de lettres privées à destination de l'étranger ; la lettre fut donc transmise, avec une mention concernant l'état de guerre, au bureau de départ. La lettre y resta et fut ouverte, finalement à l'expiration du délai légal, par la direction des

(1) La publication de ce document inaugure une campagne qui fut menée avec beaucoup de méthode dans toute la Belgique dans le but de rejeter les responsabilités de la guerre sur la Russie, l'Angleterre, la France. A cet effet on eut recours, non seulement aux affiches, mais encore aux journaux qui parurent en Belgique avec l'autorisation de la censure allemande dès que les organes belges qui avaient la confiance du public disparurent. Les journaux entièrement suspects — quelques-uns étaient manifestement subventionnés par les Allemands — n'eurent jamais aucun crédit ni aucune autorité.

postes à Berlin, afin de constater l'adresse de l'auteur de la lettre. Sous l'enveloppe se trouvait une seconde enveloppe portant cette adresse :

Son excellence Monsieur Davignon,
Ministre des Affaires étrangères.

Sur cette enveloppe non plus l'adresse de l'auteur n'était indiquée. Elle fut donc également ouverte : on y trouva un rapport officiel du chargé d'affaires de Belgique à Saint-Pétersbourg, Monsieur B. de l'Escaille, sur la situation politique à Saint-Pétersbourg à la date du 30 juillet. Ce rapport, vu son importance politique, fut alors remis par la direction supérieure des postes à l'office des Affaires étrangères.

Voici le texte original de ce rapport, que nous avons publié, en résumé, antérieurement :

Légation de Belgique
à Saint-Pétersbourg.

795/402.

Le 30 juillet 1914.

Situation politique.

Monsieur le Ministre,

Les journées d'hier et d'avant-hier se sont passées dans l'attente d'événements qui devaient suivre la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie. Les nouvelles les plus contradictoires ont circulé sans qu'il soit possible de démêler exactement le vrai du faux, touchant les intentions du gouvernement impérial.

Ce qui est incontestable, c'est que l'Allemagne s'est efforcée, autant ici qu'à Vienne, de trouver un moyen quelconque d'éviter un conflit général, mais qu'elle a rencontré d'un côté l'obstination du cabinet de Vienne à ne pas faire un pas en arrière et, de l'autre, la méfiance du cabinet de Saint-Pétersbourg devant les assurances de l'Autriche-Hongrie qu'elle ne songeait qu'à punir la Serbie et non à s'en emparer.

M. Sazanow a déclaré qu'il était impossible à la Russie de ne pas se tenir prête et de ne pas mobiliser, mais que ces préparatifs n'étaient pas dirigés contre l'Allemagne. Ce matin, un communiqué officiel aux journaux annonce que les « réser» vistes ont été appelés sous les armes dans un certain nombre

» de gouvernement ». Connaissant la discrétion des communiqués officiels russes, on peut hardiment prétendre qu'on mobilise partout.

L'ambassadeur d'Allemagne a déclaré ce matin qu'il était à bout des essais de conciliation qu'il n'a cessé de faire depuis samedi et qu'il n'avait plus guère d'espoir. On vient de me dire que l'ambassade d'Angleterre s'était prononcé dans le même sens.

La Grande Bretagne a proposé dernièrement un arbitrage. M. Sazanow a répondu : « Nous l'avons nous-mêmes proposé » à l'Autriche-Hongrie, elle l'a refusé. »

A la proposition d'une conférence, l'Allemagne a répondu par la proposition d'une entente entre cabinets. On peut se demander vraiment si tout le monde ne désire pas la guerre et tâche seulement d'en retarder un peu la déclaration pour gagner du temps.

L'Angleterre a commencé par donner à entendre qu'elle ne voulait pas se laisser entraîner dans un conflit. Sir George Buchanan le disait ouvertement.

Aujourd'hui on est fermement convaincu à Saint-Pétersbourg, on en a même l'assurance, que l'Angleterre soutiendra la France. Cet appui est d'un poids énorme et n'a pas peu contribué à donner la haute main au parti de la guerre.

Le gouvernement russe a laissé dans ces derniers jours libre cours à toutes les manifestations pro-serbes et hostiles à l'Autriche et n'a aucunement cherché à les étouffer. Il s'est encore produit des divergences de vues dans le sein du conseil des ministres qui s'est réuni hier matin ; on a retardé la publication de la mobilisation ; mais, depuis, s'est produit un revirement, le parti de la guerre a pris le dessus, et ce matin, a 4 heures, cette mobilisation était publiée.

L'armée, qui se sent forte, est pleine d'enthousiasme et fonde de grandes espérances sur les progrès réalisés depuis la guerre japonaise.

La marine est si loin d'avoir réalisé le programme de sa reconstruction, de sa réorganisation, qu'elle ne peut vraiment pas entrer en ligne de compte. C'est bien là le motif qui donnait tant d'importance a l'assurance de l'appui de l'Angleterre.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le télégraphier aujourd'hui (T. 10), tout espoir de solution pacifique parait écarté. C'est l'opinion des cercles diplomatiques.

Je me suis servi, pour mon télégramme, de la voie vià Stoc-

kholm par le « Nordisk Cabel » comme plus sûr que l'autre. Je confie cette dépêche à un courrier privé, qui la mettra à la poste en Allemagne.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de mon plus profond respect.

B. de L'ESCAILLE.

Le Gouvernement militaire allemand.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE BELGIQUE

Il est arrivé récemment, dans les régions qui ne sont pas actuellement occupées par des troupes allemandes plus ou moins fortes, que des convois de camions ou des patrouilles ont été attaqués, par surprise, par les habitants.

J'appelle l'attention du public sur le fait qu'un registre des villes et communes dans les environs desquelles de pareilles attaques ont eu lieu, est dressé et qu'*elles auront à s'attendre à leur châtiment, dès que des troupes allemandes passeront à leur proximité.*

Le 25 septembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ.
Général-feldmaréchal.

ARRÊTÉ

Dans tous les cas où des étrangers sont empêchés, par suite de la guerre, de défendre leurs droits devant les autorités judiciaires dans les territoires belges occupés, le juge doit d'office accorder des délais conformément à l'article 1244, alinéa 2, du Code civil en vigueur en Belgique.

En aucun cas, des jugements ou des ordonnances judiciaires ne peuvent être rendus contre l'étranger empêché.

Cet arrêté entre immédiatement en vigueur.

Bruxelles, le 25 septembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Général-feldmaréchal.

VILLE DE BRUXELLES

AVIS

Le bourgmestre Max, ayant fait défaut aux engagements (1) encourus envers le gouvernement allemand, je me suis vu forcé de le suspendre de ses fonctions.

M. Max se trouve en détention honorable dans une forteresse.

Bruxelles, 26 septembre 1914.

Le gouverneur militaire,
Baron von LUETTWITZ,
Général-major.

AVIS

Pendant l'absence de M. le bourgmestre Max, la marche des affaires communales et le maintien de l'ordre seront assurés par le Collège échevinal.

Dans l'intérêt de la cité, nous faisons un suprême appel au calme et au sang-froid de nos concitoyens. Nous comptons sur le concours de tous pour assurer le maintien de la tranquillité publique.

Bruxelles, 27 septembre 1914.

Le Collège échevinal.

Administration communale de Bruxelles.

AVIS TRÈS IMPORTANT (2)

Malgré la défense, des rassemblements considérables se sont produits, hier, sur différents points de l'agglomération bruxelloise.

---

(1) On n'a pas pu savoir jusqu'ici en quoi M. le bourgmestre avait pu manquer aux engagements « encourus » envers le gouvernement allemand. Il s'est contenté de défendre les intérêts de la ville avec autant d'esprit et de courtoisie que de dignité et de fermeté. Mais il paraît que cette dignité, cet esprit, cette courtoisie exaspéraient le maréchal von der Goltz qui ne comprend que la servilité.

(2) L'arrestation de M. Max avait failli provoquer des émeutes. Il s'agissait avant tout de les éviter.

Nous rappelons aux habitants l'interdiction des rassemblements et du stationnement sur la voie publique, pour éviter tout conflit.

La police ayant reçu, à ce sujet des instructions formelles, les contrevenants se verraient déférés aux tribunaux.

Bruxelles, 28 septembre 1914.

Le Collège échevinal.

AVIS

1. Conformément à l'article 15 de la Convention de Genève du 6 juillet 1906, je défends aux ambulances de la Croix-Rouge belge et autres institutions semblables de recevoir dorénavant des blessés allemands ou belges. Les blessés doivent être dirigés aux hôpitaux militaires allemands, c'est-à-dire :

Hôpital n° 1, avenue de la Couronne, 183 ;
Hôpital n° 2, palais des Académies ;
Hôpital n° 3, hôpital de Schaerbeek ;
Hôpital n° 4, caserne Baudouin.

2. Le drapeau de la Croix-Rouge est à enlever, sous peine de poursuites judiciaires, des ambulances, à l'exception du palais Royal et des hôpitaux Saint-Pierre et Saint-Jean (art. 21 de la Convention de Genève).

3. Pour des raisons d'humanité, les militaires belges gravement malades ou blessés qui, d'après l'opinion des médecins allemands, ne seront plus capables de faire le service de guerre seront dorénavant confiés aux soins des médecins belges, dès qu'ils pourront être transportés. Le gouvernement renonce à les retenir comme prisonniers.

Bruxelles, le 29 septembre 1914.

Le gouverneur militaire,
Baron von LUETTWITZ,
Général-major.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

L'administration allemande se propose de rétablir les services interrompus des postes et télégraphes, ainsi que, plus tard, le service des téléphones.

1. *Postes*. — A partir du 1er octobre les lettres, cartes, postales, imprimés, échantillons sans valeur et papiers d'affaires seront admis à l'expédition d'abord à l'intérieur de la ville de Bruxelles ainsi que de Bruxelles à destination de l'Allemagne et vice-versa. Ensuite, le service postal sera rétabli successivement dans d'autres villes belges.

Les correspondances peuvent être recommandées ; toutefois l'administration n'assume pas, provisoirement, de responsabilité en cas de perte. Les lettres pour l'Allemagne doivent être remises à la poste non fermées. L'envoyeur est tenu d'indiquer au verso de tout envoi, son nom et son adresse. Jusqu'à nouvel ordre, les envois doivent être déposés exclusivement à la poste centrale (place de la Monnaie) ou dans les boîtes aux lettres fixées aux autres bureaux de poste de Bruxelles. Toutes les autres boîtes établies dans la ville ne seront plus levées, les facteurs belges refusant de faire les levées sous la direction allemande. Les envois recommandés ne seront reçus qu'à la poste centrale.

L'administration allemande ne possédant pas de timbres belges, les timbres allemands seront munis d'une surcharge indiquant la valeur belge. Uniquement ces timbres-là, vendus aux guichets de la poste centrale, sont valables pour l'affranchissement des envois à expédier. Les tarifs sont les mêmes que jusqu'à présent, sauf le tarif des imprimés. Le tarif des imprimés est affiché à la poste centrale.

Les facteurs belges refusant également de continuer la livraison à domicile, tous les envois devront, à partir du 1er octobre être retirés à la poste centrale, contre production d'une pièce prouvant le droit à la réception.

2. *Télégraphes*. — A partir de la même date, des télégrammes en langage clair ne contenant pas plus de quinze mots seront admis de Bruxelles pour l'Allemagne et vice-versa. L'envoyeur doit indiquer son nom et son adresse. Le tarif est le même qu'antérieurement. Les télégrammes doivent être déposés aux guichets de la poste centrale.

Bruxelles, le 29 septembre 1914.

L'administration impériale
des Postes et Télégraphes allemands
en Belgique.

AVIS

Des attaques réitérées contre des troupes allemandes et des attentats contre des voies de chemin de fer et des lignes télégraphiques et téléphoniques par des vélocipèdes civils me forcent d'annuler tous les permis de circulation qui ont été délivrés, en vertu de mon arrêté du 17 septembre 1914, à des civils ; ils cessent immédiatement d'être valables.

Des civils qui, en dépit de ceci, circulent encore en vélocipède, s'exposent à ce que des troupes allemandes tirent sur eux.

Si un cycliste capturé est suspect d'un projet d'attentat contre des lignes de chemins de fer, de télégraphe ou de téléphone, ou de l'intention d'attaquer des troupes allemandes, il sera fusillé en vertu de la loi martiale.

Bruxelles, le 30 septembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Général-feldmaréchal.

AN DIE DEUTSCHEN IN BRUESSEL

Die hier 3 bis 4 mal woechentlich für die deutschen Soldaten gedruckte :

« *Deutsche Soldatenpost* »

wird von nun ab auch auf den Strassen zu 5 Centimes die Nummer verkauft werden. Die Zeitung bringt ausser den Mitteilungen vom Kriegschauplatz alle auf amtlichem Wege an die Deustch Zivilverwaltung in Brüssel gelangenden Nachrichten von in Deutschland befindlichen aus Belgien geflüchteten Deutschen und ihre hiesigen Angehoerigen oder Geschaeftsfreunde.

Diese wird an folgenden Stellen der Stadt verkauft werden :

Avenue des Arts, Ecke rue de la Loi ;

Vor dem Nordbahnhof ;

Vor dem Südbahnhof ;

Vor dem Rathaus ;

Auf dem Boulevard de Waterloo, vor der Gendarmerie-Kaserne ;

Rue de la Régence, vor dem Alten Museum.

Der Verwaltungschef bei dem General-Gouverneur in Belgien (1),
von SANDT.

AVIS

Dans la soirée du 25 septembre, la ligne du chemin de fer et le télégraphe ont été détruits sur la ligne Lovenjoul-Vertryck. A la suite de cela, les deux localités citées ont eu, le 30 septembre, au matin, à en rendre compte et ont dû livrer des otages.

A l'avenir, les localités les plus rapprochées de l'endroit ou de pareils faits se sont passés — peu importe qu'elles en soient complices ou non — seront punies sans miséricorde. A cette fin, des otages ont été emmenés de toutes les localités voisines des voies ferrées menacées par de pareilles attaques, et à la première tentative de détruire des voies de chemins de fer, des lignes du télégraphe ou du téléphone, ils seront immédiatement fusillés.

En outre, toutes les troupes chargées de la protection des

Traduction :

(1) *Aux Allemands de Bruxelles.*

Le journal *Deutsche Soldatenpost*, qui est imprimé ici trois ou quatre fois par semaine à l'usage des soldats allemands, sera dorénavant vendu également sur la voie publique au prix de cinq centimes le numéro. En dehors des nouvelles du théâtre de la guerre le journal publie tous les renseignements, dont l'Administration civile allemande de Bruxelles a eu connaissance, au sujet des Allemands qui ont quitté la Belgique pour se réfugier en Allemagne, ainsi que les familles et les correspondants de ceux-ci.

La vente aura lieu aux adresses suivantes :

Avenue des Arts, au coin de la rue de la Loi ;

Devant la gare du Nord ;

Devant la gare du Sud ;

Devant l'Hôtel de Ville ;

Sur le boulevard de Waterloo, devant la caserne de la gendarmerie ;

Rue de la Régence, devant le vieux Musée.

Le chef de l'Administration près le gouverneur général de Belgique.
Von SANDT.

voies ferrées ont reçu l'ordre de fusiller toute personne s'approchant de façon suspecte des voies de chemin de fer ou des lignes télégraphiques ou téléphoniques.

Bruxelles, le 1er octobre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Général-feldmaréchal.

ARRÊTÉ

La monnaie allemande (espèces et papier-monnaie) doit être acceptée en paiement dans le territoire belge occupé, et ce jusqu'à nouvel ordre, sur la base de *1 mark* valant au moins *1 fr. 25* (1).

Bruxelles, le 3 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Dans la partie du pays occupée par les troupes allemandes, le gouvernement belge a fait parvenir aux miliciens de plusieurs classes des ordres de rejoindre. *Ces ordres ne sont pas valables.* Il n'y a que les ordres du gouverneur général allemand et des autorités lui sous-ordonnées qui sont valables dans la dite partie du pays.

Il est *strictement défendu* à tous ceux qui reçoivent ces ordres d'y donner suite.

A l'avenir, les miliciens ne devront plus quitter leur lieu actuel de résidence (ville, commune) sans y être spécialement autorisés par l'administration allemande.

En cas de contravention, la *famille* du milicien sera également tenue responsable.

Les miliciens se trouvant en possession d'un ordre de re-

---

(1) Le marck en ce moment valait dans les pays neutres 1 fr. 13.

joindre ou d'une médaille de la matricule, seront traités comme *prisonniers de guerre*.

Bruxelles, le 7 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Bruxelles, 10 octobre.

Les troupes allemandes sont entrées à Anvers hier après-midi.

Le Gouvernement militaire allemand.

L'ANGLETERRE ET LA BELGIQUE

(Documents trouvés à l'Etat-major belge).

L'affirmation du Gouvernement anglais que la violation de la neutralité belge ait provoqué l'intervention de l'Angleterre dans la présente guerre s'est déjà, par les propres déclarations de Sir Edward Grey, révélée comme étant intenable. L'indignation morale avec laquelle l'invasion allemande en Belgique a été mise à profit du côté anglais pour monter l'opinion des neutres contre l'Allemagne, est éclairée de nouvelle et singulière façon par certains documents que le haut commandement allemand a découverts dans les archives de l'état-major belge à Bruxelles.

Il ressort du contenu d'un dossier, portant le titre : *Intervention anglaise en Belgique*, que déjà, en 1906, l'envoi en Belgique d'un corps expéditionnaire anglais avait été prévu pour le cas d'une guerre franco-allemande. D'après un document découvert, adressé au Ministre de la guerre belge en date du 10 avril 1906, le chef de l'état-major belge a, avec l'attaché militaire anglais à Bruxelles, le lieutenant-colonel Barnardiston, élaboré à cette époque, sur l'initiative de ce dernier et dans des délibérations répétées, un projet détaillé pour des opérations en commun contre l'Allemagne, d'un corps expéditionnaire anglais de 100.000 hommes avec l'armée belge. Ce projet a trouvé l'approbation du chef de l'état-major anglais,

le général major Grierson. Tous les renseignements concernant la force et l'organisation des détachements anglais, la composition du corps expéditionnaire, les points de débarquement, une évaluation du temps exacte pour le transport, etc., ont été fournis à l'état-major belge. Se basant sur ces renseignements, l'état-major belge a préparé de façon détaillée le transport des troupes anglaises sur le terrain de déploiement belge, leur logement et leur entretien sur place. Leur coopération a été étudiée minutieusement jusque dans ses moindres détails. Ainsi un grand nombre d'interprètes et des gendarmes belges devaient être mis à la disposition de l'armée anglaise, et les cartes nécessaires devaient lui être fournies. On avait même déjà pensé aux soins à donner aux blessés anglais.

Dunkerque, Calais et Boulogne étaient prévus comme tous points de débarquement des troupes anglaises. De là, elles devaient être amenées dans le terrain de déploiement, au moyen du matériel des chemins de fer belges. Le débarquement préconisé dans les ports français et le transport à travers le territoire français prouve que les conventions anglo-belges ont été précédées de conventions avec l'état-major français. Les trois puissances ont exactement fixé les projets pour la collaboration des « Armées alliées », comme il est dit dans le document. Ceci est corroboré par le fait que, dans les dossiers secrets, une carte des opérations de déploiement de l'armée française a été trouvée.

Le document mentionné contient quelques remarques offrant un intérêt particulier. A un certain endroit, il est dit que le lieutenant colonel Barnadiston avait fait observer que, pour le moment, on ne pouvait *pas* compter sur l'appui de la *Hollande*. Il aurait également fait savoir confidentiellement que le Gouvernement anglais avait l'intention de transporter à Anvers la base d'approvisionnement anglaise, dès que la mer du Nord aurait été débarrassée de tous les navires de guerre allemands. Ensuite l'attaché militaire anglais proposait la création d'un service d'espionnage dans la province rhénane.

Les renseignements militaires découverts trouvent un complément précieux dans un rapport adressé au Minsitre des affaires étrangères par le baron Greindl, qui a été, pendant de longues années, Ministre de Belgique à Berlin, rapport se trouvant également parmi les papiers secrets. Dans ce rapport sont dévoilées, avec une grande perspicacité, les arrière-pensées qui sont au fond de la proposition anglaise, et le ministre y attire

l'attention sur ce que présente de critique la situation dans laquelle la Belgique s'est mise par une prise de parti unilatérale en faveur des puissances de l'Entente. Dans ce rapport très circonstancié, daté du 23 décembre 1911, et dont la publication complète reste réservée, le baron Greindl constate que le projet de l'état-major belge, pour la défense de la neutralité belge dans une guerre franco-allemande, ne traite que la question : « Quelles mesures militaires seraient à prendre au cas où l'Allemagne violerait la neutralité belge » que cependant l'hypothèse d'une agression française contre l'Allemagne, à travers la Belgique, présente tout autant de probabilités. Le Ministre développe alors textuellement ce qui suit :

« Du côté français, le danger n'existe pas seulement au sud du Luxembourg. Il nous menace sur toute l'étendue de la frontière commune. Pour l'affirmer, nous n'en sommes pas réduits aux conjectures, nous avons des données positives.

L'idée d'un mouvement tournant par le nord est certainement entrée dans les combinaisons de l'Entente cordiale. S'il en était autrement, le projet de fortifier Flessingue n'aurait pas soulevé de telles clameurs à Paris et à Londres. On n'y a pas fait mystère de la raison pour laquelle on voulut que l'Escaut restât sans défense. C'est dans le but d'avoir toute facilité pour amener une garnison anglaise à Anvers, donc dans le but de se procurer chez nous une base d'opération pour une offensive dans la direction du bas-Rhin et de la Westphalie et de nous entraîner a la suite, ce qui n'eût pas été difficile : nous étant dessaisis du réduit national, nous nous serions privés de notre propre mouvement, de tout moyen de résister aux injonctions des protecteurs douteux que nous aurions eu l'imprudence d'y admettre. Les ouvertures à la fois perfides et naïves du colonel Barnardiston lors de la conclusion de l'entente cordiale, nous ont clairement fait voir de quoi il s'agissait. Quand il a été évident que nous ne nous laisserions pas émouvoir par le prétendu danger de la fermeture de l'Escaut, le plan n'a pas été abandonné, mais modifié en ce sens que l'armée de secours anglaise ne serait pas débarquée sur la côte belge, mais dans les ports français les plus voisins ; c'est ce dont témoignent les révélations du capitaine Fabert qui n'ont pas été démenties, pas plus que ne l'ont été les informations de journaux qui les ont confirmées ou complétées sur certains points. Cette armée anglaise débarquée à Calais et a Dunkerque ne longerait pas notre frontière jusqu'a Longwy pour atteindre l'Allemagne. Elle entrerait tout de suite chez nous par le nord-

ouest, ce qui lui donnerait l'avantage d'entrer immédiatement en action, de rencontrer l'armée belge, si nous risquions une bataille dans une région où nous ne pouvons nous appuyer sur aucune forteresse ; de s'emparer de provinces riches en ressources de toute espèce ; en tout cas d'entraver notre mobilisation ou de ne la permettre qu'après avoir obtenu de nous des engagements formels donnant l'assurance que cette mobilisation se fera au profit de l'Angleterre et de son alliée.

Il est absolument indispensable d'arrêter à l'avance le plan de campagne que suivrait l'armée belge dans cette hypothèse, aussi bien dans l'intérêt de notre défense militaire que pour la direction de notre politique extérieure, dans le cas où la guerre éclaterait entre l'Allemagne et la France ».

Ces développements, venant d'une source libre de tout préjugé, fournissent la preuve péremptoire du fait que cette même Angleterre, qui se pose maintenant en protectrice de la neutralité belge, a décidé la Belgique à une prise de parti unilatéral au profit des puissances de l'Entente, et qu'à un moment donné elle a même songé à une violation de la neutralité hollandaise. De plus, il en résulte que le Gouvernement belge, en prêtant l'oreille aux suggestions anglaises, s'est rendu coupable d'une grave infraction aux devoirs qui lui incombaient en sa qualité de puissance neutre. L'accomplissement de ces devoirs aurait exigé que le Gouvernement belge, dans ses projets de défense, ait également prévu la violation par la France de la neutralité belge et ait fait, pour ce cas, des conventions analogues à celles conclues avec la France et l'Angleterre. Les pièces découvertes constituent une preuve documentaire de la connivence belge, avec les puissances de l'Entente, fait connu des services compétents dès avant la guerre. Elles justifient notre action militaire et confirment les informations reçues par le haut commandement de l'armée allemande concernant les intentions françaises.

Qu'elles ouvrent les yeux au peuple belge sur ceux auxquels il doit la catastrophe qui maintenant s'est déchaînée sur ce malheureux pays.

Bruxelles, le 11 octobre 1914 (1).

---

(1) Il n'est pas nécessaire d'insister sur la mauvaise foi de cet exposé auquel le gouvernement belge et le Roi lui-même ont immédiatement répondu. Il suffit de lire sans préventions le document découvert par les Allemands dans les archives du ministère

ARRÊTÉ

1. *Tous les produits d'imprimerie* ainsi que toutes autres reproductions d'images, avec ou sans légende, et de compositions musicales avec texte ou commentaires (imprimés), obtenus par des procédés mécaniques ou chimiques et destinés à être distribués, sont soumis à la *censure* du gouvernement général impérial allemand (administration civile).

Quiconque aura fabriqué ou distribué des imprimés indiqués à l'alinéa 1er sans la permission du censeur, sera puni conformément à la loi martiale. Les imprimés seront confisqués et les plaques et clichés destinés à la reproduction seront rendus inutilisables.

Est considéré également comme distribution d'un imprimé prohibé par le présent arrêté, l'affichage, l'exposition ou la mise à l'étalage en des endroits où le public est à même d'en prendre connaissance.

2. Des représentations théâtrales, des récitations chantées ou parlées de toute espèce, ainsi que des projections lumineuses cinématographiques ou autres, ne peuvent être organisées que lorsque les pièces théâtrales, les récitations ou les projections lumineuses en question auront été admises par le censeur.

Quiconque aura organisé des représentations théâtrales, des récitations ou des projections lumineuses sans la permission du censeur, ou quiconque aura pris part, d'une manière quelconque, à ces représentations, récitations ou projections, sera puni conformément à la loi martiale. Les plaques et films seront confisqués.

---

de la guerre à Bruxelles pour s'apercevoir qu'il s'agissait non d'une convention mais d'une conversation entre un général belge et l'attaché militaire anglais dans l'hypothèse d'une violation de la neutralité belge par l'Allemagne, hypothèse qui ne s'est que trop réalisée. Il a été du reste peremptoirement répondu aux insinuations allemandes dans le livre de M. E. Waxweiller, *La Belgique neutre et loyale* (Paris, Payot édit.), et dans la Brochure de M. E. Brunet, *Les conventions anglo-belges*, Paris, Hachette édit.). Les Bruxellois, à qui s'adressait cette affiche, n'ont certainement pas vu les réponses. Mais leur bon sens avait immédiatement fait la part de la mauvaise foi allemande. L'effet de cette publication fut nul.

Cet arrêté entre immédiatement en vigueur.

Bruxelles, le 13 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ.

AVIS

Après la prise d'Anvers, je peux admettre des facilités de communication et réduire les mesures destinées à restreindre e libre parcours des personnes et voitures au dedans et au dehors de Bruxelles. J'attends fermement que les habitants retourneront maintenant à leurs occupations.

Je fais remarquer que je punirai le plus sévèrement, comme jusqu'à présent, les moindres injures ou excès contre les troupes allemandes ou des dommages causés aux chemins de fer, aux télégraphes ou téléphones, ainsi que toute autre contravention contre mes ordres et arrêtés.

Le Gouverneur militaire.
Baron von LUETTWITZ,
Général-major.

AVIS

Dernièrement j'ai dû frapper différentes personnes des peines suivantes :

De 2 mois de prison

le sujet belge François Colson, domicilié à Bruxelles, pour injures contre des sujets allemands ;

De 4 mois de prison

le sujet belge Adolphe Thomas, domicilié à Bruxelles, pour avoir heurté à dessein, en pleine rue, des officiers allemands ;

De 6 mois de prison

le sujet français Louis Prost, pour avoir répandu des copies de nouvelles menteuses de la guerre, reproduites par dactylographie (1).

En outre, des tribunaux de guerre légalement convoqués ont puni :

D'un an de prison

---

(1) Il s'agissait d'extraits de journaux anglais et français, que les Bruxellois privés de nouvelles se repassaient de main en main.

le sujet belge Jean Lecocq et la nommée Edith Carter, de nationalité anglaise, tous les deux pour avoir proféré des injures contre des membres de l'armée allemande.

La publication de ces condamnations doit servir d'avertissement à la population de Bruxelles. Si des délits semblables se répètent, les peines s'aggraveront.

Bruxelles, le 19 octobre 1914.

Le Gouverneur militaire,
Baron von LUETTWITZ,
Général-major.

AVIS CONCERNANT LA DÉTENTION DE PIGEONS (1)

1 Tout propriétaire de pigeons devra tenir, et ce jusqu'à nouvel ordre, ses pigeons enfermés dans son pigeonnier. Quiconque laissera voler librement ses pigeons est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois mois ou d'une amende jusqu'à 3.000 francs. Il est interdit de garder des pigeons séparément du reste des pigeons ou de les cacher dans d'autres endroits de la maison.

2. Chaque propriétaire de pigeons devra remettre jusqu'au 18 octobre au plus tard, au commandant allemand de la place, ou à défaut, dans les localités non occupées par les troupes allemandes au maire de la commune, une liste complète de son colombier, mentionnant exactement la couleur et les inscriptions (numéro et année) de chaque pigeon. Les maires des communes belges devront tenir ces listes toujours à la disposition de l'autorité militaire allemande chargée de ce contrôle. Chaque liste devra également mentionner exactement l'endroit du colombier et le chemin pour y parvenir.

3. Les pigeons non pourvus de bagues sont immédiatement à abattre.

4. Les pigeons égarés, qui pourraient éventuellement se réfugier dans les colombiers, sont tout de suite à abattre ou à délivrer à l'autorité militaire allemande ou, à défaut, au maire de la commune belge la plus proche.

5. Tout échange ou vente de pigeons voyageurs est formelle-

(1) Les concours de pigeons voyageurs sont un des sports favoris du peuple belge. Il y avait à Bruxelles des colombiers de grande valeur qui furent impitoyablement détruits.

ment interdit, ainsi que le transfert des pigeons d'un colombier à un autre. Quiconque sera trouvé avec un pigeon vivant entre les mains, en dehors du colombier, sera puni d'une peine d'emprisonnement jusqu'à un an ou d'une amende allant jusqu'à 10.000 francs.

6. Les pigeons qui pourraient être trouvés égarés, sont à recueillir par les administrations des communes belges et à abattre immédiatement.

7. L'autorité militaire allemande fera visiter les colombiers et faire des perquisitions pour contrôler la stricte observation de ces mesures.

8. Toute infraction à cette prescription entraînera, pour autant que d'autres peines plus sévères ne seront pas applicables, une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un mois ou une amende allant jusqu'à 2.000 francs. S'il y a lieu, une instruction pour espionnage sera ouverte.

Prescriptions transitoires.

9. Dans les localités où les pigeons ont été gardés jusqu'à présent en commun, tel qu'à Bruxelles, les propriétaires devront les faire rechercher dans les quarante-huit heures qui suivront cette publication. Passé ce délai, les pigeons non réclamés seront abattus et remis aux hôpitaux.

Les listes prescrites sous 2 devront parvenir dans les vingt-quatre heures qui suivront le délai précité.

10. Dans les localités à occuper ultérieurement, les mesures précitées seront immédiatement applicables dès l'entrée des troupes allemandes.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Dans un ordre du jour de l'armée belge du 8 octobre 1914, trouvé à Anvers, il est affirmé que les prisonniers belges seraient incorporés dans l'armée allemande et employés dans les combats contre les Russes.

Cette affirmation est fausse.

Dans l'armée allemande ne peuvent être incorporés que des soldats allemands.

Bruxelles, le 21 octobre 1914.

Le gouverneur général,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

ARRÊTÉ

Les délais pendant lesquels doivent être faits les protêts et autres actes concernant les recours, délais provoqués par l'arrêté du 23 septembre 1914 (n° 4 du Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé) sont prorogés à nouveau par le présent arrêté jusqu'au 30 novembre 1914.

Bruxelles, le 21 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

ARRÊTÉ

L'arrêté du Roi des Belges du 3 août 1914 concernant le retrait de fonds sur les dépôts en banques, reste en vigueur jusqu'au 30 novembre 1914, avec la restriction qu'il a subie par suite de l'arrêté du Roi des Belges du 6 août 1914 et avec l'intention qui lui a été donnée par l'arrêté du 10 septembre 1914 (n° 4 du Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé).

Bruxelles, le 21 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

J'ai appris qu'il existe des doutes si les versements effectués par les particuliers à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite seront considérés et traités comme propriété privée par l'administration impériale allemande.

Quoiqu'il n'existe aucun motif pour de pareils doutes, je n'hésite pas à déclarer expressément et formellement que les versements ayant pour but l'épargne, seront considérés par l'administration impériale allemande comme propriété privée inattaquable et traités comme tels.

Je désire, dans le but de consolider la vie économique et d'activer le fonctionnement de l'épargne, que les relations entre le public et la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite ainsi que tous ses bureaux soient rétablies dans toute leur ampleur.

Bruxelles, le 21 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

ARRÊTÉ

relatif au trafic des matières servant aux besoins de la guerre.

1. Les matières ci-après citées servant aux besoins de la guerre sont soumises aux dispositions de cet arrêté :

Argent, cuivre, laiton, plomb, zinc, nickel, minerais de nickel, aluminium, étain, antimoine, ferromanganate, minerais de manganèse ferrosilicium, phosphates bruts et superphosphates, nitrates, acide nitrique, pyrites, acide sulfurique, graphite, gycérine, matières à tanner, explosifs, camphre, codéine, morphine, opium, loques, coton, jute, laine, chanvre et les fils et produits manufacturés de ces matières, sacs, peaux, cuir, caoutchouc, gomme brute, gutta-percha, graisses, huiles minérales, benzine, benzol.

2. L'exportation de Belgique des matières énumérées au paragraphe 1 est soumise jusqu'à nouvel ordre au contrôle du commissaire du ministère de la guerre en Belgique, 65, rue de la Loi, Bruxelles. Les demandes motivées d'autorisation d'exporter sont à adresser au commissaire. Les matières de quiconque éludera son contrôle seront confisquées.

3. Le commissaire du ministère de la guerre (§ 2) peut décider que des provisions de matières énumérées au § 1er doivent être cédées en propriété à l'Empire allemand ou à des tiers, contre remboursement de la valeur. La valeur des provisions sera fixée définitivement par une commission nommée par le ministère de la guerre à Berlin.

4. Cet arrêté entre immédiatement en vigueur.

Bruxelles, le 26 octobre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

1. Tous les membres de la garde civique (1) de l'agglomération bruxelloise qui ont pris part à la guerre sont sommés à se présenter le jeudi 29 octobre 1914, entre 10 heures du matin et 2 heures de relevée, dans la cour de la nouvelle Ecole militaire, rue Léonard de Vinci. Les gardes civiques auxquels il serait prouvé par les listes se trouvant en possession de l'auto-

---

(1) La garde civique, sorte de milice bourgeoise, formée de tout les citoyens belges ayant le moyen de payer leur uniforme, était destinée plutôt à maintenir l'ordre à l'intérieur qu'à combattre l'ennemi de l'extérieur, mais n'en constituait pas moins une sorte d'armée territoriale propre au service de garnison. L'attitude des Allemands à son égard a singulièrement varié au cours de la guerre. Ils commencèrent par déclarer qu'ils se refusaient à considérer les gardes civiques comme des belligérants, et les traiteraient en francs-tireurs. Cette menace ne fut jamais mise à exécution, mais ils s'en servirent à différentes reprises pour effrayer la population bourgeoise et urbaine.

La garde civique de Bruxelles, grossie de quelques contingents des provinces wallonnes, fut licenciée quelques heures avant l'occupation de Bruxelles : on expédia la plupart des armes à Ostende et à Anvers, mais quelques milliers de fusils déposés dans les mairies tombèrent aux mains des ennemis. Le premier ban, c'est-à-dire les plus jeunes classes et les corps spéciaux (recrutés par engagements volontaires) demeurèrent sous les armes, et participèrent vaillamment à la seconde partie de la campagne, notamment aux combats devant Termonde. Quelques corps furent licenciés à Bruges, mais l'ensemble de la garde ne fut dissous qu'après la chute d'Anvers. Beaucoup de gardes civiques du premier ban, et presque tous les membres des corps spéciaux, se sont engagés ensuite dans l'armée.

La mesure prise par le général von Luettwitz ne concernait donc en réalité que le second ban de la garde civique de Bruxelles. Elle provoqua un véritable exode, un grand nombre de gardes civiques bruxellois ayant préféré passer en France et en Hollande que de s'engager par écrit, comme on l'exigeait d'eux, à ne plus servir contre l'Allemagne.

rité allemande, qu'ils ne se sont pas présentés, seront punis d'après le droit de guerre.

2. Tous les habitants de l'agglomération bruxelloise sont sommés encore une fois, par la présente, à remettre jusqu'au 1er novembre 1914 toutes les armes qu'ils possèdent à l'hôtel de ville de leur commune respective ; les armes doivent être munies d'une étiquette portant le nom du propriétaire.

Ceux qui, contrairement aux instructions antérieures, avaient gardé jusqu'à présent leurs armes, mais qui les remettent maintenant, ne seront pas punis. Quiconque sera attrapé en possession d'une arme après le 1er novembre 1914 sera jugé d'après les lois de la guerre.

Bruxelles, le 27 octobre 1914

Le gouverneur de Bruxelles,
Baron von LUETTWITZ,
Général.

AVIS

Le tribunal de guerre légalement convoqué a prononcé, le 28 octobre 1914, les condamnations suivantes :

1. Contre l'agent de police De Ryckere pour avoir attaqué, dans l'exercice légal de ses fonctions, un agent dépositaire de l'autorité allemande, pour lésions corporelles volontaires, commises en deux cas de concert avec d'autres, pour avoir procuré l'évasion à un détenu dans un cas, et pour avoir attaqué un soldat allemand :

Cinq ans de prison.

2. Contre l'agent de police Seghers pour avoir attaqué dans l'exercice légal de ses fonctions, un agent dépositaire de l'autorité allemande, pour lésions corporelles volontaires de cet agent allemand, pour avoir procuré l'évasion à un détenu (toutes les infractions constituant un seul fait) :

Trois ans de prison.

Les jugements ont été confirmés le 31 octobre 1914 par M. le Gouverneur général, baron von der Goltz.

La ville de Bruxelles, sans faubourgs, a été punie pour l'at-

tentat commis par son agent de police De Ryckere contre un soldat allemand, d'une contribution additionnelle de

Cinq millions de francs.

Bruxelles, le 1er novembre 1914 (1).

Le Gouverneur de Bruxelles,
Baron von LUETTWITZ,
Général.

AVIS

Afin de pouvoir contrôler jusqu'à quel point la Belgique est pourvue d'aliments, je prescris :

Tout entrepreneur agricole ou industriel qui produit ou travaille dans son entreprise les objets suivants : du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, de la farine, des légumineux et des pommes de terre, est obligé d'établir, endéans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, un relevé de ses provisions indiquant les produits précités séparément et mentionnant ses nom, domicile et arrondissement.

Peu importe que les provisions soient la propriété de l'entrepreneur ou qu'il les ait en dépôt. Ne sont dispensés de cette obligation que les entrepreneurs ou industriels n'ayant en leur possession que des provisions de moins de 500 kilos des produits prémentionnés.

Le relevé devra être remis au bourgmestre de la commune ou à son représentant. Celui-ci établira une liste de toutes les provisions et la remettra au chef militaire compétent de l'arrondissement endéans les huit jours suivants.

---

(1) D'après les Bruxellois qui, depuis lors, ont réussi à passer la frontière, ce fut un très minime incident qui donna lieu à cette répression sévère. Un sous-officier allemand, en bourgeois qui s'amusait, durant ses heures de loisir à espionner les Bruxellois, surprit un camelot en train de vendre des journaux sous le manteau. Il voulut l'arrêter : l'homme se rebella. La foule prit son parti, et quand survinrent les agents de Ryckere et Seghers, l'Allemand venait d'asséner un formidable coup de poing à l'un de ses agresseurs. Les agents, ignorant sa qualité, se mirent en devoir de se saisir de lui, ce qui permit au camelot de s'échapper. Survint alors une patrouille allemande qui emmena tout le monde au corps de garde. C'est cet incident ridicule qui valut à la ville de Bruxelles cinq millions d'amende et aux agents de Ryckere et Seghers, cinq ans et trois ans de prison.

Les provisions qui ne seraient pas signalées au bourgmestre endéans le délai de dix jours seront confisquées.

Les bourgmestres sont obligés de faire en sorte que les détenteurs fassent battre et moudre sans retard le blé.

L'interdiction d'exportation déjà en vigueur est rappelée à l'attention du public par le présent avis.

Bruxelles, le 1er novembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Des doutes ont été exprimés, lesquels des membres de la garde civique sont considérés comme ayant pris part à la guerre.

Par conséquent, il est arrêté :

Tous les membres de la garde civique, aussi ceux *qui n'ont pas pris part à la guerre*, se présenteront à la cour de la nouvelle école militaire dans l'ordre suivant :

Jeudi 5 novembre 1914, ceux dont le nom commence de A jusque F ;

Vendredi 6 novembre 1914, ceux de G à M ;

Samedi 7 novembre 1914, ceux de N à S ;

Lundi 9 novembre 1914, ceux de T à Z.

Les heures de présentation sont de 10 heures du matin à 2 heures de relevée (heure allemande).

Bruxelles, le 2 novembre 1914.

Le gouverneur de Bruxelles,
Baron von LUETTWITZ,
Général.

ARRÊTÉ

relatif à l'interdiction d'effectuer des paiements à l'Angleterre et à la France.

1. Jusqu'à nouvel ordre, il est interdit d'effectuer des paiements destinés tant à l'Angleterre, à l'Irlande et aux colonies et possessions anglaises qu'à la France, ses colonies et pays de

protectorat. Cette interdiction comprend tous les paiements de quelque nature qu'ils soient, directs ou indirects, au comptant, par traite, par chèque, par virement ou autres.

Il est également défendu d'expédier ou de transmettre par voie directe ou indirecte des valeurs en espèces ou en titres aux pays ci-dessus mentionnés.

Cette interdiction ne s'étend point aux paiements destinés à venir en aide à des nationaux allemands.

2. Jusqu'à nouvel ordre, il sera sursis à l'exécution de tous les engagements contractés au profit de toute personne morale ou physique domiciliée ou résidant dans les pays indiqués ci-dessus. Ce sursis s'applique à tous les engagements qui ont pris naissance depuis le 31 juillet 1914 ou qui prendront naissance dans la suite. Pendant la durée du sursis, le cours des intérêts dont ces engagements seraient productifs, est arrêté. Sont réputées nulles et non avenues toutes conséquences légales ou contractuelles que la non exécution des engagements susdits ait pu entraîner a compter du 31 juillet 1914 jusqu'à l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Le sursis est également opposable à tout cessionnaire de pareil engagement, à moins que la cession ait été faite avant le 31 juillet 1914 ou que le territoire occupé de la Belgique, et que la cession lui ait été faite avant l'entrée en vigueur du présent arrêté. Est mis sur la même ligne qu'un cessionnaire quiconque se trouverait, à la suite de l'exécution d'un engagement, en droit de réclamer l'exécution d'une contre-prestation.

3. Le débiteur pourra se libérer en consignant pour le compte à son créancier à la caisse de l'administration civile allemande à Bruxelles les sommes ou valeurs dues par lui.

4. Sont, à raison de l'interdiction et du sursis de paiement réglés ci-dessus, prorogés jusqu'après l'abrogation du présent arrêté, tous les délais de présentation des traites et tous les délais de protêt faute de paiement si les dits délais n'étaient pas encore venus à expiration au moment de la mise en vigueur du présent arrêté.

Le gouvernement général en Belgique déterminera les délais endéans lesquels la présentation et le protêt devront avoir lieu après l'abrogation du présent arrêté.

Les prescriptions de l'alinéa 1 s'appliquent également aux chèques, dont les délais de présentation n'étaient pas encore expirés au moment de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

5. Les prescriptions des articles 1 à 4 ne s'appliquent point

aux engagements devant être exécutés en Allemagne ou dans le territoire occupé de la Belgique si ces engagements ont été contractés au profit des personnes physiques ou morales désignées à l'article 2, dans l'exploitation de leur établissement dont le siège serait en Allemagne ou dans le territoire occupé de la Belgique. Toutefois, les prescriptions des articles 2 et 3 seront appliquées au recours que les dites personnes auraient à exercer du chef d'un refus d'acceptation ou de paiement d'une lettre de change payable en dehors de l'Allemagne ou du territoire occupé de la Belgique.

6. Quiconque aura sciemment contrevenu à la prescription de l'article 1er ou quiconque aura tenté d'y contrevenir sera puni conformément à la loi martiale.

7. Il appartient au gouverneur général en Belgique d'admettre des exceptions à la défense édictée a l'article 1er.

8. Le présent arrêté entre en vigueur avec le jour de sa publication.

Bruxelles, le 3 novembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Il est venu à ma connaissance que des commerçants de Bruxelles, surtout des marchands de denrées coloniales et de comestibles, refusent la monnaie allemande.

Je me vois forcé de rappeler à la population l'arrêté du 5 octobre 1914, émis par le gouverneur général et publié dans le *Bulletin officiel* des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé, n° 6, dans lequel il est ordonné que la monnaie allemande (espèces et papier-monnaie) doit être acceptée en paiement dans le territoire belge occupé, et ce jusqu'à nouvel ordre, sur la base de :

1 mark valant au moins 1 fr. 25.

Dans tous les cas de contravention, je ferai fermer aussitôt les magasins respectifs.

Bruxelles, le 4 novembre 1914.

Le Gouverneur de Bruxelles,
Baron von LUETTWITZ,
Général.

AVIS

J'attire l'attention de la population de la Belgique sur le fait que la vente et la propagation de journaux et de toutes nouvelles reproduites par impression ou de toute autre manière, qui ne sont pas expressément autorisées par la censure allemande, est sévèrement défendue.

Chaque contrevenant sera immédiatement arrêté et puni d'emprisonnement de longue durée.

Bruxelles, le 4 novembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

L'administration militaire allemande a fait tout son possible en prenant soin de faire fournir et parvenir à Bruxelles des vivres et du charbon pour la population de l'agglomération. Dans ce but, les chemins de fer vicinaux ont repris le service dans les environs de la ville et on a facilité de toute façon aux personnes chargées du ravitaillement l'accomplissement de leur tâche. Néanmoins, l'invitation à reprendre l'ouvrage n'a pas encore été suivie par la population dans l'étendue désirable.

Je recommande de la manière la plus énergique aux différentes communes de l'agglomération bruxelloise de ne plus distribuer gratuitement des vivres à des hommes auxquels on peut prouver qu'ils ont l'occasion de travailler, mais qu'ils n'en profitent pas (1).

Puisque les chemins de fer et la poste se règlent déjà sur

(1) La révolte des « bras croisés » fut un des moyens de résistance les plus efficaces et les plus héroïques de la population ouvrière belge. L'immense majorité des ouvriers, tant dans le pays flamand que dans le pays wallon, a refusé de travailler pour les Allemands, même à des salaires plus élevés que les salaires ordinaires. Presque toutes les usines métallurgiques ont été fermées et les mineurs des pays de Mons, Charleroi et Liége ne travaillent que trois jours par semaine, et uniquement pour la consommation domestique. Beaucoup d'ouvriers, plutôt que de recevoir leur salaire de l'ennemi, ont passé la frontière la nuit et sans passeport, et sont venus travailler en Hollande, en Angleterre et en France.

l'heure normale de l'Europe centrale, cette heure entrera en vigueur pour toute l'agglomération bruxelloise dès le 8 novembre 1914. Ce jour-là toutes les horloges sont à avancer d'environ 56 minutes. L'heure exacte est donnée par les horloges des gares.

Dès le 8 de ce mois, les restaurants, cafés et débits de boissons sont à fermer seulement à 11 heures du soir (heure allemande).

Bruxelles, le 6 novembre 1914.

Le gouverneur de Bruxelles,
Baron von LUETTWITZ,
Général.

ARRÊTÉ

Sont suspendus pour le temps compris entre le 1er août 1914 et le 15 novembre 1914 le cours de tous les délais impartis en matière civile, commerciale (civile ordinaire et commerciale) pénale et en matière de procédure, ainsi que le cours de toutes prescriptions pour autant que ces délais et prescriptions puissent être invoqués dans le territoire occupé de la Belgique contre des Allemands, Autrichiens, Ottomans et contre les ressortissants d'Etats neutres.

Le présent arrêté entre en vigueur avec le jour de sa publication.

Bruxelles, le 10 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que, en vertu de l'article 48 de la Convention de La Haye du 18 octobre 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, le gouvernement général continue à prélever, dans le territoire occupé, les impôts, droits et péages établis au profit de l'Etat belge et que, moyennant les recettes qui en résultent, il couvrira les frais de l'administration du territoire occupé.

Les impôts, droits et péages à acquitter suivant les lois en

vigueur, seront versés, comme auparavant, aux bureaux de recette belges compétents qui continuent à exercer leurs fonctions. Les impôts droits et péages qui seraient arriérés devront être payés sans retard.

Bruxelles, le 12 novembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique.
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Tous les membres de la garde civique qui ne sont pas encore présentés dans le bureau de la nouvelle Ecole militaire, par suite d'absence, dans l'ignorance des prescriptions ou pour d'autres raisons, sont sommés à réparer cette omission jusqu'au 20 novembre 1914. Dès ce jour-là, la non-représentation entraînera des peines sévères.

Bruxelles, le 13 novembre 1914.

Le gouverneur de Bruxelles,
Baron von LUETTIWTZ,
Général.

ARRÊTÉ

1. Il ne peut pas être dérogé par des conventions particulières à la prescription de l'arrêté royal du 3 octobre 1914. (*Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé* du 5 octobre 1914, n° 6) d'après laquelle la monnaie allemande (espèces, billets de banque et papier-monnaie) doit être acceptée en paiement, et ce jusqu'à nouvel ordre, sur la base de : 1 mark valant au moins 1 fr. 25.

2. Cet arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 15 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal,

ARRÊTÉ

Article 1er. — L'Empire allemand, l'Autriche-Hongrie et la Turquie ne sont point considérés, pour le territoire occupé de la Belgique, comme étant des puissances étrangères ou ennemies dans le sens défini par les articles 113 et suivants du Code pénal belge et de la loi du 4 août 1914 (sur les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat).

Art. 2. — Sera puni d'emprisonnement quiconque aura tenté de retenir, par la contrainte, par la menace, par la persuation ou par d'autres moyens, de l'exécution d'un travail destiné aux autorités allemandes, des personnes disposées à fournir ce travail ou des entrepreneurs chargés par les autorités allemandes de l'exécution de ce travail.

Art. 3. — Les tribunaux militaires sont exclusivement compétents pour connaître des délits commis en cette matière.

Art. 4. — Le présent arrêté entre en vigueur à partir du jour de sa publication.

Bruxelles, le 19 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique.
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

ARRÊTÉ

Les locataires qui ont été empêchés, par suite de la guerre, de jouir de la chose louée, peuvent demander ou la résiliation du bail ou une diminution du prix pour le temps pendant lequel ils auront été empêchés. Dans l'un et l'autre cas, il n'y a pour le bailleur lieu à aucun dédommagement de la part du preneur.

Toutes les contestations résultant de l'application de l'alinéa précédent sont de la compétence exclusive des juges de paix, à quelque valeur que la demande puisse s'élever.

Le présent arrêté entre en vigueur avec le jour de sa publication.

Bruxelles, le 20 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique.
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

ARRÊTÉ

Les délais pendant lesquels doivent être faits les protêts et autres actes conservant les recours, délais prorogés par l'arrêté du 21 octobre 1914 (n° 9 du *Bulletin officiel des Lois et Arrêtes pour le territoire belge occupé*), sont prorogés à nouveau par le présent arrêté jusqu'au 31 décembre 1914.

Bruxelles, le 20 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

ARRÊTÉ

L'arrêté du Roi des Belges du 3 août 1914, concernant le retrait de fonds sur les dépôts en banque, reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 1914 avec la restriction qu'il a subie par suite de l'arrêté du Roi des Belges du 6 août 1914 et avec l'extension qui lui a été donnée par l'arrêté du 23 septembre 1914 (n° 4 du *Bulletin officiel des Lois et Arrêtes pour le territoire belge occupé*).

Bruxelles, le 20 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ.
Feldmaréchal.

ARRÊTÉ

I

1. Le commissaire général pour les banques en Belgique pourra, par voie de rétorsion, nommer des personnes qui auront à surveiller les entreprises ou les succursales d'entreprises établies dans le territoire occupé de la Belgique dont la direction ou la surveillance se trouve dans un pays en état de guerre avec l'Allemagne, ou les entreprises ou succursales dont les recettes vont totalement ou partiellement dans ces pays ennemis ou à leurs nationaux, ou dans lesquels ceux-ci seraient intéressés sous une forme quelconque. Les personnes

ainsi nommées par le commissaire général pour les banques en Belgique auront pour mission de veiller, tout en respectant les droits de propriété et autres droits particuliers de ces entreprises, à ce que pendant la durée de la guerre, leurs affaires ne soient pas gérées d'une façon opposée aux intérêts de l'empire allemand et du territoire occupé de la Belgique. Les frais de cette surveillance sont à la charge des entreprises sus-visées.

2. Le commissaire général pour les banques en Belgique pourra prendre les mêmes mesures à l'égard d'entreprises dont le champ d'activité se trouve entièrement ou partiellement au Congo belge ou à l'égard d'entreprises belges dont 10 0/0 au moins du capital se trouvent entre les mains de sujets allemands.

II

Ces commissaires de surveillance sont notamment autorisés :

1. A interdire des mesures de toute nature intéressant les affaires de l'entreprise, spécialement les dispositions concernant des biens meubles et immeubles, ainsi que des communications au sujet des affaires.

2. A prendre connaissance des livres et des écritures, à examiner l'inventaire de la caisse, des valeurs mobilières et des marchandises.

3. A exiger des renseignements sur tout ce qui intéresse l'entreprise.

III

Les administrateurs, les directeurs et les employés des entreprises ou des succursales sont tenus de suivre les instructions et les ordres des commissaires de surveillance qui devront être invités en temps utile à chaque séance du conseil d'administration et à chaque assemblée générale ; l'ordre du jour de ces réunions doit leur être communiqué. Toutes les décisions du conseil d'administration et de la direction doivent être portées par écrit à la connaissance des commissaires de surveillance.

IV

Il est interdit de remettre ou de virer ni indirectement dans les pays ennemis des fonds ou d'autres biens quelconques des entreprises ou des succursales surveillées.

Les commissaires de surveillance pourront admettre des exceptions.

Ils pourront, entre autres, décider, le cas échéant, que des fonds ou des valeurs dont la remise ou le virement est interdit selon l'alinéa 1 pourront être consignés aux caisses du gouvernement civil pour le compte des ayants droit.

V

Sera puni d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 50.000 fr. et d'un emprisonnement jusqu'à trois ans ou d'une de ces peines quiconque, en sa qualité d'administrateur, de directeur ou d'employé d'une entreprise ou d'une succursale, aura intentionnellement contrevenu aux prescriptions des articles 3 et 4. La tentative est punissable. La connaissance des infractions au présent arrêté est attribuée aux tribunaux militaires.

VI

Lorsqu'une entreprise ou une succursale surveillée n'a pas d'administrateur, de directeur ou d'employé résidant dans le territoire occupé de la Belgique autorisé à la représenter légalement ou lorsque l'administrateur, le directeur ou l'employé ne remplit pas régulièrement ses fonctions, le commissaire général pour les banques en Belgique pourra, sur la demande du commissaire de surveillance, nommer un remplaçant.

Celui-ci aura à continuer la gestion des affaires courantes de l'entreprise ou de la succursale lorsque le commissaire général pour les banques en Belgique l'aura jugé nécessaire dans l'intérêt de l'empire allemand ou du territoire occupé de la Belgique.

Dans tous les autres cas, il aura à liquider entièrement ou partiellement les affaires courantes. Il pourra aussi faire de nouvelles opérations, mais seulement à l'effet de terminer des affaires en cours. Il aura à suivre les instructions et les ordres du commissaire de surveillance.

Le remplaçant a droit au remboursement de ses débours et à une rémunération convenable de ses soins. Le montant en sera fixé par le commissaire général pour les banques en Belgique et perçu par le remplaçant à la caisse de l'entreprise ou de la succursale surveillée.

Pendant la durée du remplacement, le droit des administrateurs, directeurs ou employés de représenter légalement l'entreprise ou la succursale est suspendu.

Le commissaire général pour les banques en Belgique peut faire cesser le remplacement sur la demande du commissaire de surveillance.

VII

Les prescriptions plus étendues de l'arrêté du 18 septembre 1914 concernant la surveillance d'établissements de crédit et de maisons de banque (*Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire occupé de la Belgique*, n° 3) ne sont pas modifiées par le présent arrêté.

VIII

Cet arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 26 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

A la place du général von Lüttwitz qui a été transféré à l'armée de campagne, j'ai été nommé gouverneur de Bruxelles.

Bruxelles, le 26 novembre 1914.

(Signé) von KRAEWEL,
Général.

ARRÊTÉ

I

Sont déclarées applicables, par voie de rétorsion, à l'égard de la Russie et de la Finlande, les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 1914 relatif à l'interdiction d'effectuer des paiements à l'Angleterre et à la France (publié dans le n° 10 du *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé*).

II

Le commissaire général pour les banques en Belgique est chargé de décréter les mesures en vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, ainsi que de celui du 3 novembre 1914.

III

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Bruxelles, le 28 novembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Feldmaréchal.

AVIS

Sa Majesté l'Empereur et Roi ayant daigné me nommer gouverneur général en Belgique, j'ai pris aujourd'hui la direction des affaires (1).

Bruxelles, le 3 décembre 1914.

Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

ARRÊTÉ

abrogeant la loi du 4 août 1914 sur la délégation des pouvoirs en cas d'invasion du territoire, et réglant l'exercice des pouvoirs qui appartiennent aux gouverneurs provinciaux et au Roi des Belges, en vertu des lois sur l'administration des provinces et des communes.

Article 1er. — La loi du 4 août 1914 relative à la délégation des pouvoirs en cas d'invasion du territoire est abrogée.

Art. 2. — Tous les pouvoirs appartenant aux gouverneurs provinciaux en vertu des lois sur l'administration des provinces et des communes sont exercés par les gouverneurs militaires de l'empire allemand.

Les présidents du gouvernement civil ressortissant aux gouverneurs traitent, au nom de ceux-ci, les affaires courantes de l'administration provinciale et pourvoient aux affaires et à la présidence des députations permanentes. Les pouvoirs appartenant au Roi des Belges sont exercés par moi, en ma qualité de gouverneur général impérial.

(1) En remplacement du maréchal von der Goltz, qui partit le soir même pour la Turquie.

Art. 3. — Les résolutions prises depuis l'entrée en vigueur de la loi susmentionnée du 4 août 1914, par les députations permanentes, les conseils provinciaux et les conseils communaux, doivent, pour être valables, être approuvées, après coup, par les autorités désignées à l'article 2, pour autant que ces décisions eussent dû être approuvées par les gouverneurs provinciaux ou par le Roi.

Bruxelles, le 3 décembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique
Baron von BISSING,
Général de cavaler e.

ARRÊTÉ

concernant la convocation des Conseils provinciaux en session extraordinaire.

Article 1er. — Les conseils provinciaux des provinces belges sont convoqués, par les présentes. en session extraordinaire pour samedi 19 décembre, à midi (l'heure allemande), aux chefs-lieux des provinces.

Art. 2. — Ces sessions extraordinaires ne seront annoncées que par le *Gesetz und Verordnungsblatt* du gouvernement allemand (*Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé*).

Art. 3. — Les convocations des membres des conseils sont faites par les députations permanentes.

La présence du gouverneur de la province n'est pas obligatoire. La députation permanente nommera celui des membres de la députation par qui la cession du conseil sera ouverte et close. La session sera ouverte et close au nom du gouverneur général allemand impérial.

Art. 4. — La durée de la session ne dépassera pas un jour. La séance se fait en comité secret.

L'objet unique de la délibération dont l'assemblée est tenue de s'occuper exclusivement est : « le mode visant l'accomplissement de l'imposition de guerre mise à la charge de la population belge ».

Art. 5. — La délibération se fait en toute validité, sans égard au nombre des membres présents.

Bruxelles, le 8 décembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique.
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

ORDRE

Il est imposé à la population de Belgique une contribution de guerre s'élevant à 40 millions de francs à payer mensuellement pendant la durée d'une année.

Le paiement de ces montants est à la charge des neuf provinces qui en sont tenues comme débitrices solidaires.

Les deux premières mensualités sont à réaliser au plus tard le 15 janvier 1915, les mensualités suivantes au plus tard le 10 de chaque mois suivant à la caisse de l'armée en campagne du gouvernement général impérial de Bruxelles.

Dans le cas où les provinces devraient recourir à l'émission d'obligations à l'effet de se procurer les fonds nécessaires, la forme et la teneur de ces titres seront déterminées par le commissaire général impérial pour les banques en Belgique.

Bruxelles, le 10 décembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

DÉFENSE D'IMPORTATION

Il est défendu d'importer du sel sauné, du sel marin et du sel gemme des pays étant en état de guerre avec l'Empire allemand dans les parties occupées de la Belgique.

Cette défense entre en vigueur immédiatement.

Bruxelles, le 10 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

ARRÊTÉ

Tous les dépôts de benzine, benzol, pétrole, esprit-de-vin, glycérine, huiles et graisses de tout genre, toluol, carbure, caoutchouc brut et déchets de caoutchouc, ainsi que de pneumatiques d'automobile, doivent être déclarés sans retard aux chefs de district ou kommandantures respectifs. La déclaration indiquera la quantité et l'emplacement du dépôt.

L'autorité militaire décide, si les marchandises déclarées seront achetées ou laissées libres pour l'usage et le commerce.

Dans le cas où certains de ces articles susmentionnés continueraient à être fabriqués ou à être importés en Belgique, une déclaration est également nécessaire.

Au cas que la déclaration n'aurait pas été faite, les marchandises seront confisquées au profit de l'Etat et le coupable sera puni par l'autorité militaire.

Bruxelles, le 11 décembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,

Baron von BISSING,

Général de cavalerie.

ARRÊTÉ

Toutes les lois et tous les arrêtés belges sur la milice et la garde civique sont suspendus.

Les contraventions aux prescriptions des dites lois et arrêtés, commises avant la publication du présent arrêté, restent impunies et n'entraînent pour le contrevenant aucune conséquence préjudiciable.

Aucune justification de l'observation des dites lois et arrêtés n'est requise notamment pour la célébration d'un mariage, la demande et la délivrance d'un passeport ou d'une patente, ni pour la désignation d'un emploi d'Etat, un emploi provincial ou communal.

Le présent arrêté ne modifie en rien les dispositions prises ou à prendre par le gouverneur général relativement à la sur-

veillance des anciens membres de la milice ou de la garde civique et relatives au recrutement de l'armée.

Bruxelles, le 12 décembre 1914.

Le Gouvernement général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la navigation sur les voies navigables belges qui suivent peut être reprise :

1. La Meuse, de la frontière hollandaise à Namur ;
2. Le canal de jonction de Liège à Anvers, avec le canal d'embranchement viâ Turnhout :
3. Le canal de Bruxelles à l'Escaut :
4. Le canal de Louvain à l'Escaut ;
5. Le canal de Charleroi à l'Escaut ;
6. La Dendre, d'Alost à Termonde ;
7. Le canal de Gand à Terneuzen ;
8. Le canal de Gand à Ostende ;
9. Le canal de Bruges à Zeebrugge ;
10. L'Escaut, de Termonde à la frontière hollandaise.

Les laissez-passer donnant droit à la circulation sur ces voies navigables seront délivrés aux bateaux particuliers, dans le territoire occupé de la Belgique, par l'administration civile impériale à Bruxelles, rue de la Loi, 90, et la commandature impériale du port d'Anvers, dans les territoires des étapes, par les autorités locales compétentes.

Bruxelles, le 14 décembre 1914.

AVIS

Il est interdit de transporter des correspondances en Belgique et au delà des frontières belges sans passer par la Poste allemande.

Bruxelles, le 15 décembre 1914.

Le gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING.
Général de cavalerie.

AVIS

I

Conformément à l'article 3 de la loi du 29 mai 1889 sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants, le texte de la loi sur le travail des femmes et des enfants est promulgué comme suit.

II

Les dispositions correspondant aux articles 1 et 2 de la loi du 26 mai 1914 qui sont contenues dans les articles 1, 2, 4, 9, 10, 11, 19, 22, 23, 24 et 27 de la loi modifiée entreront en vigueur le 1er janvier 1915.

Bruxelles, le 15 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,

Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

Loi sur le travail des femmes et des adolescents.

Article 1er. - Est soumis au régime de la présente loi le travail qui s'exécute :

1° Dans les mines, minières, carrières, chantiers ;

2° Dans les usines, manufactures, fabriques, ateliers, restaurants, débits de boissons et bureaux des entreprises industrielles et commerciales ;

3° Dans les établissements classés comme dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que dans ceux où le travail se fait à l'aide de chaudières à vapeur ou de moteurs mécaniques ;

4° Dans les ports, débarcadères, stations ;

5° Dans les transports par terre et par eau.

Les dispositions de la loi s'appliquent aux établissements publics comme aux établissements privés, même quand ils ont un caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance.

Sont exceptés :

Les travaux effectués dans les établissements où ne sont employés que les membres de la famille, sous l'autorité, soit du père ou de la mère, soit du tuteur, pourvu que ces établisse-

ments ne soient pas classés comme dangereux, insalubles ou incommodes ou que le travail ne s'y fasse pas à l'aide de chaudières à vapeur ou de moteurs mécaniques.

Art. 2. — Il est interdit d'employer au travail les enfants âgés de moins de 14 ans.

Toutefois la limite d'âge est abaissée à 13 ans pour les enfants porteurs d'un certificat d'études délivré en conformité de la loi décrétant l'instruction obligatoire et apportant des modifications à la loi organique de l'enseignement primaire.

Les dispositions du présent article ainsi que celles de l'article 1er s'appliquent même au travail effectué à domicile pour le compte d'un chef d'entreprise.

Art. 3. — Les enfants âgés de moins de 16 ans ne peuvent être employés au travail après 9 heures du soir et avant 5 heures du matin.

Art. 4. — Le Roi règle la durée du travail journalier, ainsi que la durée et les conditions du repos en ce qui concerne les enfants âgés de plus de 16 ans, ainsi que les filles ou les femmes âgées de plus de 16 ans ou de moins de 21 ans, le tout d'après la nature des occupations auxquelles ils seront employés et d'après les nécessités des industries, professions ou métiers.

Les enfants âgés de moins de 16 ans ainsi que les filles ou les femmes âgées de 16 ans et de moins de 21 ans, ne pourront être employés au travail plus de douze heures par jour divisées par des repos, dont la durée totale ne sera pas inférieure à une heure et demie.

Il est interdit aux chefs d'entreprise de donner à ces personnes de l'ouvrage supplémentaire à effectuer à domicile, en dehors du temps réglé par la présente loi ou par les arrêtés d'exécution.

Art. 5. — Les garçons âgés de moins de 14 ans et les femmes sans distinction d'âge ne peuvent être employés dans les travaux souterrains des mines, minières et carrières.

Art. 6. — Les femmes ne peuvent être employées au travail pendant les quatre semaines qui suivent leur accouchement.

Art. 7. — Le travail de nuit est interdit à toutes les femmes, sans distinction d'âge.

Art. 8. — Le repos de nuit, visé à l'article précédent, doit avoir une durée minimum de onze heures consécutives ; dans ces onze heures est compris l'intervalle de 9 heures du soir à 5 heures du matin.

Art. 9. — Le Roi peut étendre les dispositions de la présente

loi à tous autres travaux qui sont de nature à compromettre la santé ou la moralité des enfants.

Art. 10. — Le Roi peut autoriser l'emploi des enfants âgés de 13 à 14 ans et, jusqu'à ce que le 4e degré soit organisé, mais sans dépasser la date du 1er janvier 1920, des enfants âgés de 12 à 14 ans, pour un certain nombre d'heures par jour, pour un certain nombre de jours, et sous certaines conditions, le tout d'après les exigences de l'enseignement primaire et de l'enseignement professionnel, la nature des occupations et les nécessités des industries, professions ou métiers.

Art. 11. — Le Roi peut, soit purement et simplement, soit sous certaines conditions, autoriser la prolongation du travail des femmes majeures employées dans les restaurants et débits de boissons, au delà de 9 heures du soir, pourvu que l'intervalle entre la cessation et la reprise du travail reste de onze heures au minimum.

Art. 12. — Le Roi peut autoriser, soit purement et simplement, soit moyennant certaines conditions, l'emploi des garçons âgés de plus de 14 ans après 9 heures du soir et avant 5 heures du matin, à des travaux qui, à raison de leur nature, ne peuvent être interrompus ou retardés ou ne peuvent s'effectuer qu'à des heures déterminées.

En ce qui concerne les travaux des mines, le Roi peut également autoriser l'emploi au travail de nuit de certaines catégories de travailleurs âgés de plus de 14 ans.

Pareille autorisation pourra être accordée, pour un temps déterminé, par les gouverneurs, sur le rapport de l'inspecteur compétent, pour toutes les industries ou tous les métiers, en cas de chômage résultant de force majeure ou dans des circonstances exceptionnelles.

L'arrêté du gouverneur cessera ses effets si, dans les dix jours de sa date, il n'est approuvé par le Ministre ayant dans ses attributions la police de l'industrie.

L'autorisation ne pourra être accordée, conformément aux deux alinéas précédents, que pour deux mois au plus; elle pourra être renouvelée, l'inspecteur compétent entendu.

Art. 13. — Le Roi peut interdire l'emploi des enfants âgés de moins de 16 ans ainsi que des filles ou des femmes âgées de plus de 16 ans et de moins de 21 ans, à des travaux excédant leurs forces ou qu'il y aurait du danger à leur laisser effectuer.

Il peut interdire ou n'autoriser que pour un certain nombre d'heures par jour, pour un certain nombre de jours, et sous certaines conditions, l'emploi à des travaux reconnus insa-

lubres, des enfants âgés de moins de 16 ans, ainsi que des filles ou des femmes âgées de plus de 16 ans et de moins de 21 ans.

Art. 14. — Le Roi peut autoriser des dérogations aux prescriptions des articles 7 et 8 dans les industries où le travail s'applique, soit à des matières premières, soit à des matières en élaboration, qui sont susceptibles d'altération très rapide et dont la perte paraîtrait autrement inévitable.

Art. 15. — Lorsque, dans une entreprise, un cas de force majeure produit une interruption impossible à prévoir et n'ayant pas un caractère périodique, l'interdiction du travail de nuit (art. 7) peut être levée par une autorisation accordée conformément à l'article 12, 3e, 4e et 5e alinéas de la présente loi.

Art. 16. — Dans les industries soumises à l'influence des saisons, la durée du repos ininterrompu de nuit (art. 8) peut être réduite à dix heures, soixante jours par an.

Ces industries sont déterminées par arrêté royal. L'arrêté fixe les conditions dans lesquelles le chef d'entreprise, qui use de la faculté prévue au présent article, est tenu de prévenir l'inspecteur du travail.

Art. 17. — En cas de circonstances exceptionnelles, la durée du repos ininterrompu de nuit peut être réduite à dix heures, soixante jours par an, en vertu d'une autorisation accordée, conformément à l'article 12, 3e et 4e alinéas de la présente loi.

Art. 18. — Pour exercer les attributions qui lui sont conférées par les articles, 9-16 de la présente loi, le Roi prend l'avis :

1° Des sections compétentes des conseils de l'industrie et du travail ;

2° Du conseil supérieur d'hygiène publique ;

3° Du conseil supérieur du travail.

Ces divers collèges transmettent leur avis dans les deux mois de la demande qui leur en est faite, à défaut de quoi il est passé outre.

Art. 19. — Des fonctionnaires désignés par le gouvernement surveillent l'exécution de la présente loi, sans préjudice aux devoirs qui incombent aux officiers de police judiciaire.

Leurs attributions sont déterminées par arrêté royal.

Art. 20. — Les fonctionnaires désignés en vertu de l'article précédent ont la libre entrée des établissements désignés à l'article 1er.

Ils peuvent exiger la communication des carnets et du registre prescrits par l'article 21.

Les chefs d'entreprise, patrons, gérants, préposés et ouvriers sont tenus de fournir aux inspecteurs les renseignements qu'ils demandent pour s'assurer de l'observation de la loi.

En cas d'infraction à la loi, les inspecteurs dressent des procès-verbaux qui font foi jusqu'à preuve contraire.

Une copie du procès-verbal sera, dans les quarante-huit heures, remise au contrevenant à peine de nullité.

Art. 21. — Les enfants au-dessous de 16 ans, ainsi que les filles et les femmes âgées de plus de 16 ans et de moins de 21 ans, doivent être porteurs d'un carnet qui leur sera délivré gratuitement par l'administration communale du lieu de leur domicile ou, à défaut de domicile connu, du lieu de leur résidence, et qui indiquera leurs nom et prénoms, la date et le lieu de leur naissance, leur domicile, les nom, prénoms et domicile, soit de leurs père et mère, soit du tuteur.

Les carnets seront confectionnés d'après un modèle déterminé par arrêté royal.

Les extraits des registres des actes de l'état civil et tous autres nécessaires pour la tenue du carnet seront délivrés sans frais.

Les chefs d'entreprise patrons ou gérants tiennent un registre d'inscription portant les indications énumérées au premier alinéa du présent article.

Art. 22. — Les chefs d'entreprise sont obligés d'afficher les tableaux qui seront reconnus nécessaires pour le contrôle.

Ils doivent se conformer à toutes autres prescriptions établies par arrêté royal.

Art. 23. — Les chefs d'entreprise, patrons, directeurs, gérants qui auront sciemment contrevenu aux prescriptions de la présente loi et des arrêtés relatifs à son exécution, seront punis d'une amende de 26 à 100 francs. Le minimum de l'amende sera porté à 50 francs en cas d'infraction à l'article 2 de la présente loi.

L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y a eu de personnes employées en contravention à la loi ou aux arrêtés, sans que la somme des peines puisse excéder 1.000 francs.

En cas de récidive dans les cinq ans à partir de la condamnation antérieure, les peines seront doublées sans que le total des amendes puisse dépasser 2.000 francs.

Art. 24. — Les chefs d'entreprise, patrons, propriétaires, directeurs ou gérants qui auront mis obstacle à la surveillance

organisée en vertu de la présente loi seront punis d'une amende de 26 à 100 francs, sans préjudice, s'il y a lieu, à l'application des peines comminées par les articles 269 à 274 du Code pénal.

En cas de récidive dans les cinq ans à partir de la condamnation antérieure, la peine sera doublée.

Art. 25. — Les chefs d'entreprise sont civilement responsables du paiement des amendes prononcées à charge de leurs directeurs ou gérants.

Art. 26. — Seront punis d'une amende de 1 à 25 francs les père, mère ou tuteur qui auront fait ou laissé travailler leur enfant ou pupille contrairement aux prescriptions de la présente loi.

En cas de récidive dans les douze mois à partir de la condamnation antérieure, l'amende pourra être portée au double.

Art. 27. — Par dérogation à l'article 100 du Code pénal, le chapitre VII et l'article 85 du livre 1er de ce code sont applicables aux infractions prévues par la présente loi. Toutefois l'article 85 du dit code ne sera pas appliqué en cas de récidive.

Art. 28. — L'action publique résultant d'une infraction aux dispositions de la présente loi sera prescrite après une année révolue, à compter du jour où l'infraction a été commise

Art. 29. — Tous les trois ans, le gouvernement fera rapport aux Chambres sur l'exécution et les effets de la loi.

Art. 30. — Dans les entreprises de peignage et de filature de la laine, les dispositions de la présente loi ne seront applicables aux femmes majeures qu'à partir du 1er janvier 1920.

ARRÊTÉ

Les délais pendant lesquels doivent être faits les protêts et autres actes concernant les recours, délais prorogés par l'arrêté du 20 novembre 1914 (n° 14 du *Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé*), sont prorogés à nouveau par le présent arrêté jusqu'au 31 janvier 1915.

Bruxelles, le 18 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,

Baron von BISSING,

Général de cavalerie.

ARRÊTÉ

L'arrêté du Roi des Belges du 3 août 1914, concernant le retrait de fonds sur les dépôts en banque, reste en vigueur jusqu'au 31 janvier 1915, avec la restriction qu'il a subie par suite de l'arrêté du Roi des Belges du 6 août 1914 et avec l'extension qui lui a été donnée par arrêté du 23 septembre 1914 (n° 4 du *Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire belge occupé*).

Bruxelles, le 18 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,

Baron von BISSING,

Général de cavalerie.

AVIS

La conduite des membres de l'ancienne garde civique étant satisfaisante, j'ordonne, avec le consentement du gouverneur général en Belgique, que les membres de l'ancienne garde civique, habitant l'agglomération bruxelloise, ont à se présenter jusqu'à nouvel ordre seulement deux fois par mois, c'est-à-dire le 2 et le 16 du mois.

La prochaine présentation aura donc lieu le 2 janvier 1915.

Bruxelles, le 20 décembre 1914.

Le gouverneur militaire de Bruxelles,

von KRAEWEL,

Général.

ARRÊTÉ

J'accorde à la Société Générale de Belgique, au début pour une période d'un an, le privilège exclusif d'émettre des billets de banque. L'émission des billets de banque devra se faire par un département d'émission dont les affaires doivent être gérées séparément des autres opérations de la banque. La loi organique de ce département d'émission de la Société Générale sera publiée au *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé*. Je nomme commissaire du gouvernement

auprès du département d'émission de la Société Générale de Belgique M. Félix Somary.

A partir de ce jour, il est interdit à la Banque Nationale de Belgique d'émettre des billets ou de remettre en circulation ceux de ses billets qui lui sont rentrés ou qui lui rentreront. Le commissaire général pour les banques en Belgique est autorisé à prendre toutes les mesures à ce nécessaire et à admettre, le cas échéant, des exceptions. Toute infraction à cette interdiction sera punie d'un emprisonnement d'au moins deux ans et d'une amende d'au moins 100.000 francs. La tentative est punissable. La connaissance des infractions au présent arrêté est uniquement de la compétence des tribunaux militaires.

Bruxelles, le 22 décembre 1914.

Le Gouvernement général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

AVIS

La Banque Nationale de Belgique a transféré à Londres, à la suite d'une décision du Conseil des ministres belge en date du 26 août de cette année, la totalité de son encaisse métallique, une grande quantité de billets de banque prêts à être émis, ses clichés et ses poinçons, ainsi que les valeurs de l'Etat déposées chez elle, les cautionnements déposés par des tiers et les titres de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Une mission, composée de membres du conseil d'administration de la Banque Nationale de Belgique, qui avait pour but de rapporter une partie de ces valeurs, fut envoyée à Londres avec l'assentiment du gouvernement allemand. Mais la Banque d'Angleterre, chez laquelle ces valeurs sont déposées, leur répondit qu'ils devaient se mettre d'accord avec le ministre des finances belge au Havre. Celui-ci déclara qu'il se réservait de disposer de l'encaisse métallique, des billets et des clichés de la Banque Nationale déposés en Angleterre.

A la demande de plusieurs premiers établissements de crédit et banquiers belges, une personnalité éminente du monde de la finance et de l'industrie belge, présentée par eux, fit une nouvelle tentative auprès du ministre des finances belge au Havre pour le faire revenir sur sa décision ; mais cette démarche n'eut pas plus de succès.

La Banque Nationale de Belgique a, de plus, avancé au gouvernement belge des sommes considérables sans couverture, en contradiction avec ses statuts lui interdisant des opérations de crédit à découvert. Le ministre des finances belge s'est fait accorder des avances en les justifiant textuellement ainsi : « qu'elles devaient être considérées comme ayant le caractère de réquisition à laquelle, malgré son caractère d'institution privée, la Banque était obligée d'obtempérer ». (Lettre du 20 août 1914 du ministre des finances belge adressée à la Banque Nationale de Belgique).

Les procédés de la Banque nationale de Belgique et du ministre des finances belge sont contraires à la loi et aux statuts. Ils violent la loi organique par laquelle le gouvernement belge a institué la Banque Nationale de Belgique et exposent le pays à un grave danger. Car le ministre des finances belge pourrait employer directement ou indirectement aux besoins de la guerre l'encaisse métallique de la Banque, la réserve financière du pays. La base même de la circulation fiduciaire d'environ 1.600 millions de francs s'en trouverait ébranlée. Tout cela menace au plus haut degré les intérêts vitaux du peuple belge. Le gouvernement allemand se trouve devant la possibilité que le gouvernement belge émette, pour soutenir des actions hostiles envers le gouvernement allemand, les billets d'une banque opérant dans le territoire occupé de la Belgique.

Pour toutes ces raisons, je me vois forcé de retirer à la Banque Nationale de Belgique le privilège d'émission des billets de banque et de révoquer le gouverneur et le commissaire nommés par le gouvernement belge.

Les billets légalement émis par la Banque Nationale de Belgique continueront à avoir cours forcé.

Pour éviter une catastrophe économique au pays, j'ai accordé le privilège d'émission de billets de banque au plus ancien établissement financier du pays, la Société Générale de Belgique. Les billets de cette banque auront cours forcé. Les départements d'émission de la Société Générale de Belgique aura la possibilité de satisfaire aux besoins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en pleine liberté et sur les bases les plus solides. La Société Générale aidera à supprimer graduellement le moratoire. Le gouvernement civil, d'accord avec la Société Générale, examinera aussi les mesures à prendre pour remettre la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et ses déposants en possession de leur bien ac-

tuellement retenu contre tout droit à la Banque d'Angleterre.

Bruxelles, le 22 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

ARRÊTÉ

Article premier

Les impôts directs et indirects, en principal et en centimes additionnels au profit de l'Etat, existant au 31 décembre 1914, seront recouvrés pendant l'année 1915 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Art. 2

La présente ordonnance sera obligatoire le 1er janvier 1915.

Bruxelles, le 23 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

ARRÊTÉ

Toutes les publications dont l'insertion au *Moniteur Belge* ou dans ses annexes est prescrite par la législation belge, doivent être faites, à partir de ce jour dans le *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé* ou dans ses annexes.

Bruxelles, le 23 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

PUBLICATION

Il faut que les sépultures des soldats tombés, n'importe de quelle nationalité, soient conservées et tenues en bon état. Si

elles sont endommagées ou violées, non seulement l'auteur sera puni, mais aussi la commune en sera faite responsable (1).

Bruxelles, le 23 décembre 1914.

PROCLAMATION

Selon l'ordre du gouvernement général impérial en Belgique, section IVa, n° 533/12 II, il est défendu de réquisitionner des vivres et des fourrages dans l'arrondissement de Bruxelles. Des infractions de cet ordre sont à dénoncer au chef de l'arrondissement de Bruxelles.

Le bourgmestre.

Avec l'approbation du
chef de l'arrondissement de Bruxelles.

AVIS-RAPPEL

Il y a lieu de rappeler les dispositions suivantes :

A. — Le droit de posséder et d'utiliser les installations de télégraphie sans fil appartient exclusivement aux troupes allemandes. Quiconque possède en Belgique une installation quelconque de télégraphie sans fil ou en a connaissance, doit sans retard en faire la déclaration aux autorités allemandes.

B. — Les installations de téléphonie et de télégraphie en Belgique sont à l'usage exclusif des autorités et des troupes allemandes, ainsi que les administrations des communes, canaux et chemins de fer qui, pour les dignes déterminées, ont reçu du gouvernement général ou de l'autorité du chemin de fer militaire, une permission expresse et écrite. Quiconque possède une installation quelconque de téléphonie ou de télégraphie encore utilisable ou qui en a connaissance doit en faire

(1) Parmi les formes les plus touchantes que revêtit la protestation dans les villes belges, il faut signaler la part que prit spontanément la population aux funérailles des soldats alliés qui moururent dans les ambulances de Bruxelles. Alors que le convoi des Allemands n'était suivi que par quelques soldats, une foule énorme accompagna régulièrement au cimetière les Belges, les Français, les Anglais, qui y furent enterrés, et des mains pieuses se chargèrent d'entretenir et de fleurir leur tombe.

sans retard la déclaration à l'autorité militaire la plus proche.

Sont seules exceptées les installations de téléphonie à l'usage domestique qui sont exclusivement en usage à l'intérieur de la même maison et ne sont pas reliées à des fils placés en dehors de la maison.

C. — Le droit de laisser voler des pigeons appartient exclusivement aux autorités et aux troupes allemandes. Tout autre possesseur de pigeons doit se conformer strictement aux prescriptions suivantes :

1° Les possesseurs de pigeons de toutes espèces sont tenus de garder jusqu'à nouvel ordre leurs pigeons enfermés dans les pigeonniers. Des pigeons ne peuvent pas être gardés dans des parties séparées du pigeonnier ou dans d'autres parties de la maison. Aucune distinction n'est faite entre des pigeons voyageurs et d'autres. Celui qui lâche des pigeons est puni d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois mois ou d'une amende pouvant s'élever jusqu'à 3.000 francs.

2° Tout possesseur de pigeons est tenu de fournir à chaque commandant de place allemand et, dans les endroits sans garnison, à l'autorité belge de la commune, une liste pour chaque pigeonnier, indiquant la couleur et les marques des bagues (numéros, année, etc.) de chaque pigeon séparément. Les autorités belges tiennent ces listes en tout temps à la disposition des commissions militaires allemandes de vérification. Les listes indiqueront aussi exactement la situation et l'accès du pigeonnier. Les clefs du pigeonnier doivent à tout moment être à la disposition des vérificateurs. Si les pigeons déclarés viennent à mourir, le propriétaire devra en garder les bagues intactes.

3° Les pigeons doivent être munis de bagues fermées et non susceptibles d'être enlevées. Tout pigeon sans bague ou porteur d'une bague défaisable doit être tué immédiatement et aussi notamment les pigeons domestiques et d'agrément qui ne portent pas de bagues numérotées et fermées. Toutefois les possesseurs de pigeons non habitués au pigeonnier doivent ou bien les tuer ou leur couper les plumes de façon à les empêcher de voler.

4° Les pigeons étrangers qui entreront dans les pigeonniers doivent être tués à l'instant par le propriétaire du pigeonnier et remis à l'autorité militaire ou à l'autorité belge.

5° Tout transport de pigeons, de même que tout transfert d'un colombier dans un autre sont interdits. De même est

interdit tout commerce et échange de pigeons vivants. Est seul autorisé le transport en rue ou vers le marché des pigeons tués. Celui qui est trouvé porteur d'un pigeon vivant en dehors du pigeonnier sera puni d'un emprisonnement jusqu'à un an ou d'une amende jusqu'à 10.000 francs.

6° Les autorités communales belges sont tenues de faire prendre et de tuer les pigeons se trouvant encore en liberté.

7° L'autorité militaire fera la vérification des pigeonniers et procèdera à des perquisitions pour s'assurer si ces prescriptions sont scrupuleusement observées. Si lors de la vérification d'un pigeonnier par l'autorité militaire, on trouve moins de pigeons qu'il n'en a été déclaré à l'origine, le propriétaire justifiera la différence par la production des bagues fermées et intactes.

8° Les contraventions à ce règlement, pour autant que des pénalités plus élevées ne soient pas prévues, sont punies d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à un mois ou d'une amende pouvant s'élever à 2.000 francs. Le cas échéant, on ouvrira, en outre, une enquête pour suscpicion d'espionnage.

D. — Prolongation du délai de déclaration :

Tous ceux qui ont négligé de faire les déclarations ultérieurement prescrites au sujet des installations de télégraphie sans fil, de téléphonie et de télégraphie et à l'égard des pigeons, sont de nouveau invités à remettre leur déclaration au plus tard le troisième jour après l'affichage public du présent avis. Ceux qui ont laissé passer le délai antérieurement prescrit n'encourent pas de pénalité, pour autant qu'avant le dépôt de leur déclaration aucune enquête n'ait déjà été ouverte contre eux.

Celui qui laissera passer le délai fixé ci-dessous encourt une pénalité plus élevée.

DÉFENSE D'EXPORTATION

L'exportation de la Belgique de fourrages de tout genre est défendue sur toutes les frontières. Les contraventions entraîneront la confiscation.

Bruxelles, le 27 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

ARRÊTÉ

I

Les dispositions de l'arrêté du 26 octobre 1914 relatif au transport de matières pouvant être utilisées pour les besoins de la guerre (n° 10 du *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire occupé de la Belgique*) s'appliquent également aux matières suivantes :

Platine, mercure, aciers spéciaux, fer blanc, acide chlorhydrique, ammoniaque liquide, couleurs à base de goudron, bois exotiques en blocs et en troncs, jonc pelé, joncs à canneler et verges d'osier, Balata, fibre vulcanisé, soie, déchets de soie, fils de soie, allumettes.

II

Cet arrêté entre immédiatement en vigueur.

Bruxelles, le 30 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Général de cavalerie.

AVIS

Les douilles, les étuis de cartouches et les corbeilles de projectiles qui sont trouvés sur les champs de bataille sont à remettre dans les gares. Un dédommagement sera donné.

Bruxelles, le 30 décembre 1614.

Le chef de l'arrondissement de Bruxelles
von LEIPZIC,
Colonel.

ARRÊTÉ

A tous les miliciens belges de la levée 1912-1915, qui avant la guerre, n'importe de quelle cause, n'ont pas été sous les drapeaux, il est interdit de s'éloigner de leur résidence plus que 5 kilomètres sans avoir reçu une autorisation écrite par la

troupe compétente. Les miliciens qui ont quitté leur domicile sans l'autorisation mentionnée et manquent à l'appel, seront sévèrement punis. Aussi les bourgmestres, qui sont obligés de contrôler les miliciens en première instance, sont responsables.

Bruxelles, le 30 décembre 1914.

Le chef de l'arrondissement de Bruxelles,

von LEIPZIG,

Colonel.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

L'administration allemande se propose de rétablir à HAL et environs le service interrompu de la poste, ainsi que, plus tard, les services des télégraphes et des téléphones.

Service de la Poste.

Seront admis à l'expédition, à partir du 30 décembre, les lettres, cartes postales, imprimées, échantillons sans valeur et papiers d'affaires à l'intérieur de la ville de *Hal* et de ses environs et de là à destination de :

BRUXELLES, de l'agglomération bruxelloise et de Auderghem, Boitsfort, Evere, Ganshoren, Haren, Tervueren, Vilvorde, Watermael, Woluwe ;

LOUVAIN et de HEVERLÉ ;

VERVIERS, de ses faubourgs et de Dison, Ensival, Pepinster, Dolhain-Limbourg, Jalhay ;

LIEGE, de ses faubourgs et de Angleur, Ans, Chênée, Comblain-au-Pont, Engis, Flémalle, Grivegnée, Herstal, Hollogne-aux-Pierres, Jemeppe-sur-Meuse, Jupille, Ougrée, Sclessin, Seraing, Tilleur, Val-Saint-Lambert, Wandre ;

HUY et de ANDENNE (Seilles) ;

NAMUR, de ses faubourgs ;

CHARLEROI, de ses faubourgs et de Châtelineau (Châtelet), Couillet, Gilly, Gosselies, Jumet, Lodelinsart, Marchienne-au-Pont, Mont-sur-Marchienne. Montignies-sur-Sambre, Ransart ;

MONS, de ses faubourgs et de Ath. Boussu. Bracquegnies, Braine-le-Comte, Brugelette. Casteau, Cuesmes, Dour, Elouges, Flénu, Frameries, Hornu, Houdeng, Jemappes, La Bouverie,

La Louvière, Lens (Hainaut). Le Rœulx, Nimy, Pâturages, Quaregnon, Quiévrain, Saint-Ghislain, Soignies, Wasmes;

HASSELT, de TONGRES et de MAESEYCK.

Les environs de la ville de Hal comprennent les localités suivantes : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Buysinghen, Enghien, Haute-Croix, Leeuw-Saint-Pierre, Lembecq, Loth, Oetinghen, Pepinghen, Ruysbroeck, Saintes, Tubize, Vollezeele.

Successivement le service postal sera repris aussi entre Hal et environs et les autres villes belges, aussitôt que les bureaux de poste y auront été rétablis. Les communications avec l'Allemagne et tout l'étranger neutre vont suivre.

Les correspondances peuvent être recommandées ; toutefois l'administration n'assume pas, provisioirement, de responsabilité en cas de perte. Toutes les lettres expédiées de Hal et environs, qui ne sont pas destinées pour le lieu de dépôt même, doivent être remises à la poste non fermées.

L'expéditeur est tenu d'indiquer sur chaque envoi son nom et son adresse. Les correspondances ordinaires peuvent être déposées au bureau de poste à Hal ou dans les boîtes aux lettres établies à Hal et dans toutes les localités précitées. Les envois recommandés ne seront reçus qu'au bureau de poste de Hal même.

L'administration allemande ne possédant pas de timbres belges, des timbres allemands ont été munis d'une surcharge indiquant la valeur belge. Uniquement ces timbres-là, vendus aux guichets du bureau de poste et par les facteurs, sont valables pour l'affranchissement des envois à expédier. Les tarifs sont les mêmes que jusqu'à présent, sauf le tarif des imprimés ; ce tarif est affiché au bureau de poste à Hal et peut être demandé aux facteurs.

Bruxelles, le 30 décembre 1914.

L'Administration Impériale des Postes et Télégraphes allemands en Belgique.

ARRÊTÉ

Tous les sujets des deux sexes des États en guerre avec l'Allemagne, qui sont présents dans le Grand Bruxelles (1) et

---

(1) Le Grand Bruxelles désigne : Bruxelles, Anderlecht, Auderghem, Etterbeek, Forest, Ixelles, Jette-Saint-Pierre, Koekelberg,

âgés de plus de 15 ans — à l'exception des Belges — doivent se présenter *personnellement* mardi 12 janvier 1915, à 9 heures du matin, heure allemande, dans la nouvelle École militaire, afin d'être inscrits sur des listes de contrôle.

Les Belges qui logent chez eux les personnes précitées, doivent les déclarer *par écrit*, avant le 11 janvier, au Bureau de déclaration, à la nouvelle École militaire, en indiquant les nom, profession, âge et lieu de naissance.

Les occupants des maisons en question sont également rendus responsables de cette déclaration, laquelle devra être faite aussi à chaque arrivée et à chaque départ ultérieurs.

L'inobservance de ces ordres sera punie selon la loi militaire (droit de guerre).

Un changement de séjour à l'intérieur de la Belgique n'est permis qu'avec l'autorisation du gouvernement aux sujets des États ennemis de l'Empire allemand, excepté les Belges.

L'autorisation de voyager hors de la Belgique n'est accordée, également aux Belges, que par le gouvernement.

Bruxelles, le 2 janvier 1915.

Le Gouverneur militaire de Bruxelles,

von KRAEWEL,

Général.

AVIS

Dans l'intérêt du développement du commerce de poulains en Belgique, j'ai autorisé la création de *foires aux poulains* et invite les propriétaires de *poulains propres à la vente et âgés de moins de* 2 1/2 *ans*, de faire de gros envois à ces foires.

Je déclare expressément que ces marchés se tiendront à l'exclusion de toute réquisition militaire.

Le prix des poulains s'établira au point de vue de la reproduction, en toute liberté de vendeur à acheteur, et le marché conclu sera payé aussitôt et au comptant.

Les transactions se feront avec la collaboration de représentants des chambres d'agriculture rhénane et westphalienne, qui, à l'exclusion des marchands, seront seuls admis comme acheteurs.

Laeken, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boistfort, Woluwe-Saint-Lambert.

Les foires auront lieu lundi 18 janvier a. c., sur la place du marché à :

Hal, à 9 1/2 (h. a.) du matin, pour Hal et environs ;

Enghien, à 10 192 (h. a.) du matin, pour Enghien et environs ;

Soignies, à 11 1/2 (h. a.) du matin, pour Soignies et environs ;

Nivelles, à 1 (h. a.) après-midi, pour Nivelles, Genappes et environs ;

Wavre, à 2 (h. a.) après-midi, pour Wavre et environs.

Bruxelles, le 4 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

AVIS

Par jugement du tribunal de campagne à Liège, les personnes dont le nom suit ont été condamnées pour trahison militaire et pour avoir participé à ce crime :

1° Le lieutenant belge Gustave Gille, de Liège, à la *peine des travaux forcés à perpétuité* ;

2° Le général de brigade belge en disponibilité Gustave Fivé, de Liège, à la *peine des travaux forcés à perpétuité* ;

3° Le tailleur Ferdinand L'Homme, de Liège ;

4° Le marchand Alfred Fransquet, de Liège, chacun à 5 *ans de prison* ;

5° Le lithographe Guillaume Yerna-Dewitte, à 4 *ans de prison* ;

6° L'ouvrier Ferdinand Wilde, de Liège, à 3 *ans de prison.*

Ce n'est qu'à cause de l'attitude franche et virile du lieutenant Gille, attitude que les tribunaux allemands respectent, chez l'ennemi également, qu'on a renoncé à une condamnation à mort, peine cependant encourue par Gille et Fivé.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

AVIS

Il est rappelé que dans les parties de la Belgique soumises au gouvernement allemand et depuis le jour de l'institution de ce gouvernement, seules les ordonnances du gouverneur général et des autorités qui lui sont subordonnées, ont force de loi.

Les arrêtés pris depuis ce jour ou encore à prendre par le Roi des Belges et les ministres belges n'ont aucune force de loi dans le domaine du gouvernement allemand en Belgique. Je suis décidé à obtenir par tous les moyens à ma disposition que les pouvoirs gouvernementaux soient exercés exclusivement par les autorités allemandes instituées en Belgique. J'attends des fonctionnaires belges que, dans l'intérêt bien compris du pays, ils ne se refuseront pas à continuer leurs fonctions, surtout que je ne réclamerai pas d'eux des services dans l'intérêt direct de l'armée allemande.

Les traitements qui à l'insu ou contrairement à la volonté du gouvernement allemand seront payés par les anciennes autorités belges aux fonctionnaires belges, sont passibles de confiscation.

Bruxelles, le 4 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

ARRÊTÉ

Ensuite de l'arrêté du 22 décembre 1914 (nº 24 du *Recueil des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé* du 24 décembre 1914) il est stipulé :

1º Les billets de la Société Générale de Belgique constituent un mode libératoire légal. Toute convention contraire est sans valeur ;

2º Les billets de la Banque Nationale de Belgique émis jusqu'au 5 novembre 1914 et ceux émis après cette date avec l'approbation du commissaire général pour les banques en Belgique, conservent le pouvoir libératoire légal et le cours forcé ;

3º Cet arrêté acquiert force de loi en remplacement de l'ar-

rêté du Roi des Belges du 2 août 1914 (n° 215 du *Moniteur belge* du 3 août 1914) et entre en vigueur dès le jour de sa publication.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

AVIS

A la condition que les contributions imposées aux neuf provinces, pour la durée d'un an, suivant ordre du 10 décembre 1914 publié au *Recueil des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé* (n° 27 du 4 janvier 1915) et s'élevant au total à 40 millions de francs par mois, soient payées ponctuellement, les stipulations suivantes ont été arrêtées par l'autorité militaire supérieure pour ce qui a trait au territoire belge d'opérations et d'étapes placé sous sa juridiction et par moi pour le territoire belge occupé, placé sous ma juridiction :

1° Il ne sera plus imposé d'autres contributions au pays, aux provinces ou aux communes que celles constituant des amendes et que rendraient nécessaires des agissements répréhensibles contre l'armée allemande ou l'administration allemande. Les termes des contributions imposées antérieurement et qui devaient être réglés après le 15 décembre 1914 sont abandonnés ;

2° Toutes les réquisitions pour l'armée d'occupation seront réglées au comptant à dater du jour du règlement de la première mensualité, c'est-à-dire à dater du 15 janvier 1915. Il ne sera pas accordé de rétribution pour le logement sans entretien. Toute convention contraire conclue antérieurement reste valable ;

3° Pour les troupes d'étape et pour les armées combattant en Belgique, les réquisitions, c'est à dire les prestations obligatoires pour les soins et l'entretien, seront payés le plus tôt possible, et tout au moins partiellement, au comptant. Le paiement du solde aura lieu sur production des bons de réquisition dûment vérifiés et aussitôt après règlement de la plus prochaine mensualité de la contribution ;

4° L'indemnité pour les marchandises réquisitionnées ou à réquisitionner, en bloc, sera réglée le plus tôt possible au comp-

tant, en effets de commerce de premier ordre ou en avoirs dans les banques allemandes.

Bruxelles, le 9 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

ARRÊTÉ

A l'occasion de l'établissement des listes d'étrangers, il a été constaté qu'il se trouve à Bruxelles un trop grand nombre de sujets français pour pouvoir terminer le contrôle fixé dans une seule journée. Contrairement donc à l'ordre donné le 2 janvier 1915, les sujets des États en guerre avec l'Allemagne devront se présenter le 12 janvier 1915, à 9 heures du matin, à la Nouvelle École militaire, *à l'exception des sujets français*. En ce qui concerne l'inscription des *Français*, la date en sera publiée ultérieurement.

Les personnes empêchées, pour cause de maladie, devront se faire inscrire, par écrit, en produisant une attestation médicale, au bureau de déclaration de la Nouvelle École militaire. Cette déclaration comprendra les nom, prénoms, profession, lieu et date de naissance, avec indication de la province ou du département, ainsi que l'adresse en cette ville. Elle sera écrite lisiblement.

Bruxelles, le 9 janvier 1915.

Le Gouverneur militaire de Bruxelles,
von KRAEWEL,
Général.

AVIS

Il me revient de source sûre qu'il se trouve encore un assez grand nombre d'armes en Belgique. En conséquence, j'invite les habitants de la Belgique à remettre d'ici au 15 janvier prochain toute arme et toute munition qui pourrait encore se trouver en leur possession, à l'hôtel de ville de leur commune.

Sous le nom d'arme il faut entendre :

Toutes espèces d'armes à feu, telles que le fusil militaire,

fusil de chasse, carabine de chasse, fusil-canne, pistolet, revolver, fusil à air, à l'exclusion d'armes ayant une valeur artistique ou d'antiquité ;

Toutes espèces d'armes blanches, telles que la baïonnette militaire, le poignard, cannes à poignard, à l'exclusion d'armes ayant une valeur artistique ou d'antiquité.

Sous le nom de munitions il faut entendre :

Les cartouches militaires de tout genre, cartouches de chasse, tant celles prêtes à l'usage que leurs parties.

Quiconque remettra des armes jusqu'à la date indiquée, ne sera pas seulement libre de toute peine, mais recevra pour chaque fusil militaire et pour chaque baïonnette militaire, aussi pour ceux recueillis sur les champs de bataille, une récompense de 1 fr. 50, qui lui sera payée par l'intermédiaire de l'autorité communale par la caisse militaire.

Toute arme de chasse, tout fusil-canne, etc., se trouvant en possession d'un particulier, doivent être pourvus du nom du propriétaire et doivent être remis contre un reçu du bourgmestre. Les armes demeurent sa propriété et lui seront rendues après la cessation de l'état de guerre.

Après le 15 janvier, il sera procédé sans ménagement à des perquisitions en tout lieu qui paraîtra suspect. Les armes trouvées seront confisquées et les propriétaires seront punis avec toute la rigueur des lois de la guerre.

Bruxelles, le 10 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING
Colonel Général.

ARRÊTÉ

Tous dépôts de benzine, benzol, pétrole, esprit de vin, glycérine, huiles et graisses de tout genre, toluol, carbure, caoutchouc brut et déchets de caoutchouc, ainsi que de pneumatiques d'automobile, doivent être déclarés sans retard aux chefs de district ou kommandantures respectifs. La déclaration indiquera la quantité et l'emplacement du dépôt.

L'autorité militaire décide si les marchandises déclarées seront achetées ou laissées libres pour l'usage et le commerce.

Dans le cas où certains de ces articles susmentionnés conti-

nueraient à être fabriqués ou à être importés en Belgique, une déclaration est également nécessaire.

Au cas que la déclaration n'aurait pas été faite, les marchandises seront confisquées au profit de l'État et le coupable sera puni par l'autorité militaire.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

ARRÊTÉ

En vue de mettre un frein à la vie luxueuse et d'agrandir les provisions du pays nécessaires à la fabrication du pain, j'ordonne que la fabrication de pâtisseries de tout genre dans les boulangeries, les pâtisseries et les restaurants ne pourra plus se faire que le mercredi et le samedi de chaque semaine.

Les contraventions à cette ordonnance seront punies et entraîneront éventuellement la fermeture de l'établissement.

Bruxelles, le 11 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

AVIS

Comme suite à mon avis du 9 courant, j'ai ordonné qu'à partir du 15 janvier 1915, dans la partie de la Belgique faisant partie du Gouvernement général, il ne sera plus fait, en règle générale, des réquisitions sans paiement au comptant.

Si, dans des cas exceptionnels, le paiement au comptant n'est pas possible et la réquisition cependant indispensable dans l'intérêt du service, il sera délivré un reçu de réquisition formel. Autant que possible, il sera fait usage, dans ce but, de formulaires imprimés d'après le modèle ci-joint :

Reçu de Réquisition

Le soussigné reconnaît par celle-ci que.....................
à..............., le ....191, a, sur réquisi-

tion, fait à l'armée allemande une livraison de la valeur de .... *(en paroles)*......................

Lieu de la livraison..........................

(Timbre de service).............., *le*.................19 .

(Signature, grade, corps de troupe).

Payable à la caisse du Gouvernement militaire de la porvince.................... *à* ....

Il est expressément rappelé, que seuls seront payés les reçus qui auront été délivrés *après* le 14 janvier 1915. Pour Bruxelles, des dispositions spéciales sont en vigueur.

Cette ordonnance n'est pas applicable aux marchandises en masses retenues à Anvers et quelques autres endroits par l'administration militaire. Pour celles-ci, il sera pris des mesures spéciales.

Bruxelles, le 13 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

ARRÊTÉ

Article Premier. — Les Belges soumis à la contribution personnelle pour l'année 1914 et qui, depuis le début de la guerre, ont volontairement quitté leur domicile et ont séjourné plus de deux mois en dehors de la Belgique, ont à acquitter un impôt additionnel extraordinaire fixé au décuple du montant de la dite contribution y compris les centimes additionnels au profit de l'État, à moins qu'ils ne soient rentrés en Belgique avant le 1er mars 1915.

Est considéré, jusqu'à preuve du contraire, comme résidant en dehors de la Belgique, tout contribuable qui n'est pas resté ou ne reste pas à son domicile belge.

Art. 2. — L'article 1er ne s'applique pas aux contribuables dont le montant de l'impôt précité d'après les rôles de 1914, y compris les centimes additionnels au profit de l'État, ne dépasse pas :

35 francs dans les communes jusqu'à 100.00 habitants ;
45 francs dans les communes de 10 à 25.000 habitants ;
60 francs dans les communes de 25 à 50.000 habitants ;
80 francs dans les communes de 50 à 75.000 habitants ;
100 francs dans les communes de plus de 75.000 habitants.

Le chef de l'administration civile près le gouverneur général est autorisé à accorder l'exonération de l'impôt additionnel pour des raisons d'équité.

Art. 3. — La moitié du produit de l'impôt revient au Gouvernement général en Belgique, afin de pourvoir aux frais de l'administration du territoire occupé, conformément aux articles 48 et 49 de la Convention de La Haye concernant la guerre sur terre ; l'autre moitié à la commune dans laquelle le contribuable est soumis, pour l'année 1914, à la contribution visée à l'article 1er.

Art. 4. — L'impôt est payable au plus tard le 15 avril 1915 et recouvrable par voie de contrainte après l'expiration de cette date.

Art. 5. — Toutes impositions communales spéciales assises sur des bases identiques ou semblables à celles prévues à l'article 1er sont abrogées et ne pourront être établies à l'avenir.

Art. 6. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Le chef de l'administration civile près le gouverneur général en Belgique est chargé de son exécution.

Bruxelles, le 16 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,

Baron von BISSING,

Colonel Général.

ARRÊTÉ

touchant les Assemblées et Sociétés politiques.

Article Premier. — Les assemblées en plein air sont interdites.

2. Les assemblées publiques, dans lesquelles doivent être traitées et discutées des questions politiques, dans des locaux fermés, sont également interdites.

3. Pour toute autre assemblée publique ou privée, il faut une autorisation préalable, qui doit être demandée au moins cinq jours d'avance. L'octroi de pareille autorisation est de la compétence du commandant de place, et, à son défaut, du chef de l'arrondissement.

4. Sont exemptées des prescriptions énoncées au n° 3, les assemblées publiques poursuivant un but religieux, de même que les assemblées privées d'un caractère purement religieux,

sociable, scientifique, professionnel ou artistique. Pour ces assemblées, il ne faut pas d'autorisation.

5° En cas de contraventions contre les prescriptions de cet article, seront responsables, non seulement les promoteurs, les organisateurs et le comité des dites assemblées, mais aussi les participants.

Art. 2. — Tous les clubs et sociétés à tendances politiques ou destinés à discuter des buts politiques sont fermés. La création de nouveaux clubs ou sociétés de ce genre est interdite. Seront passibles de pénalités : les dirigeants, fondateurs et membres des dites sociétés.

Art. 3. — Les contraventions contre cet arrêté seront punies d'emprisonnement allant jusqu'à un an ou d'une amende allant jusque cinq mille francs.

Les contravantions sont de la compétence des cours militaires.

Bruxelles, le 16 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

AVIS

Il est porté à la connaissance du public qu'il existe à Bruxelles, rue Saint-Lazare, 69, un comptoir pour l'achat de peaux brutes. Ce comptoir achète au comptant les peaux de toutes espèces, pesant au moins 10 kilos.

Pour plus amples renseignements, s'adresser rue et numéro précités.

Bruxelles, le 15 janvier 1915.

Le Gouverneur de Bruxelles,
von KRAEWEL,
Général.

AVIS

L'examen des listes établies par les mairies et des renseignements fournis par les locataires principaux permettent de constater que la plupart des Russes, Anglais, Serbes, Monté-

négrins et Japonais, des deux sexes, ne se sont pas encore annoncées, en personne, au Bureau de déclaration.

En conséquence, un dernier délai leur est accordé en vue de leur déclaration, laquelle devra être faite par eux-mêmes, mercredi 20 janvier, à 9 heures du matin, heure allemande, à la Nouvelle École militaire.

Celui qui ne comparaîtra pas dans ce délai sera arrêté.

Bruxelles, le 16 janvier 1915.

Le Gouverneur de Bruxelles,
von KRAEWEL,
Général.

AVIS

Ensuite des deux arrêtés des 2 et 9 janvier, relatifs aux listes de contrôle des étrangers, il est ordonné ce qui suit :

Tous sujets *français*, des deux sexes, âgés de plus de quinze ans, se présenteront *en personne*, munis de leurs passeport et papiers de domicile, à la Nouvelle École militaire, rue Léonard-de-Vinci, aux jours et heures ci-après :

Lundi 25 janvier : ceux habitant la ville de Bruxelles :

A 9 heures du matin (heure allemande), si leur nom de famille commence par l'une des lettres A à F ;

A 11 heures du matin, si le nom commence par G à N ;

A 1 heure après-midi, si le nom commence par O à Z.

Mardi 26 janvier : ceux habitant Schaerbeek, Ixelles et Laeken :

A 9 heures du matin, si leur nom de famille commence par l'une des lettres A à F ;

A 11 heures du matin, si le nom commence par G à N ;

A 1 heure après-midi, si le nom commence par O à Z.

Jeudi 28 janvier : ceux habitant Saint-Gilles, Anderlecht et Molenbeek-Saint-Jean :

A 9 heures du matin, si leur nom de famille commence par l'une des lettres A à F ;

A 11 heures du matin, si le nom commence par G à N ;

A 1 heure après-midi, si le nom commence par O à Z.

Vendredi 29 janvier : ceux habitant Auderghem, Water

mael-Boitsfort, Uccle, Forest, Kœkelberg, Jette-Saint-Pierre, Saint-Josse-ten-Noode, Woluwe-Saint-Lambert et Etterbeek :

A 9 heures du matin, si leur nom de famille commence par l'une des lettres A à F ;

A 11 heures du matin, si le nom commence par G à N ;

A 1 heure après-midi, si le nom commence par O à Z.

Les personnes empêchées de se présenter, par suite de maladie, sont tenues de s'annoncer par écrit au Bureau de déclaration, à la Nouvelle École militaire, en produisant un certificat médical ; elles devront faire connaître lisiblement leurs nom, prénoms et profession, la date de leur naissance, le lieu de leur naissance, avec mention de la province, et leur demeure dans l'agglomération bruxelloise.

Bruxelles, le 19 janvier 1915.

Le Gouverneur de Bruxelles,
von KRAEWEL,
Général.

ARRÊTÉ

Les délais pendant lesquels doivent être faits les protêts et autres actes conservant les recours, délais prorogés jusqu'au 31 janvier 1915 par l'arrêté du 18 décembre 1914 (n° 22 du *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé*), sont prorogés à nouveau par le présent arrêté jusqu'au 28 février 1915.

Bruxelles, le 20 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

ARRÊTÉ

L'arrêté du Roi des Belges du 3 août 1914, concernant le retrait de fonds sur les dépôts en banques, reste en vigueur jusqu'au 28 février 1915, avec la restriction qu'il a subie par suite de l'arrêté du Roi des Belges du 6 août 1914 et avec l'extension qui lui a été donnée par l'arrêté du 23 septembre 1914

(n° 4 du *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé*).

Bruxelles, le 20 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

AVIS

Dans l'intérêt du développement du commerce de poulains en Belgique, j'ai autorisé la création de *Foires aux Poulains et Poulaines*, et j'engage les propriétaires de poulains et poulaines propres à la vente et âgés de moins de 2 ans 1/2 à fournir de nombreux contingents à ces foires.

Je déclare expressément que ces marchés se tiendront à l'exclusion de toute réquisition militaire ; le prix des poulains et poulaines sera établi sur la base de la valeur reproductive par convention libre et sera, le marché conclu, payé incessamment et au comptant.

Les achats se feront avec le concours de représentants des Chambres de l'agriculture rhénane et westphalienne qui, à l'exclusion de marchands, seront seuls admis comme acheteurs.

Les foires auront lieu lundi, le 8 février, sur la place du Marché, à :

1° *Wavre*, à 9 heures du matin (heure allemande, pour Wavre et environs ;

2° *Gembloux*, à 10 heures 1/2 du matin (heure allemande), pour Gembloux et environs ;

3° *Eghezée*, à midi (heure allemande), pour Eghezée et environs ;

4° *Huy*, à 1 heure 1/2 de l'après-midi (heure allemande), pour Huy et environs ;

5° *Waremme*, à 3 heures de l'après-midi (heure allemande), pour Waremme et environs.

Bruxelles, le 25 janvier 1915.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von BISSING,
Colonel Général.

95'

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE

"PAGES ACTUELLES"

Nouvelle Collection de volumes in-16. — Prix : 0 6

N° 21. Les Procédés de Guerre des Allemands en Belgique
par Henri DAVIGNON.

N° 22. Le Roi Albert, par Pierre NOTHOMB.

N° 23. En Guerre, *Impressions d'un Témoin*, par F. DE BRINON.

N° 24. Les Zeppelins, par G. BESANÇON, Secrétaire général d
l'Aéro-Club de France. *Illustré.*

N° 25. La France au-dessus de tout.
Lettres de Combattants, rassemblées par Raoul NARSY.

N° 26. L'Opinion catholique et la Guerre,
par IMBART DE LA TOUR.

N° 27. La Charité et la Guerre. *Tableaux et croquis*,
par G. LECHARTIER.

N° 28. Les Surboches, par André BEAUNIER.

N° 29. Contre les Maux de la Guerre, *Action publique*
Action privée, par Henri JOLY.

N° 30. Le Général Pau, par G. BLANCHON.

N° 31. L'Allemagne s'accuse. Pour servir à l'Histoire de
Guerre Européenne, par Jean DE BEER.

N° 32. Pendant la Guerre. *Lettres pastorales et Allocutio*
par S. E. le Cardinal AMETTE, Archevêque de Paris.

N° 33. L'Allemagne et la Guerre Européenne, par Alb
SAUVEUR, professeur à Harvard University. Préface de Hen
LE CHATELIER, de l'Académie des Sciences.

N° 34. Les Catholiques allemands, hier et aujourd'hu
Quelques précédents au cas du Cardinal Mercier, par
comte BEGOUEN.

N° 35. Notre « 75 », par Francis MARRE.

N° 36. L'Opinion Américaine et la Guerre,
par Henri LICHTENBERGER.

Sous presse : **L'Occupation Allemande à Bruxelles racont**
par les Documents Allemands. Avis et proclamati
affichés à Bruxelles du 20 Août 1914 au 25 Janvier 1915. Int
duction par L. DUMONT WILDEN.

Sous presse : **Comment les Allemands font l'opinion.** N
velles de guerre affichées à Bruxelles pendant l'occupati
Introduction par L. DUMONT WILDEN. **2 volumes.**

Sous presse : **Dans les Tranchées du Front.**
par Francis MARRE.

Imp. [illegible] Mersch, 17, villa d'Alésia, Paris 14e 18 145

N° 38

"*Pages actuelles*"
(1914-1915)



A un Neutre Catholique

PAR

Mgr PIERRE BATIFFOL



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

"Pages actuelles"
(1914-1915)



A un Neutre Catholique

PAR

Mgr PIERRE BATIFFOL



PARIS
BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, PLACE SAINT-SULPICE, 7

1915

Nihil obstat

P. Pisani, can.

Imprimatur

Parisiis, die 21 Maii 1915.

A. Delaage, vic. gen.

A un Neutre Catholique

Le *Correspondant,* qui est lu à Rome, a valu à l'article publié le 10 février dernier sur « La lettre du cardinal Mercier et la conscience catholique » d'être lu par un Romain, qui n'est pas seulement un catholique, mais encore un théologien, un théologien attentif aux « signes des temps », et un théologien dont la sympathie nous est à tous précieuse. Ce grave lecteur n'est pas une fiction. Je revois la claire cellule qu'il habite, je retrouve comme le son de sa voix dans le mot qu'il vient de m'écrire et que, après l'avoir traduit, je citerai en italien (1) pour que rien ne soit perdu de la vivacité et de la nuance de sa pensée.

1. «... In questi giorni ho avuto occasione di leggere nel *Correspondant* un suo articolo sulla moralità della guerra attuale. Ma che moralità! Questa guerra è immorale nelle sue origini, nei suoi metodi, e nei suoi fini. Ma piuttosto, come andrà a finire? La Francia può sperare la vittoria? E cantando vittoria, resterebbe la Francia anticlericale della separazione dalla Chiesa e da Dio, oppure ritornerebbe la Francia primogenita della Chiesa? Stimatissimo Monsignore, Lei che è prossimo al teatro della guerra, e che ne segue certamente lo svolgimento con interesse, e che ha fine acume per prevedere nelle cause gli effetti finali, che grande regalo mi

Il m'écrit donc, en date du 14 mars dernier : « ...Ces jours-ci, j'ai eu l'occasion de lire dans le *Correspondant* un article de vous sur la moralité de la guerre actuelle. Mais que parler de moralité ! Cette guerre est immorale dans ses origines, dans ses méthodes et dans ses fins. Mais plutôt comment finira-t-elle? La France peut-elle espérer la victoire? Et si elle était victorieuse, resterait-elle la France anticléricale, la France de la séparation de l'Eglise et de Dieu, ou redeviendrait-elle la France fille aînée de l'Eglise? Très estimé Monseigneur, vous qui êtes près du théâtre de la guerre et qui en suivez certainement le développement avec attention », vous qui êtes à même « de prévoir dans les causes les conséquences finales, quel grand plaisir vous me feriez si vous vouliez m'indiquer vos pronostics! Je prie pour la victoire de la France, mais de la France renouvelée en Jésus-Christ. Avec ces sentiments pour la nation sœur, et avec ma sincère estime pour vous, Monseigneur, je suis heureux de me dire votre très dévoué serviteur. »

Le théologien qui écrit là est un homme trop maître de sa pensée et trop habitué à peser les mots qui la traduisent, pour qu'il nous soit interdit d'examiner de très près et en profondeur la signification de ces lignes. Elles expriment en raccourci trois considérations : d'abord une raison d'être neutre, ensuite une raison de le rester, subsidiai-

farebbe se volesse indicarmi i suoi prognostici ! Io prego per la vittoria della Francia, ma della Francia rinnovata in Gesù Cristo. Con questi sentimenti verso la nazione sorella, e con sincera stima per Lei, *etc.* »

rement un scrupule à faire des vœux pour la France. Il est clair qu'en résumant ainsi la pensée de mon interlocuteur, je lui enlève cette souplesse et cette sympathie qui en caractérisent la forme et qui sont si gracieusement italiennes. Mais, en cette discussion, le fond des choses seul importe, et il importe d'autant plus que, bien apparemment, l'homme de doctrine qui parle là exprime moins des vues à lui que des vues qui lui sont communes avec son « milieu ».

*
* *

Depuis neuf mois que dure la guerre, nous gardons ineffaçable le souvenir de l'émotion qui nous envahit à l'annonce soudaine que la guerre menaçait, que l'Allemagne la précipitait, enfin que le sort en était jeté. Dès l'instant que l'Allemagne eut déclaré la guerre à la France, nous nous trouvâmes tous unis dans un même devoir, qui fut de *marcher* et de *tenir*, et en parlant de *marcher* et de *tenir*, je pense aussi bien aux civils qu'aux soldats, je pense à toute la France de « l'union sacrée ». Les neutres n'ont pas connu ce coup de fouet héroïque.

Ils ont vu dans la guerre une calamité, dont la sévérité dépassait tout ce qu'on avait jamais vu, et une calamité qui les atteignait eux-mêmes, en dépit de la sécurité qu'ils s'étaient promise de leur neutralité, et dont la satisfaction un peu égoïste peut-être qu'ils en avaient n'a pas résisté à l'épreuve. Ils ont été, en effet, atteints ou menacés économiquement ; ils ont été plus encore,

et plus noblement, émus du spectacle de tant d'horreurs, épouvantés de tant de ruines ; ils ont compris que le jour qui se levait sur l'Europe était chargé de plus de menaces que la veille, enfin, que la blessure faite par cette guerre à la civilisation et à la paix du monde était si atroce et si grave qu'il faudrait des générations pour la cicatriser. Ils maudissent la guerre actuelle comme un crime contre l'humanité. Et c'est ce sentiment de réprobation totale qu'exprime notre neutre, quand il écrit : « Cette guerre est immorale dans ses origines, dans ses méthodes et dans ses fins. » Que l'on nous pardonne de dire que ce jugement est trop sommaire.

Parmi les causes d'erreur que les logiciens ont classifiées, il en est une qui consiste à simplifier tellement la complexité des difficultés que cette simplification en arrive, sans le vouloir, à ne différer pas de la fâcheuse *ignoratio elenchi*. La guerre actuelle est un conflit entre nations, et ce conflit aurait pu être résolu par les voies pacifiques, mais à qui la faute s'il n'a pas été résolu ainsi? A qui incombe la responsabilité d'avoir voulu cette guerre, de l'avoir longuement préparée, et en fin de compte de l'avoir déclarée? Question de fait, sur laquelle la pleine lumière est acquise aujourd'hui, grâce à la publication des documents diplomatiques. On sait, de science historique certaine, que la France, la Russie et l'Italie étaient prêtes à accepter que le conflit austro-serbe fût porté devant une conférence ; le Tsar, d'accord avec la Serbie, proposait de le soumettre au tribunal de La Haye ; l'Allemagne a écarté cette procédure. Et quand l'Au-

triche parut incliner à s'entendre directement avec la Russie, le Kaiser brusqua la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie par l'ultimatum que l'on sait. L'Angleterre n'était liée envers la France par aucun engagement, on en a pour preuve la lettre de M. Poincaré au roi d'Angleterre du 31 juillet 1914 et la réponse de George V du 1er août : ces deux lettres attesteront devant l'histoire l'angoisse de la France et l'indécision de l'Angleterre à la veille de la guerre. Ici encore, l'Allemagne brusqua la guerre en la déclarant à la France, et en adressant à la Belgique l'ultimatum qu'allait relever l'Angleterre. Sir Ed. Grey, dans son admirable discours du mois de mars, a défini la responsabilité de l'Allemagne en termes qui seront ceux de l'histoire :

C'est sur l'Allemagne que doit retomber pour toujours l'entière responsabilité d'avoir plongé l'Europe dans la guerre, de s'être engagée elle-même et d'avoir engagé la plus grande partie du continent dans les conséquences qu'elle doit avoir.

Nous savons maintenant que l'Allemagne avait été préparée à la guerre comme pouvait l'être seulement un peuple qui projetait de la faire. De mémoire d'homme, c'est la quatrième fois que la Prusse déchaîne la guerre en Europe : guerre du Sleswig et du Holstein, guerre de 1866 contre l'Autriche, et guerre de 1870 contre la France... La même chose est encore une fois arrivée. Nous sommes résolus à ce que ce soit la dernière.

Le *Journal de Genève*, commentant le discours de Sir Ed. Grey, a pu écrire : « Quand la presse allemande représente l'Angleterre comme l'instigatrice de la guerre, elle suppose chez ses lecteurs

une totale incapacité de raisonner et de se souvenir (1). » La guerre, préméditée et préparée de longue date par l'Allemagne, a été déclarée par l'Allemagne à l'heure qu'elle a jugée la plus opportune, dans la persuasion où elle était qu'elle gagnerait de vitesse les trois grandes nations par elle attaquées. Elle appelait cela du nom de « guerre préventive », un terme tout moderne substitué au terme d'*injuste agression* créé par la vieille morale chrétienne.

Voilà pour les origines de la guerre. Quant aux méthodes pratiquées par les belligérants, il nous semblait acquis que le droit des gens était une morale que les Allemands pratiquaient mal à la guerre... J'ai été très frappé cependant d'une parole prononcée par Benoît XV dans son discours du 22 janvier 1915, là où le Saint-Père fait appel à l'humanité « de ceux qui ont franchi les frontières les armes à la main ». Il les conjure de ne pas blesser le cœur des habitants des régions envahies « dans ce qu'ils ont de plus cher, les sanctuaires, les ministres des autels, les droits de la religion et de la foi ». Le Saint-Père proclame, avec toute son autorité « d'interprète et de vengeur de la loi éternelle », qu'il n'est permis « à personne, sous aucun prétexte, de violer la justice ». Le Saint-Père résume toute la doctrine dans cette parole : « *Nous frappons de Notre réprobation n'importe quelles violations du droit, où qu'elles aient été commises.* » La généralité de cette déclaration n'est pas une habileté diploma-

1. *Journal de Genève*, 26 mars 1915.

tique. Les violences commises par les Autrichiens en Serbie, les violences commises par les Allemands en Belgique, en Pologne et dans nos départements français envahis, ne sont pas les seules violences commises auxquelles Benoît XV fait allusion sans doute : il y a eu des violences commises par les Russes en Galicie, le *Journal de Genève* (pour citer un organe neutre) en a fait connaître plus d'un épisode. De là, la portée générale de la réprobation prononcée par Benoît XV, et qui est pour nous éclairer tous sur l'universalité des violences où la guerre entraîne les combattants et l'invasion les envahisseurs... Toutefois l'entraînement des individus ne compromet pas l'honneur et la responsabilité de la nation belligérante, sinon dans le cas où la violence est par elle élevée à la hauteur d'un principe, et si les faits démontrent que la violence est un système. Or qui pourrait douter aujourd'hui que ce système ait été adopté par les Allemands, sur terre et sur mer, et en Belgique dès le premier jour de guerre?

Le gouvernement belge a réuni en une brochure à couverture rouge, rouge de sang, les *Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique* (Berger-Levrault, 1915), où l'accumulation et l'excès des violences exécutées par ordre dépassent tout ce que l'on imagine. M. Van den Heuvel, aujourd'hui ministre de Belgique auprès du Vatican, a écrit la préface de ce recueil, préface dont je ne veux détacher, pour le moment, que les premières lignes :

Voici un livre d'horreurs. On y trouvera exposés, avec la

froide sérénité d'un procès-verbal judiciaire, les plus abominables méfaits. C'est le relevé méthodique, dans sa poignante réalité, des crimes commis par les troupes allemandes à la suite de la résistance chevaleresque et héroïque du peuple belge. Nul ne le parcourra sans frémir d'épouvante... Ce qui frappe profondément dans ces abominations, c'est qu'elles ne sont point des actes isolés, commis dans la fièvre du combat, ou l'œuvre exceptionnelle de misérables dépourvus de tout sentiment humain. Les atrocités se sont répétées, laissant une traînée de sang à travers toutes les provinces. Elles ont un caractère uniforme. Elles sont les manifestations voulues d'un système aussi contraire à la voix de la conscience qu'aux dispositions du droit des gens.

C'est ici que la conscience de certains neutres semblera avoir été lente à s'émouvoir. Les Américains ont l'honneur d'avoir été les premiers à élever la voix et à dire la répulsion que provoquait, dans des consciences qui ne se soucient que du droit et du *fair play* et de l'humaine pitié, le spectacle de l'invasion de la Belgique : la consultation du président honoraire de l'université de Harvard, M. Charles W. Eliot, restera une des plus belles pages de l'histoire morale de la présente guerre, parce qu'elle est le verdict spontané et réfléchi d'un témoin que le systématique immoralisme de l'Allemagne arrive à remplir de désaffection et de dégoût (1). Des neutres, même des neutres catholiques, pourraient objecter que le cardinal Mercier n'est pas impartial, étant le pasteur d'un troupeau qui a été décimé. Ils pourraient récuser M. Roosevelt, pour d'autres raisons.

1. Ce manifeste, daté du 28 septembre, a été publié par le *New York Times* du 2 octobre. On en trouvera une traduction française dans le *Journal de Genève* du 12 novembre.

M. Eliot, au contraire, est un « intellectuel » de sang-froid, prédisposé, en tant qu'universitaire, à être porté vers l'Allemagne : il nous a dit la révolte de sa conscience d'homme. Cette révolte vaudrait la peine d'être méditée par tous les neutres, à quelque « dénomination » ou à quelque drapeau qu'ils appartiennent, par tous les neutres auxquels il semble encore si pénible de prendre parti.

Troisièmement, les « fins » de la guerre. Le théologien qui nous écrit attribue à *tous* les belligérants la poursuite de desseins contraires à la justice : nous permettra-t-il de distinguer entre belligérants et belligérants? Dans le *Correspondant* du 10 février, nous marquions que la raison déterminante que l'Allemagne a eue de déclarer la guerre se ramenait à ce que les théologiens appellent la *libido dominandi*, vieux vocable qui traduit assez bien le *Deutschland über alles* de la chanson allemande. Mettre la volonté de dominer au-dessus de tout, au-dessus du droit, au-dessus de la foi jurée, au-dessus de la pitié, voilà bien la *libido dominandi*. Encore n'est-ce point là l'unique passion en cause, car la domination est pour l'Allemagne, en dernière analyse, une affaire commerciale (1), Karl Liebknecht l'avouait naguère à M. Ibanez de Ibero : « Cette guerre, disait-il au publiciste espagnol, est avant tout une guerre impérialiste, provoquée solidairement par le parti

1. Ce jugement est puissamment confirmé par l'étude d'un économiste neutre, M. Maurice Millioud, publiée dans la *Bibliothèque universelle* (avril 1915) et intitulée *L'Allemagne, la conquête économique et la guerre.* Cette étude a été résumée dans le *Journal de Genève* du 1[er] mai.

militariste allemand et autrichien, dans le but de parvenir à la domination capitaliste du marché mondial et à la domination politique de vastes contrées où pourrait s'installer le capital industriel. » On nous fera l'honneur de croire que la guerre n'a pas été, pour nous Français, une spéculation commerciale... Nous défendons ici, en première ligne, les droits des plus faibles. D'autres revendications peuvent former faisceau autour de cette fin supérieure : nous avons la conviction que ces revendications ne sont pas moins honorables et que, en particulier, notre notion française de *la revanche* est une forme de la justice, cette revanche ayant pour fin de nous faire restituer des provinces qu'on nous a enlevées par la force et auxquelles nos cœurs n'ont jamais consenti à renoncer. L'irrédentisme n'est pas un péché.

*
* *

Les raisons que notre théologien a d'être neutre sont des raisons rétrospectives, pour autant que ces raisons ont trait aux origines, aux méthodes, aux fins de la guerre présente : il s'y joint d'autres raisons, moins clairement indiquées par lui, mais qui se devinent et qui reviennent à voir l'avenir si plein de nouveaux périls, qu'on ne peut qu'en détester davantage l'heure tragique dont ils seront la suite. C'est pour ce qu'il augure que notre neutre veut rester neutre.

Il redoute, pensons-nous, une prépotence russe, qu'il imagine devoir exercer une action implacablement hostile au catholicisme romain. — Il

redoute peut-être moins la victoire de l'Angleterre, parce que l'impérialisme britannique n'a pas de couleur sectaire : l'envoi par l'Angleterre d'un ambassadeur auprès du Vatican pour le temps de la guerre, la présence permanente à Rome d'un cardinal anglais très considéré et très liant (le cardinal Gasquet), le rôle très loyaliste et très habile du cardinal Bourne à Londres, la correction et la gentilhommerie du gouvernement anglais, tout cela contribue à dissiper bien des préventions d'antan contre « la perfide Albion ». — Mais, d'autre part, notre neutre catholique doit considérer avec regret l'abolition prochaine du régime turc à Constantinople et en Orient, car tout catholique ayant pratiqué l'Orient est turcophile (1). — L'éventualité de plus en plus à prévoir de la défaite et sans doute de la mutilation de l'Autriche-Hongrie ne peut être, par lui, con-

1. Voir, dans *la Bataille à Scutari d'Albanie* (1913) de J. et J. Tharaud, p. 119 et suiv., la lettre si révélatrice de cet état d'esprit d'un Frère des écoles chrétiennes de Constantinople : « Vous me trouvez turcophile, comment ne le serais-je pas ? Voilà vingt-trois ans que je vis au milieu des Turcs, que j'apprends à connaître l'âme de ce peuple, ses qualités de cœur, sa large tolérance, sa foi profonde en Dieu, son respect de l'autorité, sa vaillance, son patriotisme... Les mensonges d'une presse vénale ou mal informée n'y changeront rien... Les nombreux religieux établis en Turquie, Jésuites, Lazaristes, Capucins, Franciscains, déplorent cette campagne antiturque de nos feuilles catholiques et y voient dans l'avenir un obstacle au progrès de notre religion dans ces contrées. Où pénètre le slavisme, la guerre au catholicisme. Les Bulgares sont un peuple athée, les Grecs n'ont de religion que la surface. Quant aux Serbes, ils prohibent notre culte chez eux... » — Ce dernier trait n'est plus vrai.

sidérée qu'avec peine, parce que la monarchie dualiste est la dernière « couronne » d'ancien régime qui subsiste, conservant presque intactes ses institutions ecclésiastiques et aristocratiques, et pénétrée d'un dévouement au Saint-Siège que les insolences du Joséphisme jadis n'annoncèrent pas. — La puissance de l'Allemagne n'a pas pu ne pas inspirer à notre neutre catholique un sentiment complexe de confiance et d'intimidation : par le prestige, intact jusqu'au mois de septembre dernier, de sa force militaire ; par le don de voir grand, d'organiser toutes ses ressources, de coordonner toutes ses entreprises (même son catholicisme allemand) à un intérêt souverain et égoïste, qui est celui de l'Allemagne ; par une prodigieuse persuasion d'être la race supérieure, prédestinée à conduire le monde, l'Allemagne en a imposé à beaucoup. Elle voulait qu'on crût qu'elle assurait l'ordre en Europe, elle l'a longtemps fait croire, et l'on sait de reste aujourd'hui que d'elle seule, en effet, dépendait la paix des nations. Le piétisme de Guillaume II donnait une couleur mystique à cette toute-puissance : un des derniers gestes de ce piétisme de parade fut, à la veille de la guerre, de commander un labarum sur le modèle présumé de celui de Constantin et de l'offrir au pape Pie X, car Guillaume II qui dit : « Mon ami Luther », cherchait les occasions de marquer au Pape une déférence, très calculée, toujours voyante. Il y a des intégristes espagnols qui ont l'illusion de croire que Guillaume II vainqueur, à l'issue de la guerre, se fera catholique. En Italie, l'*Unità cattolica* de Florence reproduit sans sourciller une

information de *Il mulo* (1er janvier), assurant que le bombardement de la cathédrale de Reims est « un colpo dei frammassoni ». Et du coup le Kaiser est innocenté ! On comprend que de tels neutres ne se résignent pas à la pensée de la défaite de l'Allemagne et de son empereur.

Si cependant la Providence passe outre à ces appréhensions, à ces regrets, à ces attentes? Il faut relire l'inoubliable exorde de l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre, et laisser « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent tous les empires » faire la loi aux rois et leur donner, s'il lui plaît, de terribles leçons. Le théologien qui nous a écrit ne saurait, pas plus que nous, s'abstraire de cette vue de foi. A raisonner plus terre à terre, il devra convenir que des fautes ont été commises qui sont irréparables et dont leurs auteurs, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne, la Turquie, doivent porter tout le poids. Les puissances qui ont provoqué la guerre et rompu la paix fragile de l'Europe ne pourront pas se plaindre si la liquidation se fait à leur préjudice : elles nous doivent des dommages et des garanties, qu'il est de stricte justice que nous exigions après avoir subi et repoussé leur agression injuste. Et comment les neutres pourraient-ils se désintéresser de certaines de ces réparations ?

M. Van den Heuvel l'a exprimé en termes d'une énergie qui n'a d'égale que leur bien fondé, dans sa préface aux *Rapports sur la violation du droit des gens en Belgique :* la protestation platonique ne suffit pas, il faudra préciser le droit des gens, il faudra lui donner des sanctions :

Au jour le plus prochain possible, une triple sentence devra être prononcée contre les auteurs des maux et des outrages qui ont été commis.

Sentence de condamnation contre les dirigeants de la guerre qui, au mépris de tout droit et de toute justice, ont violé la neutralité de la Belgique et ont livré ensuite ce pauvre pays à toutes les horreurs d'une sauvagerie sans précédent.

Sentence de châtiment. Il ne suffit pas de mettre au pilori de l'Histoire les auteurs des atrocités qui ont été perpétrées, il faut constater contradictoirement leur identité, les traduire devant une justice régulière, et leur faire subir la peine que méritent leurs actes.

Sentence de réparation. Lorsqu'il s'agira de régler les comptes, la Belgique devra être largement indemnisée. Les puissances garantes ont inscrit cette indemnité en tête de leurs revendications. Mais, hélas ! quel que soit son chiffre, la réparation sera toujours très insuffisante et incomplète. Que de pertes matérielles irréparables !... Que de pertes humaines irréparables ! On ne ressuscite pas les morts. Et qui comptera les blessés de la vie, ceux que les inquiétudes, les angoisses, les tortures ont vieillis ou ruinés dans la force et la fleur de l'âge ?

M. Van den Heuvel, qui, nous l'avons dit, représente aujourd'hui la Belgique auprès du Pape, est providentiellement à même de rallier, — si tant est qu'elle ait à être ralliée, — la Rome mère et maîtresse de toutes les Eglises à cette cause des réparations, qui est la cause même de la justice. Et la coïncidence n'est sans doute pas fortuite qui, dans le temps même où M. Van den Heuvel arrivait à Rome, inspirait au conseil général de l'*Union populaire*, la grande organisation des catholiques italiens, deux vœux, en date du 26 mars dernier, que la *Croix* du 28 mars résume ainsi :

Le premier déclare qu'en face du terrible conflit européen qui compromet l'avenir de toutes les nations, les Catholiques ont le devoir de diriger l'opinion vers l'affirmation et le triomphe des principes et des traditions historiques de la civilisation chrétienne.

Le second émet le vœu qu'à la conclusion de la paix, la Belgique renaisse dans sa dignité de nation indépendante, sous les règles et les garanties intangibles du droit international chrétien.

Voilà le langage que nous attendions, et celui qui convient à des neutres catholiques. Nous ne leur demandons pas de sortir de leur neutralité nationale, nous leur demandons de sortir de leur neutralité morale, et de n'assister pas impartiaux à l'égorgement du droit sacré des faibles. Mais il y a plus, puisque l'*Union populaire* énonce que les Catholiques ont le devoir de diriger l'opinion dans le sens « des principes et des traditions historiques de la civilisation chrétienne ». Oui, certes, ils ont le devoir de parler haut et ferme, nous n'y avons pas manqué en France, et le cardinal Mercier à lui seul a donné à la Belgique catholique une voix aussi émouvante que celle de l'Eglise elle-même : il faut que ces voix catholiques s'élèvent si haut et portent si loin que le monde entier en retentisse, il faut qu'elles se prononcent sur les grandes questions où la loi divine est engagée, il faut qu'elles disent les paroles qui seront pour l'heure présente les *dictatus conscientiæ christianæ*.

Vous appréhendez la prépotence de l'*orthodoxie* russe, nous l'appréhendons nous aussi, alliés que nous sommes à la Russie en tant que Français,

très en garde contre son nationalisme religieux en tant que Catholiques : associons donc à la cause de la Belgique la cause de la Pologne. Il ne doit pas nous suffire d'avoir salué avec émotion l'acte du 14 août 1914 par lequel, au nom du Tsar, le grand-duc Nicolas a promis aux Polonais la reconstitution de leur unité nationale, dans ces termes magnifiques :

Polonais, l'heure est venue, où le rêve de vos pères et de vos aïeux peut se réaliser. Voilà un siècle et demi que l'on a déchiré en morceaux la chair vivante de la Pologne, mais son âme n'est pas morte... Sous le sceptre de l'empereur de Russie, la Pologne renaîtra *libre dans sa religion, libre dans sa langue, et autonome*.. L'aurore d'une vie nouvelle se lève pour vous. Que sur cette aurore jaillisse le signe de la croix, symbole de la souffrance et de la résurrection des peuples.

L'âme de la Pologne n'est pas morte, certes, et cette âme n'a pas cessé d'être catholique, — en dépit d'une aberration qui ne doit pas compter plus pour la Pologne que le *Los von Rom* pour l'Autriche. — La reconstitution de la Pologne historique est, en même temps que la réparation d'une iniquité ancienne, un providentiel succès pour le catholicisme. L'Eglise a ses nations martyres : le jour où ces nations recouvrent la liberté religieuse est un jour qui ne doit laisser indifférent aucun Catholique sous le ciel. Il faut que nous tous Catholiques, neutres ou alliés, nous nous intéressions passionnement et persévéramment à ce que les promesses du Tsar soient plus fidèlement exécutées en Pologne que ne le fut

dans toute la Russie l'édit de tolérance de 1905, devenu si rapidement lettre morte. L'autonomie municipale, qui vient ces jours derniers d'être accordée par une loi aux Polonais, ne doit être qu'un premier élément de leur autonomie nationale : nous attendons, nous Catholiques, les garanties de la liberté du catholicisme polonais, dans la lettre des lois comme dans l'esprit du nouveau régime. Si, comme nous l'espérons, la Pologne autrichienne est réunie à la Pologne russe, il ne faut pas que cette réunion soit pour la Galicie un amoindrissement de la liberté religieuse que l'Autriche lui avait assurée (1). Ce que nous disons des Polonais, nous le dirons aussi bien des Ruthènes de Galicie, qui, sous prétexte qu'ils sont de rite grec, mais unis à Rome, ne devront pas être traités par la Russie victorieuse comme elle traitait naguère encore ses propres sujets uniates. D'un mot, nous tous Catholiques, au moment où le royaume de Pologne ressuscite, nous avons le devoir de ranimer autour de lui les sympathies des Catholiques d'autrefois, Dupanloup, Gratry, Montalembert, Perreyve, le devoir de nous empresser pour dénouer les bandelettes du ressuscité, le devoir de faire un point d'honneur à l'Europe prochaine que la restauration promise ne soit pas une déception pour la Pologne et pour l'Eglise.

Est-ce là tout ce qui puisse intéresser un neutre catholique au succès de notre cause? Certes non,

1. Voir Mgr Baudrillart, *Catholicisme, France et Pologne*, dans la *Revue pratique d'apologétique*, 15 septembre 1914, p. 798. A compléter par J. de Lipkowski, *la Question polonaise* (Paris, 1915).

car il y a la Serbie aussi. Elle nous touche tous par l'agression dont elle a été la victime, par la volonté que l'Autriche a eue de la réduire, de l'humilier, de l'assujettir, pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec la justice. La Serbie nous intéresse plus directement encore, s'il est possible, par le concordat qu'elle a négocié avec le Saint-Siège dans les derniers mois du pontificat de Pie X, et qui vient d'être signé par Benoît XV le mois passé. Le pape Léon XIII avait, en 1886, par un concordat avec le Monténégro, ouvert la voie à l'établissement d'un statut pour le catholicisme dans les principautés *orthodoxes* des Balkans, statut garantissant aux Catholiques le libre et public exercice de leur culte, l'indépendance de l'autorité ecclésiastique à l'égard du pouvoir civil, tout en assurant à la hiérarchie l'avantage d'être reconnue et salariée par l'Etat. Pie X a obtenu un statut identique pour le catholicisme en Serbie, statut qui s'étendra sans peine à la Serbie agrandie des territoires que la paix prochaine ne peut manquer de lui octroyer. Le catholicisme de Serbie, en perdant la protection de l'Autriche, devient un élément intégrant de la vie nationale du royaume serbe, et, en étant reconnu et salarié par l'Etat, il libère cet Etat de son inféodation traditionnelle à l'*orthodoxie*. Tout concordat conclu dans ces conditions par le Saint-Siège avec une nation *orthodoxe* est un échec pour l'*orthodoxie*.

Or, si un concordat a été nécessaire à la Serbie d'hier, il n'est pas vraisemblable que la Bulgarie (si aléatoire qu'il soit de se fier à elle) puisse s'en

passer longtemps, et pas davantage la Roumanie. La reconstitution en nations autonomes de la Serbie, de la Bulgarie, de la Roumanie, a eu pour conséquence première de les détacher du patriarcat *œcuménique* de Constantinople, et de rendre *autocéphales* leurs trois Eglises nationales : la conséquence dernière sera d'amener l'une après l'autre ces nations à reconnaître que leur intérêt politique est de ne pas faire de l'*autocéphalie* un fétiche national, et que le catholicisme a droit à sa place dans les institutions du pays.

L'*orthodoxie* russe, nous ne l'ignorons pas, aime à se dire la grande héritière de Constantinople : elle se rattache, en effet, par Byzance, à l'antiquité ecclésiastique ; Byzance est la métropole historique de sa foi ; le christianisme russe a bien véritablement l'empreinte byzantine. Gardons-nous de croire cependant que, pour l'*orthodoxie*, Constantinople soit ce que Rome est pour le catholicisme : l'*orthodoxie* a comme armature l'autorité des vieux dogmes et des vieux canons, tandis que le catholicisme ne dissocie pas cette autorité antique de l'autorité vivante, qu'assiste le Saint-Esprit et qui enseigne et gouverne l'Eglise de Dieu. Si démesuré qu'ait été jadis le rôle du patriarche de Constantinople, et alors même que l'on revendiquait si âprement pour lui le titre de patriarche œcuménique, ce rôle n'a jamais débordé les frontières de l'empire d'Orient, il n'a jamais été assimilable au rôle universaliste de l'évêque de Rome. De nos jours, le siège de Constantinople s'est résigné à l'*autocéphalie* des Eglises qui ne sont soustraites à sa juridiction, résignation

dont les théologiens russes sont les premiers à le louer, en rappelant que sa primauté est une pure primauté d'honneur (1). Supposé donc que la ville de Constantinople soit, dans un avenir prochain, enlevée aux Turcs, ou elle deviendra une ville neutre, ou elle deviendra une ville russe : dans la première hypothèse, rien ne sera changé à la condition actuelle du Phanar, et, dans la seconde hypothèse, ne pensons pas que le patriarcat œcuménique devienne entre les mains des Russes un instrument de domination et d'unification de l'*orthodoxie*, pas même de l'*orthodoxie* slave. Pourquoi ? Parce que la Russie, qui est depuis trois siècles émancipée de toute sujétion au patriarche de Constantinople, et qui depuis Pierre le Grand a substitué le Saint-Synode au patriarcat de l'évêque de Moscou, ne pense pas plus à restaurer à son usage le patriarcat de Moscou que le patriarcat de Constantinople. L'Eglise russe est, depuis Pierre le Grand, une *autocéphalie* décapitée.

Mais l'abolition éventuelle du régime turc en Orient n'est-elle pas de nature à donner un autre champ, et combien vaste, à ce que des Catholiques peuvent appeler du nom de péril russe ? L'avenir n'est pas si simple. La liquidation du régime turc n'a aucune chance de se faire au bénéfice de la Russie seule : l'Angleterre et la France y seraient nécessairement associées. Le protectorat que la France exerçait sur les Catholiques

1. Sokoloff, *Byzantium the preserver of Orthodoxy*, dans *the Constructive Quaterly*, New-York, mars 1915, p. 101.

d'Orient, et qui, en fait, est virtuellement aboli, ne pourrait pas ne pas se transformer en un statut international garantissant en Orient une égale liberté aux établissements et aux œuvres de toutes les Eglises chrétiennes. Dans cette hypothèse, qui ne voit l'avantage que le Catholicisme tirerait de passer du laisser-faire turc à un statut légal garanti par le prochain traité de paix européenne? L'Orient gagnerait en sécurité et en dignité à être ainsi annexé à l'Europe. Si reconnaissants que croient devoir être aux Turcs les Catholiques d'Orient ou résidant en Orient, n'oublions pas ce que cette reconnaissance implique d'ingratitude à l'égard de la vieille politique des croisades : au contraire, le croissant expulsé de l'Orient, quelle revanche inespérée d'Urbain II et de saint Louis, mais surtout quel coup porté à tout l'Islam !

Sans s'arrêter à prévoir les événements de si loin, on peut au moins se risquer à dire que le péril russe est moins redoutable pour le catholicisme que le péril germanique. Les Allemands nous ont habitués à mettre dans leur catholicisme une dose de sens propre, dont le Saint-Siège a plus d'une fois connu l'amertume. Ainsi, il s'est trouvé naguère six ecclésiastiques allemands et un catholique aussi notoire que Martin Spahn pour apposer leurs noms au bas du *Manifeste des intellectuels* et revendiquer « l'héritage sacré de Kant ». Est-ce là le langage que l'Allemagne catholique s'apprête à tenir dans le catholicisme, si la victoire, par impossible, allait aux Allemands? Quelles encycliques agréeraient-ils désormais? Quelles professions de foi obtiendrait-on d'eux?

A quels comités de vigilance se soumettraient-ils? Nous en reviendrions au temps, qui n'est pas si loin, ou un vicaire badois se plaisait à dire : « Le pape est une vieille grand-mère : les vieilles grands-mères ont beaucoup de désirs qu'on n'accomplit pas (1). » Le péril allemand n'est pas moindre pour l'Europe : que l'on veuille bien consentir à méditer sur les conditions que ferait l'Allemagne victorieuse à la Belgique, et à tels ou tels autres neutres, et aux vaincus? De quel poids pèserait sur le monde la culture germanique matérialiste telle que la conçoit W. Ostwald? En vérité, catholiques, nous pouvons faire notres les paroles de Sir Ed. Grey, dans le discours que nous avons cité déjà :

Nous avons été renseignés par une inondation de documents sur l'idéal de l'Allemagne par ses professeurs et ses publicistes depuis le commencement de la guerre. Ils prétendent que les Allemands sont un peuple supérieur auquel tout est permis et contre qui toute résistance doit être sauvagement écrasée. L'Allemagne doit être libre d'établir sa domination sur toutes les nations du continent. Pour moi, j'aimerais mieux périr ou abandonner ce continent pour toujours que de vivre dans de telles conditions.

*
* *

Venons enfin aux scrupules que la France inspire au théologien neutre qui nous a écrit.

Le premier scrupule semble tenir à l'incertitude

1. Le mot est cité par G. Goyau, *Bismarck et l'Église*, t. IV, p. 125. (Sur la dégénérescence du Centre, voyez la philippique de Em. Prüm, résumée par R. Johannet dans le *Correspondant* du 25 avril 1915, notamment p. 352-357.

présumée du succès final : « La France peut-elle espérer la victoire ? » nous demande-t-on. Cette hésitation de notre neutre est révélatrice de la confusion où une certaine presse étrangère s'est appliquée à entretenir ses lecteurs : la certitude de la victoire de la Triple Entente qui brille comme un phare à feu fixe dans le *Journal de Genève*, par exemple, n'est plus qu'un phare intermittent dans les journaux italiens francophiles ; elle n'a pas percé dans les milieux qui se piquent d'une neutralité savamment équilibrée et que la *Civiltà cattolica* représente avec une si désespérante correction. Eh ! bien, oui, répondrons-nous à notre neutre, la France espère la victoire, non pas *sa* victoire simplement, mais la victoire qui lui sera commune avec ses alliés et qui sera le résultat de leur communauté d'efforts, non pas une victoire soudaine, mais une victoire faite de décisions lentement acquises et qui entraîneront l'effondrement de l'ennemi comme font les vagues sur une digue. Quant aux motifs que la France a d'espérer cette victoire, ils sont tout ensemble militaires, économiques et moraux, et leur valeur tient à ce que depuis septembre ils se sont continuellement vérifiés...

Secondement, notre neutre catholique nous demande si la France victorieuse restera la France anticléricale ou redeviendra la France fille aînée de l'Eglise. A quoi nous répondrons le plus simplement du monde que la France qui sera victorieuse sera la France tout court. Et voilà bien ce que l'étranger ne connaît pas de nous, c'est à savoir cette capacité d'oublier nos luttes de partis, de

rectifier la position, soudainement, unanimement, et de faire face à l'ennemi. Il est chez nous des susceptibilités ombrageuses qui n'ont pas besoin d'être entretenues, elles veillent toujours au plus profond de chacun, chez ceux-là mêmes qui ont le moins l'allure cocardière ou sentimentale, ou qui sont le plus habituellement disposés à sourire. Ces susceptibilités nous sont communes à tous, elles éclatent en un instant, elles transfigurent toute la nation, comme à certains jours elles transfigurent le Parlement. Les étrangers disent : « La France est un pays de miracle. » Et c'est vrai, mais ils diraient aussi bien que la France est un pays de point d'honneur. La race est ainsi faite, et en Belgique pareillement.

Est-ce à dire que, passée l'heure de « l'union sacrée », il n'y aura pas à nouveau en Belgique un parti catholique, un parti libéral, un parti socialiste ? Pourquoi penser qu'en France il en sera autrement ? Sans doute, du fait de nous être tous trouvés unis dans le même esprit de sacrifice et d'entr'aide, nous aurons appris à nous fier les uns aux autres, et combien vieillies apparaîtront à beaucoup telles doctrines de haine, dont l'anticléricalisme fut une des plus sottes et des plus meurtrières ? Mais, de grâce, n'allons pas prophétiser la descente prochaine sur terre de la Jérusalem céleste ! Nous sommes une famille où tous sont d'accord sur l'honneur du nom, mais où la foi s'est raréfiée et l'incrédulité accrue : c'est l'antagonisme bien ancien déjà des « fils des croisés » et des « fils de Voltaire », et entre ces deux partis inconciliables l'innombrable foule des neutres,

oui, des neutres de l'intérieur, parmi lesquels tant de bonnes volontés indécises ou intimidées, oscillant entre la sympathie et la peur d'être engagées plus qu'elles ne voudraient. Ainsi le veut la vie dans un régime où l'opinion est souveraine.

Ne nous accablez donc pas si nous ne sommes point, nous Catholiques pratiquants, les plus nombreux en France, et s'il y a dans notre pays moins de pratiquants que de baptisés. Ne nous reprochez pas la Séparation, comme si c'était nous qui l'avions préparée, votée, exécutée, au lieu que nous l'avons subie, et, tout de même, traversée. Ne nous demandez pas : Quand donc serez-vous les maîtres des destinées de la France? Nous ne prévoyons pas cette échéance, nous n'ambitionnons que d'être libres et respectés, sans bouder jamais le bien public, et nous avons conscience de progresser chaque jour dans cette voie étroite, mais sûre.

Vous priez pour « la victoire de la France renouvelée en Jésus-Christ ». Ne priez pas ainsi sous condition. Laissez-nous plutôt faire nôtres les paroles de saint Paul écrivant aux Thessaloniciens : « Frères, priez pour nous, afin que la parole du Seigneur poursuive sa course et soit en honneur, comme elle l'est chez vous, et afin que nous soyons délivrés des hommes fâcheux et pervers ; car la foi n'est point le partage de tous, *non enim omnium est fides.* » A défaut d'un gouvernement catholique, et simplement dans des institutions démocratiques que nous savons stables et que nous souhaitons habitables, il existe en France un catholicisme français, comme il existe en Angle-

terre un catholicisme anglais : somme-t-on les Catholiques anglais de ramener les Stuarts ? Que l'on ne nous somme donc de rien de pareil, et que l'on veuille bien une fois pour toutes prendre acte de notre existence de Catholiques français vivants et agissants, au lieu de chercher à atteindre en nous la démocratie qui n'est pas nous.

Que l'on se garde de parler d'un retour miraculeux et innombrable, et d'un réveil religieux dont la guerre aurait été la cause occasionnelle. Certes, la guerre a été pour beaucoup de Français une heure grave, faite pour émouvoir ce que le cardinal Gasparri appelait naguère « cette spontanéité d'âme qui donne aux plus modestes fils de France une sorte de noblesse instinctive (1) », et qui, pouvons-nous ajouter, met au cœur d'un si grand nombre une sorte de catholicisme latent. Mais d'abord, et M. René Bazin l'a expliqué en termes singulièrement exacts et nuancés dans sa conférence de Rome, la renaissance religieuse de la France ne date pas d'hier. Puis cette renaissance est limitée. Un Jésuite brancardier sur le front nous écrivait, ces temps derniers, que dans son secteur 30 à 40 soldats sur 100 « gagnent leurs Pâques » : cette proportion donne une idée assez juste de l'amplitude de ce que le cardinal Gasparri nous fait l'honneur d'appeler « le si réconfortant réveil religieux de votre cher pays ».

Au delà de ces 30 à 40 soldats qui font leurs Pâques, et, sans oublier le 41e soldat qui les fera un jour, il y a leurs familles à tous, il y a les parois-

1 Lettre à l'Évêque d'Orléans, 4 avril 1915.

ses rurales ou urbaines auxquelles ils appartiennent, il y a les écoles, les patronnages et les œuvres postscolaires, qu'ils ont traversés et dont ils continuent l'esprit, il y a tout le catholicisme organisé, et, dans ses institutions visibles, sa vie profonde et surnaturelle. Combien il serait instructif à un neutre tel qu'est le théologien, zélé pasteur lui aussi, qui nous a écrit de venir voir de près ces œuvres et cette vie, d'assister à un de nos congrès diocésains, par exemple, au lieu de s'en tenir peut-être à des relations du genre de celle de ce pauvre diable de docteur Swoboda, « conseiller aulique et professeur de théologie pastorale à l'université de Vienne », qui était un si impertinent dénigrement du zèle pastoral français, et qui, publiée en allemand, se trouva comme par hasard aussitôt traduite en italien, pour bien établir en Italie l'infériorité du clergé de France, et sans doute pour autre chose que la seule gloire de Dieu (1)!

En janvier dernier, l'évêque anglican d'Oxford, le docteur Charles Gore, dont on sait l'autorité grande qui lui est reconnue dans « l'Église d'An-

1. Voir de M. le chanoine Désers, curé de Saint-Vincent de Paul, à Paris, *Les idées du docteur Swoboda sur le ministère pastoral à Paris* (1912). Le pape Pie X, à qui parvinrent les plaintes du clergé français, les apaisa en disant que les appréciations de Swoboda étaient d'un *insipiens*. La diffamation n'en était pas moins un fait accompli. De combien d'autres campagnes pareilles le clergé français n'a-t-il pas été victime? Faut-il rappeler que l'*Unità Cattolica* de Florence, qui se distingue par un zèle si amer, entreprenait naguère la justification de la violation de la neutralité belge? Voyez la ferme et courageuse protestation de *la Croix*, 6 novembre 1914, sous la signature de Franc.

gleterre », eut à faire une rapide tournée en France, et peu de temps après son retour, il fit part à ses ouailles de quelques-unes de ses impressions, entre lesquelles je note les suivantes :

J'ai été récemment en France, et aussi bien dans les villes que dans les villages, aussi bien en semaine que les dimanches, j'ai été frappé par le concours des hommes, des femmes, des enfants à l'invitation à la prière. Je n'ai point pareille opportunité dans mon propre diocèse d'aller dans les églises simplement comme un fidèle ; mais, si je l'avais j'espère que je constaterais le même concours...

Durant ma récente visite en France, j'ai été frappé du grand développement qui est en train d'être donné par l'Église de ce pays à la communion fréquente et quotidienne. L'avis est donné en mainte église que la communion fréquente et quotidienne est la règle normale du vrai chrétien et que, si les circonstances le permettent, elle est dans la compétence de tous. La règle du jeûne est relâchée par dispense pour les malades. Le seul obstacle à la communion quotidienne est tout péché certainement mortel commis depuis la dernière bonne confession... De tels avis et le grand nombre de communiants que l'on voit en France s'approcher chaque jour de la sainte table sont l'indice d'un remarquable changement dans la pratique...

On louait hautement les femmes françaises, privées de leurs maris ou de leurs grands fils partis pour la guerre, non seulement à cause de leur foi et de leur patience, mais encore à cause du courage avec lequel elles ont pris en main la tâche de vaquer aux emplois des hommes pendant leur absence et de devenir bouchers, boulangers ou laboureurs, selon que l'occasion le réclame. ***Truly they are a brave people*** (1).

Voilà notre vie surprise par un passant qui regarde les petites affiches épinglées à la porte de

1. *The Oxford diocesan Magazine*, 1915, p. 18-20

nos églises, et qui y surprend quelque chose de la vie profonde des âmes catholiques de notre pays. Cette France croyante n'a pas d'ambassadeur auprès du Vatican, mais elle n'en a pas besoin pour être connue en droiture et aimée du père commun des fidèles, à qui elle est dévouée comme la France d'autrefois ne le fut jamais. C'est à cette France que nous demandons à notre neutre catholique de penser toujours, et non à une France qui n'est plus, ou à je ne sais quelle France inespérable. Et cette douce France très réelle, celle-là même dont Pie X a dit un jour, d'un mot qui nous est allé à tous au cœur, qu'elle était « la première dans l'obéissance », cette douce France n'aime pas qu'on lui souhaite de redevenir la fille aînée de l'Eglise, parce qu'elle sait bien qu'elle l'est resté.

Nº 39

"*Pages actuelles*"
1914-1915



Dans les Tranchées du Front

PAR

Francis MARRE
Chroniqueur scientifique du *Correspondant*



BLOUD ET GAY, Éditeurs
7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

Dans les Tranchées du Front

“ Pages actuelles ”
1914-1915



Dans les Tranchées du Front

PAR

FRANCIS MARRE
Chroniqueur scientifique du *Correspondant*



PARIS
BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, Place Saint-Sulpice, PARIS

1915

De la mer du Nord à l'Alsace, les tranchées du front se continuent sur une longueur de 949.000 mètres : Les Anglais en défendent 50 kilomètres, les Belges 29, les Français 870.

Du côté des Boches comme de celui des Alliés, elles sont constituées par une triple ligne de fossés plus ou moins larges, souvent renforcée à l'arrière par une double ligne d'abris souterrains destinés à permettre le repos des troupes en réserve. Leur profondeur, qui est en moyenne de deux mètres, atteint en certains points six et même huit mètres. Des kilomètres et des kilomètres de cheminements, de sapes, de galeries, de boyaux les font communiquer entre elles.

Pour les creuser, il a fallu que les Alliés et les Boches arrivent à remuer 150 millions de mètres cubes de terre, c'est-à-dire deux fois et demi plus qu'il n'en a fallu excaver pour joindre l'Atlantique au Pacifique à travers l'isthme de l'Amérique Centrale.

Si on apportait à Paris toute la terre ainsi remuée, et si on l'étendait sur tout l'espace que circonscrivent les fortifications, on formerait une couche horizontale atteignant le sommet de la butte Montmartre.

Si le Canal de Panama est la huitième merveille du monde, les tranchées du front en sont la neuvième.

Raison de plus pour essayer de dire comment elles sont faites, et ce qui s'y passe...

F. M.

Mars 1915.

Dans les tranchées du front

Quelques semaines encore nous séparent du moment où les jeunes gens de la dernière classe s'en iront au front pour rejoindre leurs aînés qui combattent depuis le début des hostilités et dont l'héroïque patience tient en respect l'envahisseur. Du jour au lendemain, ils se trouveront alors aux prises avec tous les périls de la guerre, avec les rudes fatigues de la vie aux tranchées, avec les difficultés sans cesse renaissantes d'une campagne qui ne saurait prendre fin avant qu'ait sonné l'heure des triomphes décisifs. A coup sûr, ils se comporteront en braves, puisqu'ils sont Français et soldats, et, quelque pénible

(1) Cette étude résume une série d'articles parus dans *le Correspondant*.

que soit jamais l'effort qui leur sera demandé, ils l'accompliront sans se plaindre, parce qu'ils savent bien qu'ils ont cessé de s'appartenir, depuis le moment tragique où la Patrie fut en danger.

Il convient de dire ici, avec quelques détails, ce que va être leur existence et de leur donner en peu de mots les conseils pratiques qu'une expérience vieille de six mois autorise à formuler.

La guerre, telle que les Allemands nous obligent à la faire, comporte actuellement comme occupation principale l'établissement et la défense d'une ligne ininterrompue de retranchements, étendue de la mer du Nord à l'Alsace. Sa forme présente ne paraît pas avoir été prévue par ceux qui, depuis quarante-quatre ans, ont eu l'honneur de commander notre armée et ce que le règlement de manœuvres d'infanterie appelle, en termes officiels, « les travaux de campagne » n'avait retenu qu'à de rares exceptions la bienveillante attention des chefs de corps et d'unités. Dans

un très grand nombre de garnisons, au contraire, la gymnastique et les jeux en plein air étaient en grand honneur et certains esprits chagrins se sont parfois demandé si quelques-uns de nos chefs militaires ne perdaient pas de vue ce grand principe qu'en temps de paix les soldats sont enlevés à leurs occupations civiles pour apprendre à se battre, plutôt que pour apprendre à jouer au cheval-fondu.

On sait quelles terribles conséquences ont eu ces errements, que le simple bon sens aurait dû suffire à faire condamner. Quand, aux premiers jours de la guerre, nous nous sommes trouvés en présence d'une armée qui n'avait pas consacré plusieurs après-midi par semaine à des parties de barres, mais qui savait à merveille s'abriter derrière les moindres replis du sol et se terrer dans les trous rapidement creusés, nous avons subi des pertes énormes.

Emportés par cette *furia francese* qui, dans le passé, nous a si souvent valu la victoire, nos régiments, vêtus de couleurs éclatantes, se sont jetés en avant, la baïon-

nette haute; conduits par des officiers superbes qui méprisaient les balles et se gantaient de blanc pour courir à l'assaut, ils sont allés à la mort, clairons sonnants, tambours battants, drapeaux déployés. Les Allemands, vêtus d'uniformes aux teintes neutres, et tapis derrière des levées de terre, les ont accueillis par un feu meurtrier, les décimant par les rafales de leurs mitrailleuses.

La leçon fut effroyable; mais elle a porté ses fruits. Avec l'étonnante facilité d'assimilation qui caractérise notre race, nous avons aussitôt changé du tout au tout notre tactique. Aujourd'hui, les troupes françaises ont abandonné le pantalon rouge, nos officiers portent le même costume que leurs hommes et, dans la guerre patiente des tranchées, nous sommes devenus plus habiles que ne l'ont jamais été nos ennemis.

Les fortifications passagères.

La fortification est l'art d'organiser une position militaire de telle sorte que la troupe qui l'occupe puisse résister sans trop de désavantage à une troupe plus forte qu'elle par le nombre ou par l'armement. Les fortifications passagères sont employées quand il s'agit de mettre en état de défense un point dont l'importance stratégique n'est que momentanée et dépend de la position respective des armées en présence.

Tout retranchement doit viser un double but : d'abord faire obstacle aux projectiles ennemis, ensuite empêcher l'assaillant d'arriver jusqu'au défenseur pour l'atta-

quer à l'arme blanche et pour le repousser. On obtient ce double résultat en creusant un fossé assez large et assez profond pour arrêter l'ennemi et en rejetant vers l'extérieur les terres excavées, de façon à former une masse couvrante (*parapet*), habituellement terminée par des surfaces planes qui portent le nom de *talus* ou *plongée*, et sur lesquelles le défenseur appuie son arme pour tirer. L'épaisseur du parapet doit être proportionnée à la force des projectiles dont l'ennemi fait usage (1). En dedans du retranchement, et à 1 m. 30 environ en contre-bas de la crête intérieure du talus, on établit une sorte de gradin horizontal ou *banquette*, sur laquelle les défenseurs se postent pour faire feu. En avant du parapet, du côté de l'ennemi, se trouve un autre gradin, la *berme*, qui a de 0 m. 30 à 1 mètre de largeur, suivant que la terre est

(1) En général l'épaisseur du parapet égale une fois et demie la longueur de l'enfoncement des projectiles, soit 1 m. 60 à 4 mètres ; on admet que 0 m. 80 à 0 m. 90 suffisent pour arrêter la balle du fusil d'infanterie.

forte ou légère : elle donne aux hommes la possibilité de relever au fur et à mesure les terres éboulées et de reculer la masse du parapet, afin que son poids n'écrase pas les bords du fossé.

Celui-ci se compose de trois parties :



Partie antérieure d'une tranchée, montrant le parapet, la banquette et la plongée.

l'*escarpe*, qui supporte la masse couvrante, la *contrescarpe*, qui est le bord opposé, et le *fond*, qui est toujours large de trois à quatre mètres environ. En avant de la contrescarpe, on élève le plus souvent un petit remblai, le *glacis*, qui a pour objet d'ajou-

ter à la force défensive du retranchement en rendant plus difficile la descente du fossé par l'assaillant. Le glacis est couvert par un ou plusieurs rangs d'*abatis*, c'est-à-dire de fortes branches d'arbres entrelacées les unes avec les autres et fixées au sol par des piquets ; en avant encore des abatis, sont disposées plusieurs rangées de fils de fer barbelés, attachés à de solides pieux fichés en quinconce et étendus sur une profondeur de 10 à 15 mètres au moins. Quand il est possible de le faire, on pose en avant du retranchement, plusieurs séries successives de ces fils de fer barbelés, séparées par des espaces vides ; dans ces espaces, on établit des défenses mobiles.

Le tout a pour but de briser l'élan d'un assaillant qui voudrait monter à l'assaut, de retarder sa marche, de la rendre zigzagante et, par suite, de le maintenir le plus longtemps possible sous le feu des défenseurs installés à l'abri du parapet.

Les défenses mobiles. — Les défenses



Les défenses mobiles de la tranchée :

1. Trou-de-loup (en bas et à gauche, coupe d'un trou-de-loup) ; — 2. fougasse ; — 3. chausses-trapes. — En bas et à droite, réseau de fils de fer barbelés et chevaux de frise.

mobiles qui sont établies en avant du retranchement sont de plusieurs sortes :

Le cheval de frise est une grosse pièce de bois ou de métal, longue de 3 à 4 mètres, traversée en divers sens par des pieux pointus et dont on se sert pour constituer une défense contre la ruée d'un assaillant.

Les trous-de-loup sont des puits en forme de cône renversé, creusés dans le sol et qui ont une profondeur de 1 m. 50, avec un diamètre de 2 mètres à la partie supérieure, de 50 à 60 centimètres à la partie inférieure. Dans le fond de chacun d'eux, on plante un pieu pointu de 50 à 60 centimètres de hauteur, sur lequel tout homme qui tombe ne peut manquer de s'empaler. Les trous-de-loup sont généralement creusés en quinconce sur 3 ou 5 rangs.

Les chausse-trapes sont de petites pièces de fer munies de quatre pointes aiguës, disposées de manière qu'il s'en trouve toujours une en haut, de quelque manière que l'engin soit jeté et se pose sur le sol.

La palanque est une pièce de bois ou

de fer équarrie, de 20 à 25 centimètres de côté sur 4 mètres à 4 m. 50 de longueur, et pointue à son extrémité supérieure. On en enfonce un certain nombre dans le sol, de façon qu'elles soient bien exactement jointes et opposent aux balles un rempart impénétrable. On y pratique ensuite des créneaux. Étant donnée la force de pénétration des projectiles lancés par les fusils modernes, on établit toujours plusieurs rangées parallèles de palanques et on comble avec de la terre l'espace libre entre elles. L'ensemble ainsi constitué trouve sa place sur le talus du retranchement.

Les palissades sont de fortes pièces de bois rondes ou équarries en forme de prismes triangulaires, aiguisées par un bout et longues de 3 mètres à 3 m. 50; on les plante verticalement dans le sol, la pointe en haut, à 7 ou 8 centimètres d'intervalle, et on les assujettit à l'intérieur. D'ordinaire, les palissades, qui ne résisteraient pas au feu du canon, sont établies au fond des fossés, ou sur la berme du parapet

en les inclinant vers l'ennemi sous un angle de 30 à 35 degrés. Elles prennent alors le nom de *frises*.

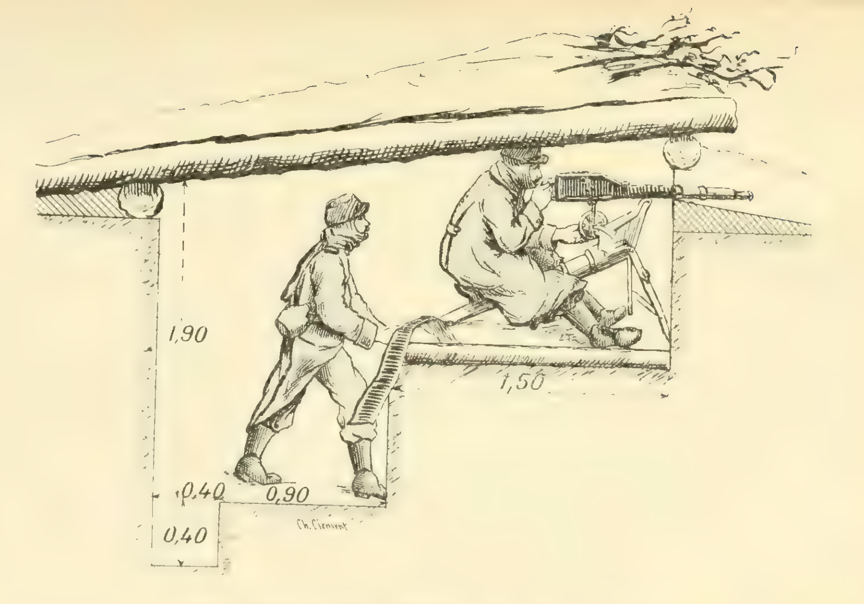
Les fougasses sont des mines passagères et peu enfoncées en terre.

Flanquage et défilement. — La description rapide qui vient d'être faite suppose que le fossé et le parapet forment une ligne droite continue. Dans la réalité, les feux des défenseurs sont toujours perpendiculaires à la direction intérieure du retranchement; aussi, est-il facilement concevable que, si cette direction est rectiligne, l'espace étendu en avant du fossé ne peut être défendu que par des feux directs. L'assaillant se trouve donc à l'abri dès qu'il a pu descendre dans le fossé ou se dissimuler derrière le glacis. Aussi, dispose-t-on, de place en place, des parties saillantes dont les feux peuvent, en se croisant, battre tous les abords de l'ouvrage et en rendre l'attaque très difficile. C'est ce qu'on exprime en disant que, dans un retranchement bien établi, les diverses

parties se flanquent, c'est-à-dire se défendent réciproquement.

Si le retranchement ne pouvait être battu que par des feux d'infanterie, ou même d'artillerie à trajectoire tendue, il suffirait, pour qu'il oppose à l'ennemi une défense infranchissable, de le construire comme il vient d'être dit. Mais, dans la réalité de l'heure présente, cette condition ne se réalise pour ainsi dire jamais. Que la position occupée par une fortification passagère soit dominée par une position ennemie, ou qu'elle soit exposée aux feux d'une artillerie à tir plongeant, ses défenseurs doivent être défilés, c'est-à-dire abrités de façon efficace contre les projectiles franchissant leur parapet et susceptibles de les atteindre en dehors de lui. On défile un ouvrage en exhaussant son relief ou en abaissant son terre-plein, c'est-à-dire en établissant une tranchée (1) en arrière de son parapet

(1) Par extension, l'habitude a été prise de désigner sous le nom de tranchée l'ensemble d'un retranchement complet avec ses réseaux de fil de fer, son fossé, son parapet et sa tranchée proprement dite.



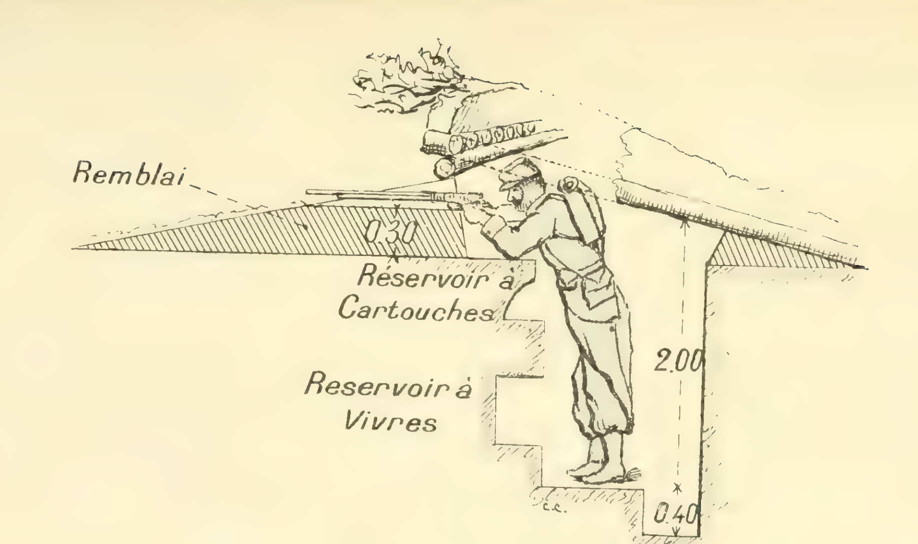
Une tranchée couverte, défendue par une mitrailleuse.

et en perçant celui-ci d'ouvertures ou créneaux à travers lesquels passe le canon des fusils. Quand le défilement ne peut pas être effectué par les moyens ordinaires, on exhausse le parapet ou on le renforce au moyen de sacs à terre, de fascines, de gabions, c'est-à-dire de masses de terre incluses dans de l'étoffe grossière ou des clayonnages. Enfin, il est indispensable de couvrir les tranchées en leur donnant un toit formé de madriers superposés, portant des sacs de terre ou des mottes de gazon; ce toit doit être d'épaisseur suffisante pour faire obstacle aux projectiles d'infanterie et aux éclats d'obus.

Une troupe qui ne posséderait qu'une seule tranchée serait dans une situation aussi défavorable que possible, puisqu'elle serait à la merci d'un assaut victorieux. Aussi la tranchée est-elle toujours doublée ou triplée en arrière par deux ou trois lignes parallèles de retranchements semblables. Ceux-ci sont réunis les uns aux autres par des fossés couverts, servant de

sentiers d'accès, et qui permettent de relever de temps en temps les défenseurs de première ligne par des troupes fraîches. Ces sentiers couverts, ces cheminements sont établis en zigzag, afin de les soustraire au danger toujours à craindre d'un feu d'enfilade, si quelque partie de la première tranchée venait à être prise. C'est par des cheminements analogues que peuvent être établies des tranchées d'avancement, grâce auxquelles on arrive à se rapprocher peu à peu de l'ennemi.

Les lignes de tranchées. — Quand une force militaire occupe un système de tranchées et y monte une garde attentive pour empêcher la progression de l'ennemi, elle ne détache derrière les parapets de l'avant qu'une partie de son effectif. Les hommes ainsi placés en première ligne sont dans la situation exacte de sentinelles dont la vigilance doit être toujours en éveil. Généralement, ils se relayent aux créneaux, que ceux-ci soient disposés pour laisser seulement passer le canon d'un fusil ou, au con-



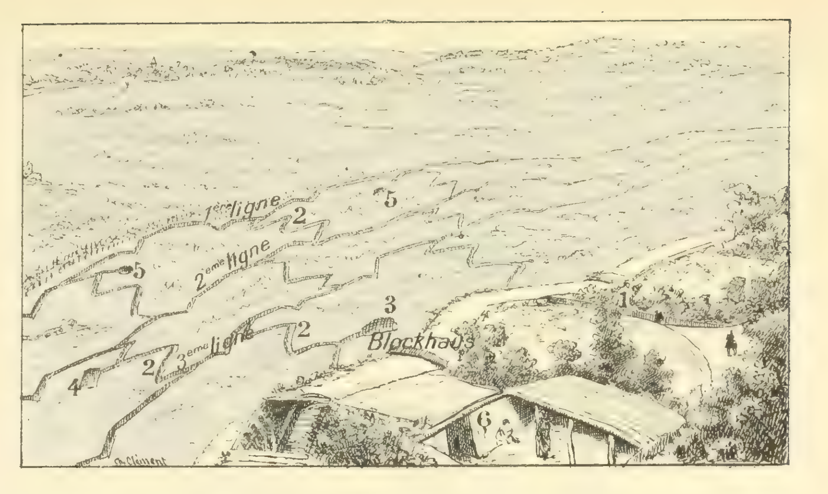
Une tranchée couverte défendue par un tireur d'infanterie.

traire, celui d'une mitrailleuse ; tandis que l'un d'eux a l'œil fixé sur la ligne avancée par où l'assaillant peut venir, l'autre, assis au fond de la tranchée, se repose et attend le moment de prendre sa place. L'homme qui veille a, près de lui, à portée de sa main, un trou de faible profondeur creusé dans le parapet, et dans lequel il loge ses cartouches. Le créneau à travers lequel il regarde est défendu par un bouclier d'acier à l'épreuve de la balle. Il ne lui faut que du sang-froid, de la patience et une énergie physique indomptable — trois qualité maîtresses du soldat français — pour remplir parfaitement la tâche qui lui est dévolue.

Dans les tranchées de seconde ligne, l'ingéniosité des troupiers se donne libre carrière : ils ont su ménager sous terre des abris qu'un amas de paille a transformés en chambres de repos et, transportant là mille objets prélevés dans les maisons abandonnées de l'arrière, se créer des séjours presque confortables. Ils y vivent,

sous les balles, une vie d'une belle crânerie joyeuse et c'est chose admirable que de les voir dormir ou jouer aux cartes en fumant tandis que, sur leurs têtes, passent par instants des rafales d'acier qui ne les émeuvent pas.

Aux tranchées de troisième ligne, le spectacle change. Chaque unité y possède plusieurs abris profondément creusés et défendus contre les projectiles d'artillerie par un revêtement de madriers et de sacs de terre épais parfois de plus de 2 mètres. Dans ces réduits casematés, dans ces *blockhaus*, on trouve parfois les choses les plus imprévues. D'abord des réserves de vivres et de munitions, puis des pièces spacieuses où la vie est relativement facile, où en tout cas elle est toujours joyeuse. Nos soldats y font à chaque minute de véritables débauches d'héroïsme imperturbable, trouvant mille moyens pour tuer le temps et pour distraire leurs pensées. Par des cheminements qui s'en vont vers l'arrière, les vivres chauds leur sont apportés



Vue panoramique d'un ensemble de tranchée :

1, boyau d'accès ; — 2, cheminement ; — 3, poste de commandement du secteur ; — 4, poste de commandement d'un chef d'unité ; — 5, poste de garde d'un sous-officier. — 6, chambre de repos.

plusieurs fois par jour; ni la faim, ni la soif, ne sont à redouter pour eux, ni l'ennui, ni la tristesse, ni le découragement, ni la défaillance morale, parce qu'ils se sont fait une âme cuirassée d'un triple airain, parce que la volonté d'accomplir jusqu'au bout leur rude devoir les soutient et élève leurs cœurs.

Dans les blockhaus de troisième ligne, le chef de l'unité a sa chambre de troglodyte, creusée elle aussi dans le sol, tapissée de planches qui la gardent de l'humidité excessive, jonchée de paille sèche. Le téléphone le relie avec ses chefs directs, avec l'artillerie qui le soutient et qu'il protège, avec ses collaborateurs qui commandent chaque ligne et chaque secteur de tranchée.

Enfin, immédiatement en arrière des tranchées de troisième ligne, sont le plus souvent établis des retranchements solides, couverts d'épaisses masses de terre et de gazon, abrités contre les projectiles d'artillerie. Des canons légers et lourds y sont disposés, prêts à arroser d'obus

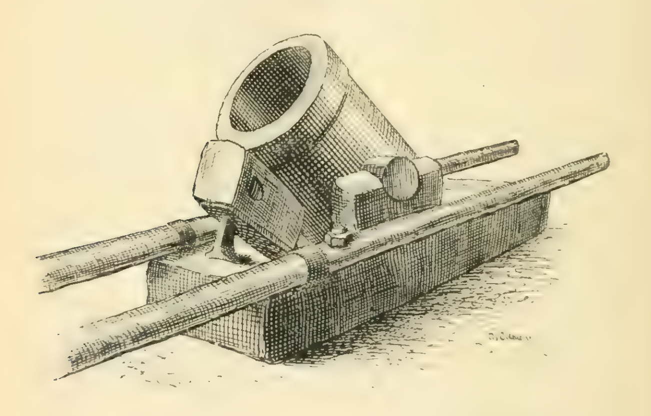
et de shrapnells le terrain en avant des tranchées de première ligne et à le rendre intenable pour quiconque oserait s'y aventurer.

La défense des tranchées.

En dehors des fusils et des mitrailleuses que servent les défenseurs abrités derrière les parapets d'infanterie, la guerre de tranchées, telle que nos troupes la font, en ce moment, a nécessité la mise en service de tout un matériel spécial d'artillerie.

Les antiques mortiers de siège, les « crapouillots » sont sortis des arsenaux où on les conservait — un peu comme des reliques d'un autre âge — sans penser qu'un jour viendrait où ils pourraient servir encore. Ce sont des pièces qui doivent leur nom à leur ressemblance de forme avec l'instrument de laboratoire bien connu. Elles lancent, suivant une trajectoire faisant un angle faible avec la verticale, des

projectiles explosifs qui, tombant de haut sur les tranchées ennemies ou leurs abords immédiats, font des ravages énormes à leur point de chute. Les mortiers les plus petits pèsent 115, 275, 1.040 et 1.320 kilo-



Le « crapouillot » remis en service aux tranchées.

grammes. Quant aux gros mortiers de côte dont se servait autrefois la marine, pour garnir les remparts des batteries établies dans le but de défendre les ports ou les mouillages, et qui sont maintenant employés au front, ce sont des pièces très

lourdes, pesant de 2.200 à 4.750 kilogrammes de mélinite, qui enfoncent sans difficulté des voûtes en maçonnerie compacte, épaisses de 12 à 18 centimètres.

Le défaut commun à toutes ces pièces anciennes réside dans le manque de justesse qui caractérise leur tir; heureusement, nos troupes ont aujourd'hui d'autres pièces à leur service, qui sont des armes de précision parfaite, spécialement construites en vue du but auquel elles sont destinées. Cependant, il ne saurait convenir de donner sur elles des précisions trop grandes : tout ce qu'il suffit d'en dire c'est qu'elles sont capables de faire la plus victorieuse concurrence au fameux *Minenwerfer*, dont les Allemands étaient démesurément fiers au début de la guerre de taupes qu'ils nous obligent à leur faire.

En arrière des lignes de tranchées, et dans les blockhaus, souvent garnis de tourelles blindées, qui les commandent, une artillerie puissante est établie, prête à

bouleverser les travaux de l'ennemi, et à briser l'élan de ses colonnes d'assaut s'il voulait les lancer en avant. Parmi ces pièces, il en est toujours un certain nombre qui sont braquées d'avance sur nos propres tranchées de première ligne et qui en rendraient en quelques secondes le séjour intenable si des assaillants, venus en force, parvenaient à en déloger les défenseurs.

Dans les trous de guette de l'extrême front, des sentinelles veillent, abritées derrière des parapets robustes et parfois derrière des boucliers d'acier chromé à l'épreuve des balles. Grâce au téléphone qui les relie avec l'arrière, le moindre incident qu'elles aperçoivent est signalé à leurs chefs et, par eux, au commandant qui décide la conduite à tenir pour assurer le salut commun. La nuit, des projecteurs s'allument, fouillant les ténèbres profondes et lançant des faisceaux de clarté blanche sur les zones où pourrait se produire une offensive ennemie.

Au gré des événements de guerre, les

deux partis s'efforcent de faire progresser leurs tranchées de première ligne : par des cheminements tortueux, les sapeurs gagnent du terrain, puis à droite et à gauche, creusent des retranchements nouveaux que les troupes occupent et défendent. Le front progresse ainsi de quelques dizaines de mètres, et c'est un succès que le communiqué officiel du lendemain signale d'un mot. Parfois, un bond irrésistible lance en avant nos fantassins, et, leur baïonnette accomplissant sa terrible besogne, ils s'emparent d'une tranchée allemande, s'y installent et la mettent en état de défense : c'est alors, au prix de pertes souvent cruelles, un succès plus grand encore.

Quand nos lignes avancées en arrivent à être très proches des éléments de tranchées occupées par l'ennemi, toute une guerre nouvelle commence. Les mortiers ne peuvent plus rendre aucun service, et l'artillerie est obligée de se taire : canons et obusiers ne pourraient être braqués avec assez de précision pour que l'on soit assuré que leurs projectiles ne produiront

aucun dommage dans nos propres rangs. C'est le tour des grenades à main d'entrer en scène : ce sont des projectiles explosifs de quelques kilogrammes seulement, munis d'une fusée percutante et qu'on lance au moyen d'une courroie de cuir, à la façon de la pierre d'une fronde. Alors, portant comme au bon vieux temps la cuirasse et le pot en tête, les sapeurs du génie creusent des boyaux souterrains pour approcher tout près du retranchement ennemi et, si leur sape audacieuse n'est pas arrêtée en chemin par une contre-sape, ils élargissent leur « boyau » en un « fourneau » ou en une « chambre de mine » qu'ils emplissent de mélinite et dont l'étincelle électrique provoque l'explosion. C'est, aussitôt, l'irrésistible ruée des nôtres ; la charge est sonnée et battue ; les hommes hurlent et s'élancent pour couronner le parapet des ennemis ; ils clouent au sol tous ceux que la formidable déflagration de la poudre n'a pas transformés en une bouillie sanglante.

Le lendemain, le Communiqué officiel

apprend au Pays qu'une de nos mines ayant pu être heureusement allumée, nous avons pris aux Allemands un élément de tranchée, et reconquis sur eux quelques mètres du territoire national.

L'hygiène aux tranchées.

Deux jours de garde en première et en seconde ligne, deux jours en réserve dans les chambres de la troisième ligne, deux jours de repos dans un cantonnement de l'arrière, c'est l'existence que mènent, depuis plusieurs mois, des centaines de mille soldats français. S'il faisait beau, si la température était clémente, si le sol était sec, ce serait une véritable villégiature ? Mais il pleut, mais l'hiver est rigoureux, mais le fond des tranchées est un lac de boue glaciale. Un peu d'hygiène rationnellement comprise s'impose à qui veut résister.

Alimentation — D'abord, il faut se sou-

venir que manger trop est presque toujours préjudiciable : c'est malheureusement ce que font beaucoup d'hommes en service au front. Les rations allouées par l'Intendance sont abondantes, surtout en aliments carnés ; le pain et les légumes secs sont distribués avec excès. Le soldat doit avoir la sagesse de s'alimenter de façon raisonnable. Il évite ainsi des gastralgies et des entérites.

Les travaux des chimistes et des hygiénistes contemporains ont établi qu'un adulte normal perd quotidiennement 25 gr. environ de substances minérales ; pour compenser à la fois cette perte et celle qu'impose à son organisme l'élimination des divers déchets vitaux, il convient d'ingérer 2.500 grammes d'eau, 20 grammes de sels minéraux divers, 400 grammes d'hydrates de carbone (qu'il faut aller chercher de préférence dans les aliments sucrés, les végétaux, les légumineuses et les céréales), 65 grammes de graisse et 107 grammes de substances albuminoïdes (qu'apportent la viande ou le poisson).

Pour soutenir les forces d'un soldat en campagne, soumis à un travail rude et à une vie fatigante, on peut admettre qu'il faut 4.500 calories. La ration *normale* de notre fantassin les fournit largement. Elle comprend : 750 grammes de pain, 500 grammes de viande, 100 grammes de riz ou de légumes secs (auxquels peuvent être substitués : 750 grammes de pommes de terre, ou 1 kilogramme de navets, carottes et choux, ou 100 grammes de pâtes alimentaires, ou 70 grammes de fromage sec, ou 110 grammes de fromage mou), 30 grammes de lard, 20 grammes de sel, 64 grammes de sucre, 48 grammes de café, 50 centilitres de vin. Si le service de l'Intendance le juge à propos, il remplace une-demi ration de sucre et de café par 30 grammes de chocolat, et 50 centilitres de vin par 1 litre de bière ou de cidre (1).

(1) La ration du soldat anglais, en apparence plus abondante, équivaut, en réalité, au point de vue des calories, à celle que « touche » en campagne le soldat français. Elle comporte : 507 grammes de viande fraiche, ou 454 grammes de viande de conserve, 113 grammes de lard fumé, 142 grammes de fromage·

Presque toujours cette ration, très suffisante pour maintenir l'organisme en excellent état et réparer convenablement ses forces, est dépassée de façon sensible dans les allocations quotidiennes. Le soldat fera bien, toutefois, de s'en tenir à elle et ne pas consommer les aliments qui lui sont distribués avec une générosité parfois trop grande.

Boissons. — Comme boisson, le café et le thé léger sont à tous égards recommandables parce que l'un et l'autre sont faits avec de l'eau bouillie, c'est-à-dire privée de germes. Mais comme il n'est pas toujours possible de s'en procurer, surtout en première ligne, il est nécessaire de veiller sur l'eau que l'on consomme. Partout où cette eau est fournie par l'Intendance, on peut être certain qu'elle est bonne. Les services de l'arrière la surveillent,en effet,

113 grammes de confitures, 85 grammes de sucre, 227 grammes de légumes frais, ou 57 grammes de légumes secs, 18 grammes de thé, de café ou de cacao.

avec la plus diligente attention. Mais, dans les endroits où cette surveillance n'est pas faite, le soldat doit prendre la précaution d'épurer son eau s'il la boit crue. Dans ce but, il est excellent d'emporter en partant une petite fiole d'eau de javel. Il suffit d'en verser une goutte dans cinq litres d'eau pour que celle-ci soit complètement stérilisée, sans aucun mauvais goût, sans odeur désagréable.

Le vin doit être pris modérément, à la dose maxima de trois quarts de litre par jour. Quant à l'alcool, il est toujours dangereux et doit être sévèrement proscrit.

Propreté individuelle. — Bien alimenté, ne commettant pas d'imprudence en ce qui concerne son eau de boisson, ne se laissant pas aller à consommer des liqueurs alcooliques qu'il pourrait se procurer en fraude, le soldat qui vit aux tranchées, doit, pour garder intacte sa santé dont le Pays a besoin, observer les règles d'une minutieuse propreté.

Dès qu'il le peut, et en tout cas dès que.

quittant la garde en première ligne, il regagne les chambres de repos de l'arrière, le premier soin à prendre, aussitôt que ses obligations militaires sont remplies (corvées, nettoyage minutieux des armes), est de se déchausser, de se déshabiller entièrement et de procéder à une toilette complète. Toutes les fois que l'on peut avoir en abondance de l'eau chaude, un lavage de tout le corps s'impose; il aide, d'ailleurs, puissamment à dissiper la fatigue. Dans le cas contraire, une friction générale avec un linge sec est absolument nécessaire. Les pieds et le siège doivent être l'objet des soins les plus minutieux : après un lavage et un essuyage, graisser ces régions avec du suif constitue une excellente précaution. Comme il est prudent de prévoir que des échauffements douloureux peuvent se produire à l'enfourchure des jambes et comme ces échauffements apparaissent dès que la propreté n'est pas absolue, c'est agir avec sagesse que de se munir, au départ pour le front, d'une boîte en fer blanc contenant un mélange à parties

égales de salol et de carbonate de chaux réduits en poussière impalpable, dont, en cas de besoin, on poudrera les parties enflammées, pour empêcher qu'elles ne s'excorient.

Dans une autre boîte métallique, le soldat doit avoir une petite réserve de poudre insecticide. En raison de leur malpropreté proverbiale, les Allemands sont, en effet, envahis par la vermine et rien n'est plus fréquent pour les nôtres que s'en voir envahis à leur tour quand le hasard heureux des combats permet à nos troupes de déloger l'ennemi et de prendre sa place dans les tranchées conquises. Comme les puces et surtout les poux, sont les plus dangereux agents de dissémination qui existent pour certaines maladies contagieuses, le typhus notamment, les détruire quotidiennement dès que l'on constate sur soi leur présence est un moyen radical de demeurer indemne.

Ces soins une fois pris, il faut remettre du linge propre et, dès qu'il est possible,

des vêtements secs ; puis le soldat n'a plus qu'à s'occuper de préparer son repas, à manger et à dormir.

Vêtements. — L'homme qui vit aux tranchées a besoin de vêtements chauds et surtout de sous-vêtements de laine. Les services militaires de l'équipement, puissamment aidés par l'initiative et la charité privées, en ont pourvu depuis longtemps les soldats qui combattent. Ceux qui vont partir pour les rejoindre doivent se vêtir de façon suffisante, mais éviter de se couvrir trop et de s'emmitoufler de façon exagérée ; avant tout, il faut qu'ils portent sur le ventre une ceinture de flanelle ou de laine qui les préservera des refroidissements.

Il est inutile de s'encombrer de trop de linge. Le simple troupier et le sous-officier ne disposent que de leur sac, l'adjudant de la moitié d'une cantine, l'officier subalterne d'une cantine entière. Les uns et les autres doivent emporter seulement leur linge « en triple » ; une chemise sur le

corps, une dans le sac, une à « l'essangeage », dit la théorie. Il est sage pour les officiers d'avoir une chemise et des chaussettes dans leur gibecière quand ils vont prendre leur poste à l'avant, afin de pouvoir, dans tous les cas, revêtir du linge propre s'ils sont obligés de demeurer pendant plus d'un jour séparés de leurs cantines.

Chaussures. — A piétiner dans la boue froide et la neige fondue, les dangers de gelure sont considérables. On les évitera presque à coup sûr en prenant soin de graisser abondamment les chaussures pour les rendre imperméables et en s'enveloppant les pieds, sur la chaussette de laine elle-même graissée de suif, de bandelettes de papier enroulées sur plusieurs épaisseurs et qui constituent le meilleur des calorifuges.

Il est essentiel que le soldat prenne la précaution de se déchausser toutes les fois que la chose lui sera possible et que, surtout, il se garde de cette imprudence trop

souvent commise qui consiste à dormir sans ôter ses souliers. En quittant la chaussure, il faut l'essuyer, la graisser et la bourrer fortement de paille ou de foin sec, jusqu'au moment de la remettre. Cette précaution en empêche le racornissement. En tout état de cause, il est excellent de consacrer chaque jour une demi-heure, au moins, à assouplir, en le malaxant longuement entre les mains le cuir de ses brodequins largement imprégné de graisse, et à enduire de suif toute la partie où la semelle se fixe à l'empeigne : on la rend ainsi pratiquement imperméable à l'eau. Il faut aussi s'assurer fréquemment qu'aucun clou ne dépasse à l'intérieur : un homme blessé au pied est un homme qui se bat mal. Enfin le soldat doit éviter de serrer avec trop de force ses bandes-molletières, s'il en porte, et surtout de serrer trop le cordon qui les maintient en place : cette précaution, qui est d'ailleurs de règle dans les troupes alpines, suffit à empêcher tous les inconvénients parfois reprochés à cette partie de l'équipement militaire.

Notre ennemi le froid.

En dépit de toutes les précautions que l'on peut prendre, le froid est, pour les soldats qui veillent dans les tranchées du front, un ennemi redoutable, contre les atteintes duquel le Commandement ne saurait trop les prémunir. En effet, quand la température est basse, et surtout quand l'atmosphère est chargée d'humidité, trois ordres de dangers sont à craindre pour eux : d'abord toute la série des maladies aiguës qui sont la conséquence indirecte des refroidissements, ensuite une affection connue sous le nom de « coup de froid », enfin des lésions locales provoquées par la congélation plus ou moins profonde des tissus, et caractérisée par leur nécrose.

Chacun de ces accidents se produit suivant un mécanisme différent.

Dans les organes internes, le froid diminue la résistance aux atteintes microbiennes. C'est ce que veut dire une expression de la langue courante, d'après laquelle « l'hiver est la saison des rhumes et des bronchites ». Mais il ne faut pas perdre de vue que ces maladies sont, avant tout, d'origine contagieuse, et que le refroidissement se borne à faciliter leur éclosion, sans pouvoir, à lui seul, le déterminer. Il en est de même des entérites, des hépatites, des néphrites qui, plus fréquentes et parfois plus graves pendant la saison rigoureuse que pendant les saisons tempérées, ne sont pas, à proprement parler, produites par l'abaissement de la température. Il en est également de même, tout au moins dans une certaine mesure, pour les accidents congestifs auxquels sont particulièrement exposés les obèses, les asthmatiques et les artério-scléreux. Chez ces prédisposés, le froid rend difficile la circu-

lation sanguine ; il la ralentit, il paralyse plus ou moins la respiration, diminue l'activité des échanges organiques, et finit par amener dans les espaces intercellulaires une sorte d'engorgement qui ne tarde pas à se traduire par une congestion massive de l'organe atteint. Les sujets robustes résistent : quand la température du milieu ambiant s'abaisse, leur chaleur interne s'élève et leur peau se réchauffe assez rapidement par sa partie profonde, ce qui lui donne la possibilité de supporter, sans souffrir de façon exagérée, l'action désorganisante du refroidissement extérieur.

Toutefois, pour que ce réchauffement interne soit durable, il faut d'abord qu'un exercice suffisant permette aux muscles de fonctionner, et, par conséquent, de produire de la chaleur, ensuite qu'une alimentation convenable vienne apporter aux masses musculaires, par l'intermédiaire du sang, les éléments indispensables à leur activité élémentaire, enfin qu'aucune cause d'affaiblissement organique, aucune maladie générale ou locale, n'intervienne pour

provoquer un ralentissement de l'assimilation et, par suite, une diminution de la chaleur utilisable. Chez l'homme soumis au froid et qui lui résiste victorieusement, les choses se passent tout à fait comme elles se passeraient dans une machine bien réglée, où l'apport de combustible au foyer est évidemment nécessaire, mais où il n'est pas moins indispensable que ce combustible soit consommé comme il doit l'être, avec régularité et sans gaspillage.

La consommation rationnelle de ce combustible organique que sont les aliments est considérablement facilitée par l'apport incessant d'air pur aux poumons et il a été maintes fois démontré que le bon fonctionnement de ces organes n'est pas influencé de façon défavorable — bien au contraire — par la température basse du fluide extérieur. A ce point de vue, on peut même considérer que l'air froid joue un rôle bienfaisant, et l'expérience de chacun suffit à montrer que, normalement, on repose mieux et avec plus de liberté durant l'hiver que durant l'été. Encore faut-il

toutefois que les éléments pulmonaires eux-mêmes soient intacts, qu'une fatigue exagérée n'ait pas diminué l'énergie propre des muscles inspirateurs et expirateurs, qu'une lassitude corporelle intense ne contribue pas à ralentir la respiration et à restreindre les échanges vitaux.

En thèse générale, on peut donc affirmer sans crainte d'erreur que, sur l'individu sain, convenablement nourri, soumis à un exercice modéré, et mis dans la possibilité de respirer un air pur, le froid extérieur est sans action fâcheuse. Cette affirmation est, tout naturellement, plus exacte encore quand les vêtements épais forment autour du corps une couche isolante, parce que mauvaise conductrice, qui préserve la peau des refroidissements excessifs, et surtout des refroidissements de longue durée.

Chez les individus très fatigués, au contraire, épuisés par les privations d'une rude campagne, ou surmenés par la prolongation excessive d'un effort dispropor-

tionné à leur énergie propre, le froid agit souvent d'une manière redoutable et mortelle.

Mais, le plus souvent, l'impression de froid intense est suivie d'une sorte de réaction de défense, par laquelle l'organisme semble concentrer vers les parties profondes du corps toute son énergie calorifique. L'homme menacé cherche instinctivement à lutter contre le danger en se livrant à un exercice violent, en se couvrant de vêtements épais, en mangeant le plus possible, en absorbant des boissons brûlantes.

L'essentiel est que quelque sauveteur bien intentionné, mais imprudent, ne commette pas l'erreur de réchauffer trop vite le patient frappé par un « coup de froid ». Malheur à l'homme engourdi, et chez qui les fonctions vitales semblent près de s'anéantir, s'il entre trop subitement dans une chambre trop chaude ou s'il approche trop près d'un feu de bivouac. Les parties engourdies ou gelées et éloignées du centre de la circulation sont frappées de gan-

grène qui se manifeste à l'instant même et se développe avec une telle rapidité que ses progrès sont sensibles à l'œil; parfois encore, l'individu est comme suffoqué par une sorte de turgescence qui paraît s'emparer des systèmes pulmonaire et cérébral. Il périt, avec tous les symptômes de l'asphyxie foudroyante.

Le plus souvent, les accidents provoqués par le froid sont moins graves et restent localisés. Les engelures, qui ne sont pas autre chose que des névrites périphériques, surviennent aux mains et aux pieds. Plus douloureuses que vraiment redoutables, elles constituent cependant, pour les soldats en campagne, une véritable blessure qui les immobilise et les rend incapables de combattre.

L'action prolongée des basses températures sur les extrémités des membres, sur le nez et les oreilles, peut déterminer des phénomènes de congélation aiguë, chez les hommes contraints à l'immobilité dans les tranchées glacées. Des frictions énergiques

y remédient, en rétablissant la circulation du sang, tandis que la gangrène se manifeste à peu près toujours si les parties atteintes sont exposées sans précaution à la chaleur.

Cependant, quelle que soit la gravité des accidents causés par le froid, *il faut bien se souvenir qu'à de très rares exceptions près, ils ne frappent jamais que des hommes surmenés, affaiblis, démoralisés, mal nourris et insuffisamment vêtus.*

C'est dire que notre ennemi le froid ressemble beaucoup à nos ennemis les Allemands : comme eux, il est redoutable, mais comme eux, il est loin d'être invincible.

Quand les soldats reçoivent des distributions abondantes et régulières de vivres, quand des aliments chauds leur sont donnés tous les jours, quand ils ont en abondance de la viande, du pain, des légumes assaisonnés à la graisse, du fromage, du

café et du vin, ils « fabriquent » de la chaleur en quantité suffisante pour pouvoir résister avec succès aux attaques du froid extérieur. C'est, à coup sûr, le cas de nos troupes du front, dont les services de ravitaillement et d'intendance fonctionnent d'une façon parfaite.

Quand des soldats ont, pendant les nuits passées au bivouac ou à la tranchée, des abris pour se préserver de la neige et de la pluie, de la paille sèche pour s'étendre et dormir, des couvertures pour se défendre contre les rigueurs des frimas; quand leurs uniformes sont épais et suffisamment imperméables: quand ils portent des chaussettes de laine, des gilets ou des chandails, des passe-montagnes, des gants fourrés; quand leurs souliers sont bien solides et quand les coutures en sont maintenues bien étanches par un graissage méthodique, ils « conservent » leur chaleur naturelle et peuvent narguer les froids de l'hiver le plus rude. C'est, à coup sûr, le cas de nos troupes du front, auxquelles l'État — et surtout la charité nationale —

ont envoyé des monceaux de sous-vêtements confortables.

Quand des soldats ont, après les efforts terribles du combat, comme après les dures épreuves des veilles anxieuses, des temps de repos suffisants pendant lesquels ils peuvent dormir, se délasser l'esprit et le corps, se livrer à un exercice modéré, prendre tous les soins de propreté que l'hygiène exige, ils « emmagasinent » des réserves de chaleur qui leur permettent de ne pas avoir à redouter de défaillance physique quand il leur faudra fournir de longues factions, ou bondir, la baïonnette brandie, dans le fracas des obus, à travers l'ouragan déchaîné des balles. C'est, à coup sûr, le cas de nos troupes du front qui, sur six jours consécutifs, en passent deux aux postes avancés, deux aux postes de réserve, et deux aux cantonnements d'arrière-ligne.

Quand, enfin, des soldats sont animés de cette confiance éperdue qui unit par un lien étroit leurs âmes aux âmes de leurs chefs ; quand ils sont possédés, au plus

profond de leur être, par cette foi inébranlable qui contraint et fixe la victoire; quand ils sont bien certains que les succès les plus magnifiques leur sont acquis d'avance; quand ils sont résolus aux plus sublimes sacrifices pour écraser l'envahisseur et venger leur patrie odieusement attaquée; quand ils savent qu'à tout prix il faut tenir jusqu'à la Victoire; quand ils ont la certitude que, s'ils tombent, la France saura prendre soin de ceux qu'ils ont laissés au foyer; quand ils disent que, le Devoir une fois accompli, les joies du retour triomphal effaceront les tristesses et les souffrances de l'heure présente, alors, ils ont trop chaud au cœur pour que l'hiver puisse mordre sur eux.

C'est ce qui arrive aujourd'hui aux admirables soldats de France.

La bise les fouette au visage. La neige les drape de son lourd manteau blanc. Le sol de leurs tranchées est couvert d'une couche de glace. Mais la flamme sacrée des héroïsmes les rend insensibles à tout

et, stoïques, ils attendent que, d'un geste, l'homme en qui le Pays a remis la garde de ses destinées, les jette en avant et leur indique que l'heure est venue de mourir ou de vaincre.

TABLE DES MATIÈRES

[illegible]004 — Imprimerie spéciale de la Librairie BLOUD et GAY

Imp. J. Mersch, 17, villa d'Alésia - Paris-14e — 18.188

N° 40

"Pages actuelles"
1914-1915



L'Esprit philosophique :: de l'Allemagne :: et la Pensée Française

PAR

VICTOR DELBOS

de l'Académie des Sciences morales et politiques



BLOUD ET GAY, EDITEURS

7, PLACE SAINT-SULPICE, PARIS

L'Esprit philosophique de l'Allemagne

et la Pensée française.

Victor DELBOS
Membre de l'Institut,
Professeur à la Sorbonne.

L'Esprit philosophique de l'Allemagne et la Pensée française



BLOUD ET GAY, ÉDITEURS
7, place Saint-Sulpice, PARIS

A LA MÉMOIRE DE MON AMI

JOSEPH OLLÉ-LAPRUNE

« Le général commandant la 2e armée cite à l'ordre de l'armée le lieutenant de réserve Ollé-Laprune, du 140e régiment d'infanterie. Premier secrétaire de l'ambassade de France à Rome, accouru à l'armée le premier jour de la guerre, ayant sollicité et obtenu son envoi sur le front, y a donné depuis son arrivée l'exemple des plus nobles vertus et de la plus religieuse fidélité à tous les devoirs. A été tué le 16 février 1915, en cherchant, au mépris de sa propre existence, à mettre à l'abri des obus ennemis un soldat qui l'accompagnait dans les tranchées de première ligne. »

L'ESPRIT PHILOSOPHIQUE DE L'ALLEMAGNE

ET

LA PENSÉE FRANÇAISE[1]

Mesdames,

Messieurs,

Dans les monstrueuses dispositions d'intelligence et d'âme que nous manifeste à l'heure actuelle l'Allemagne, quelle part revient à l'action prochaine ou lointaine de ses philosophes ? Il est mal aisé d'en décider, et tout jugement sommaire là-dessus risque d'être trop simple et par suite inexact. Les causes qui ont égalé l'abjection de l'Allemagne à ses ambitions sont de très diverses sortes : des

---

(1) Conférence faite à *Foi et Vie*, le 14 mars 1915.

instincts de bête de proie ont sans doute, beaucoup plus que des idées pures, engendré son impérialisme forcené et brutal. Cependant certaines expressions de sa pensée philosophique, plus ou moins fidèlement converties en maximes de jugement et de conduite, ont paru complices de ses effroyables violences et de son absence barbare de scrupules. Si elles n'ont pas directement suscité son appétit sauvage de domination, elles lui ont en tout cas permis de se parer, le jour où il s'est déchaîné, de titres empruntés à l'ordre de la civilisation et, comme on dit là-bas, de la culture.

Est-ce une raison pour condamner en bloc toute la philosophie allemande moderne et contemporaine ? Disons simplement : non. Elle est fort loin, en effet, de se prêter toute aux complicités dont on a pu rendre responsables certaines de ses théories : elle y résiste même parfois avec une force singulière, que ne pourraient réduire les plus audacieux mensonges des intellectuels allemands d'aujourd'hui. Elle a en outre embrassé une variété de problèmes et produit une variété de doctrines qui empêchent qu'on ne la considère sous un unique aspect. Elle a enfin exercé

en Europe et en Amérique une influence considérable, qu'on aurait de la peine à expliquer, si elle n'avait pas participé en quelque mesure à l'œuvre idéale de l'humanité pensante.

C'est d'ailleurs à la philosophie française qu'elle a dû de se former, et c'est de la philosophie française qu'elle a reçu au cours de son développement mainte impulsion nouvelle. Comme la philosophie moderne de tous les pays, elle a appris de notre Descartes comment devaient se poser et comment devaient être traités rationnellement les problèmes philosophiques. Ce qu'il y a de plus juste et de plus fort dans l'idéalisme spéculatif de l'Allemagne a eu dans le cartésianisme sa source profonde et pure. Certes c'est un grand, un très grand philosophe que Leibniz, et son extraordinaire génie a su faire valoir, reconnaissons-le, des conceptions liées aux tendances natives de l'esprit allemand ; mais Leibniz n'a conquis la plénitude et n'a assuré l'équilibre de sa pensée que sous l'influence du cartésianisme ; quand il l'a critiqué, c'est souvent avec plus d'âpreté qu'il n'aurait dû pour être simplement équi-

table ; il est surtout parvenu à la compléter. C'est pendant un séjour à Paris, de 1772 à 1776, au cours duquel il a mis particulièrement en œuvre ses merveilleux dons d'assimilation et d'invention, qu'il a connu de plus près les écrits de Descartes, même des écrits inédits : il s'occupe alors de plus en plus de mathématiques et de mécanique, et s'il cherche d'autres fondements à sa philosophie, c'est cependant sur le terrain préparé et déblayé par Descartes ; c'est alors aussi, en perfectionnant l'analyse de Descartes, en profitant des recherches de Pascal, des directions du grand mathématicien et astronome Huyghens, qu'il arrive à sa découverte du calcul infinitésimal. Recueillons à ce sujet le témoignage d'un historien allemand de la philosophie, Kuno Fischer : « Ce séjour à Paris fut extrêmement profitable à Leibniz. Il n'aurait pu dans son siècle devenir un écrivain européen, s'il n'était devenu un écrivain français ; il le devint à Paris, et c'est grâce à cette circonstance que l'esprit allemand a pris tout à fait pied avec Leibniz dans l'histoire de la philosophie européenne moderne. Si l'on célèbre la grandeur scientifique de Leibniz, chacun sait qu'une partie essentielle et incon-

testée de sa gloire réside dans sa valeur comme mathématicien. Or c'est à Paris qu'il est devenu un mathématicien de premier ordre, et dans l'état où était alors cette science, il n'aurait pu que difficilement atteindre en Allemagne à cette hauteur. » C'est par Leibniz que l'Allemagne fait son entrée dans la philosophie moderne ; mais Leibniz lui-même n'y a fait son entrée décidément glorieuse que par Descartes et par la culture française.

Et cette éducation de l'Allemagne par notre pensée philosophique a longuement et puissamment continué, d'ailleurs au bénéfice de doctrines et de tendances diverses. Cette philosophie allemande du XVIII[e] siècle qui s'est intitulée *philosophie des lumières*, et qui, en lutte plus ou moins ouverte contre les religions établies, a prétendu répandre les idées de tolérance, de justice sociale, de droit naturel, de progrès politique, a considérablement mis à profit nos écrivains et publicistes de la même époque, Montesquieu, Voltaire, Diderot, d'Holbach, Helvétius ; elle s'est nourrie de l'Encyclopédie. Quand Rousseau paraît, il est pour l'Allemagne comme le prophète des temps nouveaux. Des philosophes ou des écri-

vains tels que Hamann, Herder, Jacobi, Schiller, Gœthe, reconnaissent son inspiration comme aussi féconde qu'originale. De Rousseau Kant déclare avoir appris que tous les hommes, malgré leurs inégalités intellectuelles, relèvent de la même loi et ont droit au même respect; et assurément la constitution de sa philosophie sociale comme de sa philosophie morale est due pour une bonne part à l'influence de Rousseau.

Kant est, après Leibniz, le grand philosophe de l'Allemagne. Sur bien des points sa doctrine contredit la doctrine cartésienne, comme aussi d'ailleurs la doctrine leibnizienne. Mais en cherchant dans l'acte de la pensée la condition fondamentale de toute connaissance, il relève encore très directement de Descartes. Au fait, les dissertations n'ont pas manqué en Allemagne pour établir que le cartésianisme, c'est déjà presque le kantisme. Il est vrai qu'elles étaient plutôt écrites pour faire honneur à Descartes d'avoir entrevu Kant que pour faire honneur à Kant d'avoir respecté certains éléments essentiels de la tradition cartésienne. N'importe : il suffit de pouvoir affirmer qu'ici encore la philosophie allemande a

reçu une empreinte profonde de la pensée française. Cette démonstration pourrait s'étendre à d'autres doctrines ; néanmoins en s'étendant, elle irait peut-être en fin de compte contre mes intentions, qui ne sont pas simplement d'établir qu'il y a eu des influences de la philosophie française sur la philosophie allemande, — car il y a eu aussi à plusieurs reprises pendant le XIXe siècle des influences de la philosophie allemande sur la philosophie française, — mais que les influences de la philosophie française sur la philosophie allemande ont consisté avant tout dans une sorte d'éducation philosophique générale de l'esprit allemand. Ceci dit, nous pouvons sourire plus encore que nous indigner de l'omission singulière et volontaire du peintre allemand Overbeck qui, chargé de représenter en fresque sur les murailles de l'Université de Bonn les écoles de philosophie, n'a pas cru devoir y faire figurer la philosophie française.

Toutefois l'incontestable éducation de la pensée allemande par notre pensée ne pouvait être une assimilation, et il est sûr que l'Allemagne

a apporté dans l'œuvre de la philosophie des façons propres d'organiser les idées ainsi que des tendances très particulières, auxquelles ne se prête pas bien spontanément, même auxquelles parfois répugne énergiquement la pensée française.

Ce n'est point un pur hasard qui a fait que Descartes, en définissant les conditions de la certitude philosophique et scientifique, a vu dans la possession d'idées claires, liées par des rapports clairs, le gage de la découverte de la vérité : il a témoigné par là de l'amour qu'a naturellement notre intelligence pour la lumière. Ce qui est obscur, ou ce qui n'est qu'à demi-clair, nous laisse une impression de malaise et nous rebute vite. L'esprit philosophique allemand a certainement moins d'inimitié pour les ténèbres et se déploie sans trop de gêne dans une atmosphère noyée et confuse ; il soutient volontiers, pour se justifier, que les idées claires ne comprennent rien entièrement, qu'elles ne saisissent les choses qu'à l'état d'achèvement, non à leur origine et dans leur formation, qu'elles expri-

ment des effets, des résultats, non la cause, le mouvement, la force, le devenir de quelque réalité que ce soit. Cette apologie est spécieuse. Il y a sans doute une clarté facile qui peut être notre tentation et parfois notre défaut : nous pouvons d'autant plus nous y abandonner que nous ne tenons pas à garder les idées pour nous-mêmes, que nous nous plaisons à les répandre, et que nous sentons que le plein air et le plein jour sont nécessaires pour leur diffusion. Il est donc possible que nous soyons quelquefois portés à nous contenter d'un ordre d'idées trop simple afin de nous entendre et de nous faire entendre au plus vite : mais qu'est-ce à dire, sinon qu'il y a en France comme ailleurs des intelligences superficielles, et que la valeur souveraine de la pensée claire n'en est pas pour cela atteinte? Car s'il est vrai que nous devons tâcher d'apercevoir, derrière les choses accomplies, les actions latentes qui les ont de plus ou moins loin préparées et produites, rien n'empêche que l'esprit, par un plus vigoureux effort, n'apporte à les découvrir, non des pressentiments ou des divinations, mais des raisons définies. Le besoin de voir clair peut incliner

parfois soit à trop rapprocher l'objet de l'œil, soit à trop restreindre le champ de la vision : mais ce sont des défauts que corrige une perception plus complète ou plus large des choses. La pensée française s'est montrée capable de plus embrasser ; elle n'a jamais franchement consenti à se perdre dans l'indistinct.

C'est qu'avec ses caractères propres elle a gardé la marque de la culture gréco-latine qui l'a façonnée. Dans l'appel de Descartes à la raison, il entre sans doute la conviction qu'elle est faite, non seulement pour offrir le modèle de la vérité, mais encore pour pénétrer au cœur du réel. Il y entre aussi cependant la conscience des limites qu'elle doit observer pour ne pas déborder dans l'obscur ; il y entre un sentiment général de mesure et de proportion. Rien n'est plus inexact que la thèse, soutenue chez nous et trop facilement acceptée par nous, selon laquelle l'esprit cartésien, représentatif en cela de l'esprit français, serait un esprit de construction et de déduction à outrance : nous avons, au contraire, le sentiment très vif qu'une logique trop étirée finit par se dérouler à vide, et que le contact doit se maintenir ou se renouveler entre la pensée

et les choses. En sa forme idéale, la pensée française tend à l'union de ces deux sortes d'esprit dont Pascal a si bien montré que, tout en différant entre eux essentiellement, ils se complètent : l'esprit de géométrie et l'esprit de finesse; l'esprit de géométrie part de principes « nets et grossiers » et en tire inflexiblement les conséquences : admirable de rectitude, certes, quand il opère bien et en des matières qui comportent des principes simples et peu nombreux; mais faux et insupportable quand il prétend s'imposer aux choses dont les principes, nombreux et déliés, ne se laissent saisir ni manier ainsi : c'est là qu'intervient l'esprit de finesse, art de percevoir d'ensemble l'ordre qui échappe au raisonnement abstrait, art de discerner jusqu'où la logique doit aller et quand il faut qu'elle s'arrête. Une des marques de l'union de ces deux sortes d'esprit dans notre philosophie, c'est la grande place qu'y occupent, à côté des arguments techniques, les souples et riches observations des moralistes sur la vie humaine et les façons de la gouverner. Montaigne est bien un de nos philosophes. Et chez Descartes, dans son *Traité des passions*, chez Malebranche, dans tant de

pages et en particulier dans son second livre de la *Recherche de la vérité*, que de vues prises sur le vif de l'être divers que nous sommes, et qui attestent bien que ces grands théoriciens maintiennent toujours ferme sous leur regard la complexité concrète de notre nature! Voilà pourquoi les plus puissantes et les plus ordonnées des doctrines de nos philosophes peuvent à peine être appelées des systèmes, pour autant que le mot de système fait penser à un arrangement rigide d'idées et à un parti pris définitif sur toutes choses, *de omni re scibili et quibusdam aliis*.

L'esprit philosophique allemand manque de cette mesure et de cette souplesse : il a maintesfois manifesté l'ambition de poursuivre jusqu'à l'extrême détail ou jusqu'aux conséquences les plus lointaines les principes qu'il avait posés. Cette ambition se révèle déjà chez Kant, bien que le kantisme ait eu pour un de ses objets la limitation de la connaissance humaine : la façon dont Kant démontre l'existence et le rôle des éléments de la raison a quelque chose de scolastique et d'artificiel qui a été bien souvent signalé. Encore cepen-

dant peut-on dire que, malgré la subtilité excessive de certaines de ses explications et l'obscurité assez fréquente de sa langue, Kant reste dans l'ordre de la pensée nette et humainement communicable. Mais chez les métaphysiciens qui sont venus après lui et qui ont procédé de lui, chez un Fichte, chez un Schelling, chez un Hegel, la prétention de développer, moment par moment, la genèse rationnelle du monde à partir d'une vérité première absolue, se réalise par les procédés les plus abstrus de dialectique qui sont censés exprimer la marche invisible des choses et qui se poursuivent, selon un rythme uniforme, jusqu'à épuisement. Ne contestons pas, si l'on veut, la valeur philosophique de cet effort; mais constatons aussi bien que, pour se soutenir dans ce qu'il a de démesuré, il est obligé de recourir à toutes sortes de complications, d'artifices, et à un verbalisme intempérant qui ne se prive pas de masquer plus d'une fois par l'indétermination, l'ambiguïté ou la nouveauté des mots, l'impuissance de cette dialectique à accomplir véritablement son œuvre.

D'autre part, les principes premiers auxquels se rattache cette dialectique, loin d'être

empruntés à la raison commune, à ce que Descartes appelle le bon sens, sont souvent conçus en opposition avec elle. Et ici nous pouvons surprendre un des procédés de la pensée allemande, qui consiste à rechercher à tout prix l'identification des notions jusqu'alors réputées incompatibles. Fichte proclame la souveraineté de l'Esprit absolu ; mais en même temps il appelle cet esprit le « Moi » ; en même temps il considère que cet esprit, au lieu d'être, doit se développer et se réaliser sans fin, au lieu d'avoir une perfection actuelle, doit se susciter des obstacles pour travailler sans terme à les surmonter. Hegel soutient que la contradiction, loin d'être la suppression de la raison, en est le stimulant et l'ingrédient, que la spéculation philosophique doit comprendre l'identité des notions qui sont d'abord nécessairement posées comme contradictoires. A l'origine de ces conceptions audacieuses, il y a ce que l'esprit classique, l'esprit français, pourrait tenir pour un élément, peut-être en effet parfois trop négligé, de vérité : à savoir que les formes arrêtées de l'intelligence, de l'action, de la réalité, peuvent devenir le signe d'un manque, qu'elles peuvent donc être provoquées

à se dépasser, à se corriger, à se compléter par d'autres formes, différentes ou même antagonistes. La philosophie allemande fait de cet élément de vérité une vérité absolue; elle sait bien qu'il y a là un paradoxe, mais elle l'adopte sans restriction, le développe et le renforce, comme s'il devait mesurer sa victoire à la violence qu'il exerce contre l'esprit classique. Or ces façons de penser qui, chez les grands philosophes que je viens de nommer, se rattachent à d'assez hautes inspirations, ont plus ou moins passé, avec des expressions plus médiocres, chez bien des écrivains de second rang, et elles ont fini par se matérialiser en quelques-unes des formules particulièrement co n damnables auxquelles a adhéré la culture allemande.

On dirait en effet qu'érigées péniblement et artificiellement en conceptions spéculatives, elles tendent d'elles-mêmes à se dégrader, et que pour ne pas vouloir s'ajuster au niveau de la conscience humaine, pour s'efforcer immensément de la dépasser, elles tombent inévitablement fort au-dessous, dès que l'échafaudage des systèmes grandioses ne les soutient plus. Comme elles rejettent les formules d'alternative

et de disjonction qui empêchent les intelligences et les âmes d'aller indécises entre les contraires, elles laissent vite s'effacer les distinctions assez subtiles grâce auxquelles elles prétendent dominer, aussi bien que les préjugés de la raison classique, la poussée des forces instinctives. En réalité, c'est sur la spontanéité aveugle de ces forces que la philosophie allemande a le plus souvent modelé son Absolu. Cette tension infinie de la volonté et ces démarches de l'être contre l'entendement, que le « Moi » de Fichte et la « Pensée » de Hegel recouvrent de spiritualité et de rationalité, expriment d'une façon plus détournée peut-être, mais tout aussi certaine, que la « Nature infiniment productrice » de Schelling, que le « Vouloir-vivre » de Schopenhauer, que « l'Inconscient » de Hartmann, une foi originelle et irréductible dans l'autonomie et même dans la divinité des puissances de production et d'évolution immanentes à l'univers. L'idée d'une raison imposant des formes, des mesures, des types auxquels doit s'astreindre la volonté réfléchie, en est rabaissée d'autant. Au surplus, sous prétexte d'échapper aux conceptions abstraites qui définissent le bien sans le mal,

la vérité sans l'erreur, l'ordre sans la discorde, la liberté sans la passion, sous prétexte de montrer que l'énergie déployée dans la passion, dans la discorde, dans l'erreur, dans le mal, est la condition d'une liberté plus dominatrice, d'un ordre plus riche, d'une vérité plus compréhensive, d'un bien plus efficace, la pensée allemande en vient à attribuer la valeur suprême à cette énergie même, par delà les qualifications antithétiques dont la marque la conscience ordinaire, « par delà le bien et le mal ». Que cette énergie se mette donc en action, pleinement, violemment, sans règle comme sans but; qu'elle brise, même si elle le peut, l'enveloppe trop étroite de notre actuelle humanité !

La conception nietzschéenne du *Surhomme* est donc loin d'être une fantaisie individuelle et accidentelle, sans attache avec les idées dans lesquelles s'était complu une Allemagne déjà ancienne. Les métaphysiciens allemands de la première moitié du XIX[e] siècle se trouvent avoir déjà glorifié et prétendu exercer une sorte de raison surhumaine, douée de facultés de compréhension et d'intuition bien faites pour dominer et déconcerter le simple entendement

humain. Aussi ne peuvent-ils, quand ils écrivent ou enseignent, s'adresser qu'à des spécialistes ou à des privilégiés; ils requièrent pour l'intelligence de leurs doctrines une sorte d'initiation dont on ne sait jamais quand elle sera terminée ni si elle est bien sûre. A ces manières de philosopher qui semblent toujours garder par devers elles d'inaccessibles secrets, opposons la déclaration des droits de la raison commune, par laquelle s'ouvre le *Discours de la Méthode* : « Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée...; la puissance de bien juger et distinguer le vrai d'avec le faux, qui est proprement ce qu'on nomme le bon sens ou la raison, est naturellement égale en tous les hommes; et ainsi la diversité de nos opinions ne vient pas de ce que les uns sont plus raisonnables que les autres, mais seulement de ce que nous conduisons nos pensées par diverses voies et ne considérons pas les mêmes choses. » Ce qui ne veut pas dire, certes, que l'œuvre philosophique de Descartes soit immédiatement à la portée de tous; ce qui veut dire que la puissance d'attention et d'abstraction qu'elle exige pour être entendue n'est qu'une forme normale de l'exercice des facultés humaines.

Cependant l'Allemagne dénonce volontiers des insuffisances de la raison commune que révéleraient bien certains défauts de la philosophie française. Par besoin de voir clair, la philosophie française décompose, analyse; mais elle se rend ainsi incapable de saisir l'unité réelle et interne des choses; elle tend à une conception purement mécanique du monde. Descartes avait imposé le mécanisme comme explication de l'univers matériel, même des êtres vivants; c'est un Allemand, c'est Leibniz, qui montre contre Descartes que le mécanisme n'est qu'une vérité de surface, et que dans le fond il y a une essentielle spontanéité des êtres. La philosophie allemande, suivant l'inspiration de Leibniz ou plutôt du génie germanique lui-même, a pris presque toujours pour type universel la notion de vie avec son développement du dedans au dehors. — Pourtant il n'y a pas là un privilège de l'esprit allemand ; pour bien des philosophes français également, le mécanisme n'est que le dehors des choses, et ce sont les idées qui agissent au dedans. Chez Descartes, le mécanisme coexiste avec le spiritualisme ; il n'est même valable à ses yeux que pour la satisfaction qu'il donne

à l'intelligence ; d'autre part, les doctrines d'organisation spontanée et de développement interne ont été plus d'une fois mêlées à des expressions plus ou moins naturalistes de la pensée française ; on les trouverait plus ou moins chez des écrivains tels que Diderot, Buffon, J.-J. Rousseau. Voici en outre une doctrine, comme le positivisme de Comte, qui loin d'incliner au mécanisme universel, y répugne, qui fait valoir l'irréductibilité des divers ordres de science à un type unique d'explication, qui conçoit enfin dans la société le consensus social comme une réalité supérieure à celle des éléments sociaux. Mais d'ordinaire ces idées d'organisation interne et spontanée ne sont accueillies de nous que tout autant qu'elles laissent subsister l'esprit d'analyse : en Allemagne il arrive souvent qu'elles expriment uniquement le trouble où reste une raison paralysée par d'obscurs instincts naturalistes et mystiques, et qu'elles sont favorisées même par une certaine indétermination de la langue. Que de fois la perspective d'une vérité plus interne, plus profonde, est née d'une vague suggestion par laquelle la phrase allemande a remplacé l'expression d'une idée précise, dûment expliquée !

Une autre supériorité que semble pouvoir de prime abord revendiquer la pensée allemande, c'est un sens plus naturel, une préoccupation plus directe des questions, des idées et de la vie religieuses. Certes il y a eu et il y a encore en Allemagne des doctrines matérialistes, très opposées au Christianisme ; et même des œuvres de vulgarisation écrites dans ces vues, celles de Büchner et de Hæckel notamment, y ont eu un prodigieux succès. Mais en retour ce qu'on appelle l'idéalisme allemand, par la tentative qu'il fait pour s'élever au-dessus de la raison commune, de la raison raisonnante, de la raison critique, paraît arriver, sans essais de conciliation factice ou d'ajustement extérieur, jusqu'à la signification interne des doctrines chrétiennes. Christianisme et philosophie sont, au dire de plusieurs, une même vérité, qui admet seulement des représentations différentes. En fait, beaucoup de philosophes allemands, dans l'examen des problèmes métaphysiques, passent sans transition d'une affirmation rationnelle et comme laïque à une formule de sens primitivement religieux et chrétien.

Mais l'on peut se demander si cette façon

de s'annexer la Religion et le Christianisme leur sont aussi favorables qu'il peut le sembler. Elle ne peut opérer systématiquement qu'en usant jusqu'à l'abus, jusqu'à la satiété, des interprétations par le symbolisme, ou encore qu'en généralisant jusqu'à lui faire perdre tout sens surnaturel et transcendant, telle ou telle idée religieuse. Dire que le monde est une constante et perpétuelle révélation de l'esprit divin, que toute forme nouvelle d'existence est création, que tout événement, comme manifestation de l'ordre providentiel, est miracle, c'est évidemment au fond enlever aux idées de miracle, de création, de révélation toute portée spécifique. Vider plus ou moins les affirmations chrétiennes de leur contenu pour y voir à des degrés divers des symboles, et pour pouvoir en fin de compte, à des points de vue différents, les affirmer à la fois et les nier, c'est incliner à une duplicité qui, de fait, n'est pas rare dans les consciences allemandes. Cette diffusion de religiosité dans la pensée philosophique marque uniquement l'influence décisive d'une certaine sentimentalité mystique, et explique du reste les tendances panthéistiques de bon nombre de doctrines. Mais le mysti-

cisme allemand est souvent un abandon de l'âme aux forces de la nature exaltée et divinisée plutôt qu'une élévation et une épuration de l'âme en vue d'une communication plus directe et plus spirituelle avec Dieu ; il incline à faire de la divinité une sorte d'être tout proche, non pas des intentions de sainteté, mais de toutes les passions, de toutes les ambitions, de toute la concupiscence de l'individu qui l'invoque. D'autre part, si le panthéisme chez les grands philosophes de l'Allemagne domine les suggestions inférieures et impures de la sensibilité, il les subit vite chez les esprits moins habitués à vivre en familiarité avec les idées.

Il est bien vrai : la pensée philosophique française n'est pas sujette aux mêmes entraînements métaphysiques que la pensée allemande, et elle traite moins indiscrètement des questions religieuses ; mais quand elle conçoit la légitimité de ces questions et qu'elle les laisse ouvertes, ce n'est point avec la tendance à tout unir jusqu'à tout confondre. Descartes met à part les vérités de la foi ; cette attitude peut être jugée trop simple ou trop extérieure ; elle n'en signifie pas moins avec force qu'il y a une distinction à observer entre les pro-

blèmes. Le métaphysicien le plus religieux que nous ayons, Malebranche, découvre dans l'union de son cartésianisme et de son christianisme des idées philosophiques qui lui rendent intelligible l'ordre de la nature et dont il étend certaines jusqu'à l'ordre de la grâce : mais valable ou non, cette extension ne veut jamais être chez lui une appropriation ou une transposition du sens des dogmes ; et rien non plus n'est plus loin de toute équivoque que la fermeté lumineuse du langage qu'il fait tenir à la raison qui éclaire tout homme, que ses invocations au Verbe divin.

Peut-être d'ailleurs est-ce par une autre voie que la pensée française aborderait de préférence, quand elle tend à les résoudre affirmativement, les problèmes religieux. Peut-être serait-elle plutôt portée à unir l'invincible besoin qu'elle a de n'affirmer que par des raisons à la considération psychologique de la nature humaine prise dans son ensemble ou du moins dans certains de ses traits les plus caractéristiques. Là encore elle se garde de se rejeter sur une sentimentalité vague et trouble ; là encore elle analyse, — ne l'eût-elle fait qu'une fois, cela suffirait, tant cet

exemplaire unique porte haut la noblesse de la pensée religieuse de notre pays, — elle analyse, quand c'est Pascal, avec une incomparable profondeur l'ensemble des contradictions et des dispositions intérieures qui restent inexplicables sans le Christianisme et qui ne sont explicables que par lui. Exemplaire unique : en quel sens, je vous l'ai dit. Non pas seul exemplaire. Un Maine de Biran à son tour emploie sa rare pénétration psychologique à démêler dans les inquiétudes qui l'agitent les causes qui sollicitent le concours divin. — Méthodes, objectera-t-on, qui ne sont que partielles, que préparatoires, qui restent vraiment insuffisantes. — Croirait-on qu'elles sont inférieures en valeur théorique, en franchise intellectuelle, en efficacité pratique aux aventureuses spéculations qui, après s'être incorporé bon gré mal gré le Christianisme, prétendent l'entraîner dans leurs destinées ?

Fait en outre bien singulier : plus la philosophie allemande s'épanouit dans l'idéalisme spéculatif, plus elle tend au respect de toutes les manifestations de la réalité positive. Idéalisme

signifie pour nous que les choses existantes ont leur raison et leur mesure en dehors d'elles, dans certains types de perfection et d'intelligibilité. Idéalisme signifie pour eux que les choses existantes ont en elles les raisons qui les expliquent et du même coup les justifient. Sans doute cette signification très spéciale de l'idéalisme ne se trouve pas chez tous les philosophes allemands, au moins à ce degré. L'idéalisme de Kant, si au point de vue théorique il incline la pensée vers l'expérience, au point de vue pratique l'élève catégoriquement au-dessus de la réalité donnée ; il affirme que le devoir, loi de ce qui doit être, est absolument irréductible aux lois naturelles de ce qui est ; il pose la société juste des êtres raisonnables comme un idéal qui doit être accompli par nos libres volontés ; il condamne la guerre et, plus encore que la guerre, les façons perfides, barbares, inhumaines de la mener ; il les condamne avec une énergie d'accent telle que l'on reste confondu par le cynisme avec lequel les signataires de l'appel des Allemands aux nations civilisées déclarent que l'héritage d'un Kant, comme d'un Gœthe, d'un Beethoven, est aussi sacré au peuple allemand que son sol et son

foyer. Après Kant, Fichte, lui aussi, rattache le droit et la morale à un idéal de liberté. — Et c'est pourtant chez Fichte et par lui que s'opère en Allemagne une des plus profondes déviations de la pensée philosophique.

Dans ses retentissants *Discours à la Nation allemande*, où après Iéna il s'applique à éveiller chez ses compatriotes le sentiment national par la conscience de l'unité de l'Allemagne, il ne se borne pas à montrer l'importance, que lui-même avait jusque-là assez méconnue, de l'idée de nation et des devoirs qui en dépendent, il prétend encore que l'Allemagne est la nation par excellence, la nation élue. Elle n'est pas un peuple ; elle est le peuple : oui, en parlant d'elle, on doit dire : le Peuple, comme on dit : la Bible. Elle est la Race : non une race quelconque, mais la race type. Elle est l'Humanité, parce que seule elle garde le modèle primitif de l'homme, altéré, dans les autres pays, par un amas d'acquisitions héréditaires ; de là viendrait son nom, selon Fichte : *All-man*, toute humanité. Ainsi le philosophe fait entrer dans son système, au lieu de la pure idée de vérité, l'idée de la nation ou de la race qui est censée

incarner cette vérité. Or ces formules qui énonçaient les droits de l'Allemagne à la suprématie spirituelle et matérielle sur tous les autres peuples ne furent pas des formules d'occasion, momentanément au service d'une propagande patriotique ; elles devinrent l'expression commune de la conviction de plus en plus enracinée que l'Allemagne est la dépositaire privilégiée de la culture et de la philosophie. « Nous avons reçu de la nature, disait Hegel en 1816, la mission suprême d'être les gardiens de ce feu sacré, comme aux Eumolpides d'Athènes fut confiée la conservation des mystères d'Eleusis, et aux habitants de Samothrace celle d'un culte plus pur, comme auparavant l'esprit universel avait donné au peuple d'Israël la conscience que de son sein il sortirait renouvelé ». Et en effet la philosophie hégélienne de l'histoire prétend établir que l'histoire, devant aboutir à la conscience de l'esprit par lui-même, marque par là le triomphe du génie germanique.

Le Hegélianisme est sans doute la doctrine qui a le plus élaboré de ces thèses, dont l'expression, non pas toujours rigoureusement fidèle, mais plus ou moins matérialisée, a servi

de justification à l'Allemagne dans son effort pour se discipliner elle-même et dans sa tendance à libérer de tout scrupule sa prétention à dominer. Dans sa leçon d'ouverture à l'Université de Berlin, Hegel proclame l'affinité élective, la parenté originelle de l'État prussien et de la philosophie hégélienne. Or, quelle conception se fait-il de l'État ? Non seulement il sacrifie l'idée de nation à l'idée d'Etat; mais encore il dépouille celle-ci de tous les signes de contingence et d'imperfection qui pourraient en diminuer l'autorité. L'État est la puissance absolue, et il faut le vénérer comme un Dieu sur terre. Rien n'est plus absurde que de concevoir un État idéal en dehors de l'État réel. L'État réel manifeste la raison, tandis que l'Etat idéal n'est qu'une fiction. Hegel n'a pas assez d'ironie pour les philosophes qui se complaisent dans une fiction de cette sorte.

D'où résulte, selon lui, qu'il n'y a pas de rapports moraux entre les États, puisque les États ne sont point des personnes privées. D'où résulte encore que chaque État ne peut, pour déterminer sa conduite, consulter que ses intérêts et sa puissance. D'où résulte enfin que

c'est une illusion insensée de tenir la guerre pour un mal, et un mal remédiable. Comme la raison enveloppe une contradiction d'idées, l'univers enferme une opposition de forces : la guerre est un aspect nécessaire de cette opposition. Elle empêche les peuples de se pervertir dans l'inertie, comme l'agitation des vents préserve la mer de la corruption qu'engendrerait l'immobilité. Elle fournit à une nation le moyen de réaliser, au détriment des autres s'il le faut, la plénitude de son essence. Car ici encore il faut éliminer la fiction d'une victoire qui irait contre le droit. La victoire est pour le peuple qui la remporte la preuve irrécusable du droit qu'il a de vaincre. Ce qui est réel est rationnel, comme ce qui est rationnel est réel. L'histoire qui enregistre les luttes, les défaites et les victoires des peuples, c'est le jugement de Dieu même.

La force exprime le droit, et il n'y a pas de droit hors de la force : cette doctrine n'a assurément pas chez Hegel, sans corrections et sans restrictions, le sens brutal qu'elle a reçu depuis dans des intelligences moins métaphysiques. Car pour Hegel il entre des facteurs spirituels dans la force qui exprime le droit ;

et de plus, l'excès en quelque sorte matériel de la victoire d'un jour prépare la défaite du lendemain. Mais il n'en faut pas moins reconnaître que ces idées hégéliennes, dépouillées de ce qui leur restait d'humanisme et de rationalisme, ont fourni des règles courantes d'appréciation dont est toute pleine la culture allemande, en particulier la culture historique. Pour produire des citations décisives, on n'aurait que l'embarras du choix. Contentons-nous de celle-ci, empruntée à l'historien Treitschke : « Dieu ne parle plus aux princes par des prophètes et par des songes ; mais il y a vocation divine partout où se présente une occasion favorable d'attaquer un voisin et d'étendre ses propres frontières ».

Voilà comment la philosophie hégélienne a pu participer à la confection de cette mixture d'ailleurs assez composite qu'est l'impérialisme allemand. D'autres philosophies certes ont paru en Allemagne après elle, procédant parfois d'une inspiration différente ou opposée. Mais la plupart d'entre elles ont été surtout des œuvres de spécialistes et sont restées des doctrines d'école ; ou si elles ont pénétré davantage dans la culture allemande, elles n'ont

jamais eu pour effet de la désorienter ni de la désarmer : ce n'est pas le pessimisme de Schopenhauer qui a pu détourner l'Allemagne de la considération des biens de ce monde. Aucune philosophie ne semble donc s'être mieux prêtée, directement ou indirectement, que la philosophie de Hegel à l'idée que le peuple allemand peut se livrer, sans que rien l'arrête, à sa volonté de domination matérielle et spirituelle. Même les vues de Nietzsche n'ont pas pu avoir en ce sens une action aussi complète, car elles sont liées à un extrême mépris de l'État divinisé par Hegel, et qui n'est que « le plus froid de tous les monstres froids », à une raillerie cinglante de toutes les prétentions de l'empire allemand et de la culture allemande. En revanche, elles représentent bien, malgré les déclarations d'amour que Nietzsche adresse au génie latin et à la civilisation méditerranéenne, un besoin démesuré d'échapper à la règle commune, ce romantisme de la vision qui souffre de s'enfermer dans les horizons humains, la recherche exaspérée du paradoxe. Heureux les pacifiques, dit Jésus dans le Sermon sur la montagne. Heureux les belliqueux, dit au contraire Zarathustra : « Vous chercherez votre

ennemi, vous combattrez votre combat, vous lutterez pour votre pensée... Vous aimerez la paix comme un moyen de guerres nouvelles. Et la courte paix mieux que la longue... Une bonne cause, dites-vous, sanctifie même la guerre. Mais moi je vous dis : c'est la bonne guerre qui sanctifie toute cause. » Ainsi la guerre pour la guerre, et non plus seulement la guerre pour la réalisation d'une fin nationale. Une négation radicale de nos jugements sur le bien et le mal, un total renversement de la doctrine chrétienne des béatitudes est au principe de cette *volonté de puissance* qui, de l'abolition de l'homme actuel emprisonné dans la morale des esclaves, fera surgir le *Surhomme*, créateur et juge de toutes les valeurs. Vues d'artiste assurément plus que de doctrinaire ; mais expressives quand même de l'état mental d'un peuple capable de s'immoler à une discipline de fer pour satisfaire à la poussée de mégalomanie la plus féroce et la plus « surhumaine », si l'on veut, au sens de la plus « antihumaine », qui ait jamais existé.

Quand nous avons lu ou entendu tout cela,

quel soulagement c'est, et quelle joie intime, de rentrer chez nous pour retrouver la pensée de nos écrivains philosophes! Pensée qui va sans doute dans des directions diverses ou contraires, qui n'a pas chez tous le même degré de profondeur ou d'originalité ou de noblesse, mais qui garde en somme le respect de la vie, de l'humanité et de la raison; qui ne porte pas le pessimisme jusqu'à la négation de l'existence ni l'optimisme jusqu'à l'adoration du succès; qui, réaliste ou idéaliste, naturaliste ou chrétienne, incline toujours à reconnaître à la fois la faiblesse et la dignité de l'homme, et qu'il n'est ni ange ni bête; qui aspire à comprendre pour voir clair et non pas pour embrasser le plus de choses; qui aime mieux se gouverner prudemment elle-même que s'abîmer dans l'insondable; qui conçoit que de l'intelligence, du sentiment et de l'action il y a une union étroite par où l'homme s'accomplit véritablement, non une fusion chaotique d'où procéderaient des facultés exceptionnelles; qui enfin, de quelque façon qu'elle les explique, laisse aux idées de droit et de justice un sens tel qu'elles ne puissent jamais recouvrir leurs contraires, l'iniquité et la violence.

Dans ses *Discours à la Nation allemande*, Fichte caractérise la philosophie germanique par opposition à la philosophie de l'étranger (l'étranger, c'est nous). La philosophie de l'étranger est, selon lui, une philosophie de mécanisme ; c'est une philosophie qui ne saisit les choses que par partie ; c'est une philosophie qui réclame pour la vérité un support inerte et qui lui assigne comme objet le limité et l'immuable. La philosophie allemande, elle, est la philosophie de l'élan spontané, de la vie unique et pure qui précède les formes particulières de l'existence, la philosophie qui proclame que la vérité est, non dans un objet fini, saisissable un jour, mais dans une recherche infinie. Cette philosophie, ajoute-t-il, n'est rigoureusement qu'allemande, et d'un autre côté, quand on est un véritable Allemand, on ne peut philosopher que de cette manière. — N'allons pas, nous, pour répondre, retourner simplement à notre profit des formules aussi exclusives ; déclarons que l'œuvre philosophique n'est point nécessairement préformée tout entière dans l'esprit de telle ou telle nation. Ajoutons même que la philosophie allemande a pu nous rendre le service de nous

montrer le rôle que jouent dans la réalité et dans la pensée des éléments plus ou moins en opposition avec les formes lumineuses de la conscience et les types arrêtés de l'intelligence. Mais n'abaissons ni la conscience ni l'intelligence devant le jeu et devant les lois des puissances obscures et inconscientes. Surtout ne faisons pas de ce qui est propre à l'inférieure nature l'attribut d'une fonction prétendue plus haute de l'esprit. Ne laissons pas fuir notre pensée dans une sorte de rêve éperdu, et maintenons-la dans son goût classique du précis et du défini. Sans nous enfermer étroitement en nous, sachons et estimons nos raisons d'adhérer à ce qui nous constitue intimement. Aussi bien pourrions-nous mal sans doute nous en détacher. Il est inutile et impossible, disait Fichte, d'éclairer les philosophes de l'étranger; il faudrait changer de fond en comble tout leur être et leur arracher l'âme du corps.

D'accord, Fichte; nous garderons donc notre âme, nous la garderons avec amour, nous la garderons même avec respect, non point pour le simple fait qu'elle est nôtre, mais pour la conscience que nous avons par elle

de ne regarder comme tout à fait étranger que ce qui est inhumain, et aussi, selon la vieille parole latine, de ne vouloir, étant hommes, rien laisser d'humain nous être étranger.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

